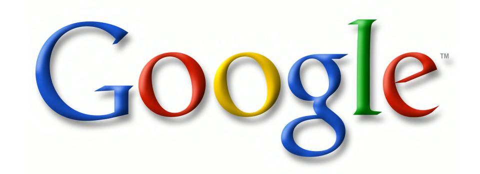


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

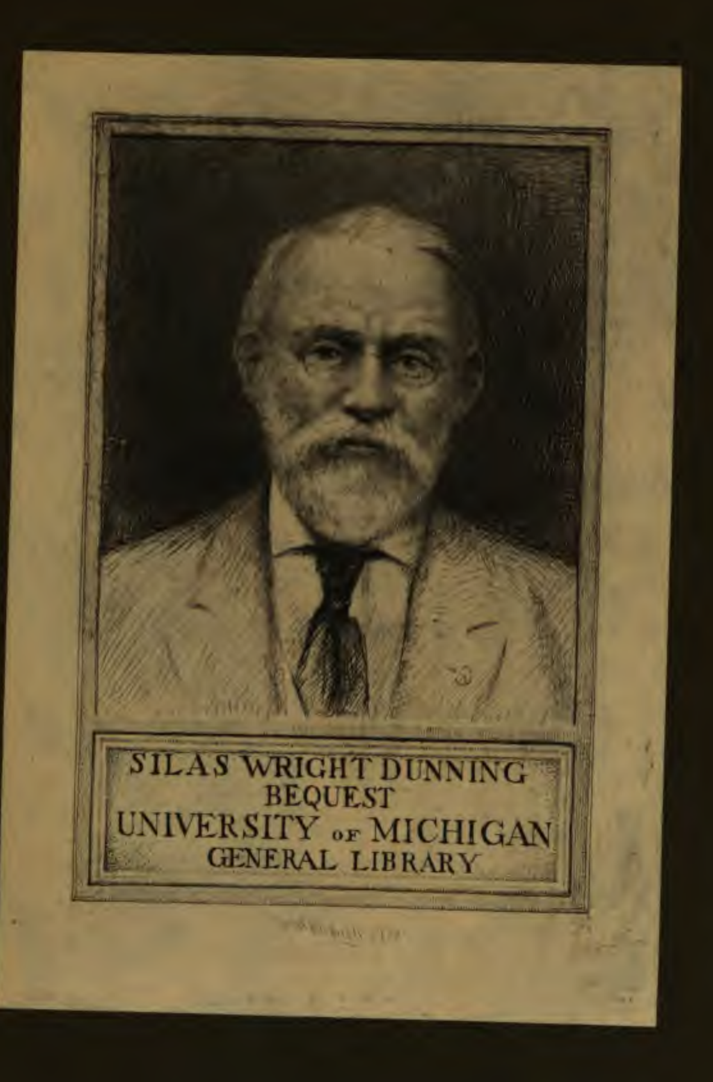
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



Digitized by Google



Digitized by Google


Digitized by Google

DC
611
.Y54
S7
v. 8

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

HUITIÈME VOLUME.

AUXERRE,

PERRIQUET, ÉDITEUR, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ,

RUE DE PARIS, 31.

1854.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
7-27-26
13603

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ.

MEMBRES D'HONNEUR.

Président : M. le Préfet de l'Yonne.
Membres : Mgr l'Archevêque de Sens.
M. le Maire d'Auxerre.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Amé, architecte, à Avallon.
Marquis Anjorrant, maire de Flogny.
Arrault, membre du conseil général, à Toucy.
Comte Léon de Bastard, à Paris.
Bazot, avocat, à Auxerre.
Baudouin, architecte, à Avallon.
Baudouin aîné, propriétaire, à Auxerre.
Belgrand, ingénieur en chef de la 3e section de la navigation de la Seine, à Paris.
Belin, pharmacien, à Auxerre.
Blin, professeur au collége d'Auxerre.
Bonneville, avocat, à Auxerre.
De Bontin, juge au tribunal de la Seine, à Paris.
Boulangé, vérificateur des domaines, à Auxerre.

Digitized by Google

Bréard, médecin vétérinaire, à Villeneuve-l'Archevêque.
Breuillard, curé de Savigny.
Brullée (l'abbé), aumônier de Sainte-Colombe, à Sens.
Camille-Dormois, économe de l'hospice, à Tonnerre.
Campenon, docteur en médecine, à Tonnerre.
Carlier (l'abbé), chanoine, à Sens.
Carré (l'abbé), maître de pension, à Auxerre.
Baron Chaillou des Barres, ancien préfet, à Sainpuits.
Challan-Belval, percepteur, à Aisy.
Challe, avocat, à Auxerre.
Challe fils, avocat, à Auxerre.
Charié, juge au tribunal civil, à Auxerre.
Marquis A. de Chastellux, à Chastellux.
Chauvot, vicaire-général, à Sens.
Chérest, avocat, à Auxerre.
Marquis de Clermont-Tonnerre, à Ancy-le-Franc.
Colin, vétérinaire, à Auxerre.
Colin, inspecteur des écoles primaires, à Tonnerre.
Cornat (l'abbé), à Sens.
Cotteau, juge au tribunal civil, à Coulommiers.
Couard, curé d'Asquins.
Courtaut, sous-chef à l'admin. des domaines, à Paris.
Dachez, inspecteur de l'enregistr. en retraite, à Auxerre.
Devaux, propriétaire, à Auxerre.
Deville, médecin, à Villeneuve-l'Archevêque.
Déligand, avocat à Sens.
Déy, inspecteur de l'enregistrement et des domaines, à Auxerre.
Dondenne, professeur de mathém. au collége d'Auxerre.
Droit, curé de Charbuy.

Digitized by Google

Dubois, président du tribunal civil, à Auxerre.
Duché, docteur en médecine, à Ouanne.
Duru (l'abbé), aumônier de l'École normale, à Auxerre.
Duru, propriétaire, à Auxerre.
Fauron, peintre d'histoire, à Avallon.
Fleutelot (Henri), à Auxerre.
Fosseyeux, notaire, à Cravan.
Foucard, opticien, à Auxerre.
Fournerat, à Ancy-le-Franc.
Frémy, conseiller d'Etat, à Paris.
Frontier, maire de Merry-sur-Yonne, à Magny.
Gallois, juge au tribunal civil, à Paris.
Gallois (Henri), propriétaire, à Auxerre.
Gallois (Louis), propriétaire, à Leugny.
Gally (l'abbé), aumônier du collége d'Avallon.
Garnier, anc. député de l'Yonne, à Vassy, com. d'Etaules.
Gibert, propriétaire, à Sens.
Giguet, propriétaire à Sens.
Gilbert-Boucher, à Paris.
Girard de Cailleux, direc. de l'asile des aliénés, à Auxerre.
Graliot, professeur au collége, à Auxerre.
Hermelin, juge de paix, à Saint-Florentin.
Hernoux, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Auxerre.
Hottot, propriétaire, à Avallon.
Jacques-Palotte, anc. député de l'Yonne, à Serrigny.
Baron de Lagonde, juge au tribunal civil, à Auxerre.
Lallier, juge au tribunal civil, à Sens.
Lambert, avocat, à Auxerre.
Larabit, membre du Sénat, à Paris.

Digitized by Google

B. de la Rupelle fils (Henri), à Paris.
Laurent-Lesseré, adjoint au maire, à Auxerre.
Leberton, médecin, à Sergines.
Leberton, notaire, à Sergines.
Leblanc, ingénieur en chef en retraite, à Auxerre.
Leblanc (Léon), ancien juge, à Auxerre.
Lechat, chef de bureau à la préfecture, à Auxerre.
Leclerc de Fourolles, juge, à Reims.
Lecourt de Béru, à Béru.
Le Maistre, receveur municipal, à Tonnerre.
Lepère fils, avocat, à Auxerre.
Lescuyer, avocat, à Auxerre.
Laureau (l'abbé), directeur du séminaire, à Auxerre.
G. de Loèière, géologue, à Paris.
Lorin, architecte, à Auxerre.
Marquis de Louvois, membre du conseil général, à Ancy-le-Franc.
Marie, juge au tribunal civil, à Auxerre.
Baron Martineau des Chesnez, ancien sous-secrétaire d'Etat, maire de la ville d'Auxerre.
Masson, médecin, à Saint-Fargeau.
Métairie, notaire à Auxerre.
Mondot de la Gorce, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en retraite, à Auxerre.
De Montaut, ingénieur des ponts et chaussées, à Joigny.
Moreau, professeur de mathématiq. au collége, à Avallon.
Motheré, chef de bureau de la préfecture, à Auxerre.
Passepont, peintre, à Auxerre.
Petit-Sigault, maître de pension, à Auxerre.
Pille, ingénieur des ponts et chaussées, à Sens.

Digitized by Google

Poubeau, pharmacien, à Auxerre.
Quantin, archiviste du département, à Auxerre.
Raudot, propriétaire, à Avallon.
Ravin (Eugène), pharmacien, à Auxerre.
Ravin, professeur de logique au collége, à Auxerre.
Rémy, docteur en médecine, à Auxerre.
Ribière, avocat, à Auxerre.
Ricordeau père, docteur en médecine, à Seignelay.
Ricordeau fils, vicaire de la cathédrale, à Sens.
Robineau-Desvoidy, docteur en médecine, à Saint-Sauveur.
Roblot, architecte, à Joigny.
Rozat de Mandres, ingénieur des ponts et chaussées, à Auxerre.
Sallé, pharmacien, à Auxerre.
Salmon, avocat, à Sens.
Soupey, curé de Dissangis.
Souplet aîné, médecin, à Charbuy.
Talmont, à Saint-Sauveur.
Marquis de Tanlay, à Tanlay.
Tartois, à Senan.
Thénard (Henri), à Paris.
Tonnellier, président du tribunal civil, à Joigny.
Tonnellier, greffier en chef, à Sens.
Villiers, receveur des hospices, à Auxerre.
Vuitry, ancien député de l'Yonne, à Paris.

MEMBRES LIBRES.

MM.

Guérin, ancien instituteur, à Auxerre.

Digitized by Google

HENRY, curé de Quarré-les-Tombes.
JOSSIER, secrétaire de la mairie, à Joigny.
MATHIEU, vétérinaire, à Ancy-le-Franc.
MOUILLOT, maître-adjoint à l'Ecole normale d'Auxerre.
PELTIER, instituteur, à Saint-Bris.
PROT, instituteur communal, à Auxerre.
ZAMBKOWSKI, préparat. de physique au collége d'Auxerre.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ANDRÉ (l'abbé), à Paris.
Al. BARBIER, peintre, à Paris.
BARD (Joseph), à Chorey près Beaune.
BAUDOIN, géologue, à Châtillon-sur-Seine.
BILLOT, professeur, à Haguenau.
BERNARD, médecin, à Uriage (Isère).
BLANCHE (Isidore), vice-consul de France à Tripoli (Syrie).
BONARD, entomologiste, à Calais.
BONNEVILLE, à Paris.
A. DE CONTENCIN, directeur général des Cultes, à Paris.
COQUAND, professeur de géologie, à Besançon.
COUTANT, des Riceys, à Paris.
CROSNIER, vicaire-général, à Nevers.
DELENTE, docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans.
DÉLIGAND, sculpteur, à Paris.
DIDRON aîné, directeur des Annales archéologiq., à Paris.
DROUET, aut. du Catalog. des Mollusques de Champagne.
DUPIN, médecin, à Ervy.
DUPLÈS-AGIÉ, employé à la Bibliothèque impériale, à Paris.

Digitized by Google

Feignoux, membre de la Société géologique de France, à Cusset (Allier).
Flandin, substitut du procureur général, à Paris.
J. Fleutelot, professeur, à Versailles.
De Fontenay, secrétaire de la Société Éduenne d'Autun.
Gall, chanoine de Saint-Ours, à Aoste (Savoie).
Garnier, archiviste de la ville, à Dijon.
Grasset, antiquaire, à La Charité-sur-Loire.
Gaudry, géologue, à Paris.
Germain de Saint-Pierre, docteur en médecine, à Paris.
Baron de Girardot, sous-préfet à Montargis.
Grenier, professeur de botanique, à Besançon.
Guérin de Menneville, direc. de la Revue zoologique, à Paris.
Baron de Guerne, à Douay.
Hébert, sous-directeur de l'Ecole normale, à Paris.
Lallemand, curé de Dompère.
Labourdette, médecin, à Bercy.
Leblanc (Emile), architecte, à Paris.
Leymerie, professeur de géologie, à Toulouse.
De Longuemar, à Poitiers.
De Longpérier, conservateur au Cabinet des Antiques, à Paris.
Michelin, ancien président de la Société géologique de France, à Paris.
De Missery, conservateur des forêts, à Troyes.
Mougeot, docteur en médecine, à Bruyères (Vosges).
Nigon de Berty, chef de divis. au Minist. des Cultes, à Paris.
Alcide d'Orbigny, auteur de la Paléontologie française, à Paris.

Digitized by Google

Charles d'Orbigny, aide-profess. de géologie, au Muséum.
Passy (Antoine), ancien président de la Société géologique de France, à Paris.
J. Pautet, sous-préfet.
V. Petit, dessinateur et archéologue, à Paris.
Prisset, numismatiste, à Dijon.
V. Raulin, professeur de géologie à la faculté de Bordeaux.
Roy, ingénieur des mines, à Paris.
Jules Ray, pharmacien, à Troyes.
Baron Roger de Belloguet, à Saint-Mandé.
Marquis du Roure, à Paris.
Salomon, préparateur de géologie, au Muséum.
Smyttere, directeur de l'asile des aliénés de Rouen.
Sochet, ingénieur de la marine, à Paris.
Comte Georges de Soultrait, à Mâcon.
Vée, curé d'Entrains.
Vignon, directeur du dépôt des cartes au Ministère des Travaux publics.
De Voucoux (l'abbé), chanoine, vicaire-général, à Autun.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société d'Émulation de l'Allier.
Société Académique de Blois.
Société des Antiquaires de France, à Paris.
Muséum de Paris.
Académie de Bordeaux.
Société Archéologique de Sens.
Société d'Émulation d'Épinal.

Digitized by Google

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Troyes.
Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, de Dijon.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société des Antiquaires de Picardie.
Société Nivernaise, à Nevers.
Société des Sciences naturelles de Neuchâtel (Suisse).
Société Éduenne, à Autun.
Société d'Émulation, à Besançon.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

BUREAU D'ADMINISTRATION.

Président :

M. le baron CHAILLOU DES BARRES, aux Barres, commune de Sainpuits.

Vice-Présidents :

MM. CHALLE père, membre du Conseil Général, à Auxerre.
DURU, aumônier de l'École normale, à Auxerre.

Secrétaires :

MM. QUANTIN, archiviste, à Auxerre.
COTTEAU, juge, à Coulommiers.

Archiviste :

M. RIBIÈRE, avocat, à Auxerre.

Trésorier :

M. VILLIERS, receveur des hospices, à Auxerre.

Digitized by Google

Classificateurs :

MM. LAUREAU, directeur du Séminaire, à Auxerre.
RAVIN (Eugène), pharmacien, à Auxerre.
CHALLE (Edmond), avocat, à Auxerre.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ
DES
SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES
DE L'YONNE.

Compte-rendu des travaux de la Société, pendant les années 1853 et 1854,

PAR M. LE B[on] CHAILLOU DES BARRES, PRÉSIDENT.

(Lu dans la Séance publique du 28 juin 1855.)

MESSIEURS,

Si je suis assez heureux pour vous offrir un exposé fidèle des travaux accomplis par les membres de notre Compagnie durant les années 1853 et 1854, j'ai l'espérance de prouver que la Société n'a pas vainement adopté, à sa naissance, le titre qui lui permet d'embrasser à la fois, dans ses études, les sciences historiques et les sciences naturelles.

Avant de tracer l'analyse des travaux individuels, il convient, je crois, d'indiquer d'abord les œuvres dont la Société peut, avec justice, revendiquer l'honneur sans méconnaître toutefois la part qu'y ont prise plusieurs de ses membres, c'est-à-dire, Messieurs, les publications

Digitized by Google

spéciales et les créations des collections diverses dont nous nous sommes enrichis dans le cours de ces deux dernières années.

En appelant à elle des hommes éclairés et studieux, une association scientifique — et telle est la nôtre — n'a pas uniquement pour objet de mettre en lumière leurs efforts isolés et leurs mérites distincts, afin d'exciter, comme dans un tournoi, leur élan personnel. Le but suprême qu'elle doit poursuivre, celui dont elle ne doit jamais s'écarter, c'est de ramener vers un centre commun toutes les forces de l'association. La lumière unie à la lumière devient alors une flamme, un foyer qui rayonne, et là se concentrent et s'épurent des travaux vraiment sérieux, des travaux de méditation et d'étude, dont le succès, ne se bornant pas au jour de leur apparition, se consolide, s'accroît avec le temps : double preuve, témoignage certain que la pensée qui les inspira était juste et féconde.

La mission que je viens de caractériser a été comprise : déjà, sous les auspices de la Société, et grâce aux soins laborieux de l'un de ses membres (1), le premier volume du *Cartulaire général du département* a été publié. Ce vaste dépôt de documents authentiques ne contient pas moins de 384 chartes, qui se rattachent à la période qui s'étend du VI[e] au XII[e] siècle ; mine opulente où pourront puiser en pleine sécurité les chercheurs d'or de l'histoire, car

(1) M. Quantin.

Digitized by Google

ils n'y trouveront que des textes sans alliage d'érudition douteuse ou de seconde main, que des textes originaux enfin.

Une collection non moins importante, qui, par son étendue, sera presque un monument et dont les Sociétés savantes les plus élevées s'honoreraient, je ne crains pas de le dire, paraît sous le patronage de la Compagnie. Vous avez nommé la *Bibliothèque historique* dont l'idée première est due à l'ecclésiastique aussi modeste qu'érudit que vous avez le bonheur de compter parmi vos membres (1). Sous son infatigable et intelligente direction, au premier volume a déjà succédé une partie du tome deuxième. Mais, ici je me hâte de le proclamer, une telle publication était, par les frais qu'elle exige, au-dessus des modestes ressources de la Société ; sans une subvention du Conseil Général, nos efforts eussent été impuissants à la conduire à bonne fin. Le Conseil Général, en voulant bien s'associer à l'entreprise, en la rendant possible par le fait si avantageux et si flatteur à la fois de son intervention, a mérité d'en partager l'honneur avec vous ; et S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, en promettant de souscrire à l'ouvrage, après l'avis favorable émis par le Conseil supérieur, a donné la plus significative approbation à notre *Bibliothèque historique*.

Que votre attention, Messieurs, se laisse conduire un instant, je vous prie, par des considérations d'un ordre

(1) M. l'abbé Duru.

Digitized by Google

différent. L'écrivain propose, mais son rapport le mène.

Un enclos qui touche à l'édifice où se réunit la Société était décoré du nom de *Jardin des Plantes*. Mais le titre seul existait, il faut bien l'avouer. Il n'y avait ni jardin ni plantes. La Compagnie ne pouvait applaudir à ce provisoire un peu féerique. Le Conseil municipal d'Auxerre, grâce à la proposition qui lui fut présentée pour changer cet état de choses, a permis la réalisation de notre pensée. Je ne veux pas, à l'occasion de ce fait dont l'utilité ressort matériellement à vos yeux, vous rappeler certaines vérités d'expérience que vous savez comme moi. Aussi, Messieurs, n'est-ce qu'en courant d'un paragraphe à un autre que je jette ma réflexion ; la réflexion que voici : Si l'on veut être réellement utile, il faut se tracer un programme renfermé dans de justes limites, écarter les idées trop ambitieuses, mesurer ses forces, les appliquer à un but qu'on puisse atteindre. Nous sommes restés dans ces excellentes conditions, voulues par le bon sens : il n'est pas besoin d'ajouter que nous n'avons rien perdu à cette conduite. Le Jardin botanique comprendra toute la flore du département. Cette collection qui sera complète, nous l'espérons, au plus tard dans deux ans, offrira un intérêt sérieux à l'étude tant par le nombre que par la variété des espèces.

Le Conseil Général, en confiant à la Société le classement et la conservation de la collection géologique du département, qui ne compte pas moins de 1,350 échantillons, lui imposait une tâche honorable, qu'elle devait accepter avec reconnaissance. C'est désormais dans le

Digitized by Google

local occupé par la Compagnie que se trouve déposé ce riche spécimen minéralogique, accessible en tout temps au public.

Toutes les branches des sciences naturelles sont du domaine de la Société; son double titre ne lui permet pas de l'oublier. Un de ses devoirs était donc de penser à former une collection ornithologique. L'exécution suivit de près la pensée. Grâce aux soins et aux efforts intelligents de l'un de ses membres, M. Colin (1), médecin vétérinaire à Auxerre, cette collection compta bientôt 162 sujets. C'est en voulant accroître ce nombre, déjà si important, que cet homme, recommandable à tant de titres, est mort victime de son zèle pour la science. Si sa famille, si ses amis, si la ville entière s'est émue de la fin déplorable de M. Colin, combien ont été profonds les regrets de la Société! A qui ai-je besoin de rappeler ici, avec une tristesse à coup sûr partagée, que M. Colin a péri englouti sous les eaux, au moment même où il allait, sur une frêle embarcation, à la recherche de quelques oiseaux étrangers à nos latitudes et dont le passage venait de lui être signalé?

Comme la géographie, la science numismatique se lie intimement aux études historiques; sans elle, la date des faits les plus dignes d'être rappelés à la mémoire des hommes demeurerait souvent sans détermination précise. Et non-seulement elle éclaire le passé, mais, en ac-

(1) M. Paul Bert, très-versé aussi dans la science ornithologique, a bien voulu reprendre le travail de M. Colin.

Digitized by Google

compagnant le chiffre d'une image ou d'un symbole, elle donne au passé une forme arrêtée, plastique. La numismatique sculpte le passé. C'était donc aussi un devoir pour la Société de l'aborder, mais dans la mesure de ses ressources. Nous possédons une collection commencée par le même et savant ecclésiastique dont l'érudition nous a valu la *Bibliothèque historique*, déjà mentionnée par nous avec des éloges mérités, et qu'a achevée l'un des plus jeunes et des plus zélés de nos confrères (1).

Un travail très-précieux par son extrême variété, que de patientes investigations pouvaient seules accomplir, est devenu feuille à feuille, pour ainsi dire, sous la main soigneuse de l'un des membres de la Société (2), un corps d'ouvrage d'un grand intérêt. Il se compose de trente-deux volumes, et de deux tomes de tables qui ajoutent à sa valeur. L'utilité d'une telle entreprise se recommande à l'attention et à la gratitude du pays, autant que pourraient le faire des titres de famille, des archives communales, car les nombreux écrits ainsi rassemblés se rattachent tous au département, ou sont dus à la plume d'auteurs qui y sont nés. Ils étaient épars, disséminés dans les bibliothèques privées ; et l'on comprend dès-lors ce qu'avait de difficile leur réunion. Mais enfin un ferme désir, un travail sûr, ont triomphé de tous les obstacles : nous sommes en possession de la collection ; et cette collection, Messieurs, sera interrogée en tout temps avec

(1) M. Edmond Challe.
(2) M. Courtaut.

Digitized by Google

une vive et profitable curiosité : car on y trouve une foule de publications inspirées par les événements contemporains, politiques, littéraires ou historiques.

Ne voulant rester étrangère à aucune question d'intérêt local, la Société s'était demandé si un recensement de la population du département, depuis cinquante ans, ne serait pas un document de premier ordre, par les lumières qu'il jetterait et conséquemment par les services qu'il serait appelé à rendre. Mais si ce projet ne laissait pas mettre en doute sa haute importance, il n'offrait pas pour cela des moyens faciles d'exécution. La Compagnie estima qu'avec l'aide des instituteurs, elle atteindrait le but. C'est seulement dans les deux dernières années qui viennent de s'écouler que ce vaste travail a reçu tous ses développements et a pu être achevé ; la statistique puisera, dans ces tables de recensement, des faits d'une rigoureuse exactitude, dont s'emparera à son tour la science économique.

Si j'ai déjà passé en revue plusieurs travaux collectifs, qui témoignent tous de notre initiative, de notre désir ardent de marquer notre passage par l'accomplissement d'utiles et heureuses tentatives : la Société ne se dissimule pas qu'il lui reste encore beaucoup à faire. Mais l'avenir, grâce à Dieu, lui appartient. Parmi les pensées qui l'ont préoccupée et dont elle poursuit avec unanimité la réalisation, se place en première ligne celle de dresser une carte générale de toutes les voies romaines qui ont sillonné le département. Pour hâter l'exécution de ce projet, pour arriver à réaliser une conception si essentiellement

Digitized by Google

liée à l'archéologie du pays, M. l'ingénieur en chef Hernoux, que la Compagnie est heureuse de compter parmi ses membres, a promis son efficace intervention et le concours des agents-voyers sous ses ordres. Aussi, lorsque, dans deux ans, nous viendrons vous présenter l'exposé de nos nouveaux efforts, nous espérons pouvoir dire que la carte des voies romaines est terminée.

Le Conseil municipal de la ville d'Auxerre, vous l'avez vu, accueille avec une bienveillance éclairée les vœux de la Société. C'est lui encore qui nous a aidés à acquérir des morceaux de sculpture de la maison Raveneau. Grâce à cette mesure, ces pierres que le ciseau avait ornées, fouillées patiemment, n'auront pas été converties en moellon; car c'est bien là, personne parmi vous n'en doute, le sort qui leur était réservé. Le Conseil s'est également empressé d'acheter la statue de saint Jérôme par Faillot : détermination excellente, au double point de vue du patriotisme et de l'art : Faillot était né à Auxerre et son œuvre lui avait valu une médaille d'or.

Ces belles et pacifiques conquêtes obtenues par la Société, trésor dont hériteront un jour ceux qui seront appelés à le grossir, me rappellent, Messieurs, qu'il est une conquête plus ambitieuse encore à faire et que nous devons désirer dans l'intérêt d'Auxerre. C'est celle d'un Musée. Il lui faut un Musée. Vous savez trop comment, Messieurs, le baron de Varanges, ayant voulu faire don à cette ville de plusieurs tableaux remarquables, vit sa généreuse intention arrêtée d'abord par l'absence d'un Musée pour les recevoir, et devenir ensuite tout à fait

Digitized by Google

stérile par sa mort soudaine qui suivit de si peu de jours la date de la lettre où il annonçait sa pensée bienveillante.

Je vais maintenant examiner, aussi rapidement que le permettra une analyse fidèle, les travaux dus aux membres de la Société.

Je placerai, en première ligne, la nouvelle édition des Mémoires de l'abbé Lebeuf, comprenant l'*Histoire civile et ecclésiastique de l'ancien diocèse d'Auxerre.* L'ouvrage de notre savant compatriote était devenu très-rare, mais ce motif n'était pas le seul qui fit souhaiter une édition nouvelle. Le récit des faits s'arrêtait, on le sait, à la mort d'Henri IV pour l'histoire civile, à l'épiscopat de Nicolas Colbert pour l'histoire religieuse; puis enfin quelques erreurs, faut-il le dire, se rencontraient dans l'œuvre si patiente, si pleine de recherches consciencieuses du membre le plus laborieux de l'ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. La lacune a été comblée; la narration embrasse tous les événements survenus jusqu'en 1854; les inexactitudes ont disparu; et des notes précieuses, des documents utiles ont couronné ce beau travail, traité d'ailleurs avec tout le respect que devait inspirer l'abbé Lebeuf à ses dignes continuateurs (1).

L'exposé que j'esquisse embrassant ces deux dernières années, je dois vous rappeler trois Mémoires lus dans la séance publique du 30 juin de 1853. Le premier (2), sous

(1) MM. Challe et Quantin.
(2) Par M. Challe.

Digitized by Google

le titre : *Études critiques sur les Origines historiques attribuées à la ville d'Auxerre*, discutait, sous une forme vive, piquante et pourtant pleine de bon sens, les hypothèses enfantées par une érudition complaisante et systématique, et qu'un examen sérieux ne saurait admettre. Modèle de bon goût, ce Mémoire ne cessa pas un seul instant de charmer l'attention de l'assemblée qui en entendait la lecture.

La Notice sur MM. Raudot, intendants du Canada, sous Louis XIV, semée de curieux détails, est un tableau fidèle de la persistance héroïque et intelligente qu'ils mirent à surmonter les obstacles d'une mission souvent contrariée par des rivalités hostiles et des conflits avec le gouverneur de cette colonie, encore à son berceau. M. Raudot, secondé par son fils, fournit une carrière glorieusement utile : et l'on comprend que celui des membres de la Société (1), si digne de porter un tel nom, se soit complu à mettre en lumière des faits et des actes qui devaient, dans l'avenir, honorer leur vie toute de probité et de dévouement.

Le troisième Mémoire, qui fut lu dans la séance publique de 1853, n'offrait pas un intérêt moins sérieux. Sous le titre : *Les Croisés de la Basse-Bourgogne en Terre-Sainte*, l'auteur (2) a recherché et nous a révélé tous les noms des personnages considérables de cette province, qui prirent part aux pieuses expéditions qui eurent suc-

(1) M. Raudot.
(2) M. Quantin.

Digitized by Google

cessivement pour but la conquête du tombeau du Rédempteur du monde ; cette incessante préoccupation, cette idée fixe du moyen âge. Si de grandes misères marquèrent ces tentatives lointaines, elles eurent, indépendamment de la gloire et de la vénération qu'elles ajoutèrent aux noms de ceux qui les entreprirent, une influence considérable sur l'état social des peuples de l'Occident. Longtemps on a méconnu les bénéfices politiques de la grande émigration chrétienne, mais l'examen impartial des historiens, dans ces dernières années, a permis d'apercevoir, dans les croisades si onéreuses pour la noblesse féodale, le germe d'un commencement d'émancipation des classes inférieures.

Après avoir rappelé ces trois Mémoires, j'aborde l'énumération des autres travaux des membres de la Compagnie.

Riches en documents, qui tous se rattachent à l'ancienne province de Bourgogne, les archives de la Côte-d'Or sont fertiles en révélations d'une haute portée, et dont l'historien, le philosophe et le moraliste peuvent, à l'aide d'une critique prudente, tirer de solides enseignements. L'un de nos confrères a eu la main heureuse (1), en touchant aux pièces historiques qui concernent les *communes du Comté d'Auxerre, en* 1666. Ces documents font connaître, avec la naïveté de la bonne foi, l'état des biens et celui des charges des villages ; les noms des seigneurs

(1) M. Challe, père.

Digitized by Google

et l'opinion qu'avaient d'eux leurs vassaux. Sans se montrer le détracteur du passé, sans croire aveuglément que le temps où nous vivons est le meilleur possible, que le soleil de notre civilisation n'a pas ses taches; on ne saurait nier, par exemple, après un examen froidement équitable des documents de 1666, que le progrès du bien-être matériel n'a cessé de se développer depuis le règne du grand Roi. Oui, de tous ces témoignages dont l'authenticité n'est plus contestable, il résulte que la condition des masses est meilleure, que le niveau de l'aisance s'est sensiblement élevé.

L'un des membres de la Société avait déjà concentré ses études sur le comté de Saint-Fargeau (1), et plusieurs Notices isolées témoignaient avec succès de cette préférence accordée par lui à l'une des contrées de notre département. Mais à mesure qu'il avançait dans cette voie ouverte par ses efforts, il découvrait d'autres horizons, il élargissait le cercle de son travail; et, de progrès en progrès, il est ainsi arrivé à concevoir, à notre satisfaction unanime, l'excellent projet d'écrire l'*Histoire du Comté de Saint-Fargeau*. L'auteur ne se borne pas à la narration des événements, à la biographie des hommes diversement célèbres des localités; mais la géographie ancienne, la nature du sol, l'agriculture, l'industrie, tout aura sa place dans cette œuvre qui offrira, je ne crains pas de l'affirmer, un type complet du genre à ceux

(1) M. Déy.

Digitized by Google

qui auront la pensée de s'imposer une tâche semblable à l'égard d'autres contrées. L'ouvrage formera un volume que publiera la Société.

Un ecclésiastique que recommandent son instruction et l'amour qu'il porte aux lieux qu'il habite (1), a complété le remarquable travail qu'il avait entrepris sur le *Collége d'Avallon*. Au premier aspect, rien de plus modeste et de plus restreint que le cadre choisi par l'auteur. Mais, en lisant cette Notice, on s'aperçoit bien vite que le sujet s'anime, se colore. La plume facile de l'écrivain trace avec charme le développement du Collége d'Avallon, et quand il arrive à l'époque où les Pères de la Doctrine furent placés à la tête de l'établissement, il nous montre la valeur de leurs excellentes méthodes et la puissance d'une paternelle et forte discipline. Il célèbre aussi, avec juste raison, le donateur, le bienfaiteur et le restaurateur du collége, Pierre Odebert, mort doyen des conseillers au parlement de Dijon.

Chose digne d'être remarquée! le passé est plein de ces hommes généreux dont les libéralités guidées, soit par la piété, soit par l'amour de leur pays natal ou un goût éclairé pour l'éducation de la jeunesse, prélevaient sur leur patrimoine une large part, afin de fonder d'utiles établissements, des colléges comme celui d'Avallon. De tels exemples sont beaucoup plus rares à l'époque où nous vivons. Les sources de la bienfaisance seraient-elles

(1) M. l'abbé Gally.

Digitized by Google

taries? Non, sans doute, mais les tyranniques exigences du luxe, mais des besoins factices que ne connaissaient pas nos pères ou qu'ils écoutaient beaucoup moins, ont fait que l'opulence elle-même, de nos jours, est presque pauvre ; et que l'époque n'est pas éloignée peut-être où il faudra créer des hospices en faveur des riches nécessiteux.

Le Mémoire sur l'*état de la paroisse de Saint-Pierre d'Auxerre*, au XVII[e] siècle, a été écrit à l'aide des documents authentiques déposés aux archives de l'Yonne : ce qui donne une grande autorité aux tristes révélations qu'il renferme, c'est que les paroles s'y traduisent par des chiffres, et le meilleur des témoignages au tribunal de la postérité. En 1678, à peine installé, André Colbert, cet évêque d'Auxerre, doué, par excellence, de l'esprit d'ordre qui a été, dirait-on, le partage prédestiné et le signe caractéristique de tous ceux qui ont porté le nom du plus grand ministre des temps modernes ; André Cobert voulut connaître *l'état réel de son diocèse, sous le rapport des ressources des églises, de la population, des paroisses et des mœurs et des coutumes des peuples*. Chacun des curés s'empressa de satisfaire aux questions de l'évêque, qui fut bientôt à même de connaître la situation véritable de son troupeau.

C'est sur les renseignements produits par cette enquête que fut rédigé l'état de la paroisse de Saint-Père d'Auxerre. Et il faut l'avouer, sa situation était si déplorable, sa pauvreté si excessive, qu'on dut distribuer à 600 indigents des aumônes et du pain, pendant l'hiver de 1679 ; et pourtant cette paroisse ne comprenait que 1,900

Digitized by Google

âmes ! Mais, hâtons-nous de le proclamer, la charité chrétienne, cette vertu qui, grâce à Dieu, s'est perpétuée, qui ne s'est jamais démentie parmi nous, se montra alors active, féconde, inépuisable. La statistique, de son côté, en découvrant, en précisant le mal, provoqua l'emploi du remède. Si les chiffres ne sont pas la bienfaisance même, ils lui montrent le chemin qu'il faut prendre. C'est là un mérite qu'il est juste de leur reconnaître, afin de venger la statistique de l'éternel reproche de sécheresse et de vaine curiosité.

L'un des membres de la Compagnie, versé dans les fortes études historiques et à qui ses relations ont permis de pénétrer dans les archives du Ministère des affaires étrangères, de fouiller, à Paris, tous les vastes dépôts qui contiennent des pièces originales, a remis à la Société un Mémoire d'un haut intérêt, sous ce titre : *Recherches biographiques sur Jean de Ferrières, seigneur de Maligny, vidame de Chartres*. Ce Jean de Ferrières, imparfaitement connu jusqu'ici, fut, ainsi qu'Agrippa d'Aubigné, un des plus actifs, un des plus audacieux seigneurs calvinistes qui se signalèrent pendant les longues guerres civiles qui marquèrent le XVI[e] siècle. Dans le travail que lui a consacré l'auteur (1), on le voit sans cesse dans l'agitation fébrile d'un conspirateur, tantôt courant en Angleterre pour éviter d'être pris par les agents de Catherine de Médicis, tantôt rentrant en France pour se joindre aux révoltés de La Rochelle. Quand on a lu le récit de la vie de Jean de

(1) M. de Bastard.

Digitized by Google

Ferrières, on n'hésite pas à le considérer comme le pivot de toutes les intrigues du parti protestant. Cette grande part d'influence s'explique du reste par sa parenté — sa famille était alliée à la Maison de Bourbon — et par son intimité avec le prince de Condé. Le Mémoire que nous examinons est plus qu'une simple biographie; son étendue et sa solidité l'élèvent au rang d'un fragment de l'histoire de France.

J'ai la satisfaction de proclamer ici que les travaux qui relèvent directement des sciences naturelles ont conservé leur importance pendant les deux années qu'embrasse ce compte-rendu.

L'exploration du sol, la constatation des éléments divers que la géologie a reconnus et classés méthodiquement, sont des études dont le terme ne saurait être assigné. Une bonne *Notice sur les Porphyres du département de l'Yonne* a donc son prix, et nous l'avons accueillie avec gratitude (1).

Les recherches sur les *Échinides fossiles*, par l'un de nos confrères (2), ont été continuées avec une louable persévérance. Nous lui devons également un nouveau Mémoire sur la *Paléontologie de l'Yonne : Prodrome des Mollusques fossiles*. Le même membre nous a remis des *Notes sur quelques Mollusques terrestres et fluviales*.

L'entomologie ne pouvait être oubliée par celui de nos confrères qui, à son début dans la carrière des sciences,

(1) Par M. Moreau.
(2) M. Cotteau.

Digitized by Google

dut ses premiers succès à cette branche de l'histoire naturelle (1) : *Les Diptères des environs de Paris, et le catalogue des Coléoptères du canton de Saint-Sauveur*, attestent l'heureuse persistance de ses travaux dans l'intérêt de notre Société.

Les études *sur les Mousses du département* n'ont point été interrompues, et le membre qui les avait entreprises les a poursuivies avec la même ardeur (2).

Enfin, nous devons à l'un de nos correspondants (3) une *Notice sur l'Oxford-clay* du département de l'Yonne.

Parvenu à cette partie de notre rapport, pourquoi ne dirions-nous pas, quand c'est bien ici où il convient de le dire, que les travaux d'histoire naturelle exigent impérieusement la plume des hommes spéciaux, pour être traités avec autorité et porter leurs fruits, au contraire d'une foule d'autres matières, qui ne demandent qu'une science ordinaire et une main habituée à écrire. Cette réflexion, Messieurs, vous l'avez deviné, est l'éloge direct et fondé du concours que la Société reçoit de ceux de ses membres dont j'ai plutôt énoncé qu'analysé les œuvres ; œuvres brillantes de vérités, pages ajoutées au livre qu'ont déjà signé Tournefort, Linné, Buffon, Lacépède et Cuvier.

Les vastes amas de matières fondues qu'on rencontre sur la rive gauche de l'Yonne, entre Villeneuve-le-Roi et Auxerre, et connues sous le nom de *ferriers*, avaient fixé

(1) M. Robineau-Desvoidy.

(2) M. Déy.

(3) M. V. Raulin.

Digitized by Google

depuis longtemps l'attention des observateurs sérieux. Nous devons aux recherches d'un membre de la Société (1) un remarquable Mémoire sur leur origine et les causes qui les ont produits. Ce n'est pas moins que l'histoire de la fabrication du fer dans les âges les plus reculés, quand l'usage des divers moteurs employés plus tard était complétement inconnu. On a d'abord acquis la certitude que partout où existent ces énormes *ferriers*, on ne rencontre aucun cours d'eau. Tout prouve donc que l'industrie métallurgique, restée longtemps dans l'enfance, se trouvait comme concentrée au milieu des épaisses forêts qui couvraient la contrée. Les bras seuls de l'homme étaient employés à forger le fer dont l'usage, il est vrai, était singulièrement restreint alors. Des épées, des haches d'armes, quelques chaînes de navire, voilà tout ce qu'on demandait à ce métal dont l'application est universelle aujourd'hui.

A l'aspect de ces masses prodigieuses de fer accumulées par les siècles, notre confrère n'ose pourtant affirmer que les *ferriers remonteraient bien au delà de la fondation de Rome*. Toutefois, on doit assigner à leurs premières couches une date bien éloignée. En terminant son travail, l'auteur de ce Mémoire, frappé des richesses que renferment les *ferriers*, se demande si, au lieu d'empierrer nos routes avec ce fer, qui n'a coûté aucune peine à extraire, il ne serait pas préférable de l'employer à cons-

(1) M. Tartois.

Digitized by Google

truire des voies ferrées. Cette observation mérite qu'on s'y arrête, puisque — ajoute-t-il — *une lieue d'empierrement en ferriers* représente 14 lieues de rails !

Les fouilles que les archéologues pratiquent, à l'honneur et au bénéfice de la science, rivalisent d'ardeur et de beaux résultats avec les grands travaux publics qui s'exécutent sur toute la surface du pays. Le sol remué révèle chaque jour des tronçons de colonne, des médailles, des vases et mille objets d'art qui viennent enrichir nos Musées. Les nivellements qu'a exigés la création de la vaste esplanade qui remplace, à Auxerre, l'ancienne promenade, entre la porte du Temple et celle d'Eglény, ont produit une riche moisson qu'a pris soin de recueillir et d'acquérir l'un des membres de la Compagnie (1) : des médailles, des monnaies appartenant à l'Empire ; des pièces de bronze gauloises, des monnaies baronales et trois autres frappées par les ducs de Bourgogne.

La description de toutes les pièces trouvées atteste les connaissances numismatiques d'un de nos jeunes et studieux confrères (2) ; et l'on comprendra toute l'importance de cette collection, par ces lignes qui terminent son excellent Mémoire : *Le hasard semble avoir pris soin d'enfouir, dans les entrailles du sol déblayé, un nombre de monuments monétaires formant une série assez complète, pour qu'on pût, avec leur secours, recomposer presque entière l'histoire des siècles écoulés depuis l'indépendance des Gaules.*

(1) M. le baron Martineau des Chesnez.

(2) M. Edmond Challe.

Digitized by Google

Des médailles ramenées à la surface du sol, en arrachant des genêts, dans un champ près de Briare, ont été décrites par l'un des membres de la Société (1), ainsi que d'autres médailles trouvées près de Rogny. Celles-ci et et celles-là sont venues accroître nos collections. Par un hasard particulier, les pièces de Rogny sont de la même époque que celles de Briare. Les médailles (petit bronze) reproduisent Gallienus, Posthumus, Victorinus, Tetricus, Claudius. L'auteur de la Notice remarque, avec sagacité, que l'histoire des Gaulois Victorinus et Tetricus est en réalité celle de nos pères.

« Ces empereurs, dit-il, furent acceptés avec enthousiasme, et les Gaulois ne reculèrent devant aucun sacrifice pour les soutenir contre ceux de la métropole. »

Dans un brillant paragraphe que je ne puis résister au désir de citer, l'auteur de cette courte mais substantielle Notice fait des rapprochements historiques d'une profondeur saisissante, et qui rappellent par la moralité et par la formule la grande école de Bossuet.

Voici ce paragraphe :

« Les médailles trouvées à Briare et à Rogny sont, pour ainsi dire, l'expression de la génération de cette époque, qui offrit, en outre, la grande figure d'une de ces femmes qui, dans des âges différents, étaient destinées à jouer des rôles si considérables dans nos annales. Je parle de cette Aurelia Victorina que ses contemporains

(2) M. Robineau-Desvoidy.

Digitized by Google

surnommèrent l'*héroïne de l'Occident*, et que les légions d'alors appelaient *la mère des armées*, parce qu'elle les conduisait aux batailles avec une intelligence et un sang-froid qui les remplissaient d'admiration, et parce qu'elle avait nommé quatre empereurs. Spectacle singulier ! A la même date, Zénobie éblouissait l'Orient de l'éclat de sa gloire, tandis que plus modeste, mais non moins courageuse, Salonina s'efforçait de voiler les souillures du trône par la pratique des vertus de son sexe et par la consolante culture des Belles-Lettres et de la philosophie. La femme gauloise, la femme grecque, la femme latine, ces trois types divers d'héroïsme, ennoblissaient à l'envi les dernières heures de la société expirante du panthéisme. » . . . .

Quand des passages aussi éloquents viennent adoucir par le reflet de leur style la sévérité naturelle d'un compte-rendu, la course qui reste à franchir à votre rapporteur paraît plus facile. Aussi est-ce avec une confiance nouvelle que je reprends la plume pour continuer à vous entretenir de nos conquêtes archéologiques.

Dans un cimetière antique, près d'Héry, des fragments de vases et des médailles avaient été trouvés, et cette heureuse découverte avait déjà éveillé l'attention de la Société. Depuis, à peu de distance du même lieu, des fouilles pratiquées par les soins de M. Bernard d'Héry, ont donné des résultats encore plus importants : des vases, des agrafes ont été extraits ; deux fragments de miroir d'acier et des clous en fer qui annoncent la présence de cercueils en bois et l'usage de l'inhumation mêlé à celui de l'in-

Digitized by Google

cinération. Aucun cercueil de pierre n'a été découvert, ajoute le Mémoire consacré à décrire les nombreux objets obtenus près d'Héry. Notre confrère (1) affirme ensuite avec l'autorité que nous reconnaissons appartenir à sa science, que ce lieu fut un cimetière romain du I[er] siècle ou du II[e]. Et, en lui assignant ce caractère et cette date, ses motifs sont : l'usage presqu'exclusif à cette époque de l'incinération des corps ; les médailles d'Auguste, de Tibère, de Claude, de Germanicus, de Néron qui se sont seules rencontrées à Héry ; la beauté des caractères de l'inscription : *Sextus Domitianus* d'un morceau d'amphore ; les formes élégantes enfin de la plupart des vases qu'on a recueillis.

Le passé n'est qu'une route de tombeaux. En descendant le cours des âges, nous rencontrons encore sur nos pas, près de Fulvy, un cimetière antique. L'un de nos honorables confrères (2) y a trouvé non des médailles et des objets d'art, mais le gisement de nombreuses sépultures. Conduit par les explorations déjà faites en 1847 et 1848 et éclairé par des médailles qui furent trouvées à cette époque, mêlées aux débris d'un ossuaire, il a conclu que les inhumations pratiquées dans ce sol dataient de la fin du IX[e] siècle, c'est-à-dire de l'invasion des Normands.

Le temps me presse : malgré le désir que j'éprouverais d'analyser un excellent et savant Mémoire, modèle de

(1) M. Quantin.
(2) M. Camille-Dormois.

Digitized by Google

saine critique, je dois me borner tout simplement à rappeler qu'il traite d'une médaille votive, d'une admirable conservation et presqu'à fleur de coin, trouvée près de Fulvy. Avec une abondance de preuves irréfragables, après une discussion historique dont on soupçonne sans efforts l'immense intérêt, l'auteur (1) établit que cette belle médaille votive fut frappée par Constantin-le-Grand, et qu'ellé le fut postérieurement à l'année 320.

Presque simultanément, trois membres de la Compagnie exploraient le lieu dit la *Grotte-des-Fées*, sur la rive de la Cure, en amont des grottes d'Arcy, et la montagne de Nermont, traversée par le tunnel d'Arcy à Saint-Moré, au bas de laquelle se trouve une caverne spacieuse. Nul doute que cette caverne n'ait servi autrefois d'asile ; on y a trouvé des fragments de poterie grossière, qui a tous les caractères de l'époque gallo-romaine. Dans la grotte *des Fées*, on a recueilli des ossements de chevaux, de carnassiers, de phoques, d'hippopotames.

Cette grotte et cette caverne durent servir de refuge — cette opinion paraît être la plus admissible — aux populations épouvantées qui fuyaient devant l'invasion des barbares.

Quoique les travaux qui peuvent se rattacher à l'archéologie soient épuisés, ma tâche cependant n'est pas terminée. J'ai encore à réclamer votre attention, à l'appeler sur d'autres sujets.

(1) M. Fournerat.

Digitized by Google

Une bien grave question a été soulevée dans ces dernières années : elle est même devenue, dans le corps médical, l'objet de vives et sérieuses discussions. Des praticiens éclairés se sont demandé si la fameuse découverte de Jenner, si la vaccine, accueillie avec tant de reconnaissance, saluée par tant de bénédictions au commencement du siècle, propagée avec ardeur, avec fanatisme, avait été réellement un bienfait incontestable, un moyen curatif sans compensation fâcheuse pour l'humanité? Des doutes se sont élevés dans leur esprit. Et d'induction en induction, ils ont été enfin amenés à penser que si certaines maladies, les fièvres typhoïdes, par exemple, se sont multipliées de nos jours dans une proportion effrayante, et si elles ont plus particulièrement atteint des hommes jeunes, c'est la vaccine qui en est cause ; car ces maladies diverses ne seraient, à leur avis, que la variole répercutée par le cowpox. Il n'y aurait donc à fin de compte qu'un déplacement du mal : triste échange ! Le docteur Villermé a écrit : « Tous les préservatifs des maladies de l'enfance agissent de même ; de même aussi, en supprimant une cause de mort, ils donnent plus d'activité aux autres. »

La nécessité de renouveler la vaccination était déjà un fait malheureusement acquis. Mais de ce fait affligeant, arriver à reconnaître, dans l'usage de la vaccination, les sources de maladies tout aussi redoutables que la petite-vérole, quelles douloureuses révélations !

Dans un exposé fort remarquable, et dont j'indique à peine les points culminants, un savant médecin, habile

Digitized by Google

praticien, a demandé à la Société d'ouvrir une enquête sur la fréquence des fièvres typhoïdes, depuis l'introduction de la vaccine ; et la Société a admis sa proposition (1). En agissant ainsi, la Compagnie a donné d'avance de hautes garanties d'indépendance et d'impartialité aux discussions à naître, et qui naîtront infailliblement autour de cette grave question médicale. Car une enquête, c'est l'étude sincère des faits, leur constatation pas à pas ; c'est chercher les vérités une à une de bonne foi, sans autre désir que celui de rencontrer la vérité absolue.

Par un de ces rares bonheurs, qu'on serait tenté d'envier, et qui cette fois, sans doute, était mérité, l'un des membres de notre Compagnie (2) a eu à sa disposition une foule de pièces authentiques provenant de la famille du chevalier d'Éon et sur le chevalier d'Eon lui-même : mine précieuse de révélations fines, d'anecdotes curieuses autant qu'inconnues, d'aventures de cape et d'épée, d'intrigues mystérieuses, où l'auteur a puisé à pleines mains les éléments d'une Notice biographique plus intéressante que bien des romans, même parmi les meilleurs. D'Éon est notre compatriote, puisqu'il a vu le jour à Tonnerre, et il appartient à ce damné XVIIIe siècle, car il est né en 1728.

Notre laborieux confrère a moissonné, essayons de glaner. Il a peint à l'huile un portrait, esquissons un pastel.

(1) M. Duché.
(2) M. Lemaistre.

Digitized by Google

Louis XV régnait : époque facile, douce et commode, heureuse... surtout pour Louis XV ; époque qui, sans être précisément le moment suprême où vont cesser d'exister des formes gouvernementales vieillies, indique aux clairvoyants la pente fatale du déclin. Les autres ne s'en aperçoivent pas. La consomption parvenue dans le corps humain à son dernier degré d'atonie, donne une teinte rosée aux malades qui s'en vont. Le XVIII[e] siècle, ce spirituel poitrinaire, avait aux joues cette teinte de mauvais augure.

Louis XV, qui était bien de son siècle, ne fut pas un prince sans esprit, il s'en faut ; il en avait même beaucoup. Peut-être en avait-il trop, car il était défiant à l'excès. Et, particularité curieuse de son organisation, lui qui mettait si peu de mystère dans sa vie privée, aimait et pratiquait le mystère dans les affaires de l'Etat. De là chez lui cette diplomatie en partie double, qui consistait à placer à côté de ses ministres accrédités à l'étranger des agents secrets, disons le mot brutal, des espions qui avaient sa pensée et devenaient les surveillants de sa diplomatie officielle. Ce jeu-là, fort ingénieux peut-être à certain point de vue, avait ses inconvénients et surtout ses dangers pour ceux qui tenaient les cartes, pour les dépositaires de cette confiance occulte qui s'exerçait tantôt par des abbés de boudoir, tantôt par des femmes galantes, tantôt par des aventuriers de grandes manières, des Moncades aux abois.

C'est revêtu de ce caractère assez équivoque, et chargé d'une mission exactement pareille à celle dont nous venons

Digitized by Google

de donner la définition, que le chevalier d'Éon entra dans la carrière politique. Son début eut lieu en Russie, à la cour d'Élisabeth. Là commençant le rôle ambigu qu'il devait garder si longtemps à l'étonnement, au scandale du monde entier, il paraît déguisé en femme et s'appelle *Lia* de Beaumont. Son associé, son confident dans cette bizarre et peu séante comédie d'intrigue, est un chevalier Douglas, Écossais, devoué aux intérêts de la France. La chose était trop paradoxale, la tentative trop périlleusement hardie, pour échouer dans un siècle qui n'a vécu que de paradoxe et de hardiesse jusqu'au jour où il en est mort. La tentative de Lia de Beaumont ou du chevalier d'Éon fut donc couronnée d'un plein succès. On lui en tint compte à Versailles ; et il reparaît bientôt à Saint-Pétersbourg, mais, cette fois, avec un titre officiel et les vêtements de son sexe.

Plus tard, en 1762, il accompagne en Angleterre le duc de Nivernais, ce grand seigneur poli, doux, qui cultiva les Lettres et qui, doué comme Voltaire et Fontenelle d'une faible constitution, comme Voltaire et Fontenelle aussi, vécut dans un âge très-avancé, privilége des gens condamnés à mourir en naissant. D'Éon, paraît-il, fut un auxiliaire utile à l'ambassadeur, et prit une part considérable au traité de 1763. A titre de première récompense, il fut chargé d'apporter à Fontainebleau cette importante transaction diplomatique. Voici le chevalier arrivé au point culminant de la fortune. Il est nommé ministre plénipotentiaire à Londres. Ministre! La fortune, qui, elle aussi, change volontiers de costume,

Digitized by Google

va-t-elle lui être toujours fidèle? Pour répondre à la question, suivons-les l'un et l'autre en Angleterre. Un ambassadeur extraordinaire, le comte de Guerchy, y est en même temps envoyé par la cour de Versailles, et d'Éon devra travailler avec son Excellence. La subordination n'était pas le côté saillant du génie fantasque du nouveau ministre. Bientôt les rapports entre lui et l'ambassadeur s'aigrissent; la lutte est commencée. Le chevalier succombe à moitié, nous disons à moitié, car si le ministre des affaires étrangères prononce son rappel, il plaît au roi de le laisser à son poste, de l'y maintenir, et même de lui prescrire de surveiller son ambassadeur. Admirable complicité! burlesque image du temps! politique tourmentée comme la peinture et le style de cette époque! N'est-ce pas là, Messieurs, le siècle où devait triompher l'auteur du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro;* les intrigues compliquées, les imbroglios, les fausses sorties, Chérubin déguisé tantôt en femme, tantôt en homme, lui aussi; et enfin où devait triompher la révolution, qui se déguisa fort peu au dernier acte de la comédie qu'elle termina.

Cependant, le combat entre un simple chevalier d'Éon et un grand seigneur, commandeur des Ordres du Roi, qui s'était distingué à Fontenoy et à Minden, devait être forcément inégal.

Le déguisement qui avait valu à d'Éon ses premiers succès à Saint-Pétersbourg fut perfidement évoqué. C'est là l'arme redoutable, meurtrière dont usa contre lui M. de Guerchy. Le duc de Praslin, ministre des affaires

Digitized by Google

étrangères, ému de tous ces bruits, ordonna gravement, en 1765, sans la prendre au sérieux, je le suppose, une information sur le sexe du chevalier d'Éon.

Par malheur ou par bonheur, on ne sait trop dire lequel ; car comment décider s'il n'y avait pas autant à rire qu'à blâmer dans ce débat de jupons et de culotte? — le chevalier doué d'une physionomie douce, accompagnée de cette froideur caractéristique d'une femme bien élevée, n'ayant d'ailleurs que peu de barbe, favorisa merveilleusement les projets de vengeance du comte de Guerchy. Cependant, la qualification d'*hermaphrodite* qu'il lui décernait se trouvait tout à fait inconciliable avec de certains triomphes non diplomatiques obtenus à la cour de Russie et dans le monde.

Enfin d'Éon, nonobstant tout cela, devra prendre des habits de femme ; il les reprend ; et son respect pour le Roi, qui l'a exigé, le condamne au silence. Désormais, de par le Roi, il cessera d'être homme..... quant au costume.

L'auguste correspondant du chevalier meurt ; Louis XVI, loin de vouloir continuer les traditions de son aïeul, se hâte de redemander à d'Éon les papiers dont il est dépositaire. Comme on devait s'y attendre, celui-ci met un haut prix à cette restitution. On négocie, on échoue ; mais l'homme aux expédients, celui qui unissait la souplesse d'un sophiste grec à la ruse d'un Italien, la témérité du parvenu à la patience d'un grand politique, Beaumarchais entre en scène, et il obtient un traité, une capitulation. Malheureusement, l'auteur de *Figaro* com-

Digitized by Google

promet, par une saillie, le succès acquis : *il offre sa main et son cœur à ce prodige qui est du sexe féminin*, et insiste pour que sa fiancée soit visitée publiquement ! A une telle insulte d'Éon s'indigne. Une polémique s'engage, le scandale se rallume, et qu'on imagine quel scandale ! C'est Linguet qui écrit en faveur du chevalier. Mais enfin Beaumarchais a reçu les clés d'un coffre déposé chez lord Ferrers ; ce coffre, objet de la négociation, contenait les nombreux papiers réclamés par la cour. Tout est conclu : le chevalier restera à son gré homme ou femme ; on n'insiste pas. Rassuré en outre par les paroles bienveillantes de M. de Vergennes, d'Éon rentre plus tard en France ; c'était en 1777. Le chevalier — cela était convenu — jouira d'une pension de 12,000 livres. Autre faveur, le 17 août de la même année, il paraît à Versailles, ou plutôt il y reparaît, revêtu de l'habit de capitaine de dragons, décoré de la croix de Saint-Louis ; mais c'est la dernière fois qu'il portera cet habit et ces insignes. La cour veut, exige une nouvelle fois qu'il reprenne les habits de femme et ne les quitte plus. Pour que rien ne manque au dénouement de la comédie, Marie-Antoinette se charge du trousseau. C'est Mlle Bertin, sa première faiseuse qui fournira robes, jupes, corsets et guimpes. Un bel éventail, avec vingt-quatre mille livres de billets de caisse offerts par la même main sont ajoutés au trousseau. Toujours bonne et gracieuse, la reine veut adoucir et voiler ce qu'a de trop rigoureux la transformation infligée à d'Éon. Elle écrit à un tiers : « Dites-lui qu'au lieu de l'épée qu'elle portait, je la fais chevalière, en

Digitized by Google

armant sa main d'un éventail. Je vous ordonne d'ajouter que je lui défends les remerciements. » Si Marie Antoinette eût été moins bienveillante, en vérité, on serait tenté d'apercevoir dans cette dernière recommandation une légère teinte d'ironie.

La carrière politique de d'Éon est terminée. Fidèle à sa foi monarchique, il émigra, et ne mourut en Angleterre qu'en 1810, où il vécut jusque-là d'une pension que lui faisait Georges III.

D'Éon fut brave ; il excellait dans tous les exercices du corps ; sur l'escrime il balançait Saint-Georges. Il eut beaucoup de liaisons passagères, mais il inspira de véritables passions à la comtesse de Rochefort et à madame de Courcelles.

Lettré autant que brave, et ce n'est pas peu dire, dans le cours de sa vie, qui n'a pas encore eu son Plutarque ou, si l'on aime mieux, son Brantôme, il publia un très-grand nombre d'ouvrages qui attestent l'étendue et la variété de ses connaissances. Il eut toutes les célébrités, les grandes et les petites, les bonnes et les mauvaises. Dorat le chanta ; la caricature aussi, mais sur un autre ton. Il fut tour à tour exalté et déchiré, porté aux nues et traîné dans la boue ; Angelica Kauffmann fit son portrait ; Louvet de Couvray le prit pour le modèle de son Faublas ; Gibbon, l'historien magistral, l'a cité dans son ouvrage. Achille, comme lui, porta le costume de femme : Il ira à la postérité..... dans la robe d'Achille, et à cette robe on coudra des paniers.

Mais, ne suivant pas l'exemple de notre laborieux et

Digitized by Google

estimable confrère, auteur de la biographie du chevalier d'Éon, nous nous garderons bien de le proclamer ici, on le voit, *l'une des gloires de notre département.* Des talents, du courage, de l'audace, beaucoup d'intrigue surtout, voilà ce qui distingua d'Éon.

L'intelligent architecte, notre confrère (1), qui, sous les ordres de M. Viollet-le-Duc, a si heureusement surveillé les travaux exécutés pour la complète restauration de la magnifique église de Vézelay, va publier la *Monographie de celle de Châtel-Censoir* : honorable entreprise que la Société devait accueillir et encourager. Le même artiste a conçu une pensée non moins digne d'éloges, en se proposant de reproduire, dans un ouvrage qui comprendra un grand nombre de planches, tous *les carrelages émaillés du Moyen âge et de la Renaissance, découverts dans le département.*

L'un des membres de la Société, qui a pareillement conquis un rang distingué dans les arts et que recommandent ses connaissances archéologiques, a soumis (2) à la Compagnie une proposition accueillie par elle avec empressement. Elle consiste à *réunir et publier dans le Bulletin le catalogue des dessins conservés dans les bibliothèques et musées de Paris, qui concernent le département de l'Yonne*, sous les rapports archéologique, biographique, géographique, etc. A un inventaire raisonné, sous le titre de : *Monographie iconographique du*

(1) M. Amé.
(2) M. V. Petit.

Digitized by Google

département, seront jointes quelques gravures sur bois qui éclaireront le texte.

Il y a toujours devoir et profit, pour un pays, à honorer la mémoire des hommes utiles qui y sont nés. A ce titre, Roard, de Clichy, dont les connaissances en chimie firent faire des progrès à l'industrie, et qui fut longtemps directeur de la manufacture des Gobelins, sous le premier empire, méritait bien que sa vie si pure et ses travaux fussent racontés. L'un des membres de la Société a dignement accompli cette tâche (1).

L'éclat de la gloire ne doit pas nous faire négliger le demi-jour plus doux où se cache la figure calme et sereine des hommes vertueux. Un homme de bien, dans toute l'acception de ce mot, plus recommandable encore par ses vertus privées que par sa naissance et sa haute position sociale, le comte César de Chastellux a été enlevé à sa famille et aux pauvres qui furent toujours pour lui une seconde famille. Quoiqu'il n'appartînt pas à notre Compagnie, l'un de ses membres (2) lui a consacré une Notice dans laquelle son caractère est justement apprécié. M. César de Chastellux fut, depuis ses premiers pas dans la vie jusqu'à sa mort, un type de fidélité et de dévouement à sa foi monarchique. A une époque où tant de convictions politiques vacillèrent sur leur base, sa conviction, statue antique, ne bougea pas. Mais ceux qui ne croyaient pas devoir l'imiter, il n'avait pour eux ni

(1) M. Lemaistre.

(2) M. Raudot.

Digitized by Google

éloignement ni dédain. Il ne forçait personne à suivre la ligne invariable qu'il parcourait. Il vous tendait la main du bord de la route et continuait.

Les Notices nécrologiques sont un affligeant chapitre dans les travaux des Compagnies savantes. La Société a perdu M. Vachey, jeune architecte plein d'avenir et rare exemple de ce que peut l'amour des études sérieuses, soutenu par l'application. Il est mort au moment où il commençait à recueillir la juste récompense de ses efforts. Il a été loué par l'un de nos confrères (1) comme il méritait de l'être, avec simplicité, avec vérité : que dire après lui ? Quelle forme meilleure envers un talent que chacun estime et que tous regrettent.

Une mort plus récente et non moins affligeante a excité toutes nos sympathies : celle du docteur Sonnié-Moret, emporté au mois d'août dernier par l'épidémie. Sa valeur, comme médecin, comme homme, a été scrupuleusement et affectueusement appréciée par un membre de la Société, son confrère à deux titres (2).

Par un rapprochement dont l'esprit a peine à se défendre, remarquons que le docteur Moret, victime de l'épidémie de 1854, avait été l'organe de la Commission que nous avions instituée, après le choléra de 1849, dans la pensée de rechercher les influences que les eaux, la composition des terrains peuvent exercer sur l'invasion de la maladie. Le rapport de M. Sonnié-Moret restera

(1) M. Déy.
(2) M. Duché.

Digitized by Google

comme un beau travail, plein d'observations, et qui, prolongeant le souvenir de son nom parmi ses contemporains, augmentera en eux la douleur de sa perte.

Encore quelques instants, Messieurs, et j'aurai terminé ce bien long exposé. Vouloir être complet, sans fatigue l'attention de l'assemblée même la plus bienveillante, sr ce n'est là une prétention condamnable, c'est du moinsi une tâche singulièrement difficile.

Fontenelle disait avec une persistance devenue proverbiale : « Sonate, que me veux-tu? » Ne dirait-il pas de nos jours : « Impressions de voyage, que voulez-vous? » Rassurez-vous, cependant; je n'ai pas à ranger sous ce titre, à mentionner à la fin de ma course de rapporteur que de stériles fantaisies, des paysages imaginaires, des lieux fantastiques. Les *Itinéraires* de l'un de nos confrères sont très-réels (1); il ne raconte que ce qu'il a observé et vu lui-même. C'est pédestrement qu'il parcourt les communes de notre département, se mêlant aux habitants, étudiant scrupuleusement les hommes et les choses. Ce sont bien là, sans doute, des impressions éprouvées *sur place*. Le crayon, cet autre interprète fidèle, est venu compléter la plume; les deux témoignages s'appuient. Le secours intelligent d'un autre confrère (2) a permis à l'auteur de l'*Itinéraire*, de joindre aussi à ses descriptions d'excellents aperçus géologiques. Les églises, les édifices, l'histoire sommaire des localités, la classi-

(1) M V. Petit.
(2) M. Cotteau.

Digitized by Google

fication des couches souterraines ne sont pas oubliées.

Les congrès scientifiques, fondés par un homme éminent dont l'archéologie proclame le nom avec reconnaissance ; ces congrès appellent dans leurs réunions les membres des Sociétés qui, comme la vôtre, comme celle qui vous reçoit aujourd'hui, s'empressent d'aller discuter les questions qui s'agitent dans ces pacifiques comices de la science. L'un de nos confrères (1) a lu à Sens, dans la séance publique à laquelle il nous fut donné d'assister, un compte-rendu de la session du *Congrès archéologique de Moulins*. Vous ne l'avez point oublié, et si je le rappelle, c'est pour revendiquer, dans l'intérêt de la Compagnie, des pages qui furent accueillies avec une bienveillance si marquée, si flatteuse !

Dans ces derniers temps, on a multiplié les observations météorologiques, et le télégraphe électrique est devenu le complice utile des comparaisons qu'elles permettent d'établir entre elles. Ici, même, Messieurs, à l'École normale, et cela depuis plusieurs années, l'un des membres de la Société (2) constate modestement, avec une bien louable exactitude, les variations atmosphériques. Nous amassons ainsi des faits qui, à un moment donné, auront leur prix par les rapprochements qu'ils feront naître et les inductions qu'on en tirera.

En nous appelant à assister à sa séance publique, le 4

(1) M. Challe.
(2) M. Mouillot.

Digitized by Google

août dernier, la Société archéologique de Sens nous a permis de reconnaître combien sont sérieux les travaux de ses membres ; nous l'en remercions, et en déférant cette année à notre invitation, elle nous offre une preuve de plus des sentiments précieux de confraternité qui unissent les deux Compagnies, et je les constate avec un grand bonheur.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

SÉANCE DU 15 JANVIER 1854.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

M. Petit-Sigault fait hommage à la Société d'un exemplaire d'un ouvrage de sa composition, ayant pour titre : *Histoire abrégée de la langue et de la littérature française*, 1 vol. in-12.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, informant M. le baron Chaillou des Barres qu'il soumettra au Conseil supérieur de l'Instruction publique, dans sa première session, la demande qu'on lui a adressée relativement à une souscription à la *Bibliothèque historique de l'Yonne*.

La Société académique de Blois ayant proposé l'échange de son Bulletin avec celui de la Société, cette offre est acceptée.

Digitized by Google

Elections. — MM. Lecourt de Béru, présenté par MM. Le Maistre et Quantin, est élu en qualité de membre titulaire ;

Le baron de Guerne, administrateur du Musée de Douai, présenté par MM. Boulangé et Quantin, est admis en qualité de correspondant.

M. le Président donne lecture du projet de budget pour 1854 ; ce projet est adopté successivement par la Société de la manière suivante :

BUDGET DE 1854.

RECETTES.

Cotisations des anciens Membres	1,800 f.	» c.
Six admissions nouvelles.	90	»
Produit de la médaille de la Société et de la vente de médailles antiques	30	»
Fondation de M. le baron Chaillou des Barres . .	200	»
Subvention du Conseil Général du département, pour la *Bibliothèque historique de l'Yonne* et le *Cartulaire général*	500	»
Subvention pour la confection d'armoires destinées à la Collection géologique.	300	»
Encouragement du Ministre	300	»
Restes à recouvrer, 1853 et antérieurement . . .	400	»
Souscriptions particulières à la *Bibliothèque historique*, 60 à 3 fr. pour la 1re partie du 2e vol. . .	180	»
A reporter. . .	3,900 f.	» c.

Report. . .	3,300 f.	» c.
Souscriptions au *Cartulaire*, 50 à 5 fr. pour la IIe partie du t. Ier	250	»
Produit de la vente du Ier vol. de la *Bibliothèque historique* par les libraires, 10 exempl. à 10 fr. .	100	»
Dons et legs.	»	»
Intérêts de fonds placés	10	»
Recettes imprévues (pour la part de frais de dessins publiés par quelques Membres)	100	»
Total des recettes. . .	3,760 f.	»

DÉPENSES.

Achat et entretien de mobilier, installation des collections	200 f.	»
Achat de documents et collections	200	»
Frais de publication du *Bulletin*.	900	»
— de la *Bibliothèque historique*	750	»
— du *Cartulaire*.	750	»
Distribution du prix de statistique	800	»
Frais de séances publiques	»	»
Frais de bureau et d'administration	100	»
Salaire du garçon de salle	60	»
Total des dépenses. . .	3,760 f.	»

RÉCAPITULATION.

Recettes.	3,760 f.	» c.
Dépenses	3,760	»
	Néant.	



Communications. — M. Challe donne lecture d'une Notice nécrologique sur M. le baron de Varanges, ancien membre de la Société.

M. Ribière lit pour M. Déy une Notice biographique sur M. Vachey, ancien membre de la Société.

M. le Président rend compte, pour M. Camille Dormois, d'une Note sur un champ de sépulture découvert à Flogny.

M. Quantin annonce à la Société un projet de publication archéologique sur les carrelages émaillés du Moyen-âge et de la Renaissance dans le département, par M. Amé, l'un des membres de la Compagnie.

M. Amé demande pour ce travail le patronage de la Société, attendu l'importance et l'intérêt archéologique qu'il présente.

L'ouvrage formera 50 à 60 planches in-4° en couleur, avec 100 pages de texte, au prix de 12 fr. l'exemplaire.

M. Amé, présent à la séance, donne des explications satisfaisantes sur son projet et soumet à la Société un certain nombre de dessins fort curieux de carreaux émaillés, recueillis sur divers points du département.

La Société, après examen, est d'avis de prendre cette publication sous son patronage. Elle la recommande tout particulièrement à ses Membres et charge ses Secrétaires d'inviter, par la voie des journaux, les personnes qui posséderaient des carreaux émaillés de les en informer, afin de rendre la publication de M. Amé plus complète.

La séance est levée.

Digitized by Google

SÉANCE DU 9 *FÉVRIER* 1854.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

La Société des Sciences de l'Aube fait envoi de ses Mémoires des 3e et 4e trimestres de 1853.

M. Vignon, membre correspondant, fait hommage d'une Note sur quelques observations météorologiques faites à Montsauche (Nièvre).

Communications. — M. Robineau-Desvoidy communique un Mémoire sur des Monnaies du Bas-Empire, trouvées à Briare et à Rogny.

Il dépose également la suite de ses Recherches sur les Coléoptères du canton de Saint-Sauveur.

Sur la proposition de M. le Président, MM. Robineau-Desvoidy et Challe père sont délégués au congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à Paris, le 20 mars prochain.

M. Ribière lit un compte-rendu de l'ouvrage de M. Petit-Sigault, dont il a été fait hommage à la séance précédente.

M. Quantin dépose sur le bureau un grand nombre de vases cinéraires et de divers objets, agrafes, médailles, etc. recueillis dans des fouilles faites à Héry, au lieu dit les Châtaigniers, sur l'emplacement d'un cimetière romain.

Il lit un rapport sur ces fouilles et sur leurs résultats.

Digitized by Google

M. Bernard d'Héry, qui les a fait exécuter, a promis de disposer en faveur de la Société d'une partie des objets qui y ont été recueillis.

M. le Président rend compte à la Société de la prochaine démolition de la maison de Mme Raveneau, située rue du Temple de cette ville. Il rappelle que cette maison est ornée de bas-reliefs représentant des scènes de guerre, sujets datant de la fin du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe. Ces sculptures, sans avoir une grande valeur artistique, sont cependant les seules de ce temps que nous possédions à Auxerre. Il serait regrettable de les voir détruire. Le Conseil municipal a voté 100 fr. pour contribuer à leur conservation. Il propose à la Société de prendre une somme égale sur son budget, article *achat de collections*, qui est de 200 fr., pour concourir à l'acquisition des sculptures de la maison Raveneau ; cette somme de 200 fr. étant le prix de la pierre de taille qui devra les remplacer.

La Société, s'associant aux désirs du Conseil municipal, s'empresse d'accueillir la proposition de son Président et décide qu'une somme de 100 fr. sera prise sur son budget, pour la conservation des sculptures de la maison Raveneau qui seront déposées au Musée de la ville.

La séance est levée.

Digitized by Google

SÉANCE DU 5 MARS 1854.

PRÉSIDENCE M. LE BARON CHAILLOU DES BARRES.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Présentation. — M. le Président annonce la présentation d'un membre titulaire.

M. Challe donne quelques explications sur la place que devront occuper les sculptures de la maison Raveneau, pour l'acquisition desquelles la ville d'Auxerre et la Société ont voté une somme de 200 fr. On avait songé d'abord à les réunir dans le vestibule qui précède le Tribunal de Commerce et l'entrée de la Bibliothèque, et à les encastrer dans la muraille. Mais M. Lorin, architecte, a fait observer que, dans la prévision des changements que nécessiteraient le transfert du Tribunal de Commerce dans un autre local, et la création d'un Musée, il était convenable de ne donner à ces sculptures qu'un emplacement provisoire, afin d'éviter d'abord une dépense inutile et ensuite une opération qui pourrait être dommageable à ces œuvres d'art. Sur ces observations, il a été résolu de les placer dans le vestibule qui sert jusqu'à présent de Musée, et de les poser au-dessous des tableaux, mais sans les enchâsser dans la muraille.

M. Challe qui, avec le concours de M. Quantin, publie une nouvelle édition des Mémoires de l'abbé Lebeuf, et

Digitized by Google

les continue jusqu'à nos jours, lit un chapitre de cette continuation, embrassant l'histoire civile d'Auxerre pendant le XVII[e] siècle.

M. le Président rappelle qu'à une séance précédente plusieurs membres ont proposé de modifier et d'étendre les statuts de la Société de manière que, tout en s'occupant des sciences naturelles et historiques, il ne fût pas interdit de s'occuper de littérature et de beaux-arts; que cette proposition a dû être, à cause même de sa gravité, l'objet des réflexions de chacun, et qu'il serait temps de la soumettre au vote de la Société.

Après quelques observations présentées par MM. le baron Chaillou des Barres, Challe, Villiers, Ravin et Moret, la Société décide qu'avant de passer au vote sur cette importante proposition, il est nécessaire d'en avertir tous les Membres de la Société; qu'en conséquence elle sera reproduite définitivement à la prochaine séance, et que MM. les Secrétaires adresseront des bulletins de convocation à tous les Membres titulaires résidant ou non à Auxerre, en ayant soin de mentionner la proposition et le vote dont il s'agit.

Bien qu'il reste encore à l'ordre du jour la Notice sur M. Roard, de Clichy, que M. Le Maistre a adressée à la Société, l'heure avancée ne permet pas de lire cette Notice dont la communication est renvoyée à la séance prochaine.

La séance est levée.

Digitized by Google

SCIENCES HISTORIQUES.

RECHERCHES

RELATIVES A LA FABRICATION DU FER,

SUR LA RIVE GAUCHE DE L'YONNE, ENTRE VILLENEUVE-LE-ROI ET AUXERRE.

Pour répondre à l'appel qui m'a été fait, je viens signaler l'existence à peu près oubliée d'anciennes forges dans le département de l'Yonne.

Je ne parlerai toutefois que de la partie du pays située sur la rive gauche de l'Yonne, depuis Villeneuve-le-Roi jusqu'à Auxerre, portion qui, bien évidemment, n'est pas notée aujourd'hui comme faisant partie d'un district métallurgique quelconque.

Cependant, en parcourant le pays, en consultant les titres écrits et les traditions, on reconnaît que, pendant une longue suite de siècles, dont les derniers viennent de finir, la fabrication du fer avait un développement considérable là où de nos jours elle a complètement disparu.

Ces notions un peu vagues, sans doute, d'un passé qui rappelle des mœurs, un mode d'existence qui ne sont pas parvenus

Digitized by Google

jusqu'à nous, éveillent un intérêt qu'on éprouve toujours à l'aspect d'une ruine : une ruine, c'est avoir été et n'être plus.

L'existence de ces anciennes forges appartient à des âges qui se suivent sans interruption, mais que l'on peut cependant diviser en deux époques bien distinctes :

La première ne nous est connue que par des débris énormes, cyclopéens peut-être.

La seconde nous est connue par les noms qu'elle a laissés dans le pays et les transactions passées entre les forgerons et les propriétaires du sol.

Ces deux époques ont été suivies d'une troisième, mais j'en dirai peu de chose, puisque de cette troisième époque date la cessation du travail du fer dans ce département.

1re ÉPOQUE. — Les plateaux compris entre la vallée de l'Yonne et la vallée de la Loire, depuis Auxerre jusqu'à Villeneuve-le-Roi, sont encore couverts d'une étendue considérable de forêts ; dans ces forêts, loin de tout cours d'eau, on trouve d'énormes amas de matières fondues, semblables par leur nature à celles que produisent encore les ouvriers qui fabriquent le fer par les procédés les plus simples : une fournaise allumée sur le sol et le minerai placé dans la fournaise. Ces amas portent le nom de *ferriers*, et incontestablement ils proviennent d'un travail qui avait pour but la fabrication du fer.

Ce qui étonne à l'aspect de ces ferriers, c'est leur volume, et l'on se demande quelle longue suite d'années il a fallu pour les produire à des hommes qui n'avaient d'autre force que celle de leurs bras, qui ne forgeaient le fer que pour des épées, des haches d'armes, et quelque peu aussi pour des chaînes de navire.

De nos jours, les usines, aidées des cours d'eau, de leurs machines à vapeur, stimulées par une consommation qui emploie

Digitized by Google

le fer pour construire les maisons et les routes, demanderaient encore quelques siècles pour accumuler de pareils amas.

Il y a quelques années, je disais que ces ferriers étaient employés à l'empierrement des routes, et j'ajoutais qu'un empierrement de pareille nature devait renfermer à peu près dix millions de kilogrammes de fer par chaque lieue de longueur, c'est-à-dire quatorze fois autant de fer qu'il en faudrait pour construire une double voie.

Je ne pense pas exagérer en disant que, dans le périmètre que j'ai indiqué, dix lieues au moins sont empierrées avec des ferriers : ces dix lieues représenteraient donc cent quarante lieues de chemins de fer tels qu'on les construit aujourd'hui, et les ferriers sont bien loin d'être épuisés. Je n'ose dire qu'en cherchant à faire des chiffres, l'origine de ces ferriers remonterait bien au-delà de la fondation de Rome.

Les hommes qui produisirent ces ferriers établissaient leurs forges comme le charbonnier établit encore ses fourneaux. En plein air, sur les montagnes, au milieu des bois, loin des rivières, ils n'emploient dans leurs travaux ni le secours des machines ni le secours des chutes d'eau, et cela ne doit pas étonner ; à l'époque de Vitruve, les Romains connaissaient à peine le moyen de moudre le grain à l'aide d'une roue mise en mouvement par un cours d'eau.

Ce fait conduit à cette réflexion singulière que l'intelligence humaine, presqu'entièrement développée à sa naissance, n'a pas consacré ses premiers efforts aux choses matérielles ; elle les abandonnait aux classes réprouvées.

Aussi, dans les ferriers et les lieux qui les entourent, nulle trace qui indique une construction, une civilisation quelconque ; aucun débris d'habitation, d'aqueduc ; aucune de ces médailles, de ces statues dont les armées d'autrefois, plus prodigues que celles

Digitized by Google

d'aujourd'hui, jonchaient le sol qu'elles parcouraient, marquant ainsi le lieu et la date de leurs étapes; aucune pierre avec trace ou ébauche d'inscription; et les historiens restent muets sur l'existence de ces hordes laborieuses sans doute, mais que de hauts faits d'armes ne signalaient pas à leur attention.

La tuile à rebord, cette seule médaille de ceux qui n'en avait pas, se rencontre fréquemment dans les ferriers. Elle indique donc qu'à l'époque romaine ces forges primitives travaillaient encore. Je revenais un jour des ferriers, tenant à la main quelques débris de ces tuiles à rebord, un charpentier que je rencontrai me demanda où j'avais trouvé ces tuiles anciennes, et à mon tour je lui demandai comment il savait que ces tuiles étaient anciennes. Alors, il me raconta que, travaillant il y a quelques années à Triguerres, près Château-Renard, un propriétaire leur avait fait fouiller un monticule, qu'au centre de ce monticule ils avaient trouvé une sorte de caveau, et que là ils avaient vu de ces tuiles. Le propriétaire n'avait pas voulu qu'ils pénétrassent dans le caveau, prétextant qu'ils pourraient y rencontrer des animaux malfaisants, tels que vipères ou autres. A-t-on entendu parler de ces fouilles, et sait-on surtout quel trésor ce propriétaire faisait garder par des serpents?

2e ÉPOQUE. — Abandonnant les ferriers comme appartenant aux temps héroïques et consultant les documents écrits, on trouve, à l'aide des recherches faites par M. Quantin :

En 1333, l'abbé de Pontigny se réservait le minerai qui existait dans le bois de Francave.

1395, on prenait de la mine pour faire fer près Courgenay.

1483, Jean de Pesme amodiait les minerais de Ville-Folle.

Digitized by Google

En 1483, il y avait des forges à faire acier sur le ru du Tholon, proche la Motte-de-Senan.

1493, Sallazar, archevêque de Sens, fait bâtir des forges dans sa terre de Saint-Julien.

1515, Balthazard, qui exploitait ces forges, les céda à Pierre Balthazard, son fils.

1531, le chapitre de Sens amodie les forges de Longpy, situées à Saint-Aubin-Château-Neuf.

1673, Nicolas Colbert rend une ordonnance contre la société des forgerons et charbonniers, qui les montre encore comme faisant partie d'une bande de réprouvés de très-vieille origine, d'accord en cela avec la tradition.

Passant maintenant à la carte de Cassini, on voit près Saint-Julien, un lieu dit la Forge.

Près Saint-Aubin-Château-Neuf, le grand moulin des Claudins ou de Longpy.

Près Dracy, le moulin de la Forge-Neuve.

Près Grand-Champ, le foulon de la Forge.

Près Saint-Martin-sur-Ouanne, le foulon de la Forge.

Près Malicorne, la Forge.

En remontant, un lieu dit la Forge.

Plus haut, le Marteau.

Près Saint-Maurice-sur-Laveron, le moulin de la Forge.

A droite de Marchais-Beton, d'abord les Forgerons, puis les Forges.

Proche Torrailles, la Motte-de-Forge.

Sur le ruisseau de Baulches, Villefargeau, Monéteau.

Voilà donc, cette fois, l'existence de forges bien constatée par des documents écrits. Mais il y a loin de là aux ferriers.

Digitized by Google

Remarquons d'abord que, tandis que les ferriers sont situés sur les plateaux, les forges que nous venons d'énumérer sont au contraire situées dans les vallées sur les cours d'eau. Elles appartiennent à une époque où l'homme savait déjà utiliser la force motrice d'un ruisseau : cela nous reporte vers le VI[e] siècle.

Mais autour de ces forges, dont les noms sont encore vivants, on ne trouve plus de ces immenses débris comparables aux ferriers. Que faut-il en conclure? que l'homme, aidé de la puissance des eaux, produisait moins qu'à l'époque où il ne se servait que de ses bras, assurément non. Ce que l'on doit supposer, c'est que la période, pendant laquelle les forges des vallées ont travaillé, a été beaucoup plus courte que celle à laquelle appartiennent les ferriers; ce qui conduit naturellement à poser cette question : Si pendant mille années les forges des vallées ont produit si peu de débris, combien de milliers d'années ont dû travailler les ouvriers qui ont produit les ferriers?

J'ai dit que toutes les forges citées dans les actes ou inscrites sur la carte de Cassini étaient situées dans les vallées; il y a une exception à faire pour la Motte-de-Forge près Torrailles; peut-être fut-elle la dernière halte où s'arrêtèrent les forgerons avant de quitter les montagnes et de faire un pas vers la civilisation.

Entre les forges des ferriers et les forges des vallées, il y a eu cela de commun que les unes et les autres convertissaient immédiatement le minerai de fer en fer forgé; c'était l'enfance, la très-longue enfance de l'art. Les forges des vallées avaient fait un pas, elles avaient appelé à leur aide la force des cours d'eau.

3[e] ÉPOQUE. — Puis vinrent d'autres procédés qui, empruntant les machines employées par la seconde époque, travaillèrent le minerai dans de grands fourneaux, le changèrent en un produit qui, coulant comme le plomb et l'étaim, pût prendre toutes les

Digitized by Google

formes. Ce produit fut appelé fonte. Soumis de nouveau à l'action du four, il donna le fer propre à être forgé.

Devant ces novateurs qui, travaillant dans des maisons, devenaient presque des gens civilisés, les anciens forgerons disparurent ; ils avaient pu descendre des montagnes dans la vallée, mais le nouveau progrès les anéantissait : aussi le travail du fer, décroissant de la première époque à la seconde, a-t-il complètement cessé de la deuxième à la troisième.

En quelle année cet événement s'est-il accompli ? En quelle année le procédé nouveau, le grand fourneau, le haut-fourneau a-t-il chassé les forgerons ?

Ici, c'est un poète qui le raconte, comme si, dans les lieux dont nous parlons, la fabrication du fer avait dû reculer à mesure que la civilisation et les lettres avançaient.

En 1533, un enfant de 14 ans était venu passer les vacances chez son père, maître de forge à Vandeuvre ; et, comme tous les bons écoliers d'alors, il employait ses loisirs à faire des vers latins.

Des vers latins que faisait l'écolier, sortit un petit poème intitulé : *Ferraria*. Tout y est décrit : extraction de la mine, abattage et carbonisation du bois, fabrication du fer, habitudes des ouvriers. Les descriptions sont exactes, et les vers à coup sûr valent ceux que ferait aujourd'hui un enfant de même âge.

Voici en quels termes il peint le haut-fourneau :

Quadrata est ingens Barsæ prope fluminis undam,
Infabricata quidem moles quam nomine dicunt
Fornacem, structa est saxis vulgaribus, intùs
Sunt silices duri quibus est mirabile robur
Visque resistendi flabris ignique voraci.
Hic gemini folles à tergo immania spirant,

Terga boum vibrante rota quam vertat aquarum
Impetus assidue motantur flantque vicissim,
Et flant et reflant alternis motibus æqui;
Adcubat hìc fusor, sic illum nomine dicunt.
Excipit solers massam quod fusile ferrum
Dicitur, atque regit ventos, lituisque prehensis
Ferrices emungit squamas et perdomat ignes.
Seligit impurum puro noctesque diesque
Pervigilans homo durus et omnia ferre paratus.

Et un peu plus loin :

Carbonem interea qui materiemque ministret
Fornaci simul, ac vasto decrevit hiatu
Fusori comes et in ipso culmine custos,
Vir stabulat vigilax vultuque habituque Charonte
Persimilis. Qui cum artifices plurima fingunt
Vasa luto primum tornatim denique formis
Infundunt ferrum, quia et mirabile visu
Bombardos conflant, ità enim monstra vocantur
Dæmonis inventum, etc.

En 1533, en même temps que le haut-fourneau faisait *bombardos dæmonis inventum,* il employait aussi une portion de ses premiers produits en œuvres de religion; il faisait tous ces bénitiers de fonte qui garnissent encore nos églises de campagne et dont le bénitier de Bléneau est le prototype.

Mais ce n'est pas là que j'en voulais arriver, je tenais à constater qu'en 1533 l'appareil donnant le fer fusible, le haut-fourneau commençait à être en usage et qu'à cette époque aussi les forges des vallées ont dû disparaître.

Pourquoi n'ont-elles pas à leur tour été remplacées dans les mêmes lieux par le haut-fourneau?

Digitized by Google

Un peu peut-être parce que les forgerons s'y seront opposés, mais plus probablement parce qu'à cette époque le bois et le charbon de bois trouvèrent un écoulement facile vers Paris; parce que, tout près de là, à une dizaine de lieues, il y avait des forêts dont on ne tirait d'autre produit qu'en les convertissant en cendres.

J'ai bien dit qu'on avait fait du fer pendant de longues et très-longues années; mais je n'ai pas dit où on prenait le minerai.

D'abord on pouvait le prendre au loin; car, bien qu'il n'y eût pas de routes ou de bons chemins, comme à cette époque les chevaux se nourissaient sans dépense aucune dans les landes ou les forêts, on pouvait les envoyer à quinze et vingt lieues chercher à dos le minerai dont on avait besoin : cela se fait encore de nos jours et par les mêmes moyens.

Puis, sur place, les chartes indiquent les lieux où on allait extraire la mine à faire fer; plusieurs points sont encore appelés, du nom de minerai d'ocre, Saint-Martin-sur-Ocre, le Berceau-sur-Ocre, Notre-Dame-sur-Ocre. Et enfin, comme trace du chemin qu'en certaines localités pouvait suivre ce minerai, ne voit-on pas une route ouverte de Perrigny vers Fleury dont l'empierrement est tout entier en minerai de fer? Puis une autre route est ouverte du Puits-Avril vers Aillant et Fleury; elle est empierrée en ferriers. Ces deux routes, qui s'avancent l'une vers l'autre, ne montrent-elles pas ce qui a pu se passer à l'époque où existaient les forgerons des ferriers?

Pour dire quelques mots des minerais, je suis forcé d'employer les expressions consacrées. La plaine, entre Perrigny et Fleury et même Charbuy, contient sur une grande étendue un sable fin. Dans ce sable on rencontre par amas du minerai de fer hydraté. Ce minerai est souvent en géodes, quelquefois en grains; souvent c'est de l'hydrate très-pur, quelquefois ce n'est plus qu'un grès

Digitized by Google

lié par une dissolution ferrugineuse qui se serait épaissie. Cette manière d'être n'est pas particulière à cette localité, on la retrouve dans le département de la Dordogne, du Lot, du Lot-et-Garonne. Là aussi, dans les sables, on rencontre des hydrates plus ou moins siliceux qui donnent lieu à des exploitations fort importantes; là aussi, l'on dit que ce minerai est le résultat d'une dissolution ferrugineuse qui se serait épaissie, concentrée, en filtrant à travers le sable : on prétend même que cette formation de minerai se reproduit chaque jour. Et à ce sujet un homme grave racontait qu'en brisant une géode, on avait trouvé dans son intérieur quelques médailles.

Le fait est-il exact? je ne serais pas éloigné de le croire. Sur la route de Perrigny à Fleury, le talus d'un fossé était rafraîchi, on voyait suinter à travers le sable de l'eau incolore qui, au contact de l'air, prenait peu à peu une teinte de rouille foncée, et le sable qui en demeurait imprégné présentait parfaitement la coupe d'une géode.

Mais, à Perrigny, où donc les eaux iraient-elles chercher le fer qu'elles entraîneraient avec elles ?

Pourrain est-il si loin de Perrigny et les ocres qu'il renferme ne peuvent-elles pas être considérées comme un dépôt formé par des eaux chargées de fer, ou bien encore comme un dépôt où des eaux pures iraient se charger de fer?

L'examen des ferriers, des vieilles forges, des minerais, en dehors de l'intérêt qui s'attache à l'histoire de la fabrication du fer, appelle encore l'attention. En songeant au passé, en songeant à l'avenir, il semble que l'on pourrait réserver les minerais et les ferriers du département pour un emploi plus utile que l'empierrement des routes; et n'est-on pas comme effrayé en pensant qu'une lieue d'empierrement en ferriers représente en fer 14 lieues de rails?

E. Tartois.

Digitized by Google

NOTICE SUR DES MÉDAILLES

TROUVÉES AUX ENVIRONS DE BRIARE ET A ROGNY.

M. Garnier, en faisant arracher des genêts dans un champ (1) sablonneux des environs de Briare, trouva un pot de grès rempli de médailles, dites de *petit bronze*. Ce pot en contenait plusieurs milliers qui étaient oxidées, adhérentes entre elles, et paraissaient ne pouvoir être d'aucune utilité. La masse fut abandonnée à un fondeur. La curiosité engagea M. Garnier à en conserver une centaine des moins détériorées. Il eut l'obligeance de me les remettre, avec invitation de lui apprendre leur degré de valeur scientifique.

Malgré leur très-mauvais état de conservation, j'ai soumis chacune de ces pièces à l'examen le plus scrupuleux et le plus ennuyeux. Vingt d'entre elles durent être rejetées, comme n'offrant plus traces de lettres, ni de figures. La moitié des quatre-vingts autres, presqu'aussi détériorées que les précédentes, laissait encore distinguer quelques caractères et quelques linéaments des personnages, qui me permirent plus tard de les réunir à celles que je parvins à déterminer. Ces dernières, après un travail assez long sur des moitiés, sur des tiers, sur des quarts, et souvent sur quelques lettres plus ou moins isolées, purent être

(1) L'emplacement de ce champ porte encore le nom de *Camp des Romains*.

Digitized by Google

déchiffrées. Pour donner tout de suite une idée de mes embarras, je dirai qu'aucune médaille n'était complète.

Cependant j'arrivai à un résultat décisif. Ces cent médailles appartenaient à cinq empereurs qui avaient régné ou plutôt passé sur nos contrées durant une période de dix ans.

Gallien l'Impudique apparaissait avec l'année 260 ; en même temps, Posthumus qui ouvrit dans les Gaules la grande voie à l'anarchie, c'est-à-dire au premier essai du démembrement de l'empire ; puis Victorinus ; puis Tetricus : les deux premiers tués par les soldats qui les avaient élevés ; le dernier devenu, au milieu de la bataille, le prisonnier volontaire d'Aurélien, son compétiteur. Mais, avant Aurélien, la peste avait emporté Claude II, dit le Gothique. Du reste, aucune médaille d'Aurélien.

Gallienus, Posthumus, Victorinus, Tetricus, Claudius : ces médailles ne mentionnaient que ces cinq personnages. Gallienus devint empereur en 260. Claudius fut tué en 269. L'époque est on ne peut mieux fixée et déterminée.

Mon travail sur ces médailles de Briare était à peine terminé et rédigé, que je reçus de Rogny un envoi de cent sept pièces, également de *petit bronze,* ayant fait partie d'une assez grande quantité de pièces trouvées aussi dans un pot que la pioche avait rencontré sous le sol d'un champ. Ces dernières arrivées, malgré leur chétive apparence, laissèrent cependant enlever leur rouille avec assez de facilité. Le résultat de cette opération me donna des médailles d'assez bonne conservation en général, puisque deux seulement se refusèrent à toute détermination.

Par un hasard particulier, ces pièces de Rogny dataient de la même époque que celles de Briare. Elles avaient été enfouies dans les mêmes circonstances, et elles révélèrent les mêmes personnages. Treize Gallien ; onze Claude ; vingt-quatre Victorin ;

Digitized by Google

quarante-deux Tetricus le père. Aucun Posthumus; mais par compensation deux Saloninus, et dix-huit Tetricus-le-Jeune.

Ces pièces indiquent une époque encore plus circonscrite que celles de Briare.

L'empire et la société romaine allaient périr. Les barbares avaient déjà franchi le Rhin. Le faste et l'insolence de l'aristocratie, maîtresse du sol, avaient réduit les populations au désespoir; elles ne demandaient qu'à changer de chefs et de gouvernement. Les soldats, héritiers directs de la démocratie, ne reconnaissant plus le frein des lois, proclamaient et tuaient des empereurs dans leurs provinces éloignées, suivant les caprices de leur cupidité et de leur ambition. Nos contrées donnèrent alors le premier exemple de provinces qui, pour se soustraire au joug de Rome et pour rentrer dans leur individualité, n'hésitèrent point d'embrasser avec ardeur la cause des légions rebelles, et qui peut-être se trouvaient formées en grande partie de soldats indigènes. L'histoire des Gaulois Posthumus, Victorinus et Tetricus est donc en réalité celle de nos pères, dont ils furent les véritables souverains. Elle est une des pages les plus intéressantes de notre histoire nationale. Ces tyrans ou ces empereurs (les écrivains de Rome les désignent indistinctement sous cette double dénomination), furent acceptés avec enthousiasme, et les Gaules ne reculèrent devant aucun sacrifice pour les soutenir contre ceux de la métropole. Les médailles trouvées à Briare et à Rogny sont pour ainsi dire l'expression de la génération de cette époque, qui offrit, en outre, la grande figure d'une de ces femmes qui, dans des âges différents, étaient destinées à jouer des rôles si considérables dans nos annales. Je parle de cette AURELIA VICTORINA que ses contemporains surnommèrent l'*Héroïne de l'Occident,* et que les légions d'alors appelaient la *Mère des Armées,* parce qu'elle les conduisait aux batailles avec

Digitized by Google

une intelligence et un sang froid, qui les remplissaient d'admiration, et parce qu'elle avait nommé quatre empereurs. Spectacle singulier! A la même date, Zénobie éblouissait l'Orient de l'éclat de sa gloire, tandis que plus modeste, mais non moins courageuse, Salonina, s'efforçait de voiler les souillures du trône par la pratique des vertus de son sexe et par la consolante culture des belles-lettres et de la philosophie. La femme gauloise, la femme grecque, la femme latine, ces trois types divers d'héroïsme, ennoblissaient à l'envi les dernières heures de la société expirante du panthéisme.

N'oublions pas que les Gaules furent pendant treize ans soustraites à l'autorité des empereurs de Rome; n'oublions pas non plus que ces divers empereurs, acclamés dans nos provinces, furent tous dignes de la pourpre, soit par leurs talents guerriers, soit par leur habitude des affaires. Leur règne passager mérite donc une attention spéciale de notre part. Toute médaille, dont le revers nous rappelle une action de ces Césars éphémères, a droit à nos respects. Il faut savoir lire notre histoire nationale sur ces précieuses reliques, puisque les écrivains indigènes nous font défaut.

M. l'abbé Duru a écrit ces mots dans le premier volume des Mémoires de notre Société : « Il serait à souhaiter que ces sortes » de trouvailles tombassent en totalité dans les mêmes mains, » ou ne fussent pas éparpillées avant que quelque numismate ne » les eût examinées, pour découvrir les renseignements et décou- » vertes intéressantes qu'elles peuvent fournir à l'histoire géné- » rale, ou à celle au moins de la contrée où la guerre et les » crises politiques les ont fait enfouir. »

Je me joins de tout mon cœur à ces vues de notre honorable confrère. Je donne donc ces médailles à notre Société. Elles pourront compléter quelques lacunes ; en tout cas, elles remé-

Digitized by Google

moreront le souvenir *des ancêtres*. Uniques monuments des tourmentes qui agitèrent alors les Gaules, elles seules sauront nous dire ou nous faire soupçonner ce qui se passa dans nos contrées. En même temps, je demande que la Société publie ce court travail. Ces médailles, sans offrir rien de nouveau pour la science numismatique, me paraissent capables d'exciter notre patriotisme. Elles relatent des événements nationaux; elles sont NÔTRES, si je puis m'exprimer de la sorte; et elles n'appartiennent qu'incidemment à l'histoire générale des empereurs romains, dans laquelle elles forment un épisode du plus haut intérêt.

J.-B. ROBINEAU-DESVOIDY.

De l'Ermitage, 7 *février* 1854.

GALLIEN.

Élu empereur en 260; tué en 268.

A Briare, vingt-cinq médailles de cet empereur, savoir : quinze qui ne conservent ni traits, ni lettres sur le revers, tandis que les lettres de la face et le buste sont très-détériorés. Dix seulement ont permis une constatation plus ou moins facile.

A Rogny, treize médailles de cet empereur, savoir : deux tout-à-fait détériorées; cinq en plus ou moins mauvais état; six en assez bonne conservation.

Digitized by Google

N° 1.

℞. LIBERO P CONS AVG (*à Bacchus*).

Panthère ou lionne marchant à gauche. Point d'exergue. — Briare.

(L'abbé Duru : t. I, p. 131, n° 16).

Autre échantillon de la même pièce encore en plus mauvais état. — Briare.

La même pièce; assez bien conservée, avec l'exergue B.

(L'abbé Duru : t. I, p. 131, n° 16).

N° 2.

℞. DIANAE CONS AVG (*à Diane*).

Le cerf tourné à droite. — Briare.

(L'abbé Duru : t. I, p. 228, n° 6. Var.)

Second échantillon en plus mauvais état, avec l'exergue A. — Briare.

Troisième échantillon en mauvais état. — Rogny.

N° 3.

℞. DIANA F... (*Diana felix*).

En très-mauvais état. — Briare.

(L'abbé Duru : t. I, p. 237, n° 41 ; pl. II, n° 14).

N° 4.

℞. IOVI..... (*à Jupiter soutien dans les combats :* JOVI PROPUGNATORI).

En très-mauvais état. — Rogny.

(L'abbé Duru : t. I, p. 236, n° 40).

N° 5.

℞. PROVID...IA AUG (*Providentia Augusti*).

Pièce assez bien conservée. — Rogny.

Second échantillon en mauvais état, avec l'exergue MT. — Briare.

Digitized by Google

Troisième échantillon en plus mauvais état encore, avec l'exergue MD. — Briare.

N° 6.

℟. .ORTVNA REDVX (*Fortuna redux*).

Pièce en assez bon état, avec S dans le champ. — Rogny.

(L'abbé Duru : t. I, p. 255, n° 34).

Second échantillon en assez mauvais état. — Rogny.

N° 7.

℟. SECVRIT PERPET. (*Securitas perpetua*).

Femme assise contre une colonne. Assez bon état. — Rogny.

Second échantillon, avec H dans le champ. — Briare.

N° 8.

℟. ..ES AVG (*Spes Augusti*).

Figure de femme très-bien conservée. — Rogny.

N° 9.

℟. LIBERAL.T.S AUG (*Liberalitas Augusti*).

Point d'exergue. — Briare.

Second échantillon en assez bon état. — Rogny.

Troisième échantillon en très-mauvais état, avec la lettre S dans le champ. — Rogny.

Quatrième échantillon tout-à-fait en mauvais état. — Briare.

N° 10.

℟. PAX AVG (*Pax Augusti*).

La Paix debout. — Rogny.

(L'abbé Duru : t. I, p. 253, n° 22).

N° 11.

℟. PIETA..... (*Pietas Augusti*).

Pièce en très-mauvais état. — Briare.

N° 12.

℟. .LVS AVG. (*Salus Augusti*).

Digitized by Google

Femme tenant deux serpents au bras droit, avec un C dans le champ à droite. — Rogny.

(Ce n'est pas la médaille citée et figurée par l'abbé Duru, t. I, p. 258, pl. II, fig. 15).

SALONINA.

Épouse de Gallien, et tuée avec lui (1).

N° 1.
℞. ...ONINA AVG (*Salonina*).
Buste en partie détruit.
℞. PVDIC..... (*Pudicitiæ*).
Femme debout à gauche. — Rogny.
(L'abbé Duru : t. I, p. 237, n° 3 ; pl. II, fig. 17).

N° 2.
... ALONINA AVG.
Buste assez bien conservé.
℞. VESTA.
Vesta assise. — Rogny.
(L'abbé Duru : t. I, p. 238, n° 9. Var.)

POSTHUMUS.

Élu empereur en 261 ; tué en 267.

Je n'ai trouvé qu'une médaille de cet empereur, et c'est la mieux conservée de celles de Briare.

(1) Je n'ai rencontré que deux médailles de cette impératrice. Elles provenaient de Rogny.

Digitized by Google

N° 1.

℞. IOVI STATORI (*à Jupiter stator*).

Le dieu est armé de la haste et de la foudre. — Briare.

VICTORINUS.

Associé à l'empire par Posthumus, en 264; tué en 268.

A Briare, dix médailles, dont deux tout-à-fait détériorées. Les six autres en assez mauvais état.

A Rogny, vingt-quatre médailles tantôt bien, tantôt assez mal conservées : plusieurs tout-à-fait détériorées.

N° 1.

℞. PROVI..... (*Providentia Augusti*).

La Providence debout.

Cinq pièces, dont la plupart ont le buste bien conservé, tandis que le revers est plus ou moins et parfois tout-à-fait détérioré. — Rogny.

N° 2.

℞. PAX AVG (*Pax Augusti*).

Pièce en mauvais état. — Rogny.

Second échantillon encore en plus mauvais état. — Rogny.

N° 3.

℞. VICT.... AVG (*Victoria Augusti*).

Figure de la Victoire et le buste en bon état de conservation. — Rogny.

Second échantillon en mauvais état. — Rogny.

N° 4.

℞. PIE..... (*Pietas Augusti*).

Pièce en mauvais état. — Rogny.

Digitized by Google

Second échantillon en plus mauvais état encore. — Rogny.

N° 5.

℟. SALVS AVG (*Salus Augusti*).

Quatre pièces, dont plusieurs ont le buste très-bien conservé. — Rogny.

Autre échantillon assez bien conservé. — Briare.

Autre échantillon en mauvais état. — Briare.

N° 6.

℟. VIRTVS AVG.

Guerrier debout et bien conservé. — Rogny.

(L'abbé Duru : t. I, p. 239, n° 1 ; pl. II, fig. 24).

Second échantillon en plus mauvais état. — Rogny.

Troisième échantillon en plus mauvais état encore. — Briare.

Dans son Mémoire, l'abbé Duru n'a mentionné que cette médaille de Victorinus.

N° 7.

℟. .ROVIDENTIA AVG.

Pièce bien conservée. — Rogny.

Second échantillon en mauvais état. — Rogny.

N° 8.

℟. F.... ..L.TVM (*Fides militum*).

Pièce en très-mauvais état. — Briare.

En outre, cinq pièces dont les bustes sont parfois en assez bon état, tandis que les revers sont tout-à-fait détruits. — Rogny.

Trois autres pièces également en mauvais état. — Briare.

CLAUDE II, dit le Gothique.

Élu empereur en 268; mort de la peste en 269.

Digitized by Google

A Briare, vingt-quatre pièces, dont onze tout-à-fait incomplètes, soit sur la face, soit sur le revers. Deux autres répétées trois fois.

A Rogny, onze pièces, dont quelques-unes en assez bon état de conservation, et plusieurs très-détériorées.

N° 1.

℞. CONSEC..... (*Consecratio*).

Pièce en très-mauvais état. — Rogny.

(L'abbé Duru : t. II, p. 61, n° 13).

N° 2.

℞. .....NA REDVX (*Fortuna redux*).

Beau buste de Claude ; mais figure de la Fortune très-altérée. — Rogny.

(Ce n'est pas le FORTVNAE RED (*Fortunæ reduci*) mentionné par l'abbé Duru).

N° 3.

℞. .A.. VLTOR (*Mars ultor*).

Pièce en très-mauvais état. — Briare.

(L'abbé Duru : t. II, p. 63, n° 31).

N° 4.

℞. ORIENS ..... (*Oriens Augusti*).

N dans le champ. — Briare.

(L'abbé Duru : t. II, p. 63, n° 32).

N° 5.

℞. ....ID..... (*Providentia Augusti*).

Pièce en très-mauvais état. XI sur le champ. — Briare.

(Ce n'est pas la pièce mentionnée et figurée par l'abbé Duru).

Second échantillon mieux conservé. — Rogny.

(L'abbé Duru : t. II, p. 62, n° 19 ; pl. III, fig. 9).

Digitized by Google

N° 6.

℞. GENIVS EX..... (*Genius exercituum*).

Pièce détériorée; O dans le champ. — Briare.

Second échantillon encore en plus mauvais état, avec ces lettres ..ERCI... — Briare.

N° 7.

℞. .PES PVBLIC (*Spes publica*).

Pièce en très-mauvais état. — Briare.

(L'abbé Duru : t. II, p. 63, n° 24).

N° 8.

℞. ...... .ILIT.. (*Fides militum*).

Très-mauvaise pièce. — Briare.

(L'abbé Duru : t. II, p. 57, n° 4).

Second échantillon encore plus détérioré. — Briare.

N° 8.

℞. SALVS AVG (*Salus Augusti*).

Figure très-détériorée. — Briare.

Second échantillon pareillement en mauvais état. — Briare.

Troisième échantillon tout-à-fait en mauvais état. — Briare.

Quatrième échantillon tout-à-fait én mauvais état. — Briare.

N° 9.

℞. LAET.... (*Lætitia Augusti*).

Pièce en très-mauvais état. — Briare.

N° 10.

℞. ...TVS ...... (*Virtus Augusti*).

Pièce en très-mauvais état. — Briare.

N° 11.

℞. ...M..TIA ..... (*Clementia Augusti*).

Pièce en très-mauvais état. — Briare.

Digitized by Google

N° 12.

℞. ANNONA AVG (*Annona Augusti*).

Pièce bien conservée. — Rogny.

(L'abbé Duru : t. II, p. 62, n° 21).

Second échantillon tout-à-fait détérioré. A dans l'exergue. — Briare.

Troisième échantillon tout-à-fait détérioré, et avec des lettres différentes. — Briare.

N° 13.

℞. .....ALITAS AVG (*Liberalitas Augusti*).

Pièce assez bien conservée. — Rogny.

(Ce n'est pas la pièce mentionnée par l'abbé Duru).

Second échantillon en mauvais état. — Briare.

Troisième échantillon en mauvais état. — Rogny.

TETRICUS Père.

Élu empereur en 268 ; détrôné en 273.

A Briare, vingt-une pièces, dont douze ne permettent que la lecture du nom impérial, et sont tout-à-fait effacées sur le revers.

A Rogny, trente-sept pièces, dont plusieurs conservent le buste en assez bon état. Les figures des revers sont en général plus détériorées. Plusieurs de ces pièces sont tout-à-fait mauvaises.

Les pièces de Tetricus sont frappées d'une manière plus grossière que les pièces précédentes. Quelques-unes ne portent pas même l'orthographe des mots.

N° 1.

℞. P..DINCIV ..... (*Prudentia Augusti*).

Digitized by Google

Femme tenant un rameau d'olivier d'une main, et la haste de l'autre main.

J'ai reproduit l'orthographe exacte du mot.

N° 2.

℞. .....D..TIA AVG (*Providentia Augusti*).

Pièce en mauvais état. — Rogny.

N° 3.

℞. VVLC... (*à Vulcain*).

Pièce assez mal conservée. Lettres en caractères barbares. — Briare.

N° 4.

℞. LIBER...... AVG (*Liberalitas Augusti*).

Lettre et figure en assez bon état. — Rogny.

Second échantillon en plus mauvais état. N. dans le champ. — Rogny.

N° 5.

IMP.. TETRICVS CAES (*Cæsar*).

Buste obscur, mais assez bien conservé.

℞. .IBERALI.AS AVG (*Liberalitas Augusti*).

Figure mal conservée. — Briare.

Sur cette pièce et sur la suivante, Tetricus père prend le titre de César.

N° 6.

....ETRICVS CAES.

℞. PIE... (*Pietas Augusti*).

Pièce en mauvais état. — Briare.

Second échantillon en plus mauvais état. — Briare.

N° 7.

℞. LAETIT.. (*Lætitia Augusti*).

Pièce détériorée. — Rogny.

Digitized by Google

Deux autres pareilles en plus mauvais état encore. — Rogny.

Un autre échantillon trouvé à Briare.

Un autre échantillon en très-mauvais état. — Briare.

N° 8.

℞. SALVS AV (*Salus Augusti*).

Dix pièces : la plupart en assez mauvais état. — Rogny.

Deux pièces également mal conservées. — Briare.

N° 9.

℞. VIRTVS ..... (*Virtus Augusti*).

Figure de guerrier en assez mauvais état. — Rogny.

(L'abbé Duru : t. I, p. 240, n° 1 ; pl. II, fig. 25.)

L'abbé Duru n'a mentionné que cette médaille de Tetricus dans son Mémoire.

N° 10.

℞. PAX AVG (*Pax Augusti*).

Six pièces, dont deux d'assez bonne conservation. La Paix appuyée sur la haste. — Rogny.

Un mauvais échantillon trouvé à Briare.

N° 11.

℞. D (pour P) AX AVG (*Pax Augusti*).

Figure différente de celle du n° 10. ⊳ couché dans le champ. — Rogny.

N° 12.

℞. HILARITAS AVG.

Sept pièces; les unes bien, les autres mal conservées. — Rogny.

Cinq à six pièces dont on ne peut reconnaître le revers.

Digitized by Google

TETRICUS-LE-JEUNE.

N° 1.

CPIVESV TETRICVS CAES (*Cæsar*).

Buste d'adolescent avec le diadème.

℞. SPES AVG (*Spes Augusti*).

Figure bien conservée. G C dans le champ.

Dix-huit pièces : les unes bonnes, les autres plus ou moins détériorées. Ces pièces ont dû être frappées dans des localités différentes.

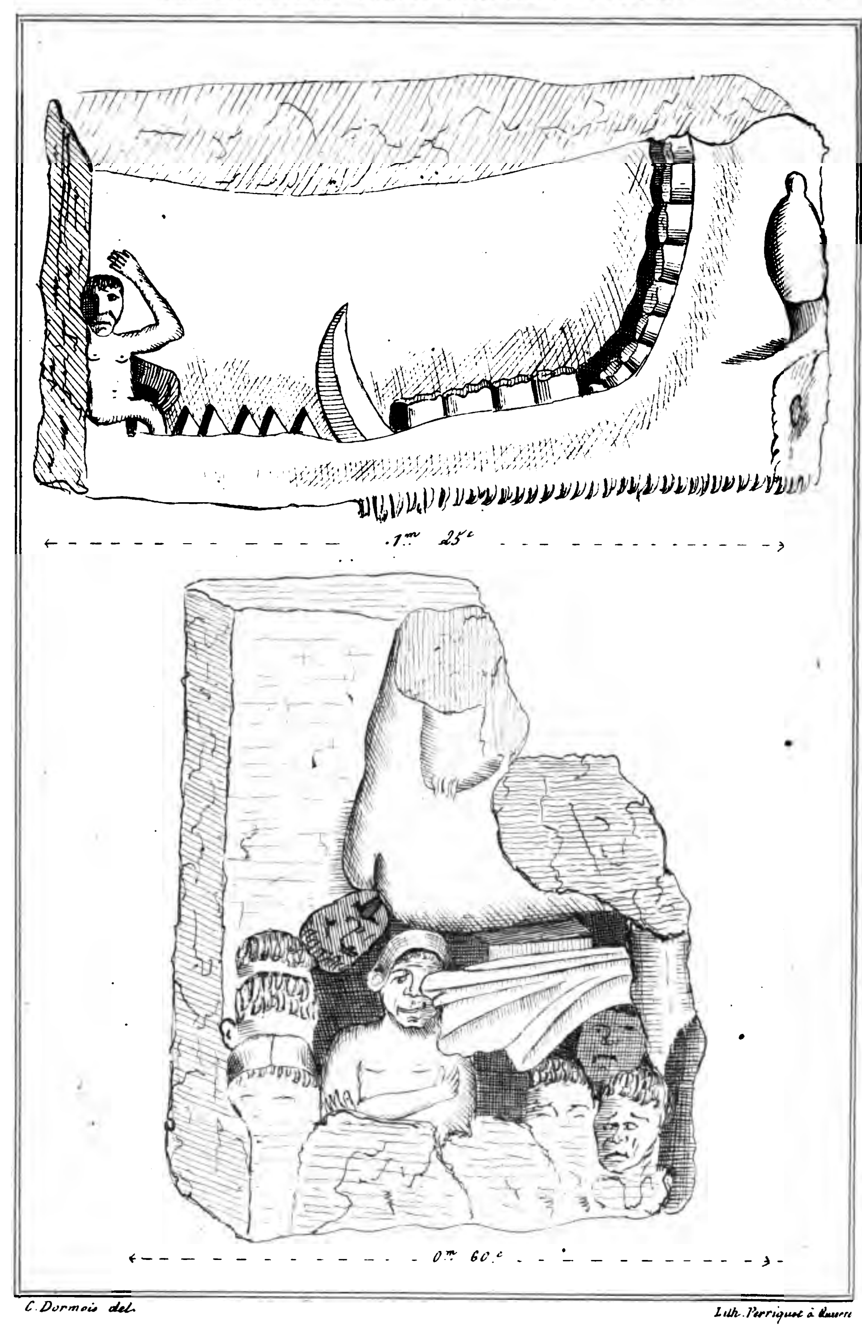
N° 2.

Les lettres de la face sont rognées. Buste d'un jeune adulte avec le diadème. Est-ce Tetricus Jeune? Est-ce Saloninus?

Le revers tout-à-fait détruit.

Digitized by Google

Digitized by Google



C. Dormois del. Lith. Perriquet à Auxerre

Fragments de Sculptures du Portail de l'Hopital de Tonnerre

Digitized by Google

NOTE

SUR DEUX FRAGMENTS DE SCULPTURE

PROVENANT DU PORTAIL DE L'ANCIENNE SALLE DES MALADES DE L'HOPITAL DE TONNERRE.

En surveillant la démolition du grand escalier, élevé vers 1764 pour arriver aux salles de l'hôpital de Tonnerre, je viens de découvrir des fragments de sculpture qui me paraissent curieux; ce sont des débris du tympan de la porte de l'ancienne salle des malades, construite par Marguerite de Bourgogne, sur la fin du XIII[e] siècle.

On sait que les sculptures de ce tympan représentaient l'Enfer et des scènes du Jugement dernier, mais on ne connaît rien de positif sur l'ensemble du tableau dont faisait partie l'image du Père Éternel, assis et étendant la main sur son Fils. Ce groupe existait encore il y a environ trente ans; il avait été conservé et replacé au-dessus de la nouvelle porte, lors de la démolition de l'ancien portail, en 1764.

Ceux qui exécutèrent cette démolition ne crurent pouvoir mieux faire que de débiter une partie des pierres sculptées, en les taillant pour les nouvelles constructions. Les saillies que présentaient les figures, offraient quelqu'avantage pour se lier avec le mortier, c'est sans doute à cette circonstance que nous devons la conservation des deux fragments que j'ai recueillis. On remarque sur l'un la gueule d'un énorme monstre représentant

Digitized by Google

l'Enfer ; elle engloutit un globe indiquant sans doute celui du monde, et serré entre plusieurs rangées de dents. On voit la langue du monstre qui se darde sur la boule. Un démon, aux formes hideuses, gambade sur le côté de la gueule ; il est appuyé contre le globe sur lequel il étend sa griffe.

Sur l'autre pierre, on remarque plusieurs figures en partie mutilées. Les deux qui sont conservées expriment la Frayeur et la Douleur. Ce groupe représente les réprouvés voués aux flammes de l'enfer ; ils étaient dominés par un démon dont il ne reste plus qu'une partie du torse ; certains détails rappellent la licence que prenaient les *Imaigiers,* lorsqu'ils voulaient exprimer les tortures imposées aux condamnés.

Cette scène est celle de la chaudière infernale, dont la tradition orale des anciens du pays indiquait l'existence au-dessus de la porte de notre hôpital ; on ajoutait qu'on voyait dans cette chaudière un pape, un cardinal et un moine. Dans les dernières démolitions, j'ai trouvé une tête provenant du même groupe et qui, par sa tonsure, représentait un prêtre.

Le croquis que je joins ici indiquera, mieux qu'une description, les détails des fragments que je signale ; l'ensemble du tableau était, du reste, la reproduction des scènes du Jugement dernier, sculptées sur un grand nombre de portails du XIII[e] siècle.

CAMILLE DORMOIS.

Digitized by Google

PIÈCES INÉDITES

SUR LA BATAILLE DE BLÉNEAU.

M. le baron Girardot, membre correspondant de la Société, à Montargis, lui a fait parvenir une série de pièces inédites, recueillies par ses soins, relatives au double fait d'armes qui eut lieu sous les murs et à peu de distance de Bléneau, en 1652, pendant les troubles civils connus sous le nom de *Nouvelle Fronde.*

Ces pièces, extraites des Nouvelles à la main, qui circulaient alors, ont été écrites sans doute sous l'influence des événements et de l'esprit de parti, mais elles n'en sont pas moins des documents historiques précieux.

Pour leur intelligence, il suffit de se rappeler que le commandement de l'armée royale se trouvait partagé entre Turenne et d'Hocquincourt ; que le premier avait son quartier-général à Briare et le second à Bléneau, pendant que la cour était à Gien ; enfin, que Condé, à la tête de l'armée de la Fronde, vint surprendre et battre d'Hocquincourt à Bléneau, le 6 avril 1652, sur la rive droite du Loing et se faire battre le 7, par Turenne, sur la rive gauche.

Digitized by Google

I.

A Montargis, du 8 avril 1652.

Le samedi 6 du courant, sur les huit heures du soir, 200 chevaux dragons et allemands de l'armée du roy, destachez des régiments de la Cotterie et Manicamp qui tenoient l'avant garde de M. le maréchal d'Hoquincourt, à Rogny, retournant d'un parti qu'ils avoient fait du côté de Chasteau Renard, se croyant cantonnez autour de l'esglise de Rosgny pour y passer la nuit, n'eurent pas plutôt allumé leurs feux que M. de Beaufort, qui conduisoit l'advant garde de M. le Prince, laquelle étoit deslogée de Chasteau Renard dès le vendredi précédent, vint fondre sur eux, les mena battant sans qu'ils se pussent reconnoistre depuis l'esglise de Rosgny jusques aux environs de Bertheau et Saint Loge (1) et les contraignit de se sauver à la nage et gay à travers de la rivière de Loing; et ès environs de l'ecluse de Saint Barbe où ledit sieur de la Cotterie avoit posé son corps de garde avancé et fait abattre le pont de Saint Barbe de la rivière de Loing, au dessus dudit Rogny, et fait remplir pleinement le large de l'écluse de Saint Barbe, pour le rendre gaiable. Ce corps de garde avancé du parti du roy fut enlevé si promptement qu'il n'eut pas le loisir de se reconnoistre et fut poursuivi si vivement aussi bien que les 200 dragons susdits, le long des chateaux de Coustard et la Brulerie, grand chemin de Bléneau jusques à Saint Loge d'un côté et de Bertheau de l'autre, que ceux du roy n'eurent pas le loisir de regarder derrière eux. Ce combat dura jusques environ

(1) Saint Eusoge.

Digitized by Google

les onze heures de nuit, tant le long du canal que du côté de Rosgny et Chatillon. Du côté de Bertheau, depuis Saint Loge et Bertheau jusques à Montcresson, il y avoit des feux, de vingt pas en vingt pas dans les taillis, si grands que l'on voyoit comme en plein jour. A Chatillon où estoit le quartier du rég. de M. le Prince, les feux étoient en si grand nombre qu'il sembloit que la ville fut embrasée. Le roy et sa maison étoient à Gien; M. le maréchal de Turenne et le quartier du roy et de son armée à Briarre, ses trouppes à Ouzouer, La Bussière, Dammemarie en Puissaie, Batilly, Breteau et Lavau; l'advant garde de M. d'Hoquincourt à Rogny, luy et son quartier du roy à Bléneau; M. de Grandpré, à Saint Privé et Saint Martin des Champs. L'on tient que M. le Prince enleva quatre quartiers de l'armée du roy, en mit 300 sur place et en fit 400 prisonniers, mais qu'il fut arrs. de passer plus avant par un fossé trouvé dans la colline de Breteau; il est croyable que c'est la rigolle de Saint Privé où ceux du roy avoient braqué le canon qui fit grand eschet sur ceux de M. le Prince. M. de Maré, maréchal de camp eut une cuisse emportée. M. de Nemours fut blessé d'un coup de mousquet légèrement à la jointure de la cuisse; pour se faire panser, il s'est retiré à Chatillon d'où l'on a envoyé icy quérir des chirurgiens. M. de Beaufort a eu un cheval tué sous lui. M. le Prince fut trente-six heures sous les armes, et à cheval; son armée a pris beaucoup de bagages à celle du roy. M. d'Hoquincourt seul y a perdu plus de 300 marcs en vaisselle d'argent, drossolles et chevaux et autres équipages. Les armées ont fait trève pour quelques jours, pour de part et d'autre ramasser leurs gens. L'armée de M. le Prince est à Chastillon et aux environs; celle du roy à Gien et ses environs, dans laquelle, faute de pain, la nécessité les oblige à manger les chevaux. Le roy est à Gien, où l'on ne croit pas qu'il puisse subsister davantage.

Digitized by Google

II.

Circulaire du Roi au gouverneur des provinces.

Mon cousin, les artifices que quelques malintentionnez ont employés ci devant pour tenter la fidélité inviolable des habitans de ma bonne ville de Paris, et pour donner des impressions à leur advantage à mes amés sujets, me faisant juger qu'ils ne manqueront pas de prendre advantage de ce qui s'est passé depuis hier en ces quartiers entre mon armée et celle que commande à Pont le prince de Condé, pour descrier l'estat de mes affaires, j'ay été bien aise de vous en mander la vérité par cette lettre, affin que vous en donniez part à tous mes bons serviteurs subjets de ladite ville. Hier au soir, mon cousin le maréchal d'Hoquincourt qui estoit logé à Bléneau, ayant eu advis que le prince de Condé au lieu de continuer la marche qu'il avoit commencée s'en venoit à Chatillon sur Loing, envoya aussitôt ses ordres en tous les quartiers du corps qu'il commande pour faire assembler les trouppes, et donner advis en même temps à mon cousin le maréchal de Turenne de se assembler les siennes; mais le Prince étant arrivé au quartier des dragons avant qu'ils fussent deslogez, il y en eut quelques uns de pris, et néanmoins la perte ne fut pas grande, tant parce que la plupart étoient dispersés en plusieurs chateaux que parce qu'il y en avoit encore d'autres commandez ailleurs. Le prince de Condé s'estant advancé ensuite vers le quartier de mondit cousin le maréchal d'Hoquincourt, et n'y ayant rien trouvé personne, parce que ledit sieur maréchal étoit desjà au rendez vous, marcha vers les autres quartiers, et rencontra en sa marche quelques bagages et quelques troupes du corps dudit sieur mareschal d'Hoquincourt que l'obscurité de la

Digitized by Google

nuit sans la lune avoit fait égarer en venant au même rendez-vous : à la vérité, quelques soldats du régiment d'infanterie de Noailles et quelques bagages ont été pris et perdus en ce rencontre; mais toute sa cavalerie qui y étoit aussi s'est sauvée et outre que celle dudit sieur Prince qui suivoit cette partie des trouppes du corps dudit mareschal d'Hoquincourt y a été en général fort maltraitée; le duc de Nemours y a été griesvement blessé, à ce qu'a rapporté un gentilhomme des siens appelé Siourras, lequel a esté fait prisonnier. Cependant, mon cousin le mareschal de Turenne, après avoir assemblé ses quartiers, a marché en bataille ce matin, dès la pointe du jour, vers le quartier de mon cousin le mareschal d'Hoquincourt, et ayant joint en passant la brigade du sieur de Noailles, a rencontré à moitié chemin ledit Prince avec toutes ses troupes, lequel, pour empêcher qu'on allast à luy, a fait alte à certain vallon marescageux, proche d'un estang et d'un bois au couvert duquel il a posté son infanterie : ce qu'ayant vu mondit cousin le mareschal de Turenne et que la situation du lieu ne lui permettoit pas de passer pour aller charger ledit Prince, ny audit Prince pour venir à luy, il a fait quelques démarches en arrière pour attirer ledit Prince hors du défilé, tant par l'apparence de sa retraite que par les commodités qu'il luy laissait de prendre un terrain suffisant pour ranger ses troupes en bataille, après qu'il aurait passé ledit défilé; cela obligea ledit Prince à faire passer aussitôt huit escadrons, à la tête desquels on assuroit qu'estoit ledit duc de Beaufort : mais mon cousin le mareschal de Turenne les a chassez si vigoureusement qu'ils ont été constraints de repasser ledit défilé avec grande précipitation et désordre; il a fait ensuite poster son canon sur une hauteur, d'où l'on a seu par les prisonniers qu'il avait tué 200 hommes tant soldats qu'officiers, et entr'autres le baron de Maré. En ces entreprises, mon cousin le

mareschal d'Hoquincourt, ayant rassemblé toutes ses trouppes, est arrivé au camp de bataille, et toute mon armée ainsi réunie a fait tout ce qui estoit possible pour attirer ses ennemis au combat, mais ils n'y ont jamais voulu entendre, et la situation du poste où ils estoient ne permettoit pas de les y pouvoir contraindre. La journée s'est passée de la sorte, il y a eu plusieurs des ennemis qui ont esté pris et entr'autres le nommé La Barre Cigray, lieutenant des gardes du duc de Rohan dont la compagnie a esté desfaite. De façon que laissant ce qui peut estre du bagage, il y a eu beaucoup plus de perte sans comparaison de la part des ennemis que de la mienne. En ce qui est des officiers et soldats, sur la fin du jour, voyant qu'il n'y avoit pas d'espérance de venir aux mains, mon armée s'est retirée en ses quartiers comme les ennemis dans les leurs, avec résolution de mon costé de ne rien oublier pour les combattre, et après un succès tel que je le dois attendre de la justice de mes armes, avancer mon retour tant désiré vers ma bonne ville de Paris. Cependant je prie Dieu qu'il vous aye, mon cousin, en sa sainte garde. Escrit à Gien, le 10 avril 1652.

III.

De Paris, le 10 avril 1652.

Lettre écrite par un Correspondant allemand.

On nous accuse que par les ordres de M. le Prince, M. de Nemours ayant attaqué samedi au soir les quartiers du mareschal d'Hoquincourt, il y a eu combat opiniatre à cause que S. E. y estoit en personne et qu'au bruit des armées il avoit fait mettre en estat de résistance ceux qui estoient avec luy, cela n'empes-

Digitized by Google

cha pas que l'on n'enlevast un de ses quartiers, et qu'après avoir plié et s'estre mis en fuite, tout son bagage ne fut pris, cinq pièces de canon et 600 prisonniers faits ; le duc de Nemours fut blessé en cette action d'une mousquetade au flanc, et le baron de Maré, maréchal de camp de l'armée de S. A. R., blessé d'un coup de canon dont il est mort depuis. Toute l'armée du mareschal d'Hoquincourt y a esté généralement noyée, prise, brulée et destruite. Il s'est enfoncé dans les bois de Bléneau où M. le Prince l'est allé poursuivre.

IV.

De Paris, ce 12 avril 1652.

Après que les généraux de l'armée eurent pris conseil devant le roy et le card. de passer la Loire pour aller à Montargis et Sens, l'on fit passer les troupes sur le pont de Gien. Le vendredi et le samedi, M. le Prince fit feinte de se retirer vers Montereau, et même le duc de Nemours marcha deux lieues, de quoy le roy qui estoit à Gien, ayant été adverti, le cardinal estoit d'advis de partir le dimanche de Gien pour suivre l'armée, laquelle estoit divisée en deux, dont la plus advancée estoit celle du maréchal d'Hoquincourt qui avoit amené le cardin. de la frontière et l'autre par le maréchal Turenne. Le maréchal d'Hoquincourt avoit, le samedi au soir, un peu estendu ses quartiers et avoit mis un corps de garde sur un pont d'une petite rivière qui séparoit ses quartiers d'avec ceux des princes, et reposoit soubs l'assurance de cette garde, espérant que si on la forçoit elle se retiroit vers luy pour luy donner alarme et l'advertir du dessein des princes ; mais il en arriva tout autrement, car le duc de Nemours, avec 2,000 hommes, alla pour attaquer ce pont, et voyant que

Digitized by Google

la garde estoit advantageusement retranchée, il ne l'attaqua pas et laissa auprès des troupes commandées par le baron de Clincamp, et ensuite suivit la petite rivière ou ruisseau qui n'étoit pas gayable et rencontra des paysans qui lui montrèrent un lieu gayable où il passa la nuit du dimanche et vint attaquer la garde dudit pont par derrière, qui fut aussi attaquée par l'autre côté par les troupes dudit baron de Clincamp, ainsi elle fut surprise et défaite promptement; M. le Prince y accourut qui passa avec Clincamp ledit pont pour soubstenir le duc de Nemours, lequel, suivant les ordres de ce prince, surprit trois quartiers du mareschal d'Hoquincourt qu'il tailla entièrement en pièces, et de là fut au quartier qui estoit le camp du mareschal d'Hoquincourt qu'il chargea; mais il y trouva grande resistance, car les gardes de ce mareschal, dragon de Samet et régiment de Navaille, le repoussèrent, mais le régiment de Wirtenberg et autres Allemands vinrent fondre si vertement sur ce dragon qu'ils deffirent; puis M. de Nemours tailla en pièces le régiment de Navaille où en ce combat M. de Nemours fut blessé d'un coup de pistolet entre cuir et chair à costé du ventre; son cheval tomba sous lui, on le releva, et ensuite on le porta à Montargis. M. de Beaufort, qui estoit à la tête des gens d'armes de Hollois, pris sa place, en chargea les gens d'armes d'Hoquincourt et eut un cheval tué soubs lui. M. le Prince empêcha le raliment de toute la cavalerie d'Hoquincourt et les mit en desroute sans que la cavalerie et l'infanterie dudit mareschal d'Hoquincourt qui estoit de 2,500 chevaux et 2,000 hommes de pied ait peu en aucune façon se rallier les fuyants, prirent la fuite dans les bois et y en eut beaucoup de noyés en un estan; quelques centaines se retirèrent dans une grange pour y défendre leur vie; ils y furent attaqués, et par un malheur extraordinaire le feu se mit à la grange où il y en eut plusieurs de grillés. M. le Prince mit des gardes autour

Digitized by Google

du bagage des sieurs d'Hoquincourt, Braglio, Navailles et autres pour empescher le pillage, et le lendemain, après avoir dissipé les troupes, dud. sieur d'Hoquincourt et fait grand quantité de prisonniers, il donna les bagages au pillage, il s'est trouvé entr'autres 18 chevaux de main au mareschal d'Hoquincourt, plusieurs charriots, mulets et coffres où il y avoit dans l'un 2,000 pistoles, sa vaisselle d'argent, estimée à 7 à 800 escus, meubles et linge et habits estimés à grand prix, les bagages des autres officiers sont aussi grandement estimés, et l'on remarque que dans le combat l'on a tué quelques 800 hommes sur ce mareschal et fait près de 1,500 prisonniers entre lesquels il y a 150 officiers, l'on est estonné de la grande fatigue et diligence de M. le Prince qui dans cette rencontre a été trente-six heures à cheval, il mit ensuite toute son armée en bataille pour aller attaquer l'armée du mareschal de Turenne, mais il y avoit un marais entre lui et ce mareschal qui l'empêcha d'attaquer; il se battirent à coups de canon. M. le Prince fit retirer son armée à cause que le canon de ce mareschal lui démonsta une pièce de canon. Le comte de Maré qui appartient à M. le duc d'Orléans et 50 soldats y furent tués. Ce mareschal s'est advancé vers la Loire où M. le Prince fait estat d'aller attaquer d'un costé et M. de Beaufort d'un autre. Pendant ce combat, alarme fut très grande à la cour avec une si grande terreur qu'ils croient être tous perdus, et cellui qui l'a escrit mande qu'on faisoit disner le roy en diligence pour sortir de Gien et qu'on ne savoit où aller, qu'il estoit bien asseuré que là où il iroit qu'il ne trouveroit point de pain, pour ce que le pays par delà la rivière de Loire est entièrement ruiné. L'on croit que la cour tira vers Aubiny du costé de Bourges; on attend une ample relation de M. le Prince pour avoir tout le destail. Cependant M. le Prince a fait distribuer 10,000 escus en cette ville, pour les capitaines des régiments de

Digitized by Google

Condé et d'Auguin pour faire des recrues et a fait un traité avec un colonel allemand qui lui doit amener 1,000 hommes des troupes de Brandebourg. La ville d'Orléans a envoyé vingt mille rations de pain à l'armée de M. le Prince; mademoiselle d'Orléans gaigne toutes les bonnes grâces du peuple et lui fait ce qu'elle veut.

Le parlement de Paris est fort mal satisfait de la cour, en ce que leurs députés ne ont pas été bien reçus. La royne ne voulut pas qu'ils fassent lecture au roy de la remonstrance par escrit, ce qui obligea le président de Hemon de parler fort haut, et toucha les principaux points de cette remonstrance, la royne l'interrompit; ce président dit : Madame, nous souhaitons parler à notre roy, il est majeur. Ce mot facha fort la royne. Le premier président garde des sceaux, dit notre compagnie, a manqué dans son devoir, ayant laissé entrer les Espagnols en France. Le président de Hemon lui repartit : Mais vous, Madame, qui avez par tant de fois donné la parolle royale pour l'esloignement du cardinal, nous n'en voyons point d'effects. La royne les fit retirer et leur dit qu'elle envoyeroit la réponse du roy par escrit.

Le baron de Syro, malade à Orléans de la blessure légère qu'il a reçue en forçant le pont de Chergeau, voyant M. le prince de Condé arriver à l'armée de S. A. R. a eu un tel déplaisir de ne s'y trouver qu'une esmotion d'humeur l'a pris et du cerveau est tombée sur la poitrine dont il est mort; c'est un des premiers hommes de guerre qui fut au monde; il avoit son corps tout plein de playes; ayant commandé 55 ans en quantité de siéges de ville qui ont toutes esté prises, et y a tousjours esté blessé. Il a pareillement assisté à 16 batailles rangées qui ont toutes esté gagnées et lui blessé, a fait le coup de pistolet avec trois rois et les a tous trois blessés, sçavoir le roy de Bohême, Dannemarc et Suède, auquel il renversa la teste et osta son casque, et après le

Digitized by Google

dit roy voyant son sang sur une riche écharpe qu'il portoit, il la lui envoya en présent, lui manda que c'estoit le premier qui a veu de son sang tellement que ledit sieur de Syro est regreté généralement de tout le monde. Hier au soir, M. le prince de Condé et M. le duc de Beaufort arrivèrent en cette ville. M. le duc d'Orléans alla au devant d'eux et les conduisit en son palais avec grand applaudissement du peuple, et ce matin le parlement s'estant assemblé où lesdits trois princes y ont assisté, les députés du parlement ont fait part à la compagnie de leur députation en cour. Il a été aussi fait lecture de la réponse que le roy avoit envoyée aussi par escrit au parlement, où entre autres le roy désire que le parlement devra envoyer les informations qui ont été ci devant faites contre le cardinal, le roy l'ayant qualifié en sa dite response de son très cher et bien aimé cousin, toute la compagnie s'est mise à rire en lisant ces mots, et l'assemblée a esté remise pour demain.

V.

26 avril 1652.

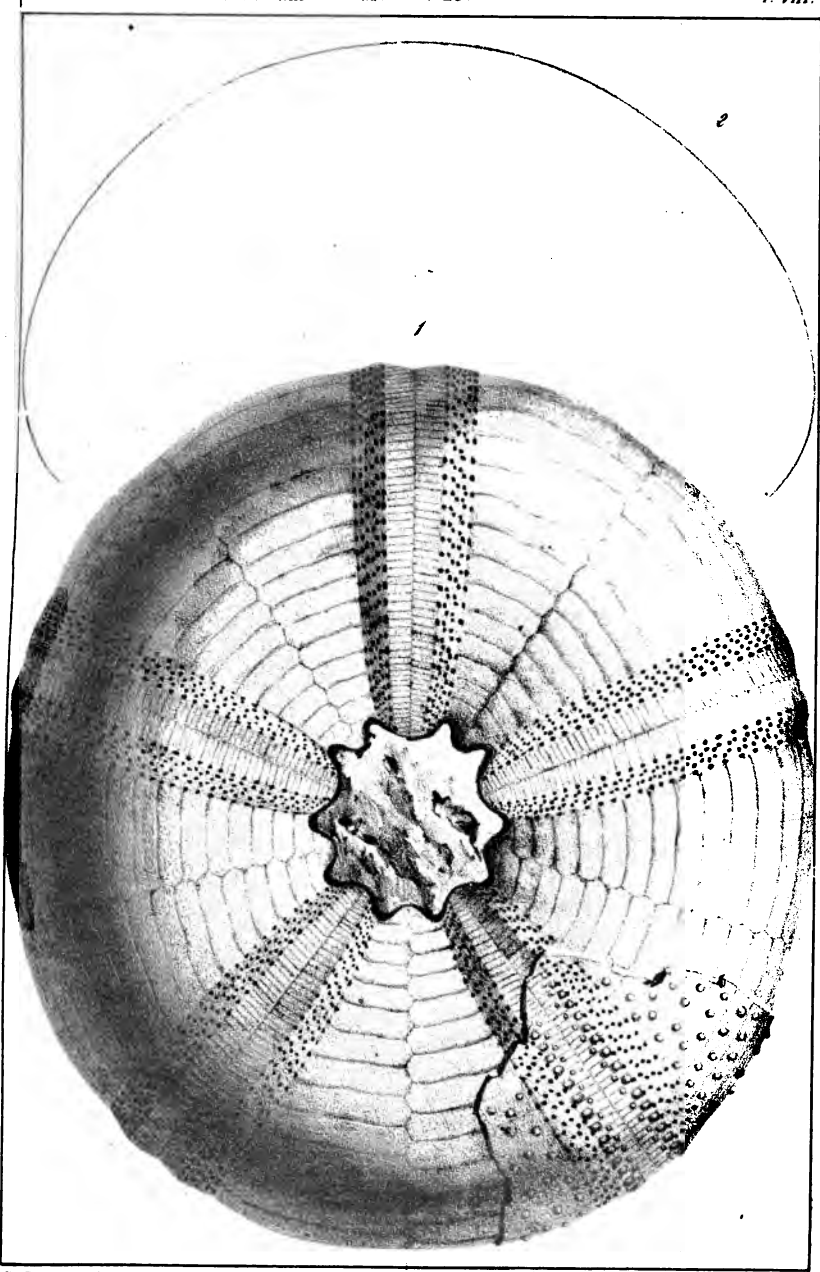
Le roy arriva jeudy dernier à Auxerre sur la rivière d'Yonne, en passant par Bléneau, où M. le Prince a défait le mareschal d'Hocquincourt; on lui représenta sur le même lieu du combat comme le tout s'estoit passé, et la cavalerie qui l'escortoit avec des compagnies des gardes furent mises en bataillon pour luy mieux faire comprendre et, comme on peut croire, avec plus d'avantage pour le mareschal d'Hocquincourt, et faire passer dans son esprit cette grande affaire pour un léger combat. Le cardinal monta à cheval, il arriva faisant le circuit du bataillon; il se trouva en son chemin des corps morts de chevaux qui firent peur

Digitized by Google

à son cheval qui prit l'épouvante et le jeta par terre, dont il fut relevé et saigné deux fois. Le lendemain, le roi fit 13 lieues pour arriver à Auxerre. A son arrivée, le cardinal estoit à son costé gauche et la royne au droit, lorsque M. l'esvêque, parent du prince de Condé, fit la harangue à Sa Majesté, après laquelle la royne dit à Mgr d'Auxerre : Vous avez veu icy plus de fuyards du combat de Bléneau qu'il n'y en a eu de faict; il répondit : Je le crois.

Digitized by Google

Bull. de la Soc. des Sciences hist. et nat. de l'Yonne. Pl. 25. T. VIII.



E. Levasseur Del. & Lith. Lith. Perriquet a Auxerre.

Fig. 1-2 Pedina Charmassei, Cott.

Digitized by Google

Digitized by Google

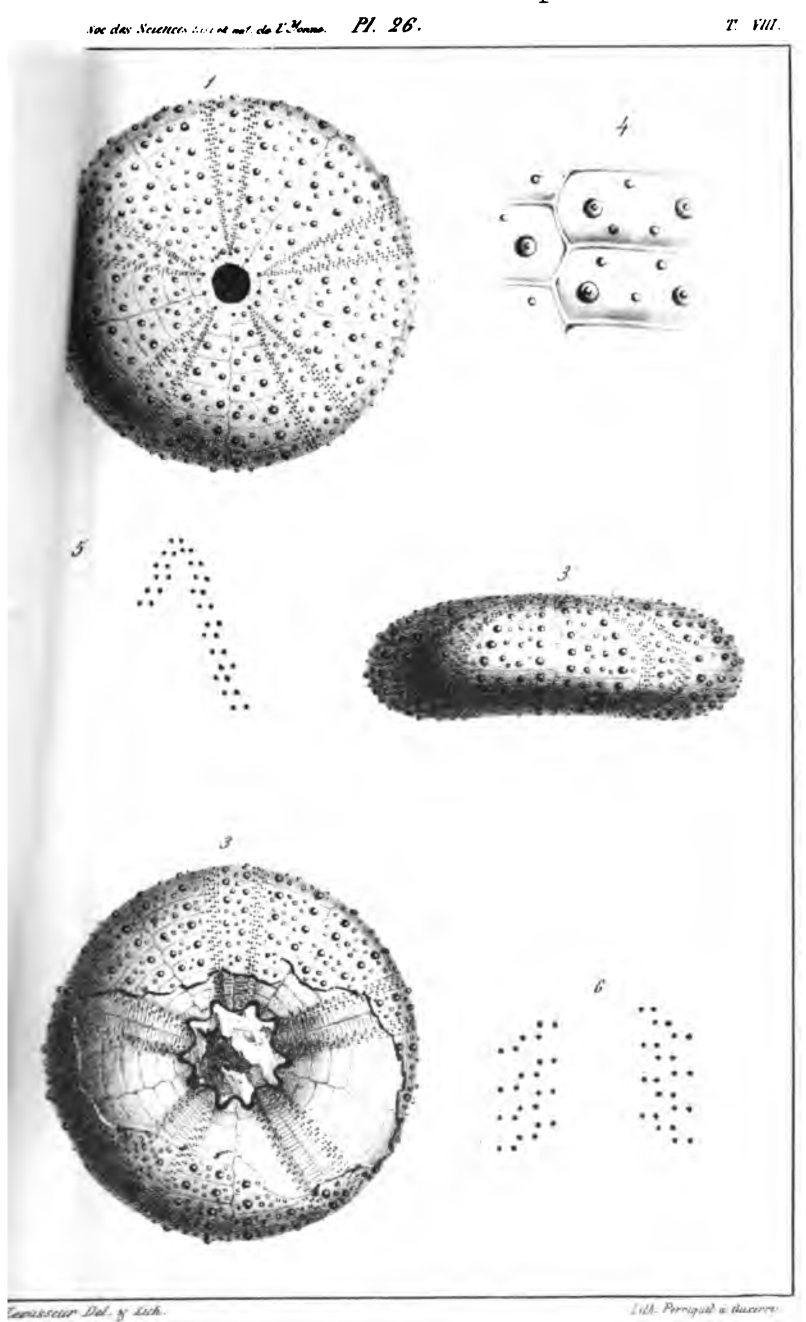
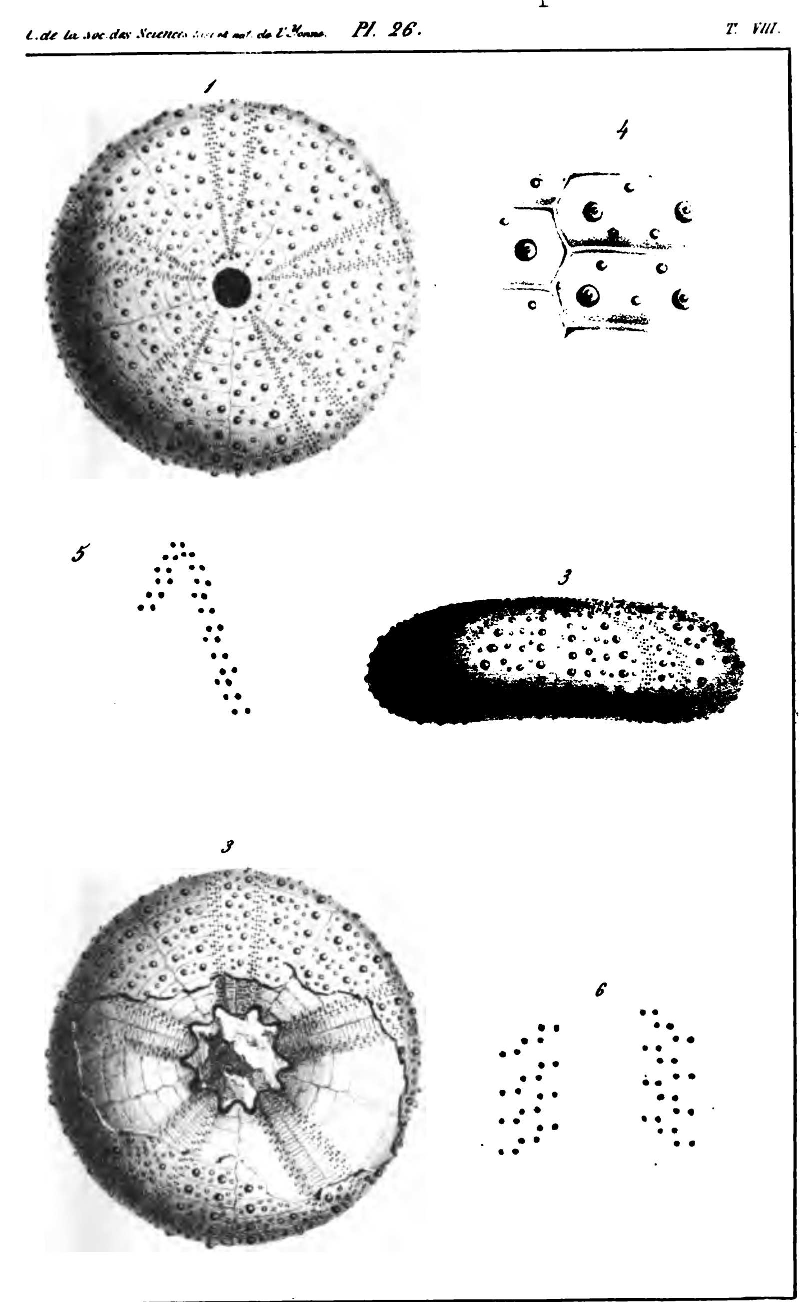


Fig. 1-6 Pedina Sublœvis, Ag.

Digitized by Google

Etudes sur les Echinides Fossiles du Dépt de l'Yonne.



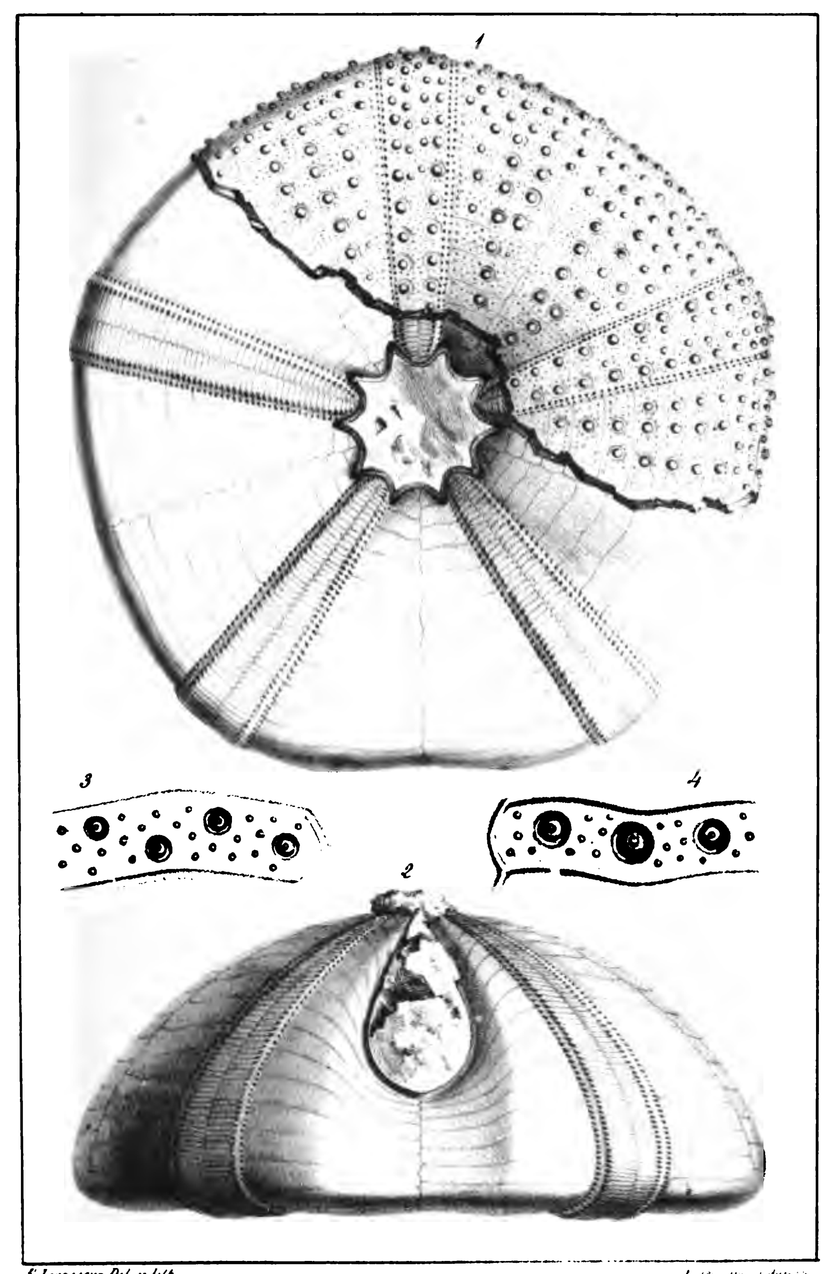
E. Levasseur Del. & Lith.

Lith. Perriquet à Auxerre

Fig. 1-6 Pedina Sublævis, Ag.

Digitized by Google

Digitized by Google



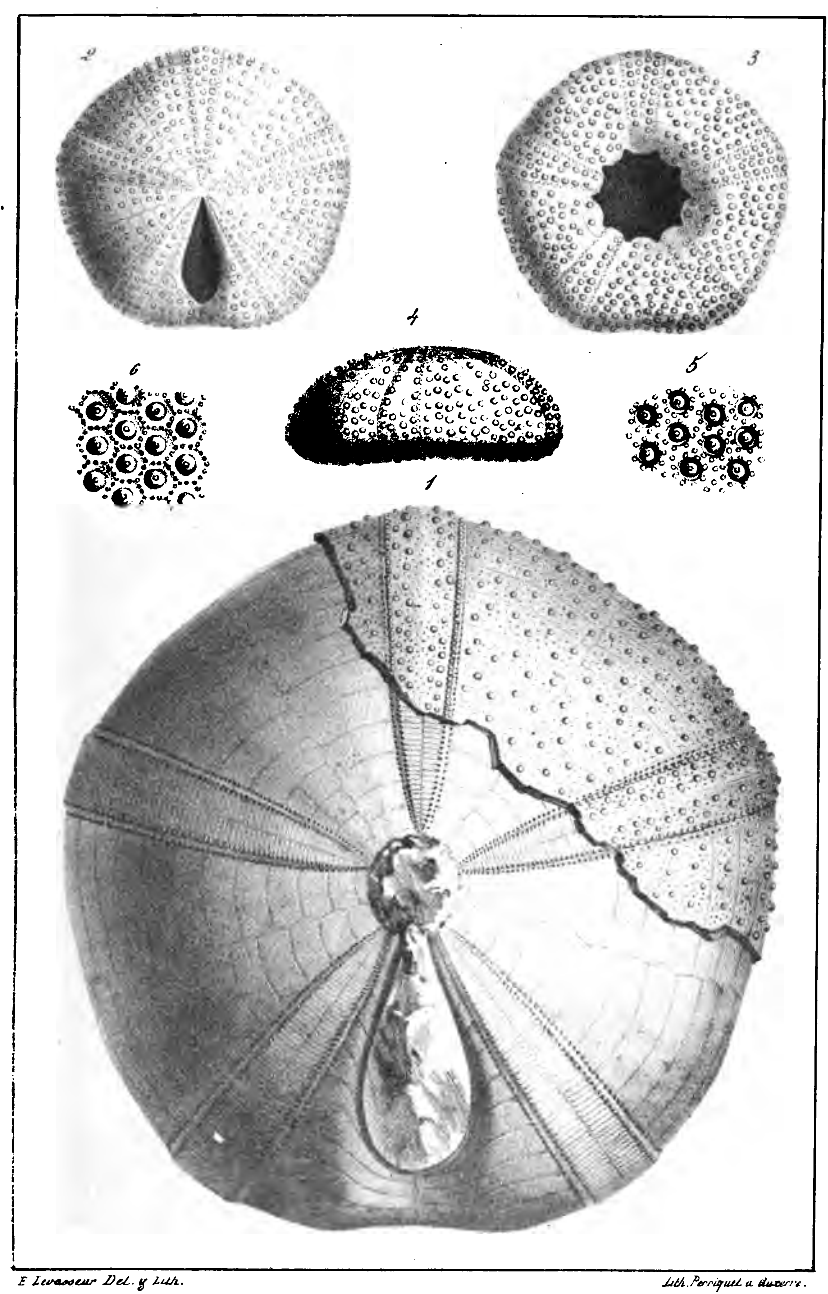
L. Levasseur Del. & Lith.

Fig. 1 Pygaster umbrella, Ag.

Digitized by Google

Digitized by Google

Bull. de la Soc. des Sciences hist. et nat. de l'Yonne. Pl. 28. T. VIII.



E. Levasseur Del. & Lith. Lith. Perriquet à Auxerre.

Fig. 1 Pygaster umbrella, Ag. – Fig. 2-5 Pygaster Gresslyi, Des.

Digitized by Google

Digitized by Google

SCIENCES NATURELLES.

ÉTUDES SUR LES ÉCHINIDES FOSSILES

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE (1).

Étage corallien (Suite).

PEDINA SUBLÆVIS, Agassiz, 1840.

Pl. 25, fig. 1-6.

SYN. — Diadema microccon, Des M.	— Des Moulins, *Etudes sur les Echinides*, p. 315, n° 16, 1837.
Pedina sublævis, Ag.	— Agassiz, *Catalogus systematicus ectyporum echinodermatum fossilium*, p. 9, 1840.
Pedina ornata, Ag.	— Agassiz, *loco citato*, p. 9, 1840.
Pedina rotata, Ag.	— Agassiz, *loco citato*, p. 9, 1840.
Pedina sublævis, Ag.	— Agassiz, *Description des Echinodermes fossiles de la Suisse*, IIe partie, p. 34, tab. XV, fig. 8-13, 1840.
Pedina ornata, Ag.	— Agassiz, *loco citato*, IIe partie, p. 36, tab. XV, fig. 7, 1840.

(1) Voy. le *Bulletin* de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. II, p. 233 et 569, t. III, p. 103, 221 et 355, t. IV, p. 187 et 471, t. V, p. 135, et t. VI, p. 265.

Digitized by Google

Pedina ornata, Ag. — Agassiz, *loco citato,* 11e partie, p. 36, tab. XV, fig. 4-8, 1840.

Pedina sublævis, Ag. — Agassiz et Desor, *Catalogue raisonné des Echinides,* Annales des Sciences naturelles, 3e série, t. VI, p. 370, 1846.

— — — Bronn, *Index paleontologicus*, Oder Übersicht der bis jetzt bekannten fossilen organismen, t. Ier, p. 940, 1848.

— — — Marcou, *Recherches géologiques sur le Jura salinois,* Mémoires de la Société géologique de France, 2e série, t. III, p. 108, 1848.

— — — Alcide d'Orbigny, *Prodrome de Paléontologie stratigraphique universelle,* t. Ier, p. 379, 13e étage, no 512, 1850.

Testâ circulari, infernè et supernè depressâ, tenuissimâ. Areis ambulacrariis et interambulacrariis præditis duabus seriebus tuberculorum principalium. Tuberculis principalibus parvis, distantibus; tuberculis secundariis vix conspicuis, supernè raris, infernè multis. Poris per terna paria obliqua dispositis. Ore parvo, decies inciso.

Dimensions. — Hauteur, 28 millimètres; diamètre transversal, 60 millimètres.

Comme toutes les Pédines, cette espèce se distingue par la tenuité extrême de son test. Sa forme générale est circulaire, également déprimée en dessus et en dessous. Les aires interambulacraires occupent un espace au moins triple de celui des aires ambulacraires; elles sont garnies de deux rangées de tubercules principaux qui, de la base, s'étendent jusqu'à l'appareil ovi-

Digitized by Google

ducal. Ces tubercules crénelés et perforés, sont de petite taille, à peine proéminents et largement espacés. A la partie inférieure, ils sont accompagnés de plusieurs rangées irrégulières de tubercules secondaires, presque aussi gros que les tubercules principaux; mais ces tubercules secondaires, assez nombreux vers le pourtour du test, disparaissent peu à peu, et, à la partie supérieure, se réduisent à un très-petit nombre. Les aires ambulacraires sont très-étroites et contiennent deux rangées de tubercules principaux à peu près égaux à ceux des aires interambulacraires et accompagnés, comme eux, de tubercules secondaires; mais les uns et les autres assez abondants à la partie inférieure sont très-rares aux approches du sommet. L'appareil oviducal est à peine apparent et semble se confondre avec le test. On reconnaît, cependant, la configuration des plaques ovariales et interovariales qui toutes sont perforées à leur extrémité et forment, autour de l'ouverture anale, un pentagone dont les angles sont presque droits. Leur surface très-peu tuberculeuse paraît, comme le reste du test, recouverte d'une granulation fine et abondante; quant à la plaque ovariale impaire, elle est beaucoup plus grande que les autres et d'apparence spongieuse. Les pores très-rapprochés les uns des autres et renfermés dans une zone étroite, sont disposés par triples paires très-obliques vers le pourtour du test, mais presque droites aux approches du sommet. L'anus est grand, subcirculaire. La bouche est petite, décagone et profondément entaillée.

Cette espèce est très-variable dans sa taille : nous en avons rencontré quelques exemplaires dont le diamètre dépassait quatre-vingts millimètres.

RAPPORTS ET DIFFÉRENCES. — Le genre Pedina que M. Agassiz place à la suite des Echinus ne renferme encore qu'un petit

Digitized by Google

nombre d'espèces dont quelques-unes sont très-difficiles à distinguer. La ténuité du test, l'étroitesse des aires ambulacraires, l'exiguité de la bouche, l'applatissement presque égal des faces inférieure et supérieure, la petitesse des tubercules, la disposition des pores, rangés par triples paires et renfermés dans une zone étroite, forment un ensemble de caractères qui se reproduit dans chacune des espèces avec une constance remarquable et en rend, par cela même, la distinction souvent très-difficile. Aussi existe-t-il, dans la délimitation de quelques-unes, beaucoup de confusion et d'incertitude. Les Pedina aspera, ornata et rotata de M. Agassiz doivent-ils constituer des espèces distinctes ou ne sont-ils que des variétés plus ou moins tuberculeuses du Pedina sublævis, ainsi que l'a pensé M. Agassiz lui-même qui a cru devoir, dans son Catalogue raisonné des Echinides, réunir ces quatre espèces en une seule? En ce qui concerne les Pedina ornata et rotata, nous nous rangeons à l'avis de M. Agassiz. Quant au Pedina aspera, nous croyons qu'il doit former une espèce distincte et facilement reconnaissable; il diffère du Pedina sublævis par sa taille constamment plus petite et sa surface plus granuleuse et à tubercules plus saillants (1). Le Pedina sublævis se rapproche du Pedina Michelini, mais il s'en distingue par sa bouche relativement plus grande, sa forme circulaire et beaucoup moins renflée ; plus voisin du Pedina granulosa, Ag., il en diffère également par sa taille bien moins élevée.

M. Wright décrit, sous le nom de Pedina rotata, Ag., une espèce recueillie par lui dans les couches de l'oolite inférieure

(1) Le Pedina sublævis caractérise l'étage corallien, tandis que le Pedina aspera paraît propre aux couches kimmeridgiennes.

Digitized by Google

d'Angleterre (1). Si, comme tout porte à le croire, le Pedina rotata d'Agassiz n'est qu'une variété du Pedina sublævis, il faudrait y réunir les échantillons signalés par M. Wright, ou bien les considérer comme une espèce nouvelle.

Localité. — Cette espèce a été recueillie dans les couches calcareo-siliceuses de Châtel-Censoir et de Druyes; elle est surtout abondante dans cette dernière localité où on la rencontre presque toujours à l'état de moule intérieur siliceux. M. Rathier a recueilli, dans les calcaires lithographiques de Commissey, un échantillon de Pédine qui nous a paru devoir se rapporter au Pedina sublævis; il présente, cependant, quelques différences avec les exemplaires de Druyes.

Le Pedina sublævis est l'espèce la plus répandue du genre Pédine, et sa présence a été signalée en France, en Allemagne et en Suisse.

Histoire. — M. Des Moulins est le premier naturaliste qui ait mentionné, sous le nom de Diadema microccon, une espèce appartenant au genre Pedina. Le Diadema microccon de M. Des Moulins est-il identique au Pedina sublævis?... En l'absence de toute description et lorsque M. Des Moulins, lui-même, déclare qu'il ignore le gisement de son Diadema microccon, il est bien difficile de trancher une question de cette nature; aussi n'est-ce pas sans quelque doute, que nous plaçons le Diadema microccon parmi les synonymes de l'espèce qui nous occupe. C'est en 1840 que M. Agassiz a établi le genre Pedina et qu'il a décrit et figuré pour la première fois le Pedina sublævis. Souvent

(1) Dr T. Wright, *on the Cidaridæ of the oolites*, transaction of the naturalist club, p. 166.

Digitized by Google

mentionnée par les auteurs, cette espèce a toujours conservé depuis le nom qui lui avait été donné.

Explication des Figures.

Pl. XXVI, fig. 1. — Pedina sublævis, vu sur la face supérieure, de ma collection.
fig. 2. — le même, vu sur la face inférieure.
fig. 3. — le même, vu de côté.
fig. 4. — Plaques interambulacraires, grossies.
fig. 5. — Portion du test grossie, montrant la disposition des pores près du sommet.
fig. 6. — Portion du test grossie, montrant la disposition des pores à la face inférieure.

Pygaster umbrella, Agassiz, 1839.

Pl. 27, fig. 1-4; pl. 28, fig. 1.

Syn. — Galerites umbrella, Lam. — Lamarck, *Animaux sans vertèbres*, t. III, p. 23, n° 15, 1816. (Nle éd., p. 312, n° 15, 1849.)

— — — Eudes Deslompchamps, *Encyclopédie méthodique*, Histoire naturelle des Zoophytes, t. II, p. 434, n° 15, 1824.

Nucleolites umbrella, Def. — Defrance, article *Galerites*, Dictionnaire des Sciences naturelles, t. XVIII, p. 87, 1825.

Echinoclypeus umbrella, de Bl. — de Blainville, article *Zoophytes*, Dictionnaire des Sciences naturelles, t. CX, p. 189, 1830.

Digitized by Google

Nucleolites umbrella, Defr. — Des Moulins, *Etudes sur les Echinides*, 3e Mémoire, p. 354, n° 2, 1837.

Pygaster umbrella, Ag. — Agassiz, *Descriptión des Echinodermes de la Suisse*, 1re partie, p. 83, tab. XII, fig. 4-6, 1839.

— — — Agassiz, *Catalogus systematicus ectyporum echinodermatum fossilium*, p. 7, 1840.

— — — Desor, *Monographie des Galerites*, p. 77, tab. XII, fig. 4-6, 1842.

— — — Agassiz et Desor, *Catalogue raisonné des Echinides*, Annales des Sciences naturelles, 3e série, t. VII, p. 144, 1847.

Pygaster dilatatus, Ag. — Agassiz et Desor, *Catalogue raisonné des Echinides*, Annales des Sciences naturelles, 3e série, t. VI, p. 144, 1847.

Pygaster umbrella, Ag. — Bronn, *Index paleontologicus*, Oder Übersicht der bis jetzt bekannten fossilen organismen, t. Ier, p. 1066, 1848.

— — — Alcide d'Orbigny, *Prodrome de Paléontologie stratigraphique*, t. 1er, p. 379, 13e étage, n° 510, 1850.

Pygaster dilatatus, Ag. — Alcide d'Orbigny, *Prodrome de Paléontologie stratigraphique*, t. II, p. 56, 15e étage, n° 189, 1850.

Pygaster Edwardseus, Buv. — Buvignier, *Statistique géologique, minéralogique et paléontologique du département de la Meuse*, atlas, p. 46, pl. 32, fig. 31-33, 1852.

Digitized by Google

Testâ crassâ, maximâ, subpentagonâ, supernè depressâ, subconicâ, in facie inferiore subplanâ. Areis interambulacrariis præditis tuberculis suprà parvis, raris, irregulariter dispositis, infrà et in ambitu multis, majoribus et seriatis. Areis ambulacrariis strictis, rectis, præditis quatuor seriebus tuberculorum. Granulis intermediis minimis, passim sparsis. Ano magno pyriformi. Ore circulari, decies inciso.

Dimensions. — Hauteur, 40 millimètres ; diamètre transversal, 101 millimètres ; diamètre antero-postérieur, 100 millimètres.

Le Pygaster umbrella est un oursin de grande taille, déprimé, subconique en dessus. Il affecte le plus souvent une forme pentagone due au renflement des aires ambulacraires ; la face inférieure est presque plane, légèrement concave au milieu. Les aires interambulacraires, très-larges comme dans tous les Pygaster, sont garnies de tubercules de petite taille, rares et assez irrégulièrement disposés à la face supérieure ; mais à la face inférieure et surtout vers le pourtour du test, ils augmentent de nombre et de volume et sont rangés en séries horizontales beaucoup plus distinctes ; ils deviennent plus rares en se rapprochant de l'ouverture buccale. Sur les aires ambulacraires, on compte quatre rangées assez régulières de tubercules à peu près égaux à ceux des aires interambulacraires et qui, comme eux, augmentent de volume à la face inférieure. Tous ces tubercules présentent une organisation identique : ils sont peu proéminents, crénelés, perforés et s'élèvent au milieu d'une petite aréole lisse, circulaire et déprimée. L'espace intermédiaire entre les tubercules est rempli par des granulations fines, nombreuses, inégales et qui, à la partie supérieure, sont disséminées au hasard. Ces mêmes granulations, à la face inférieure et vers le pourtour

Digitized by Google

du test, offrent, autour des tubercules, une disposition hexagone qui ne manque pas de régularité. Ce caractère, que nous retrouvons dans le Pygaster Gresslyi (Voyez infrà p. 59), que MM. Agassiz et Désor avaient constaté dans le Pygaster laganoïdes et M. Wright dans son Pygaster Morrisii, existe également dans le Pygaster semisulcatus de Phillips et nous paraît propre à la plupart des espèces du genre Pygaster. Les pores rangés par simples paires sont séparés par une petite éminence tuberculiforme assez apparente. Les plaques coronales interambulacraires ont laissé leur empreinte sur le moule intérieur : elles sont pentagones, longues, étroites, légèrement infléchies vers le milieu ; les plaques ambulacraires sont également pentagones, allongées, très-petites et aussi nombreuses que les paires de pores. L'anus très-grand et pyriforme s'ouvre à fleur du test, dans une dépression à peine sensible; il part du sommet et descend jusqu'aux deux tiers de l'aire interambulacraire impaire. L'appareil oviducal n'est conservé dans aucun des exemplaires que nous avons sous les yeux. La bouche, de moyenne grandeur, est située au milieu de la face inférieure, dans une dépression du test ; elle est décagone et assez profondément entaillée; son pourtour est armé de dix carênes saillantes, qui, dans les moules intérieurs, ont laissé, sur le bord des aires interambulacraires, des empreintes très-apparentes. Ces carênes que M. Desor avait déjà observées dans un échantillon du Pygaster costellatus (1), sont destinées, sans doute, à remplacer, chez les Pygaster, les auricules des Cidarides et des Clypeastroïdes. M. Michelin, d'ailleurs, a tout récemment découvert, dans le moule intérieur du Pygaster umbrella, un appareil masticatoire voisin de celui des Clypeaster

(1) Desor, Monog. des Galerites, p. 76.

Digitized by Google

et dont les pièces réunies forment une sorte de pyramide assez aiguë (1).

Le Pygaster umbrella varie beaucoup dans sa forme. Nous avons sous les yeux une centaine d'échantillons recueillis dans les couches calcareo-siliceuses de Druyes ; les uns sont renflés et subconoïdes, les autres déprimés, dilatés et à bords presque tranchants (Pygaster dilatatus, Ag.) ; la plupart affectent une forme pentagone ; quelques-uns, cependant, sont presque régulièrement circulaires (Pygaster Edwardseus, Buv.). Toutes ces variétés dont on serait tenté de faire, si on les examinait isolément, des espèces distinctes, se rapprochent et se lient par des passages insensibles et constituent, sans aucun doute, suivant nous du moins, un type unique.

Dans le jeune âge du Pygaster umbrella, la différence entre le diamètre transversal et le diamètre antero-postérieur est plus sensible, et l'aire interambulacraire impaire au milieu de laquelle s'ouvre l'anus paraît sensiblement tronquée ; l'anus est relativement plus grand ; les auricules qui entourent l'ouverture buccale sont à peine apparentes et se développent probablement avec l'âge.

Rapports et différences. — Le Pygaster umbrella, en y réunissant les Pygaster dilatatus et Edwardseus qui ne seraient que des variétés plus dilatées ou plus circulaires, forme une espèce bien distincte. Longtemps on y a rapporté le Clypeus semisulcatus (Pygaster), figuré par Phillips dans sa géologie du Yorkshire, et si abondant dans les couches de l'oolite inférieure d'Angleterre. Grâce à l'obligeance de M. Wright, nous avons pu

(1) Hardouin Michelin, description de quelques nouvelles espèces d'Echinodermes fossiles, Revue et Magasin de zoologie, 2e série, t. v, p. 36, 1853.

Digitized by Google

examiner de cette espèce une série d'échantillons dont la conservation est parfaite et les comparer au Pygaster umbrella. Ces deux Pygaster, bien que très-voisins, diffèrent, cependant, par plusieurs caractères essentiels. Dans le Pygaster semisulcatus, les tubercules, surtout ceux qui garnissent la face supérieure, sont disposés en séries horizontales et verticales beaucoup plus régulières que dans le Pygaster umbrella ; les pores circonscrits dans une zone plus étroite ne présentent pas, entre eux, cette petite éminence tuberculiforme si apparente dans notre espèce. L'ouverture anale est beaucoup moins étendue ; si quelquefois elle dépasse le tiers de l'aire interambulacraire impaire, elle n'atteint jamais le milieu, tandis que, dans le Pygaster umbrella, cette même ouverture n'est jamais moindre de moitié et dépasse le plus souvent jusqu'aux deux tiers.

Le Pygaster umbrella ne saurait être confondu avec le Pygaster Gresslyi qui caractérise l'oolite corallienne supérieure. Ce dernier sera toujours facile à reconnaître à sa taille beaucoup plus petite, à son test moins épais, à ses tubercules relativement plus gros et très-régulièrement disposés en séries verticales.

Nous n'avons pas hésité à réunir au Pygaster umbrella le Pygaster Edwardseus, Buv., formé sur des échantillons recueillis dans le coral-rag des environs de Saint-Mihiel. Cette espèce identique au Pygaster umbrella par la disposition de ses tubercules et la grandeur de son ouverture anale, ne s'en distingue, suivant M. Buvignier, que par sa forme beaucoup plus ronde Nous avons sous les yeux des Pygaster que nous a envoyés M. Moreau et qui proviennent de Saint-Mihiel. Entre ces échantillons et la variété ronde du Pygaster umbrella nous ne voyons aucune différence.

Localité. — Le Pygaster umbrella se rencontre très-fréquemment, à l'état de moule intérieur, dans les couches

Digitized by Google

calcareo-siliceuses des environs de Druyes. Nous l'avons recueilli également, mais beaucoup plus rarement, à Châtel-Censoir et à Montillot, dans une couche identique à celle de Druyes. Les assises coralliennes de Châtel-Censoir, de Merry-sur-Yonne et de Coulanges-sur-Yonne nous ont offert quelques échantillons revêtus de leur test ; mais, dans ces localités, le Pygaster umbrella est fort rare et presque toujours à l'état de fragment. M. Moreau d'Avallon l'a rencontré dans les calcaires de Lucy-le-Bois ; l'échantillon qu'il nous a communiqué est plus ramassé, plus conique, plus sensiblement pentagone que ceux de Druyes, cependant il ne nous paraît pas devoir en être séparé.

Cette espèce, bien que très-anciennement connue, n'a été signalée que dans un petit nombre de localités, à Saint-Mihiel (Meuse) et aux environs de Soleure (Suisse). M. Wright, qui s'occupe avec autant de zèle que de savoir de la recherche et de l'étude des Echinides fossiles de l'Angleterre, nous a écrit qu'il avait récemment découvert, dans le coral-rag du Berkshire, deux échantillons du Pygaster umbrella.

Histoire. — Lamarck est le premier qui fait mention du Pygaster umbrella ; il le désigne, sans indication de localités, sous le nom de Galerites umbrella et y rapporte le Clypeus sinuatus de Leske (1). C'était là une erreur : le Clypeus sinuatus de Leske, caractérisé par ses ambulacraires pétaloïdes, par son anus allongé et étroit, par sa bouche petite et pentagone (os parvum, pentagonum, Leske apud Klein, p. 157), ne pouvait se confondre avec le Galerites umbrella. Hâtons-nous d'ajouter que Lamarck n'admettait ce rapprochement qu'avec doute. Cette erreur du savant naturaliste fut successivement reproduite par

(1) Lamarck, Animaux sans vertèbres, t. iii, p. 23, n° 15.

Digitized by Google

MM. Agassiz (1), Des Moulins (2) et Desor (3), qui continuèrent à considérer le Clypeus sinuatus de Leske (4) comme identique à l'espèce de Lamarck. Plus tard, MM. Agassiz et Desor modifièrent leur manière de voir, et, dans le catalogue raisonné des Echinides, le Clypeus sinuatus de Leske ne figure plus comme synonyme du Pygaster umbrella (5). M. de Blainville, en 1830, avait, dans son genre Echinoclypeus, réuni le Galerites umbrella aux Galerites patella (Clypeus sinuatus), hemisphericus (Holectypus hemisphæricus, Ag.), et conoideus (Conoclypeus conoideus, Ag.). Cette coupe générique, composée d'éléments si disparates, ne fut point adoptée.

En 1839, M. Agassiz, qui venait de créer le genre Pygaster, y plaça en première ligne l'espèce qui nous occupe; elle y a été laissée depuis par tous les auteurs, et peut être considérée comme le type de ce genre si naturel.

Explication des Figures.

Pl. XXVII, fig. 1. — Pygaster umbrella, vu sur la face supérieure, de ma collection.

(1) Agassiz, Description des Echinodermes de la Suisse, 1re partie, p. 83.

(2) Des Moulins, Etudes sur les Echinides, 3e Mémoire, n° 2, p. 354, n° 2.

(3) Desor, Monog. des Galerites, p. 77.

(4) L'encyclopédie méthodique n'a fait que reproduire, en la copiant, la figure de Leske.

(5) MM. Agassiz et Desor, dans leur Catalogue raisonné, rapportent, avec raison, le Clypeus sinuatus de Leske au Clypeus patella (Galerites patella, Lam.); mais alors pourquoi ne pas rendre à cette espèce le nom plus ancien de sinuatus, ainsi que M. Wright l'a fait depuis dans sa Monographie des Cassidulides de l'oolite d'Angleterre?

Digitized by Google

fig. 2. — le même, vu de côté.
fig. 3 et 4. — Détail grossi.
Pl. XXVIII, fig. 1. — le même, vu sur la face inférieure et laissant voir les empreintes de la bouche sur le moule intérieur.

PYGASTER GRESSLYI, Désor, 1842.

Pl. 28, fig. 2-6.

Pygaster Gresslyi, Desor. — Désor, *Monographie des Galérites*, p. 80; 1842.
— — — Agassiz et Desor, *Catalogue raisonné des Échinides*, Annales des Sciences naturelles, 3e série, t. VII, p. 144, 1847.
— — — Alcide d'Orbigny, *Prodrome de Paléontologie stratigraphique*, t. Ier, p. 379, 13e étage, no 511, 1850.

Testâ parvâ, tenui, subpentagonâ, supernè depressâ, in ambitu inflatâ, infernè subplanâ. Areis interambulacrariis duodecim seriebus tuberculorum, areis ambulacrariis quatuor præditis. Tuberculis æqualibus, circumdatis granulis. Ano maximo. Ore mediocri, decies inciso.

DIMENSIONS. — Hauteur, 15 millimètres; diamètre transversal, 38 millimètres; diamètre antero-postérieur, 37 millimètres.

Beaucoup plus petite que le Pygaster umbrella, cette espèce

Digitized by Google

est remarquable par sa forme très-sensiblement pentagone, déprimée en dessus, renflée sur les bords et presque plane en dessous. L'aire interambulacraire impaire, au milieu de laquelle s'étend l'ouverture anale, est légèrement tronquée, ce qui donne au diamètre antéro-postérieur un peu moins d'étendue qu'au diamètre transversal. Les aires interambulacraires sont trois fois plus larges que les aires ambulacraires et garnies de tubercules partout d'égale grosseur, disposés en séries verticales très-régulières. Ces séries, au nombre de douze vers le pourtour du test, disparaissent au fur et à mesure que l'aire interambulacraire se rétrécit; deux séries seules persistent jusqu'au sommet. Les aires ambulacraires présentent aussi quatre rangées de tubercules identiques à ceux des aires interambulacraires et, comme eux, disposés très-régulièrement; les deux rangées les plus externes se prolongent seules depuis la bouche jusqu'au sommet. Les tubercules crénelés et perforés sont plus développés que dans certaines espèces de Pygaster; ils s'élèvent du milieu d'une zone lisse, circulaire et déprimée; leur volume n'augmente pas vers le pourtour du test, mais ils sont plus nombreux, plus rapprochés les uns des autres. Les granulations intermédiaires présentent, dans leur disposition, des différences notables, suivant qu'on les observe à la face supérieure ou à la face inférieure : à la face supérieure où les tubercules sont plus espacés, elles sont nombreuses, serrées, inégales, disséminées au hasard; à la face inférieure et vers le pourtour du test, ces mêmes granulations sont plus rares, plus égales et groupées autour de chaque tubercule, de manière à former des hexagones très-réguliers. Les pores, disposés par simples paires, comme dans tous les Pygaster, sont petits et rapprochés les uns des autres. L'anus est grand, pyriforme; il s'ouvre à fleur du test et s'étend jusqu'aux deux tiers de l'aire interambulacraire impaire.

Digitized by Google

La bouche, située dans une dépression de la face inférieure, est de taille moyenne et assez profondément entaillée. Le test de cette espèce est plus mince qu'il ne l'est ordinairement chez les Pygaster.

Rapports et différences. — Le Pygaster Gresslyi, par sa forme générale, par la disposition de ses tubercules et des granulations qui les entourent, par les dimensions de son ouverture anale, se rapproche des Pygaster laganoïdes, Des. et Morrisii, Writght : il se distingue du premier, avec lequel M. Agassiz l'avait confondu, par sa forme plus renflée, par ses tubercules plus gros et plus serrés à la face supérieure. Il diffère du second par sa taille plus petite et ses tubercules moins nombreux.

Localité. — Cette espèce est fort rare; je n'en connais que deux échantillons provenant des couches supérieures de l'étage corallien et recueillis dans les carrières de Vauligny, près Tonnerre. Le premier appartient à M. Rathier; le second, mieux conservé, m'a été communiqué par M. l'abbé Bellard : c'est ce dernier exemplaire que j'ai décrit et fait figurer.

Histoire. — Notre espèce avait été confondue par M. Agassiz, dans ses Echinodermes fossiles de la Suisse, avec le Pygaster laganoïdes, propre à l'étage bajocien. M. Desor, dans sa Monographie des Galerites, a cru devoir l'en séparer; mais comme il n'avait sous les yeux que des fragments fort incomplets, il se borne à la mentionner, sous le nom de Pygaster Gresslyi, sans la décrire ni la figurer.

Explication des Figures.

Pl. XXVIII, fig. 2. — Pygaster Gresslyi, vu sur la face supérieure, de la collection de M. l'abbé Bellard.

Digitized by Google

fig. 3. — le même, vu sur la face inférieure.
fig. 4. — le même, vu de côté.
fig. 5. — Détail grossi montrant la disposition des granules à la surface supérieure.
fig. 6. — Détail grossi montrant la disposition des granules au pourtour du test.

Nota. — **La planche XXV représente de face et de côté le Pedina Charmassei que nous avons décrit page 282 et suiv. du 7e volume du Bulletin.**

G. COTTEAU.

Digitized by Google

Digitized by Google

SYNOPSIS

DES MOUSSES DE L'YONNE.

(3e Article.)

Tribu VIII. Dicranacées.

Plantes cespiteuses, à feuilles canaliculées-concaves, nervées, vertes, polystiques.

Capsule courbée ou sillonnée, à péristôme simple, libre, formé de dents pliées plus ou moins vivement colorées ; coiffe dimidiée.

1.	Capsule lisse	*Dicranum*.
	Capsule sillonnée	2.
2.	Coiffe ciliée-fimbriée à la base.	*Campylopus*.
	Coiffe entière à la base.	*Fuscina*.

Genre I. Dicranum.

Coiffe dimidiée, entière à la base ; 16 dents bifides, régulièrement distancées.

Capsule courbée, lisse.

Digitized by Google

§ 1er. *Feuilles ni plissées ni crépues.*

53. D. SCOPARIUM (Hedw. Fund. musc. II, p. 92, t. 8, f. 41-42).

Dioïque.

Tiges de 5 à 8 cent. serrées en larges touffes, tomenteuses, droites ; à rameaux délicats, dichotômes, courbés, longs, rapprochés en toupet.

Feuilles caulinaires tournées d'un seul côté, ventrues à la base, lancéolées, subulées, aiguës, canaliculées-concaves, à nervure saillante, denticulées à l'extrémité ; les périchétiales intérieures plus grandes, entourant le pédicelle en forme de tube ; brusquement et longuement acuminées-réfléchies, denticulées.

Capsule solitaire, *sans anneau, cylindrique,* inégale à la base, courbée ; opercule à rostre long et oblique ; pédicelle de 3 cent. et plus ; dents robustes.

Dicranum recurvatum (Schultz. Fl. starg., p. 295).
Fuscina scoparia (Schranck. B. Fl. II, p. 452).

Sur la terre, les rochers et les racines des arbres, dans les bois, partout. Juillet-août.

54. D. CONGESTUM (Brid. Mant. musc., p. 57).

Dioïque.

Tiges de 3 à 4 cent. tomenteuses, en touffes serrées, rameuses.

Feuilles caulinaires tournées d'un seul côté, lancéolées-subulées, un peu recourbées, denticulées au sommet, canaliculées-concaves, à nervure saillante ; les périchétiales, engaînantes à la base, enveloppant le pédicelle, subitement et longuement acu-

Digitized by Google

minées, subulées, aiguës, denticulées sur les bords, dépassées par les feuilles voisines.

Capsule *obovée,* courbée, *annelée, un peu gibbeuse-ventrue;* pédicelle de 2 cent. opercule à rostre long et oblique, flexueux, dents fortes.

Espèce plus délicate et plus gracieuse que la précédente.

Dicranum rupestre (Brid. I, p. 119).
— *longirostrum* (Schwagr. suppl. II, p. 170, t. 44).
— *fuscescens* (Smith. Fl. Brit. III, p. 1204).

Sables ferrugineux, dans les bois. L'été.

55. D. VARIUM (Hedw. musc. frond. II, p. 95, t. 34).

Dioïque.

Tiges droites de 1/2 cent. réunies en gazon, divisées à la base.

Feuilles caulinaires serrées, imbriquées, un peu écartées de la tige ou tournées d'un seul côté, *jaunâtres,* lancéolées-subulées, étroites, aiguës, carénées, très-entières ou à peine denticulées; nervure étroite, jaune, saillante en pointe courte, les périchétiales presqu'engaînantes.

Capsule obovale, courte, oblique; un peu penchée, coriace, *sans anneau;* pédicelle pourpre de 1 cent., opercule *conique* à rostre oblique; dents courtes courbées en dedans, étroites, irrégulièrement fendues.

Angstromia varia (C. Mull. syn. musc. I, p. 435).
Dicranum laxifolium (Brid. I, p. 431).
Fuscina simplex (Schrank. B. Fl. II, p. 453).

Sur la terre argilo-calcaire; environs d'Auxerre et de Coulanges-sur-Yonne. L'automne et le printemps.

Digitized by Google

§ 2. *Feuilles plissées-ondulées.*

56. D. UNDULATUM (Turn. musc. hib., p. 59).

Dioïque.

Tiges réunies en touffes serrées, droites, de 5 à 10 cent. très-tomenteuses, élégantes dans les lieux humides; à rameaux dichotômes.

Feuilles caulinaires plus ou moins tournées d'un seul côté, larges à la base, lancéolées, falquées, *ondulées plissées en travers;* à bords réfléchis dans la partie inférieure; les périchétiales très-larges, entourant le pédicelle en forme de gaîne peu serrée, allongées ensuite en alêne flexueuse et denticulée.

Capsules aggrégées, obconiques-courbées, ventrues; opercule conique à long rostre; dents grandes, bifides; pédicelle de 4 à 5 cent.

Dicranum rugosum (Brid. I, p. 414).
— *polysetum* (Sw. musc. suec., p. 34).

Dans les lieux humides de la forêt d'Othe; dans les bruyères tourbeuses du Thureau-Saint-Denis. Juin-août. Rarement fertile.

§ 3. *Feuilles crépues.*

57. D. BRUNTONI (Sm. Engl. bot., t. 2509).

Monoïque.

Tiges de 1 à 5 cent. réunies en coussinets assez compactes, rameuses-dichotômes, fastigiées, garnies de radicelles.

Feuilles droites, un peu écartées par l'humidité, longues, flexueuses, repliées sur les bords, *crépues par la sécheresse*, à

Digitized by Google

nervure saillante; les périchétiales intérieures engaînantes, brusquement acuminées, *à nervure n'atteignant pas le sommet*.

Capsules obliques ou courbées, à col proéminent, *lisses* par l'humidité, irrégulièrement sillonnées par la sécheresse; opercule conique, à rostre oblique; dents fendues jusqu'à la base, pourpres, irrégulières, lisses, droites; pédicelle jaune de 1 cent.

Sur les rochers granitiques de l'Avallonais. Mai-juin.

Cynodontium Bruntoni (Br. et Sch. Bry. Eur. 36, p. 3, t. 1).
Dicranum polycarpum (Hook. et Tayl. mus. brit, éd. I, p. 57).
Didymodon obscurus (Brid. I, p. 516).

Genre II. Campylopus.

Coiffe dimidiée, ciliée-fimbriée à la base; dents fendues jusqu'au milieu, au nombre de 16.

Capsule sillonnée.

58. C. torfaceus (Br. et Sch. Bryol. Eur. Fasc. 41, p. 4, t. 3).

Dioïque.

Tiges de 1/2 cent. réunies en touffes serrées, d'un beau vert; *simples ou rameuses à la base, non tomenteuses* et presque sans feuilles dans la partie inférieure; feuillées en toupet à l'extrémité supérieure.

Feuilles caulinaires un peu écartées de la tige, longuement subulées, capillaires, canaliculées, à nervure large, denticulées à l'extrémité; les périchétiales repliées autour du pédicelle en forme de gaîne, puis longuement subulées, denticulées au sommet.

Capsule sillonnée, *pâle;* opercule conique, obliquement et

Digitized by Google

longuement subulé, *rougeâtre ;* pédicelle plus long que la tige, arqué par l'humidité; coiffe fimbriée à la base par des cils blancs, inégaux.

Dicranum turfaceum (C. Mull. syn. musc. I, p. 399).

Bois de Jonches près d'Auxerre, sur la terre sablonneuse un peu humide. Le printemps.

Genre III. Fuscina.

Coiffe dimidiée, entière à la base; 16 dents bifides. Capsule striée.

59. F. heteromalla (Schrank. B. Fl. II, p. 454).

Dioïque.

Tiges de 1/2 cent. simples ou à deux divisions, réunies en plaques d'un vert soyeux.

Feuilles caulinaires étroites à la base, *lancéolées-sétacées,* plus ou moins courbées, mais *non crispées par la sécheresse,* à nervure étroite formant toute la partie supérieure de la feuille, les périchétiales plus larges à la base qui entoure le pédicelle en forme de gaîne.

Capsule ovale, un peu gibbeuse, sillonnée, *rougeâtre,* étroitement annelée; coiffe couleur paille; opercule pourpre, *longuement et obliquement subulé;* dents pourpres; *pédicelle jaune,* trois fois plus long que la tige.

Angstromia heteromalla (C. Mull. syn. musc. I, p. 432).
Dicranum (Hedw. musc. ferond. I, p. 68, t. 26).

Sur la terre sablonneuse, dans les bois, partout. Au commencement du printemps.

Digitized by Google

60. F. PURPUREA (Schrank. B. Fl. II, p. 453).

Dioïque.

Tiges de 1/2 à 2 cent. réunies en touffes, rameuses, dichotômes. Plante très-variable, assez élégante, d'un vert diversement altéré.

Feuilles caulinaires, *oblongues-lancéolées,* écartées de la tige, plus ou moins *crispées par la sécheresse,* concaves, repliées sur les bords, entières ou un peu denticulées au sommet, concaves, à nervure saillante; les périchétiales plus longues, engaînantes.

Capsule penchée, oblongue, striée; *opercule conique;* dents pourpres, longues; *pédicelle pourpre,* 2-3 fois plus long que la tige.

Ceratodon purpureus (Brid. I, p. 480).
Dicranum — (Hedw. sp. musc., p. 136, t. 36).
Didymodon — (Hook. et Tayl. musc. Brit., p. 65, t. 20).

Cette espèce est la plus cosmopolite des mousses. On la trouve partout, sur les murs, les toits, les pierres, les rochers; sur la terre argileuse ou sablonneuse, sèche ou humide; sur les montagnes les plus élevées et au milieu des tourbières. Elle est aussi très-variable de forme. Nous en avons observé particulièrement une, au bord des ruisseaux de Saint-Georges, remarquable par la délicatesse des tiges et la longueur des feuilles, mais qui, eu égard aux habitudes de cette plante, ne saurait constituer une variété. Le printemps.

Tribu IX. PHYSCOMITRIACÉES.

Plantes cespiteuses ou groupées, terrestres, à feuilles vertes, nervées, transparentes, polystiques.

Digitized by Google

Capsule ouverte, sans péristôme, droite, symétrique. Coiffe mitriforme.

Genre I. PHYSCOMITRIUM.

Caractères de la tribu.

61. PH. PYRIFORME (Brid. Bry. un. I, p. 98).

Monoïque.

Tiges de moins de 1/2 cent. rapprochées en plaques.

Feuilles caulinaires inférieures ovales-lancéolées, les supérieures plus allongées, concaves, denticulées, nervure disparaissant avant le sommet.

Capsule grande, pyriforme ; pédicelle de 1/2 à 1 cent. ; opercule à base plane, obtusément apiculé ; coiffe mitriforme, fendue en plusieurs lanières entières à la base, vésiculeuse étant jeune.

Gymnostomum pyriforme (Hedw. Fund. musc. II, p. 87).
— *splachnoides* (Pal. de B. Rod., p. 59).
Pottia pyriformis (Ehrh. B. I, p. 188).

Sur la terre humide et un peu limoneuse. Saint-Georges, Toucy, etc. Le printemps.

Tribu X. LÉERSIACÉES.

Plantes réunies en groupes, à feuilles vertes, nervées, aréolées-transparentes, polystiques.

Capsule à péristôme simple, libre, fugace.

Coiffe longuement conique, longtemps persistante, descendant bien au-dessous de la base de la capsule.

Digitized by Google

Genre I. Leersia.

Caractères de la tribu.

62. **L. vulgaris** (Hedw. musc. frond. I, p. 46, t. 18).

Monoïque.

Tiges de 1/2 à 1 cent. serrées en groupe, dichotomes.

Feuilles caulinaires plus ou moins aiguës, souvent apicuées, à nervure pourprée disparaissant sous la pointe, oblongues-lancéolées, ondulées; les périchétiales semblables.

Capsule cylindrique, droite, rougeâtre, annelée; opercule droit, longuement subulé; coiffe longue, pâle, en forme d'éteignoir, à peine crénelée à la base; péristôme simple très-fugace; pédicelle plus long que les tiges, pourpre.

Encalypta vulgaris (Hedw. sp. musc., p. 60).
— *extinctoria* (Sw. musc. suec., p. 24)
Bryum — (Linn. sp. pl., p. 1581).

Sur la terre, les murs et les rochers; environs de Coulanges-sur-Yonne et d'Avrolles; Saint-Sauveur, Saint-Bris, etc.; toutes les formations géologiques.

On peut rencontrer, dans les lieux élevés de l'Avallonais, sur la terre ou sur les rochers, le *Leersia ciliata* (Hedw, musc. frond., p. 49, t. 19) que sa coiffe *frangée à la base* suffirait à distinguer du *Leersia vulgaris*.

Tribu XI. Grimmiacées.

Plantes rameuses, en touffes, d'un vert diversement altéré, polystiques,

Digitized by Google

Capsule à péristôme simple, libre, coloré.

Coiffe campaniforme, caduque, ne cachant pas la base de la capsule.

1.	Plantes aquatiques	*Cinclidotus.*
	Plantes terrestres	2.
2.	Tiges à divisions dichotômes.	3.
	Tiges à rameaux plusieurs fois divisés.	*Racomitrium.*
3.	Coiffe sans nervure.	*Grimmia.*
	Coiffe nervée.	*Brachytricum.*

Genre I. Grimmia.

Coiffe campaniforme, courte, laciniée en étoile à la base, sans nervures.

Péristôme simple à 16 dents simples ou divisées.

Plantes terrestres, paraissant généralement poudreuses par l'extrémité blanchâtre-diaphane de leurs feuilles.

Tiges à divisions dichotômes.

§ 1er. *Capsule plongée dans le périchèse.*

68. G. apocarpa (Hedw. musc. Fr. I, p. 104, t. 39).

Monoïque.

Tiges groupées, *droites,* plus ou moins rameuses, *dichotomes,* d'un vert roussâtre, de 1 à 4 cent.

Feuilles caulinaires ouvertes par l'humidité, apprimées par la sécheresse, ovales, nervées jusqu'à la pointe, les supérieures diaphanes à l'extrémité; les périchétiales beaucoup plus larges, plus longues, à nervure disparaissant avant le sommet, droites et serrées contre la capsule même par l'humidité, longuement acuminées, à poil court, diaphane, dentées au sommet.

Capsules placées à l'extrémité des rameaux, ovales, urniformes, *plongées dans le périchèse,* sans anneau, *lisses, olivâtres;* opercule convexe, à rostre court et oblique, *pourpre,* ainsi que les dents longues et lancéolées.

Grimmia polyodon (Ehrh. B., p. 169).
— *fusca* (Bryol. germ. II, I, p. 120, t. 19).
— *apocaulos* (D. C. Fl. Fr. I, p. 458).
— *strigosa* (Brid. I, p. 171).

Sur les murs et les pierres, partout. Quelquefois sur les troncs d'arbres. Dès le commencement du printemps.

A. var. *gracilis* (C. Mull. syn. musc. I, p. 777).

Tiges dimidiées à la base, diffuses, *couchées,* de 2 à 6 cent. *très-rameuses,* allongées, grêles; plante d'un vert sombre, puis roussâtre.

Cette variété s'éloigne aussi quelquefois du type par ses feuilles périchétiales tournées d'un seul côté; mais cette plante est si variable et elle se rapproche du type par tant de degrés insensibles, qu'elle ne nous semble susceptible d'être nettement caractérisée que par ses tiges *filiformes et couchées.*

Grimmia gracilis (Schl. in Schw. I. I, p. 98, t. 23).
— *schleicheri* (Spreng.)
— *trichodon* (Brid.)
— *stricta* (Turn. musc. hib., p. 20).

Sur les pierres horizontales. Environs d'Auxerre et de Tonnerre. Beaucoup plus répandue que le type dans le granite de l'Avallonais. Le printemps.

§ 2. *Capsule saillante hors du périchèse.*

A. Pénoncule courbé en cou de cygne.

Digitized by Google

64. G. PULVINATA (Hook et Tayl. musc. Brit., p. 38, t. 13).

Monoïque.

Tiges serrées *en coussinets hémisphériques;* plante paraissant toute poudreuse, de 1 cent. d'un vert blanchâtre, enfin roussâtre.

Feuilles caulinaires ouvertes, largement lancéolées, carénées, à nervure disparaissant sous le *long poil* diaphane, *non denticulé* qui les termine.

Capsule ovale, *jaune, puis brune,* à 8 stries; pédoncule jaunâtre saillant hors du périchèse en cou de cygne; *opercule orangé puis pourpre, à rostre droit;* dents d'un beau pourpre, largement lancéolées, la plupart trifide.

Dryptodon pulvinatus (Brid. I, p. 196).
Dicranum — (Schw. sup. I. I, t. 189).
Fissidens — (Hedw. sp. musc., p. 158, t. 40).

Sur les pierres et les tuiles, partout. Mars-avril.

65. G. FUNALIS (Br. et Sch. Bryol. Eur. 25-28, p. 17, t. 11).

Monoïque.

Tiges réunies *en plaques irrégulières,* d'un vert de plus en plus foncé du sommet à la base, de 2 à 3 cent. à l'aspect médiocrement poudreux; rameaux dichotômes.

Feuilles caulinaires apprimées par la sécheresse, subitement réfléchies au contact de l'humidité, puis redressées-ouvertes, largement et longuement lancéolées, un peu recourbées, terminées par un *poil court, denticulé.*

Capsule obovale-elliptique, à 8 stries, olivâtre puis fauve; coiffe régulièrement étoilée à la base; *opercule conique, obtus, pourpre;* dents profondément bifides.

Digitized by Google

Racomitrium funale (Hub. musc. germ., p. 200).
Dryptodon — (Brid. I, p. 193 et 771).
Trichostomum — (Schw. sup. II, p. 150, t. 37).

Sur les grès ferrugineux du Thureau-du-Bar et de la Puisaye. Mars-avril.

B. Pédoncule droit.

66. G. LEUCOPHÆA (Grev. Trans. Wern. IV, t. 6).

Dioïque.

Tiges cespiteuses, de 1 cent. simples ou brièvement dichotômes, droites, très-feuillées. Plante de plus en plus poudreuse en vieillissant, d'un vert terne; rameaux un peu claviformes au sommet.

Feuilles caulinaires ouvertes par l'humidité, apprimées par la sécheresse, ovales-oblongues, *terminées par un poil blanc*, diaphane, long, *denticulé sur les bords et sur le dos;* les périchétiales plus grandes.

Capsule ovale, brune, non striée; *pédoncule droit,* un peu saillant hors du périchèse; opercule à *rostre droit, court;* dents d'un pourpre brun; coiffe plus longue que la capsule.

Dryptodon leucophæus (Brid. I, p. 773).
Grimmia campestris (Burch. in Hook. mus. ex., t. 129).

Environs de Merry-sur-Yonne, sur les rocs; le printemps. M. Sagot, qui nous a communiqué cette espèce, ne l'a jamais rencontrée fertile.

67. G. ACICULARIS (C. Muller. Syn. musc. I, p. 801).

Dioïque.

Digitized by Google

Tiges droites, de 2 à 3 cent. rameuses dichotômes. Plante d'un vert sale.

Feuilles caulinaires serrées-imbriquées, apprimées par la sécheresse, ouvertes et tournées d'un seul côté par l'humidité, largement ovales-oblongues, *obtuses,* canaliculées, repliées sur les bords, *denticulées au sommet,* nervure disparaissant sous la pointe; les périchétiales plus étroites à la base.

Capsule droite, ovale-elliptique, largement annelée, olivâtre puis fauve; *opercule subulé, à rostre droit,* presqu'aussi long que la capsule; dents fendues en deux divisions profondes, fortes, égales, rugueuses, très-rapprochées, plus colorées que la capsule; pédoncule de moins de 1 cent. tordu par la sécheresse et saillant hors du périchèse.

Racomitrium aciculare (Brid. I, p. 219).
Trichostomum — (Schw.)
Dicranum — (Schw.)

Roches granitiques à fleur de terre dans les bois d'Avallon; grès ferrugineux de la chaussée de l'étang de Chassaing à Treigny. Le printemps.

Genre II. Racomitrium.

Coiffe mitriforme, subulée, découpée à la base, sans nervure, granuleuse à la pointe.

Péristôme simple à 16 dents fendues jusqu'à la base, en deux cils inégaux, soit 32 rapprochées par paires.

Pédicelle toujours droit.

Tiges à rameaux plusieurs fois divisés; plantes terrestres.

68. R. lanuginosum (Brid. I, p. 215).

Dioïque.

Digitized by Google

Tiges de 6 à 10 cent. *tombantes-couchées*, réunies en plaques larges, nues à la base, couvertes de rameaux alternes stériles ou fertiles, les uns courts gemmiformes, à feuilles divergentes dans tous les sens, les autres allongés flexueux, à feuilles courbées en faucille, tournées d'un seul côté; plante laineuse, blanchâtre.

Feuilles caulinaires lancéolées-acuminées, *immédiatement réfléchies au contact de l'humidité puis aussitôt redressées*, un peu écartées de la tige, à *nervure* canaliculée, *saillante en un long cil blanc*, large, diaphane, denticulé, tuberculeux; repliées sur les bords; les périchétiales intérieures formant gaîne, brusquement acuminées, à cils denticulés.

Capsule ovale, droite, *lisse même par la sécheresse*, baie, annelée; opercule subulé, à rostre droit, presque de la longueur de la capsule; dents ciliformes, rousses, presqu'aussi longues que la capsule; *pédicelle scabre*, de moins de 1 cent.

Grimmia lanuginosa (C. Mull. syn. musc. I, p. 806).
Trichostomum — (Hedw. musc. fr. III, p. 3, t. 2).
— *hypnoides* (Willd.)
— *serratum* (Ehrh.)

Roches granitiques, à Pierre-Perthuis. L'été.

69. R. canescens (Brid. I, p. 208).

Dioïque.

Tiges de 2 à 6 cent. réunies en plaques larges, peu compactes, jaunâtres par l'humidité, grisâtres par la sécheresse; peu rameuses, noircissant vers la base; *dressées* dans toute la partie supérieure; feuilles *réfléchies par l'humidité*, ovales-lancéolées, acuminées, repliées sur les bords, *terminées en pointe courte*,

Digitized by Google

blanche, diaphane, un peu denticulée; les périchétiales intérieures presque engaînantes.

Capsule droite, ovale-cylindrique, annelée, *un peu striée-anguleuse par la sécheresse;* opercule subulé, droit, presque de la longueur de la capsule; dents ciliformes, rousses, aussi longues que la capsule; *pédicelle lisse,* de 1 à 2 cent.

Grimmia canescens (C. Mull. syn. musc. I, p. 807).
Trichostomum — (Hedw. musc. fr. III, p. 5, t. 3).

Sur la terre des coteaux sablonneux, partout. Le printemps et l'automne.

A. var. *ericoides.*

Tiges couvertes de petits rameaux courts, alternes, resserrés par la sécheresse en forme de bourgeons à feuilles recourbées.

Racomitrium ericoides (Brid. I, p. 210).
Trichostomum — (Schw. supp. I. I, p. 147, t. 38).

Sables granitiques, environs d'Avallon; sables ferrugineux, environs d'Héry. Le printemps et l'automne.

70. R. HETEROSTICHUM (Brid. I, p. 214).

Dioïque.

Tiges de 2 à 3 cent. *couchées,* réunies en plaques d'un vert grisâtre, irrégulièrement rameuses en faisceau.

Feuilles caulinaires lancéolées-acuminées, *droites et plissées longitudinalement par la sécheresse, immédiatement réfléchies au contact de l'humidité puis aussitôt redressées;* terminées par un cil long, blanc, diaphane et denticulé, profondément canaliculées, à bords repliés en dessous dans toute leur longueur, les périchétiales entourant le pédicelle en forme de

Digitized by Google

gaîne ; *nervure disparaissant avec le parenchyme de la feuille.*

Capsule oblongue-cylindrique, roussâtre, *lisse même par la sécheresse*, annelée; *opercule* brièvement et un peu obliquement apiculé, *plus court que la capsule; dents courtes* à divisions inégales, un peu réfléchies par la sécheresse; coiffe tuberculeuse au sommet; pédicelle de 1/2 cent.

Grimmia heterosticha (C. Mull. syn. musc. I, p. 807).
Trichostomum — (Hedw. musc. fr. II, p. 70, t. 25).
Bryum — (Hoffm. Deut. Fr. II, p. 40).

Rochers granitiques des vallées de la Cure et du Cousin ; grès ferrugineux de la Puisaye. Le printemps.

Genre III. Cinclidotus.

Coiffe mitriforme, lisse, sans nervures.

Péristôme simple, à 16 dents divisées en 2-4 cils filiformes, plus ou moins contournés dans leur jeunesse, ou par la sécheresse.

Plantes aquatiques, d'un vert foncé, à feuilles charnues.

§ 1er. *Fructification terminale; pédicelle dépassant le périchèse.*

71. C. riparius (Br. et Sch. Bryol. Eur.).

Dioïque.

Tiges de 2 à 5 cent. *à divisions dichotômes*, nageantes, quelquefois à sec dans les basses eaux.

Feuilles caulinaires nombreuses, imbriquées, d'un vert foncé, lancéolées-oblongues, obtuses, *très-entières*, un peu charnues; brièvement mucronées par la nervure forte, saillante.

Digitized by Google

Capsule droite, *portée* par un pédicelle de 1/2 cent., *hors du périchèse,* ovale, *olivâtre* avec un cerne à l'orifice; coiffe conique, fendue d'un côté en vieillissant; opercule conique, à bec un peu oblique, presqu'aussi long que la capsule; péristôme formé de dents fortes, d'un pourpre foncé, divisées en 2-4 cils filiformes contournés par la sécheresse.

Grimmia riparia (C. Mull. syn. musc. II, p. 651).
Racomitrium — (Brid. mant. musc., p. 80).
Trichostomum — (Web. et Mohr. Bot. Tasch., p. 120).

Sur les pierres calcaires des petits affluents de la Haute-Yonne. L'été.

§ 2. *Fructification latérale; pédicelle caché dans le périchèse.*

72. C. FONTINALOIDES (Pal. de Beauv. Prodr., p. 52).

Dioïque.

Tiges allongées, flottantes, de 5 à 20 cent. rameuses, *à rameaux très-divisés.*

Feuilles imbriquées, d'un vert sombre, charnues, crispées par la sécheresse, ovales-lancéolées, inégales, carénées, *crénelées ou denticulées au sommet,* repliées sur les bords dans toute leur longueur, à nervure verte, forte, saillante.

Capsule brièvement pédonculée, *à moitié cachée dans le périchèse,* cylindrique-oblongue, *d'abord jaunâtre puis fauve;* opercule conique un peu obliquement acuminé, égalant un 1/2 de la capsule; coiffe jaune, conique, fendue d'un côté en vieillissant; péristôme formé de dents longues, pourpres, divisées en 2-4 cils filiformes, à peine contournées par la sécheresse.

Digitized by Google

Grimmia fontinaloides (C. Mull. syn. musc. II, p. 652).
Racomitrium — (Brid. mant. musc., p. 80).
Trichostomum — (Hedw. musc. frond. III p. 36, t. 14).
Trematodon — (Rohl. Fl. Germ. III, p. 65).

Sur les pierres des ruisseaux et des rivières, quelquefois sur les troncs d'arbres inondés; partout dans les terrains calcaires. L'été.

Les feuilles de cette espèce sont figurées sans crénelures dans le Bryologia Europæa; elles sont crénelées dans tous les individus que nous avons observés.

Genre IV. Brachytricum.

Coiffe campanulée, nervée; capsule sillonnée, péristôme simple à 16 dents.

Plantes terrestres.

73. B. saxatile (Rochl. Deut. Fl. III, p. 47).

Monoïque.

Tiges droites, réunies en groupes arrondis, dichotômes, de 1 cent. plante d'un vert sale.

Feuilles caulinaires dressées-apprimées par la sécheresse, ouvertes par l'humidité, lancéolées, repliées sur les bords dans toute leur longueur, obtuses, à nervure disparaissant sous le sommet, profondément carénées, les périchétiales plus aiguës et plus longues.

Capsule oblongue à 16 stries; opercule brièvement apiculé; *coiffe jaune d'or,* un peu poilue; pédoncule portant la *capsule hors du périchèse;* péristôme simple composé de 16 *dents gé-*

Digitized by Google

minées, blanchâtres, largement lancéolées, courtes *dressées par la sécheresse,* courbées en dedans par l'humidité.

Orthotrichum anomalum (Hedw. sp. musc., p. 162).
— *saxatile* (Brid. I, p. 275).
Weissia anomala (Roth. Fl. Germ. III, p. 47).

Sur les pierres, les murs, les toits, les rochers, les troncs d'arbres, les vieux ceps de vigne. Partout, toute l'année.

74. B. CUPULATUM (Roehl. Deut. Fl. III, p. 215).

Monoïque.

Tiges droites, réunies concentriquement en groupes peu serrés, dressées ou tombantes ; plusieurs fois dichotômes, de 1 à 2 cent. plante d'un vert noirâtre.

Feuilles caulinaires dressées-apprimées par la sécheresse, ouvertes par l'humidité, lancéolées, obtuses ou un peu aiguës au sommet, *souvent blanchâtres à l'extrémité* par l'absence de chlorophylle ; repliées sur les bords presque jusqu'au sommet ; à nervure épaisse disparaissant sous la pointe, concaves, les périchétiales plus grandes.

Capsule subglobuleuse-oblongue, à 16 stries, *enveloppée dans le périchèse;* opercule brièvement apiculé ; péristôme simple à 16 *dents géminées, ouvertes en étoile par la sécheresse,* droites par les temps humides, courbées en dedans par l'humidité, largement lancéolées, *jaunes puis rousses, coiffe pâle,* un peu poilue, mince.

Orthotrichum cupulatum (Hoffm. Deut. Fl. II, p. 26).
— *confertum* (Bruch. in Brid. I, p. 783).
Weissia cupulata (Roth. Fl. germ. III. I, p. 217).

Digitized by Google

Sur les rochers humides, calcaires à Mailly-le-Château ; granitiques dans l'Avallonais. Mai-juin.

Tribu XII. Orthotrichacées.

Plantes cespiteuses, à feuilles nervées, vertes, polystiques.
Capsule striée, à péristôme double, libre.
Coiffe campaniforme ou conique.

Genre I. Orthotrichum.

Caractères de la tribu.
Coiffe nervée, souvent poilue.

§ 1er. Pédicelle plus court que le périchèse.	A. Feuilles droites par la sécheresse et non réfléchies au contact de l'humidité.
	B. Feuilles droites par la sécheresse, réfléchies immédiatement au contact de l'humidité, puis redressées, ouvertes.
§ 2. Pédicelle plus long que le périchèse.	A. Feuilles droites par la sécheresse.
	B. Feuilles contournées par la sécheresse.

§ 1er. *Pédicelle plus court que le périchèse.*

A. Feuilles droites par la sécheresse et non réfléchies au contact de l'humidité.

75. O. obtusifolium (Schrad. Cryp. Gew., p. 14).

Dioïque.

Digitized by Google

Tiges de 1 à 2 cent. réunies en coussinets compactes, d'un vert jaunâtre, dichotômes.

Feuilles caulinaires ovales-oblongues, *obtuses*, concaves, à nervures n'atteignant pas le sommet, un peu réfléchies sur les bords, apprimées par la sécheresse, ouvertes par l'humidité, les périchétiales plus grandes et plus larges.

Capsule jaunâtre, plongée dans le périchèse, ovales, à long cou, pyriformes dans l'ensemble, à 8 stries larges; opercule aigu en cupule; péristôme double, l'ext. à 8 dents lancéolées, bigéminées, rougeâtres; l'int. à 8 cils plus petits; coiffe large, plissée, couleur paille, brune à la pointe, pâle et un peu déchirée à la base, scabre ou un peu poilue.

Weissia obtusifolia (Roth. Tent. Fl. Germ. III, I, p. 218).

Sur les troncs de peupliers répandus dans la campagne. Auxerre, Coulanges-sur-Yonne, etc. rarement fertile. Avril-juin.

B. Feuilles droites par la sécheresse, immédiatement réfléchies au contact de l'humidité, puis redressées-ouvertes.

76. O. DIAPHANUM (Schrad. Spic. Fl. Germ. p. 69).

Monoïque.

Tiges de 1 cent. réunies en groupes irréguliers, dichotômes, d'un beau vert, plante paraissant quelquefois poudreuse par l'extrémité blanche des feuilles.

Feuilles caulinaires droites, serrées, oblongues-lancéolées, longuement acuminées, *terminées en pointe blanche un peu denticulée*, repliées sur les bords jusqu'au delà du milieu, concaves, à nervure n'atteignant pas le sommet, les périchétiales plus petites à la base.

Digitized by Google

Capsule plongée dans le périchèse, cylindrique-oblongue, à 8 plis, pâle; opercule brièvement conique; péristôme double, l'ext. à 16 dents géminées, robustes, pâles; l'int. à 16 cils; coiffe plus courte que la capsule, couleur paille, brune à la pointe, nue ou un peu poilue.

Orthotrichum heteromallum (P. de B. Prodr., p. 80).
— *ulmicola* (Lag. Ann., p. 186).
— *aristatum* (Turn. musc. hib., p. 100, t. 9, f. 2).
Weissia diaphana (Roth. Fl. Germ. III, p. 223).

Sur les troncs d'arbres répandus dans la campagne. Partout. Mars-avril.

77. O. PUMILUM (Sw. musc. suec., p. 42 et 92, t. 4).

Monoïque.

Tiges dichotômes, de 1/2 et 1 cent. réunies en petits coussinets d'un vert foncé.

Feuilles caulinaires dressées par la sécheresse, ouvertes par l'humidité, *lancéolées, un peu obtuses* ou terminées par une pointe courte, repliées sur les bords presque jusqu'à l'extrémité, carénées-concaves, à nervure n'atteignant pas le sommet, les périchétiales plus grandes.

Capsule plongée dans le périchèse, *ovale-renflée, à cou court,* marquée de 8 stries larges, colorées; coïffe grande, campanulée, plus courte que la capsule, jaune, striée, nue; opercule court, conique; péristôme double, l'ext. à 8 dents géminées lancéolées, orangé-pâle; l'int. à 8 cils.

Orthotrichum affine, var. *pumilum* (Hock. et Tayl. Brid., p. 74).

Digitized by Google

Sur les troncs de peupliers répandus dans la campagne, partout. Mars-mai.

78. O. FALLAX (Br. et Sch. Bryol. Eur. 2-3, p. 15, t. 5).

Monoïque.

Tiges dichotômes, de 1 cent. réunies en coussinets d'un vert foncé, peu compactes.

Feuilles caulinaires dressées par la sécheresse, ouvertes par l'humidité, *lancéolées aiguës*, repliées sur les bords presque jusqu'au sommet, carénées-concaves, à nervure n'atteignant pas le sommet; les périchétiales plus grandes.

Capsule dépassant le périchèse par la sécheresse, à long cou, oblongue-cylindrique, à 8 *stries étroites et pâles,* jaune-olivâtre; opercule court, pâle, conique; coiffe conique-campanulée, pâle, nue, concolore dans toutes se parties; péristôme double, l'ext. à 8 dents bigéminées, pâles; l'int. à 8 cils.

Sur les troncs d'arbres répandus dans la campagne. Partout. Avril-mai.

79. O. FASTIGIATUM. (Br. et Sch. Bryol. Eur. 2-3, p. 18, t. 8).

Monoïque.

Tiges de 1 à 2 cent. fastigiées-rameuses, réunies en coussinets serrés, d'un beau vert.

Feuilles caulinaires apprimées par la sécheresse, ouvertes un peu recourbées par l'humidité, *ovales-oblongues,* insensiblement acuminées, profondément carénées-concaves, repliées sur les bords dans toute leur longueur; nervure disparaissant sous le sommet.

Capsule *ovale-pyriforme, grande, à long cou, à* 8 *stries*

Digitized by Google

larges, olivâtre ; opercule grand, brièvement apiculé ; coiffe pâle, fauve à la pointe, un peu poilue ; péristôme double, l'ext. à 8 dents bigéminées, réfléchies par la sécheresse ; l'int. à 8 cils simples, courts et larges.

Sur les troncs de peupliers répandus dans la campagne, environs de Turny, d'Auxerre et de Pourrain ; espèce richement fertile qui mûrit 2 mois plus tôt que l'O. affine avec lequel elle est souvent associée. *Avril-mai.*

80. O. RIVULARE (Turn. musc. hib., p. 96, t. 8).

Monoïque.

Tiges plusieurs fois dichotômes, de 2 à 6 cent. *molles, couchées ou pendantes,* nues à la base, réunies en coussinets peu serrés, d'un vert sombre.

Feuilles caulinaires dressées-apprimées par la sécheresse, ouvertes un peu recourbées de côté par l'humidité, *largement ovales-lancéolées, obtuses,* quelquefois denticulées au sommet, repliées sur les bords dans presque toute leur longueur, à nervure n'atteignant pas l'extrémité, plissées et concaves à la base, profondément canaliculées au sommet ; les périchétiales semblables, égalant la capsule, droites.

Capsule sortant presque du périchèse, grande, pyriforme, *fauve-pâle,* à 8 plis ; opercule conique, jaune, marqué d'un cerne rouilleux ; coiffe terne, nue, large, excédant 1/2 de la capsule, marquée de plis profonds ; péristôme double, l'ext. à 8 dents bigéminées, réfléchies par la sécheresse, largement lancéolées, jaunes-pâles, l'int. à 16 cils alternativement plus courts et plus longs, rarement à 8 cils d'égale grandeur.

Rocs granitiques du lit de la Cure et du Cousin. *Mai-juin.*

Digitized by Google

81. O. PATENS (Br. et Sch. Bryol. Eur. 2-3, p. 17, t. 7).

Monoïque.

Tiges fasciculées-rameuses, de 1 cent. 1/2, réunies en coussinets serrés d'un vert jaunâtre.

Feuilles caulinaires dressées-apprimées par la sécheresse, ouvertes recourbées par l'humidité, largement *ovales-lancéolées,* carénées, repliées sur les bords presque jusqu'au sommet ; à nervure n'atteignant pas l'extrémité, les périchétiales un peu plus grandes.

Capsule obovale sortant presque du périchèse, *à cou court,* urniforme étant vide, pâle, *à membrane mince, à* 8 *stries étroites ;* opercule convexe, à pointe courte ; coiffe large, campanulée, un peu poilue, brune au sommet ; péristôme double, l'ext. à 8 dents bigéminées, pâles-jaunâtres, étroites ; l'int. à 8 cils de la longueur des dents.

Sur les troncs d'arbres, ça et là aux environs d'Auxerre, de Saint-Florentin et dans toute la Puisaye. Mai.

82. O. TENELLUM (Br. et Sch. Bryol. Eur. 2-3, p. 15, t. 6).

Monoïque.

Tiges droites, fastigiées-rameuses, de 1 cent. réunies en petits coussinets circulaires, serrés, d'un vert pâle.

Feuilles caulinaires dressées-apprimées par la sécheresse, ouvertes recourbées par l'humidité, oblongues-lancéolées, un peu aiguës, profondément carénées-concaves ; repliées sur les bords dans toute leur longueur, à nervure n'atteignant pas le sommet.

Capsule dépassant beaucoup le périchèse, longuement cy-

Digitized by Google

lindrique, même étant vide, *à 8 stries larges orangées;* opercule conique *rouge au bord;* coiffe longuement cylindrico-campanulée, jaune-fauve, aiguë, un peu poilue; péristôme double, l'ext. à 8 dents bigéminées, pâles, réfléchies par la sécheresse, l'int. à 8 cils simples, presque de la longueur des dents.

Sur les troncs de peupliers à Auxerre, dans toute la Puisaye, etc. Mai-juin.

83. O. AFFINE (Schrad. Spic. Fl. Germ., p. 67.)

Monoïque.

Tiges fastigiées-rameuses, de 2 à 4 cent. dressées ou tombantes, réunies en coussinets d'un beau vert.

Feuilles dressées-apprimées par la sécheresse, ouvertes recourbées par l'humidité, *les inférieures lancéolées-acuminées, les sup. plus longues et moins aiguës,* profondément carénées, recourbées sur les bords dans toute leur longueur, à nervure disparaissant sous la pointe, les périchétiales plus longues, *dépassées par la capsule.*

Capsule plongée dans le périchèse, un peu saillante, *oblongue-elliptique,* fauve-pâle, subfusiforme étant vide, *à 8 stries étroites;* opercule convexe, à pointe droite ou oblique, pâle, *à bord rouge; coiffe verdâtre,* un peu poilue, *couvrant 1/2 de la capsule;* péristôme double, l'ext. à 8 dents bigéminées, mais peu à peu disjointes, pâles, réfléchies par la sécheresse, l'int. à 8 cils simples de la longueur des dents.

Orthotrichum octoblopharis (Brid. musc. rec. II. II, p. 24).
— *umbonatum* (Brid. musc. un. I, p. 787).
Wessia affinis (Roth. Fl. Germ. III. I, p. 217).

Sur les troncs d'arbres, partout. *Juin-juillet.*

Digitized by Google

84. O. RUPESTRE (Schleich. cryp. Helv. cent. III, n° 24).

Monoïque.

Tiges plusieurs fois dichotômes, tombantes, à rameaux redressés, longues de 2 à 4 cent. réunies en coussinets larges et peu serrés, d'un vert sombre, noirâtres à la base.

Feuilles caulinaires dressées-apprimées par la sécheresse, ouvertes-recourbées par l'humidité, lancéolées, robustes, profondément carénées, repliées sur les bords presque jusqu'au sommet, à nervure n'atteignant pas l'extrémité, les périchétiales plus larges, *égalant la capsule.*

Capsule plongée dans le périchèse, *largement pyriforme,* à 8 stries, un peu resserrée à l'orifice étant vide; opercule convexe, apiculé; *coiffe fauve,* couverte de longs poils et *couvrant presque toute la capsule;* péristôme double, l'ext. à 16 dents géminées, pâles, lancéolées, ouvertes; l'int. à 8 cils doubles.

Orthotrichum rupincola (Fk. in Brid. I, p. 284).
— *sehlmeyri* (Horns. in Brid. I, p. 284).

Rochers granitiques de l'Avallonais. Mai-juin.

85. O. LEIOCARPUM (Br. et Sch. Bryol. Eur. 2-3, p. 28, t. 15).

Monoïque.

Tiges très-rameuses, de 2 à 3 cent. réunies en coussinets larges, peu serrés, d'un vert sombre.

Feuilles caulinaires dressées-apprimées par la sécheresse, falquées par l'humidité, *lancéolées-acuminées,* carénées, repliées sur les bords presque jusqu'au sommet, à nervure n'atteignant pas l'extrémité; les périchétiales un peu plus grandes, *dépassant la capsule.*

Digitized by Google

Capsule plongée dans le périchèse, *grosse, ovale, sans strie, lisse,* fauve-pâle; opercule à rostre un peu long; *coiffe couvrant 1/2 de la capsule,* couleur paille, nue ou à peine poilue; péristôme double, l'ext. à 16 dents géminées, longuement lancéolées, pâles, réfléchies par la sécheresse, l'int. à 16 cils plus courts, irréguliers.

Orthotrichum striatum (Hedw. musc. fr. II, p. 99).
Grimmia striata (Hedw. fund. musc. II, p. 89).
— *oblonga* (Schr. B. Fl. II, p. 443).
Weissia striata (Roth. Fl. Germ. III. 1, p. 120).
Bryum — (Lin. sp. pl., p. 1579).

Sur les troncs d'arbres, ça et là, partout. Avril-mai.

86. O. LYELLII (Hook. et Tayl. musc. Brit., p. 76, t. 22).

Dioïque.

Tiges ascendantes-flexueuses, fastigiées rameuses, de 3 à 5 cent., réunies en coussinets larges et peu serrés, d'un vert diversement nuancé; *plante couverte de filaments confervoïdes.*

Feuilles caulinaires longues, dressées-apprimées, celles des extrémités ouvertes par la sécheresse, recourbées par l'humidité, repliées sur les bords dans la partie inférieure, *couvertes de papilles, linéaires-lancéolées,* profondément canaliculées, crénelées au sommet, à nervure disparaissant avec l'extrémité; *les périchétiales* plus longues, *lisses.*

Capsule plongée dans le périchèse, ovale elliptique, à 8 stries légères, pâle; opercule conique, à pointe droite ou oblique; coiffe conique campanulée, acuminée, poilue, couleur paille, fauve à la pointe, *cachant presque toute la capsule;* péristôme double, l'ext. à 16 dents géminées, pâles, longues, étroites et réfléchies

Digitized by Google

par la sécheresse, l'int. à 16 cils jaunâtres, linéaires-lancéolés, de même grandeur.

Sur les troncs de peupliers des grandes plantations de Toucy. Juillet-août.

§ 2. *Pédicelle plus long que le périchèse.*

A. Feuilles droites par la sécheresse.

87. O. SPECIOSUM (Nées. in Sturm. Deut. Fl.)

Monoïque.

Tiges *fastigiées-rameuses,* de 2 à 5 cent. tombantes, réunies en coussinets peu serrés, d'un vert foncé.

Feuilles caulinaires allongées, dressées-apprimées par la sécheresse, ouvertes-recourbées par l'humidité, lancéolées, carénées, repliées sur les bords dans presque toute leur longueur, *à nervure disparaissant sous le sommet,* les périchétiales plus grandes.

Capsule élevée par le pédicelle un peu *hors du périchèse,* elliptique-oblongue, *obscurément striée,* pâle; opercule conique-campanulée, coiffe *très-poilue,* couleur paille, couvrant les 2/3 de la capsule; péristôme double, l'ext. à 8 dents bigéminées, jaunâtres, largement ovales, recourbées par la sécheresse, pâles, l'int. à 8 cils doubles de la même hauteur.

Orthotrichum elegans (Schw.)

88. O. HUTCHINSIÆ (Hook. et Tayl. musc. Brit., p. 73, t. 21).

Monoïque.

Tiges de 1 à 2 cent. rapprochées en coussinets serrés mais

Digitized by Google

s'isolant facilement, *à rameaux peu nombreux et courts*, plante d'un vert sale, roussâtre à la base.

Feuilles caulinaires dressées par la sécheresse, ouvertes par l'humidité, oblongues-lancéolées, carénées, un peu repliées sur les bords, *à nervure atteignant le sommet*, les périchétiales plus longues.

Capsule ovale-oblongue *à 8 stries*, jaune-verdâtre étant pleine, fauve-pâle étant vide; *pédicelle de 1/2 cent.* portant la capsule hors du périchèse; coiffe conico-campanulée, pâle, poilue, couvrant presque toute la capsule; péristôme double, l'ext. à 8 dents bigéminées, pâles, réfléchies par la sécheresse; l'int. à 8 cils plus courts.

Orthotrichum americanum (P. de B. Prodr., p. 80).
— *strictum* (Brid. I, p. 289).

Sur les rochers granitiques de l'Avallonais. Rare. Juillet.

B. Feuilles contournées par la sécheresse.

89. O. CRISPULUM (Br. et Sch. Bryol. Eur. 2-3, p. 28, t. 12).

Monoïque.

Tiges dichotomes, fastigiées-rameuses de 1 à 2 cent. réunies en petits coussinets d'un vert jaunâtre.

Feuilles caulinaires crispées-contournées par la sécheresse, ouvertes, recourbées par l'humidité, linéaires-lancéolées, carénées, un peu repliées sur les bords, à nervure n'atteignant pas le sommet, les périchétiales plus grandes.

Capsule à membrane mince portée hors du périchèse par un pédicelle de moins de 1/2 cent. pyriforme, à long cou, *très-dilatée à l'orifice*, étant vide, *subitement et étroitement resserrée à la gorge*, à 8 plis, couleur paille; opercule assez

Digitized by Google

longuement acuminé, coiffe campanulée, très-poilue; péristôme double, l'ext. à 8 dents lancéolées, bigéminées, pâles, l'int. à 8 cils, rarement 16.

Orthotrichum crispum, var. *minus* (Schw. sup. t. II, p. 25).
Ulota crispula (Brid. I, p. 793).

Sur les troncs d'arbres, dans les bois du Morvan et dans la forêt d'Othe. *Mai-juin.*

90. O. CRISPUM (Hedw. sp. musc., p. 162).

Monoïque.

Tiges dichotômes, fastigiées-rameuses, de 1 à 2 cent. réunies en coussinets d'un vert jaunâtre.

Feuilles caulinaires crispées-contournées par la sécheresse, ouvertes recourbées par l'humidité, linéaires-lancéolées, flexueuses, carénées, un peu repliées sur les bords, à nervure n'atteignant pas le sommet, les périchétiales plus grandes.

Capsule portée hors du périchèse par un pédicelle de plus de 1/2 cent. pyriforme en massue, à long cou, *dilatée à l'orifice étant vide,* couleur paille, à 8 plis; opercule assez longuement acuminé; coiffe campanulée, très-poilue; péristôme double, l'ext. à 8 dents pâles, bigéminées, étroitement lancéolées, réfléchies par la sécheresse; l'int. à 8 cils, rarement 16.

Ulota crispa (Brid. I, p. 299).
Neckera ulophylla (Web. et Mohr. Bot. Tasch., p. 236).
Weissia crispa (Roth. Fl. Germ. III. I, 222).

Sur les troncs d'arbres des bois du Morvan, de la forêt d'Othe et de la garenne de Gy-l'Evêque. *Août-septembre.*

Digitized by Google

Tribu XIII. Buxbaumiacées.

Plantes à tiges souterraines bulbiformes, réunies en petits groupes, à feuilles vertes, tombantes avant la maturation du fruit.

Capsule irrégulière, formée comme de deux valves soudées, l'une ventrue, l'autre plane; à péristôme double, membraneux, libre.

Coiffe campanulée-cylindrique.

Genre I. Buxbaumia.

Caractères de la tribu.

91. B. aphylla (Hall. I. C.)

Monoïque.

Feuilles inférieures ovales, profondément dentées, entortillées dans d'épais filaments articulés issus de la tige souterraine, bulbiforme; les supérieures longuement ciliées, toutes sans nervure.

Capsule rouge, luisante, formée comme de deux valves soudées, l'une ventrue, l'autre plane; opercule conique; coiffe campanulée-cylindrique; péristôme double, l'ext. formé d'une membrane rougeâtre, irrégulièrement incisée, l'int. formé d'une membrane blanche, conique-tubuleuse, plissée et terminée en pointes aiguës; pédicelle de 1 cent. rouge, rugueux-tuberculé.

Buxbaumia vulgaris (Brid. I, p. 329).
Saccophorus aphyllus (Pal. de B. Prodr. 30 et 87).

Sur la terre sablonneuse, parmi les bruyères du Thureau-Saint-Denis. Mai.

Dév.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE

SUR LA NYMPHE DU BOMBYLIUS MINOR.

Au commencement du mois de juin 1851, M. Alexandre Zambkowski, notre collègue, ayant remarqué un grand nombre de petits trous creusés par des insectes sur une pente de chemin creux exposée au midi, dans un petit vallon tranquille auprès d'Auxerre, me fit part de sa découverte et me conduisit au lieu où il avait fait son observation. Ces trous appartenaient à des Halictes, *Halictus quadristrigatus*? (1) que nous trouvâmes, la

(1) Sur un premier et rapide examen, M. Robineau-Desvoidy a regardé cette espèce comme l'*Halictus sexcinctus* (Bulletin 1853, p. 536). Je pense que c'est une erreur; je possède des mâles de l'*H. sexcinctus* dont les caractères ne s'accordent guère avec ceux de l'espèce dont nous parlons ici et dont je n'ai que des femelles. Toutefois, ce n'est qu'avec doute que je la rapporte à l'espèce *quadristrigatus*, à cause de l'insuffisance des moyens que j'ai par devers moi de vérifier cette spécificité.

Voici, au reste, la description succincte de notre Halicte :

Femelle. Longueur, 15 millimètres, noire. *Tête*, *thorax*, *pattes* couverts de poils fauves. *Abdomen*, dessus, quatre bandes au bord postérieur des segments et anus, jaunâtres; ces bandes de près d'un millim. de large et nettement marquées. Une ligne mince de poils jaunâtres au bord antérieur des 2e et 3e segments concourt à la formation des deux premières bandes. Dessous, poils fauves assez longs affectant encore la forme de bandes au bord postérieur des segments, mais beaucoup moins nettes.

Commune à Auxerre en juin. Dans les luzernes en fleur.

Digitized by Google

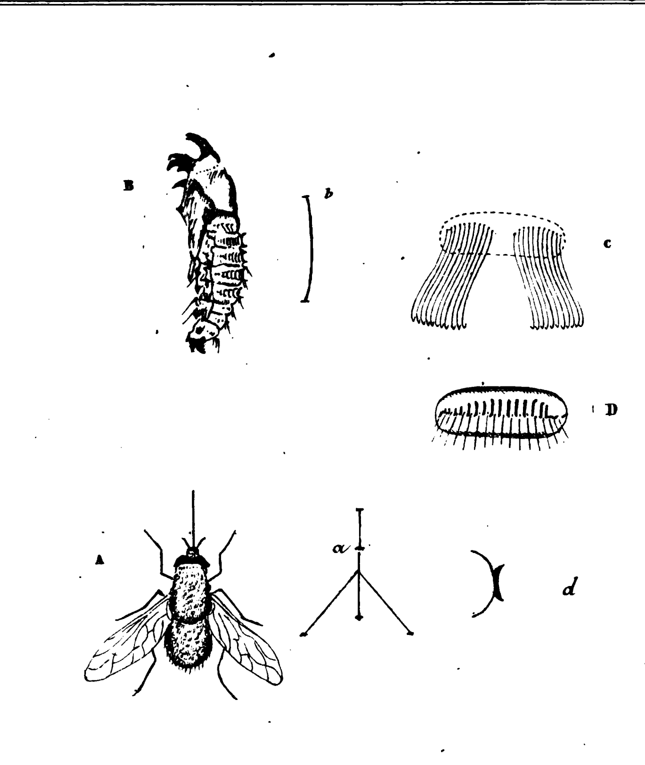
journée étant belle, fort occupés aux travaux d'approvisionnement de leur postérité. Je me procurai beaucoup de ces Halictes toutes femelles, ainsi que cela devait être, et, voulant connaître la construction de leurs nids, j'introduisis par l'ouverture une longue paille qui pénétrait obliquement à une profondeur de 12 à 15 centimètres. A cette profondeur se trouvait l'extrémité du conduit dilaté en cul-de-sac de la forme et de la capacité d'une olive. Les parois de cette cavité, qui était le nid proprement dit, étaient d'un lisse luisant, et le fond contenait une petite masse de pâtée pollinique jaune, de la forme et du volume d'un pois. Un seul boyau conduisait tantôt à un seul, tantôt à deux ou trois de ces nids groupés alors à côté les uns des autres. — Mais j'arrête ces détails bien connus, au moins d'une manière générale, de tous ceux qui ont étudié les mœurs des Andrénètes, et j'arrive à l'intéressant fait entomologique que le hasard allait jeter sous mes yeux.

La terre occupée par nos Halictes était un mélange argilo-calcaire jaunâtre avec quelque peu de sable fin; elle conservait un certain degré d'humidité au moyen de laquelle elle restait assez compacte sans être trop dure. En la fouillant pour étudier complètement les détails des curieux travaux qui s'y exécutaient je fis apparaître cinq à six vers blanchâtres que je reconnus pour des nymphes n'ayant d'autre enveloppe protectrice que leur propre peau et très-richement armées de crochets. Comme j'ignorais à quels insectes ces nymphes pouvaient appartenir et que leur structure bizarre m'intéressait, je les mis dans une boîte avec un peu de la terre où elles avaient vécu et les transportai chez moi.

Un mois environ après, examinant un petit vase où j'avais placé ces nymphes enveloppées de toutes parts de leur terre natale, je trouvai à la surface de cette terre qui s'était entièrement

Digitized by Google

Digitized by Google



A Bombylius minor un peu grossi.

B Nymphe du même grossie.

C Face dorsale grossie du 1er segment abdominal de la nymphe du Bombylius minor avec les 2 séries symétriques de ses poils hamiformes.

D Face dorsale grossie du 2e segment abdominal avec sa série de crochets semi-lunaires

a Grandeur naturelle.

b Grandeur naturelle

d Coupe du même pour montrer un crochet semi-lunaire vu de coté.

Lith. Perriquet à Auxerre.

Nymphe du Bombylius minor

Digitized by Google

desséchée la coque vide d'une de ces nymphes, et un diptère mort, le *Bombylius minor,* qui en était sorti. Les autres nymphes, sans doute moins avancées, avaient péri et s'étaient desséchées.

Les Bombyliens sont des mieux connus à leur état parfait, mais on n'a pu jusqu'à présent former que des conjectures sur leur manière d'être dans leurs premiers âges. Latreille présume que leurs larves sont parasites. Notre savant collègue M. Robineau-Desvoidy, dont les patients travaux sur les diptères sont connus de tous les entomologistes, me dit, lorsque je lui fis part du fait que j'avais observé, que, comme Latreille, il regardait, mais sans preuve positive à l'appui, les Bombilles comme parasites à leur premier état.

Aujourd'hui, la preuve de ce parasitisme est acquise à la science. Le *Bombylius minor* est parasite de l'*Halictus quadristrigatus*. Maintenant, sa larve vit-elle, comme le pense M. Robineau, seulement de la provision de miel destinée à la jeune larve de l'hyménoptère dont elle ne causerait ainsi la mort que par une voie indirecte? Il me paraît très-probable que les choses doivent se passer ainsi, et je me promettais de chercher à éclaircir cette question en renouvelant mes recherches en temps opportun sur le même terrain; mais lorsque, l'année suivante, j'y retournai, la charrue avait bouleversé les paisibles demeures de nos insectes, et des épis de blé croissaient sur leurs débris.

Voici la description de la nymphe du *Bombylius minor* :

Longueur, 14 à 15 millimètres; couleur générale d'un blanc jaunâtre.

Tête munie en avant et en dessous de cinq très-forts crochets, dont les deux premiers atteignent presque 2 millimètres. Ces crochets, à base large et solidement implantée, ont leur conca-

Digitized by Google

vité dirigée en bas et en arrière. Leur teint est d'un brun plus foncé et presque noir à la pointe qui est acérée. Les deux crochets antérieurs correspondants aux antennes sont simples ; les deux moyens sont munis en dehors chacun d'un autre crochet n'atteignant que la moitié de leur longueur. Ce même crochet accessoire est encore fortifié en arrière d'un autre plus petit, denticulé et d'une teinte plus claire. Le cinquième crochet enfin, situé en arrière des précédents vers l'origine de la trompe, est, à proprement parler, formé par deux autres crochets accolés et soudés dans presque toute leur longueur, de manière à ne laisser libres que les deux pointes, ce qui le fait paraître comme bifurqué. — Plus en arrière, sur le fourreau de la trompe, se trouve encore un très-petit crochet double, applati, et de même teinte que les précédents.

Les fourreaux des ailes et des pattes n'offrent rien de remarquable.

La tête et tout le thorax sont presque nus ; quelques longs poils très-rares s'y distinguent seulement sur les parties latérales du thorax.

L'abdomen présente neuf segments :

Le 1er segment examiné à sa face dorsale présente deux séries symétriques, une de chaque côté, de points noirs formant une ligne concave en arrière. De chacun de ces points part un très-long poil atteignant 3 millimètres de longueur et dont l'extrémité est recourbée en un petit crochet hamiforme. Je donne à ces poils, bien distincts à cause de leur conformation et qui ne se rencontrent que là, le nom de *poils hamiformes*.

Les 2e, 3e, 4e et 5e segments, vus également par leur face dorsale, sont munis chacun d'une série transversale de dix à douze petites lignes brunes atteignant 1/2 millimètre et plus sur les 2e et 3e segments, moins sur les deux autres, et placées pa-

Digitized by Google

rallèlement à côté les unes des autres, diminuant un peu de longueur vers chaque extrémité latérale où elles cessent et sont remplacées par des points d'implantation de poils. A chacune de leurs extrémités antérieure et postérieure, chacune de ces petites lignes se relève en un crochet un peu plus long en avant et dont les concavités se regardent, de sorte que, vue de côté, chaque petite ligne, avec ses extrémités redressées et crochues, représente un crochet unique en forme de croissant. J'appelle à cause de cela ces crochets en série, *crochets semi-lunaires*.

De l'intervalle de chaque crochet semi-lunaire plus près de la partie postérieure du segment, part un poil simple, long, jaunâtre et dirigé en arrière. Ces mêmes poils forment une ligne qui se prolonge de chaque côté de la série des crochets semi-lunaires.

Sur le dos des 6e, 7e et 8e segments sont des séries de petits crochets simples entremêlés de poils roides, dirigés en arrière et formant avec les crochets une série régulière unique pour chaque segment.

Le 9e et dernier segment est armé de deux forts crochets latéraux bruns et de deux autres plus petits au tubercule inférieur. En outre, son bord dorsal est épaissi, brun et un peu recourbé en dessus, de manière à former une lame crochue renforcée encore en dessous par une autre lame plus petite conformée de même.

Tous les anneaux de l'abdomen présentent sur leurs parties latérales et inférieures chacun une seule série de longs poils, disposés de manière à continuer les séries dorsales déjà décrites. Ces poils sont, comme les autres, simples et dirigés en arrière; seulement ils sont plus longs, moins roides et moins nombreux sur le ventre. On ne voit plus de petits crochets entre ces poils sur le ventre ni sur les côtés.

Chacun des sept premiers segments de l'abdomen est muni

Digitized by Google

latéralement de deux petits stigmates placés à la partie antérieure du segment près des lignes d'intersection. Les deux derniers segments m'en ont paru dépourvus.

L'insecte parfait sort de son enveloppe de nymphe en la fendant longitudinalement sur le dos du thorax; à cette fente principale aboutissent plusieurs autres fentes venant transversalement des côtés supérieurs de la tête.

Ce qui frappe le plus dans la description que nous venons de faire, c'est cette luxueuse parure de pics et crochets, c'est ce formidable appareil de forces fouissantes que la nature a mis à la disposition d'une nymphe dont la larve est très-probablement à peu près nue, et dont l'insecte parfait est une mouche aux pattes longues et grêles, ayant le corps partout enveloppé d'un épais duvet et qui serait incapable, n'était la vivacité inouïe de ses mouvements, de venir à bout du plus léger obstacle.

Tout cela pourtant était strictement nécessaire à notre nymphe qui, le moment de sa transformation venu, doit, sous peine de périr, percer 12 à 15 centimètres d'une terre ordinairement très-compacte, telle que celle que savent choisir les Halictes, pour y creuser les demeures souterraines de leur postérité.

Aucune des nymphes souterraines de diptères, par moi connues et observées, n'est à beaucoup près aussi richement pourvue de crochets que celle du *Bombylius minor*.

SONNIÉ-MORET.

Digitized by Google

ÉTUDES CONCHYLIOLOGIQUES.

Note sur quelques espèces de Mollusques terrestres et fluviatiles.

L'étude des mollusques terrestres et fluviatiles de France fut longtemps négligée. Les amateurs recherchaient presqu'exclusivement les coquilles marines exotiques et dédaignaient de placer dans leurs riches cabinets les espèces beaucoup plus modestes qui vivent dans nos pays. Geoffroy est le seul naturaliste qui, dans le XVIII[e] siècle, s'occupa des mollusques de France. En 1767, il publia son *Traité sommaire des Coquilles tant fluviatiles que terrestres qui vivent aux environs de Paris* (1), mais ce petit ouvrage, dans lequel quarante-sept espèces à peine sont décrites, ne paraît pas avoir trouvé d'imitateurs; car, de 1767 à 1801, nous ne voyons aucun ouvrage relatif à la Conchyliologie de la France. En 1801, Draparnaud, professeur à Montpellier, fit paraître son tableau des mollusques terrestres et fluviatiles de France (2). Quelques années plus tard, le jeune

(1) Geoffroy, *Traité sommaire des Coquilles tant fluviatiles que terrestres qui vivent aux environs de Paris*, vol. in-12. Paris, 1767.

(2) Draparnaud, *Tableau des Mollusques terrestres et fluviatiles de la France*, Montpellier, an IX (1801).

Digitized by Google

naturaliste fut enlevé prématurément à la science au moment où il se disposait à publier, sur les mollusques de France, un ouvrage beaucoup plus considérable. Sa veuve se chargea de l'exécution, et, en 1805, parut l'*Histoire naturelle des Mollusques de France* (1) : 173 espèces sont décrites dans cet ouvrage remarquable par sa clarté et sa précision, par l'exactitude et la beauté de ses planches. L'attention fut éveillée et à partir de cette époque les mollusques de France trouvèrent de nombreux observateurs; ils furent recherchés et étudiés avec soin; des espèces nouvelles, des variétés intéressantes furent signalées et décrites. En 1831, Michaud résumant un certain nombre de travaux épars et y ajoutant ses propres observations, publia le *Complément de l'Histoire naturelle des Mollusques de France, par Draparnaud* (2). En 1847, l'abbé Dupuy entreprit un travail beaucoup plus vaste (3) : l'ouvrage de Draparnaud, même avec le complément de Michaud, ne suffisait plus aux besoins d'une science dont le domaine s'était considérablement agrandi; tiré du reste à un très-petit nombre d'exemplaires, il était devenu fort rare; aussi la publication de l'abbé Dupuy fut-elle accueillie avec empressement. Commencée en 1847, l'histoire naturelle des mollusques de France ne fut terminée qu'en 1852. Cet ouvrage, qui renferme une description détaillée d'environ 350 espèces, est destiné à devenir le point de départ et le guide de tous les travaux malacologiques relatifs à la France.

(1) Draparnaud, *Histoire naturelle des Mollusques terrestres et fluviatiles de la France*, Montpellier et Paris, 1805.

(2) Michaud, *Complément de l'Histoire naturelle des Mollusques de France, par Draparnaud*, Paris et Verdun, 1831.

(3) Dupuy (l'abbé), *Histoire naturelle des Mollusques terrestres et d'eau douce qui vivent en France*, Paris et Auch, 1847-1852.

Digitized by Google

Mais, depuis le commencement de ce siècle, les mollusques terrestres et fluviatiles de France ont été l'objet d'études sérieuses et multipliées. Leurs mœurs, leurs caractères physiologiques, leur organisation interne et externe, leur développement, leur reproduction ont été soumis à de patientes investigations et ont donné lieu à des travaux dignes d'intérêt. Presque toutes les régions de la France ont été explorées; des catalogues locaux, toujours si précieux au point de vue de la distribution géographique des espèces, ont été dressés, et chaque jour voit s'augmenter le nombre de ces faunes départementales.

Les mollusques terrestres et d'eau douce de l'Yonne n'ont encore été l'objet d'aucune publication spéciale. Mon but n'est point aujourd'hui de combler cette lacune. Bien que les matériaux que je réunis depuis plusieurs années soient déjà nombreux, je ne me crois pas en mesure de publier le Catalogue des mollusques de l'Yonne. Un travail de cette nature doit s'appuyer sur un très-grand nombre d'observations; et, s'il peut avoir quelque mérite, c'est à la condition d'être le tableau fidèle et presque complet de la faune d'un pays. Le département de l'Yonne, en raison de sa situation topographique, des nombreux cours d'eau qui l'arrosent et surtout de la variété minéralogique du sol a besoin d'être exploré dans toutes ses parties. Je n'ai visité, jusqu'ici qu'un certain nombre de localités, mais le résultat que j'ai atteint me prouve tout l'intérêt qui s'attache à l'étude de nos mollusques vivants et me donne, dès à présent, l'assurance que le catalogue de nos espèces, lorsque de nouvelles recherches l'auront complété, sera aussi riche que ceux qu'on nous a déjà fait connaître.

Ce que je veux aujourd'hui, c'est appeler l'attention sur certaines espèces qui habitent des départements voisins et qui n'ont pas encore été recueillies dans l'Yonne; la plupart d'entre elles

Digitized by Google

doivent cependant s'y rencontrer, et je suis convaincu que de nouvelles investigations amèneront leur découverte. C'est dans ce but que je vais les signaler, en insistant surtout sur les conditions d'habitat qu'elles affectionnent.

Les Arions et les Limaces ouvrent la série de nos mollusques. Le second de ces genres est assez nombreux en espèces, cependant je n'ai encore rencontré dans notre département, ni la Limace bilobée (Limax bilobatus, Fer.), remarquable par son manteau fortement bilobé en avant, par sa carène jaunâtre et la couleur safranée de son pied, espèce fort rare recueillie par M. Drouet dans les plantations humides et ombragées des environs de Bar-sur-Aube (1); ni la Limace cendrée-noirâtre (L. cinereo-niger, Stur.) qui habite les grands bois, au pied des arbres, et que sa forme, sa couleur, sa surface rugueuse feraient prendre au premier aspect pour un Arion.

Le genre Vitrine ne m'a offert jusqu'ici qu'une seule espèce : la Vitrine pellucide (Vitrina pellucida, Mul.). M. Drouet signale en outre, dans l'Aube, les Vitrines berylline (V. beryllina, Pfeiff.) et allongée (V. elongata, Drap.) qui en diffèrent par leur forme, mais qui, comme elle, vivent sous la mousse et les pierres, dans les bois des régions montagneuses (2). C'est seulement pendant la pluie que les Vitrines quittent leur retraite, aussi sont-elles difficiles à rencontrer et partout assez rares.

Les Ambrettes sont beaucoup plus communes et peuplent tous les lieux humides. Les espèces de ce genre, très-voisines les unes des autres, ne sont pas toujours faciles à distinguer. Je

(1) Ray et Drouet, *Catalogue des Mollusques vivants de la Champagne méridionale*, p. 16, Paris, 1851.

(2) Ray et Drouet, *loc. cit.*, p. 17.

Digitized by Google

citerai, parmi celles que je n'ai pas encore recueillies dans l'Yonne et qui cependant peuvent et doivent s'y rencontrer : l'Ambrette oblongue (Succinea oblonga, Drap.) que caractérisent sa petite taille, sa spire allongée, sa couleur d'un vert pâle et qui se plaît sur le tronc des saules et des peupliers, dans les prés marécageux ; l'Ambrette des sables (S. arenaria, Bouch.), très-voisine de la précédente et qui cependant s'en distingue par sa forme plus ventrue, par sa coquille moins allongée et plus solide, par sa couleur d'ambre rougeâtre.

De tous les mollusques de France le genre Hélice est le plus nombreux en espèces ; j'en ai déjà recueilli vingt-deux dans notre département, mais plusieurs m'ont échappé et de nouvelles recherches les feront probablement découvrir.

L'Hélice roussâtre (Helix rufescens, Penn.), déprimée, transparente, de couleur rousse et blanchâtre, qui habite les lieux frais et humides et se plaît surtout dans les jardins, sous les buis et les fraisiers.

L'Hélice à aiguillons (H. aculeata, Drap.), espèce microscopique et qui, vue à la loupe, est sans contredit la plus jolie de nos espèces de France. Brune, transparente et globuleuse, on la reconnaîtra toujours facilement aux lames épidermiques saillantes et régulières dont sa surface est partout recouverte. Cette Hélice habite les bois ombragés ; c'est sous les vieilles écorces tombées à terre, sous les pierres moussues qu'il faut la chercher, mais elle est partout fort rare. Je ne doute cependant pas qu'elle ne se rencontre dans plusieurs localités de l'Yonne. M. Drouet la signale dans la forêt d'Orient (Aube) (1), et je l'ai moi-même récoltée en assez grande abondance à Bar-sur-Aube, sur la

(1) Ray et Drouet, *loc. cit.*, p. 18.

Digitized by Google

montagne Sainte-Germaine, dans un petit bois de sapins, à une hauteur de 340 mètres environ.

L'Hélice planorbe (H. OBVOLUTA, MULLER), remarquable par sa forme aplatie, légèrement concave en dessus et convexe en dessous, par sa bouche triangulaire et son large ombilic. L'Hélice planorbe habite dans les bois, sous les mousses et les pierres; bien qu'elle ait été constatée dans toutes les régions de la France, elle est, comme la précédente, partout assez rare. Signalée aux environs de Paris (1), dans l'Aube (2), dans l'Oise (3), elle doit certainement se trouver dans le département de l'Yonne.

Il en est de même de l'Hélice trompeuse (H. FRUTICUM, MUL.), si abondante dans les haies et les broussailles de toute la Champagne méridionale (4). Sa forme globuleuse, sa couleur blanche quelquefois roussâtre, toujours un peu transparente, son animal dont le manteau est irrégulièrement tacheté de noir, la distinguent facilement de ses congénères.

Je ne quitterai point le genre Hélice sans appeler l'attention sur l'Hélice ceinte (H. CINCTA, MULLER) que quelques naturalistes considèrent, à tort suivant nous, comme faisant partie de la faune française. M. Michaud, le premier, en 1831, mentionna cette espèce et assura l'avoir rencontrée dans les champs et les vignes des environs de Tonnerre (5). Plus tard, l'abbé Dupuy la

(1) Brard, *Histoire des Coquilles terrestres et fluviatiles qui vivent aux environs de Paris*, p. 63, Paris.

(2) Ray et Drouet, *loc. cit.*, p. 20.

(3) Baudon, *Catalogue des Mollusques du département de l'Oise*, p. 30, Beauvais, 1853.

(4) Ray et Drouet, *loc. cit.*, p. 18.

(5) Michaud, *Complément de l'Histoire nat. des Mollusques de France*, p. 18.

Digitized by Google

décrivit et la figura, dans son ouvrage sur les mollusques de France, et pour unique localité, sur la foi de Michaud, il indiqua Tonnerre (1). Je l'ai cherchée avec beaucoup de soin et à plusieurs reprises, aux environs de cette ville, sans jamais la rencontrer. Dès à présent, je suis convaincu que M. Michaud s'est trompé et que c'est par suite d'une erreur qu'il signale près de Tonnerre la présence d'une espèce essentiellement propre aux régions les plus méridionales de l'Europe. MM. Ray et Drouet, dès 1851, dans le Catalogue des mollusques de la Champagne, avaient résolu la question dans ce sens (2). A l'appui de l'opinion de ces deux zélés naturalistes, j'ajouterai un fait qui n'est pas sans valeur : — Il y a quelques années, ayant reçu de Syrie des individus vivants de l'H. cincta, j'ai tenté de les acclimater dans notre département ; je les ai placés aux environs d'Auxerre, dans une localité qui me paraissait leur convenir; mais elles n'y ont point rencontré des conditions d'existence favorables, car au bout de quelques mois je retrouvais, dans le même endroit, leurs coquilles mortes.

Le genre Bulime qui, dans les régions méridionales de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, présente une si grande variété d'espèces, la plupart remarquables par leur grande taille, l'étrangeté de leur forme, la vivacité de leur couleur n'offrent en Europe et surtout en France, que de rares représentants dont la petite taille et les tristes couleurs sont loin de fixer les regards. Le Bulime obscur (BULIMUS OBSCURUS, DRAP.) est la seule espèce que j'ai rencontrée dans l'Yonne. Nous aurons, sans doute, à y ajouter plus tard le Bulime montagnard (B. MONTANUS, DRAP.) qui en diffère par sa taille plus grande et ses tours de spires plus

(1) Dupuy, *Histoire nat. des Mollusques de France*, p. 103.
(2) Ray et Drouet, *loc. cit.*, p. 18.

Digitized by Google

convexes et qui habite les régions montagneuses et boisées de la France septentrionale (1).

A côté des Bulimes se placent les Clausilies et les Maillots. Ces genres m'ont fourni jusqu'ici un assez bon nombre d'espèces; il en est cependant encore plusieurs que de nouvelles recherches feront découvrir. Dès à présent je puis indiquer, parmi les Clausilies :

La Clausilie ventrue (CLAUSILIA VENTRICOSA, DRAP.) que M. Drouet signale dans la forêt d'Orient, au pied des vieux chênes (2) et que caractérisent sa forme renflée, sa couleur rougeâtre, sa surface fortement striée, ornée quelquefois de papilles fines et blanchâtres;

La Clausilie de Reboud (C. REBOUDII, DUP.) recueillie, comme la précédente, dans la forêt d'Orient et les bois des environs de Bar-sur-Seine (3), mais qui n'est peut-être qu'une variété de la C. nigricans, Jeff.;

Et parmi les Maillots :

Le Maillot barillet (PUPA DOLIOLUM, DRAP.), remarquable par sa forme subcylindrique et ventrue, et qu'on rencontre sur les coteaux boisés, sous les pierres et au pied des arbres;

Le Maillot de Venetz (P. VENETZII, FER.), coquille sénestre, très-petite, fragile, brillante et d'un aspect presque soyeux, espèce fort rare et qui, comme le Maillot barillet, vit sous les pierres, sous les mousses, mais en général dans un milieu plus humide;

Le Maillot sans dent (P. EDENTATA, DRAP.) que sa petite taille,

(1) Dupuy (l'abbé), *loc. cit.*, p. 316.
(2) Ray et Drouet, *loc. cit.*, p. 23.
(3) Ray et Drouet, *loc. cit.*, p. 24.

Digitized by Google

sa bouche arrondie et sans dent distingue nettement de ses congénères;

Le Maillot sans pli (P. INORNATA, MICH.), très-voisin du précédent et qui, cependant, en diffère constamment par sa taille plus forte et son péristome réfléchi.

Ces trois dernières espèces ont été recueillies aux environs de Troyes, dans les alluvions de Villechétif (Aube), par M. Drouet dont les recherches ont enrichi de tant d'espèces rares la faune de la Champagne (1).

Les mollusques aquatiques ne présentent pas moins d'intérêt que les mollusques terrestres. Leurs nombreuses espèces peuplent les rivières, les ruisseaux, les fontaines, les canaux, les étangs, les fossés, et chacune recherche le milieu qui lui convient. Les unes rampent au fond des eaux tranquilles et dormantes; d'autres nagent à la surface; celles-ci se plaisent sur les pierres lavées par une eau limpide et courante, celles-là s'enfoncent dans le sable ou la vase; quelques-unes s'attachent aux tiges des plantes aquatiques. La moindre flaque d'eau, la source la plus ignorée est habitée et peut offrir à l'observateur des faits dignes d'attention. Les mollusques aquatiques de notre département appartiennent à la classe des Gasteropodes et à celles des Acéphales. — Parmi les premiers, je signalerai comme espèces à rechercher et à découvrir :

Le Planorbe nautiliforme (PLANORBIS NAUTILEUS, DESH.), fort jolie espèce voisine du Pl. albus, mais qui s'en distingue par sa taille beaucoup plus petite et par les stries épidermiques saillantes dont chacun de ses tours est orné. L'abbé Dupuy mentionne cette espèce comme se trouvant dans les eaux à la fois limpides

(1) Ray et Drouet, *loc. cit.*, p. 22 et 23.

Digitized by Google

et stagnantes de presque toute la France (1), et c'est sans doute à cause de sa taille microscopique qu'elle nous a jusqu'ici échappé.

Le Planorbe des fontaines (P. FONTANUS, LIGHTF.), espèce mince, fragile, très-brillante que sa carène située sur le milieu du dernier tour empêche de confondre avec le P. nitidus qui, comme lui, habite les eaux limpides et tranquilles.

La Lymnée glutineuse (LYMNEA GLUTINOSA, SEW.), espèce fort curieuse, remarquable surtout par son animal dont le manteau sablé de points dorés et brillants, enveloppe la coquille tout entière. La Lymnée glutineuse que j'ai recueillie aux environs de Bar-sur-Aube et que M. Drouet mentionne près de Troyes (2), n'a encore été rencontrée que dans un petit nombre de localités; elle se plaît surtout dans les canaux, dans les fossés profonds, au milieu des plantes aquatiques.

L'Ancyle de Fabre (ANCYLUS FABREI, DUP.) que MM. Drouet et Bourguignat ont signalé dans les ruisseaux et les fontaines des environs de Vandœuvre (Aube) (3), voisin de l'A. fluviatilis, mais qui s'en distingue par son sommet plus élevé, par la forme elliptique de son ouverture due à une compression latérale.

L'Ancyle perdu (A. DEPERDITUS, ZEIGL.) qu'on serait porté à confondre, comme le précédent, avec l'Ancyle fluviatile, mais qui cependant en diffère par sa taille constamment plus petite, par son sommet plus recourbé et rejeté plus en arrière.

L'Hydrobie vitrée (HYDROBIA VITREA, DRAP.), coquille très-petite, mince, transparente et presque vitrée. On la rencontre

(1) Dupuy (l'abbé), *loc. cit.*, p. 436.
(2) Ray et Drouet, *loc. cit.*, p. 26.
(3) Ray et Drouet, *loc. cit.*, p. 27.

Digitized by Google

dans les fontaines limpides, attachées aux mousses, aux pierres, aux feuilles mortes.

L'Hydrobie de Ferrussac (H. FERUSSINA, DES MOUL.), rare et jolie espèce qui, comme la précédente, se plaît dans les sources limpides, mais qu'on reconnaît à sa surface lisse, à sa forme cylindroïde. L'Hydrobie de Ferussac est répandue surtout dans le sud-ouest de la France. M. Drouet cependant la recueillie près de Vandœuvre et de Troyes (1), et je pense qu'elle doit également habiter notre département.

Le genre Hydrobie, uniquement composé de petites espèces qui vivent presque toutes dans les eaux limpides et courantes, sur les plantes aquatiques ou attachées aux pierres, ne saurait être étudié avec trop de soin. Draparnaud n'en connaissait que six espèces; grâce à de patientes recherches, ce nombre s'est beaucoup augmenté; l'abbé Dupuy, dans ses mollusques de France, en a décrit et figuré dix-huit, et il est probable, dit-il, que des recherches ultérieures et plus complètes amèneront de nouvelles découvertes.

Si des Gasteropodes aquatiques nous passons aux Acéphales, nous trouverons également, parmi ces derniers, plusieurs espèces dignes d'être signalées.

M. Drouet vient de publier, dans la revue zoologique, une monographie fort intéressante des Anodontes de l'Aube (2). Parmi les onze espèces qu'il décrit, plusieurs n'ont pas encore été rencontrées dans notre département ; je suis cependant persuadé qu'elles y vivent et que nous compterons dans notre faune locale :

(1) Ray et Drouet, *loc. cit*, p. 28.

(2) Henri Drouet, *Etudes sur les Anodontes de l'Aube*, Paris, 1852-53. (Extrait de la Revue zoologique).

Digitized by Google

L'Anodonte rostrée (ANODONTA ROSTRATA, KOCK), remarquable par sa coquille dont la partie anale se prolonge en un rostre singulier (1).

L'Anodonte de Millet (A. MILLETEI, R. ET D.), voisine de l'A. piscinale, mais qui cependant s'en distingue par sa taille plus forte et plus épaisse, par son rostre court et tronqué (2).

L'Anodonte de Dupuy (A. DUPUY, R. ET D.), coquille pesante, épaisse, ventrue, qu'on serait tenté de rapprocher de l'A. pondereuse, mais qui, cependant, en diffère par sa forme moins haute, plus allongée, par sa nacre plus épaisse et plus blanche (3).

D'autres Acéphales vivent encore dans nos eaux douces : ce sont des Mulettes, des Cyclades, des Pisidies. Parmi les espèces qu'il serait intéressant d'y rencontrer, je citerai :

La Mulette naine (UNIO NANUS, DUP.), remarquable par sa petite taille et son bord palléal sinué.

La Mulette manchotte (U. MANCUS, LAM.) que caractérisent sa forme étroite et déprimée et la couleur verdâtre de son épiderme.

La Pisidie gentille (PISIDIUM PULCHELLUM, JENYNS.) qui habite les fontaines et les sources de presque toute la France montagneuse.

La Pisidie obtuse (P. OBTUSALE, PFEIFF.) que distingue la forme subtrigone de sa coquille et qu'on rencontre assez communément dans les fossés et les mares d'eau stagnante.

Ce n'est pas seulement sur les espèces qui viennent d'être

(1) Henri Drouet, *loc. cit.*, 1er article, p. 14.
(2) Henri Drouet, *loc. cit.*, 2e article, p. 13.
(3) Henri Drouet. *loc. cit.*, 3e article, p. 1.

Digitized by Google

signalées que j'appelle l'attention et les recherches. Là ne se bornent point les découvertes à faire ; notre département a aussi ses richesses malacologiques qui lui sont propres. — Sur les points que j'ai explorés, j'ai déjà recueilli des espèces rares, des variétés intéressantes (1). Ces découvertes suffisent pour prouver quel serait le résultat de recherches plus étendues ; c'est à nous à diriger de ce côté nos investigations. Aujourd'hui ma tâche sera remplie si, dans cette note, j'ai démontré l'intérêt qui s'attache à la recherche des mollusques de notre département, si j'ai fait naître chez quelques personnes le désir de s'occuper d'une étude si facile, si attrayante, si féconde en résultats.

G. Cotteau.

(1) D'après les échantillons que je lui ai communiqués, M. l'abbé Dupuy (*loc. cit.*) mentionne comme provenant du département de l'Yonne : le Maillot des Pyrénées (Pupa pyrenaria, Mich.), le Planorbe à sept tours (Planorbis septemgyratus, Rossmas.), l'Ancyle strié (Ancylus striatus, Quoy. et Gaym.), la Lymnée de Blauner (Lymnea Blauneri, Schultl.) qui n'est qu'une variété fort remarquable de la Lymnée voyageuse, la Pisidie de Henslow (Pisidium Henslowianum, Jenn.).

Digitized by Google

Digitized by Google

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES

A L'ÉCOLE NORMALE D'AUXERRE,

Pendant le 1er trimestre de 1854.

Digitized by Google

1854. **Mois**

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES À 0 DE TEMPÉRATURE à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	738mm86	738mm14	739mm15	743mm47	— 1 5	+ 2 5	— 1 00	7 0
2	743 29	742 97	744 10	739 56	— 5 5	+ 0 8	— 2 35	6 3
3	737 02	734 79	731 39	729 99	— 1 0	+ 4 0	+ 1 50	5 0
4	726 81	725 95	725 39	725 27	+ 3 0	+ 5 6	+ 4 30	2 6
5	730 72	731 56	730 37	732 13	+ 3 0	+ 6 0	+ 4 50	3 0
6	732 93	734 52	738 03	740 08	+ 3 0	+ 7 0	+ 5 00	4 0
7	742 82	740 05	738 62	735 71	+ 2 0	+ 8 0	+ 5 00	6 0
8	738 34	738 52	738 94	740 21	+ 3 5	+ 9 3	+ 6 40	5 8
9	740 36	739 24	738 61	738 37	+ 2 0	+ 7 5	+ 4 75	5 5
10	[illegible] 30	[illegible] 30	[illegible]	[illegible] 07	[illegible]	[illegible]	+ 4 80	2 0
11	746 49	748 00	748 63	750 45	+ 3 0	+ 5 0	+ 4 00	2 0
12	751 57	751 67	750 73	750 83	— 3 0	+ 3 0	0 00	6 0
13	750 67	750 09	749 77	749 12	— 3 5	+ 0 5	— 1 50	4 0
14	749 25	748 66	748 08	747 10	— 3 0	+ 4 0	+ 0 50	7 0
15	747 23	746 75	746 93	748 96	— 1 6	+ 9 4	+ 3 90	11 0
16	752 92	[illegible] 28	[illegible] 28	756 53	+ 4 5	+ 11 0	+ 7 75	6 5
17	760 07	760 29	760 01	762 09	+ 2 0	+ 11 0	+ 6 50	9 0
18	761 28	760 36	758 87	757 75	— 1 0	+ 5 5	+ 2 25	6 5
19	756 10	755 18	755 26	755 91	— 2 8	+ 4 5	+ 0 85	7 3
20	758 08	759 [illegible]	[illegible]	[illegible] 65	— 4 0	+ 7 0	+ 1 50	11 0
21	764 62	764 33	763 27	763 73	— 0 5	+ 4 5	+ 2 00	5 0
22	759 66	757 93	758 09	757 90	— 4 2	+ 7 8	+ 1 80	12 0
23	758 36	758 84	758 31	758 81	— 1 5	+ 5 4	+ 1 95	6 9
24	755 18	754 48	758 67	750 34	+ 2 4	+ 10 0	+ 6 20	7 6
25	759 32	763 03	764 95	764 46	+ 1 8	+ 7 8	+ 4 80	6 0
26	766 46	767 28	767 55	770 50	+ 2 5	+ 8 0	+ 5 25	5 5
27	771 63	770 80	768 52	767 17	0 0	+ 6 0	+ 3 00	6 0
28	764 10	763 36	761 61	762 55	— 0 4	+ 7 0	+ 3 50	7 4
29	762 50	761 51	759 05	757 73	+ 3 8	+ 10 4	+ 7 10	6 6
30	761 03	761 27	761 86	762 64	+ 9 4	+ 12 4	+ 10 90	3 0
31	764 56	764 36	763 40	762 44	+ 6 0	+ 9 5	+ 7 75	3 5
moyennes du mois.	751 34	751 15	750 98	751 11				

Plus grande élévation 771,63, le 27, à 9 h. du m.
Moindre élévation 725,27, le 4, à 9 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 12,4, le 30.
Minimum extrême — 5,5, le 2.
Différence des extrêmes 17,9.
Moyenne du mois + 3,64.
Moyenne de la variabilité journalière 6.

Digitized by Google

de Janvier.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
O.-S.-O.	O.	neige	couv., neige	mm	
S.	S.	couvert	neige	4 0	A partir du 1er janvier 1864, les *Observations pluviométriques* seront faités, autant que possible, de 5 en 5 jours. Chacune de ces observations se rapportera alors non seulement au jour où elle aura été faite, mais à tout le temps qui se sera écoulé depuis l'observation précédente. De cette manière on obtiendra un résultat mensuel plus exact.
S.	S.-S.-E.	id.	couv., pluie		
S.	S.	p. pl., couv.	couvert		
O.	S.	nuageux	nuageux	12 2	
S.-S.-O.	O.	couvert	id.		
S.-S.-E.	S.	très-beau	couvert		
S.-S.-O.	S.-S.-O.	couvert	tr.-nuageux		
S.-S.-O.	S.-O.	tr.-nuageux	couvert		
S.-S.-O.	O.	couvert	tr.-nuageux	9 6	
O.-N.-O.	N.-O.	id.	couvert		
S.-S.-E.	E.	brumeux	id.		
S.-O.	S.-E.	id.	id.		
S.	S.-E.	couvert	id.		Très-grand vent dans la matinée du 6.
S.-S.-E.	S.	brumeux	nuageux		
S.	S.	couvert	quelq. nuag.		
S.	S.-S.-E.	id.	très-beau	6 3	
S.-S.-E.	S.	tr.-brumeux	brumeux		
S.-S.-E.	S.-S.-E.	id.	id.		
S.	S.	très-beau	très-beau		
S.-S.-E.	S.-S.-E.	brumeux	brumeux		
S.-S.-E.	S.-S.-E.	très-beau	très-beau		
S.-S.-E.	S.-S.-E.	couvert	couvert		
S.	S.	id.	nuageux	1 0	
N.-O.	O.	pluie et neige	beau		
S.	S.-S.-E.	pluie	nuageux	8 0	
S.	S.-S.-E.	brum., couv.	beau		
S.	S.-S.-O.	tr.-nuageux	nuageux		
S.-O.	O.	couv., pluie	couv., pluie		
N.-O.	O.	pluie, couv.	couvert		
O.	O.	couv., brouil.	id.	7 5	
				42mm6	

Nombre de jours
- beaux et couverts, ou jours de beau temps 23.
- de pluie 6.
- de neige 3.
- de gelée 14.

1854. **Mois**

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A 0 DE TEMPÉRATURE. à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	759mm 09	757mm 19	756mm 93	755mm 99	+ 4 0	+ 7 4	+ 5 70	3 4
2	757 02	756 69	757 07	758 13	+ 3 5	+ 6 7	+ 5 10	3 2
3	758 48	758 10	756 65	757 47	0 0	+ 7 0	+ 3 50	7 0
4	756 74	756 05	755 84	755 41	— 2 4	+ 10 2	+ 3 90	12 6
5	758 52	759 46	759 64	760 29	+ 4 5	+ 9 0	+ 6 75	4 5
6	761 67	760 57	760 77	762 18	+ 8 5	+ 11 5	+ 10 00	3 0
7	761 42	761 05	760 67	760 66	+ 8 0	+ 11 0	+ 9 50	3 0
8	760 01	760 47	760 05	761 30	+ 2 0	+ 9 5	+ 5 75	7 5
9	759 16	756 60	752 57	758 73	+ 1 5	+ 7 0	+ 4 25	5 5
10	756 08	756 20	755 40	756 55	0 0	+ 5 0	+ 2 50	5 0
11	759 06	758 94	758 84	759 42	— 3 0	+ 2 5	— 0 25	5 5
12	757 08	756 80	755 94	755 58	— 2 0	+ 3 4	+ 0 70	5 4
13	762 74	763 75	764 01	765 34	— 6 0	+ 1 0	— 2 50	7 0
14	766 73	767 08	765 36	764 91	— 8 0	— 1 5	— 4 75	6 5
15	756 23	753 05	751 63	751 25	— 9 5	— 1 0	— 5 25	8 5
16	754 09	754 46	755 15	756 94	— 3 0	+ 4 0	+ 0 50	7 0
17	755 94	755 51	752 65	749 39	— 5 8	+ 3 2	— 1 30	9 0
18	744 45	744 16	744 82	745 90	— 2 8	+ 5 0	+ 1 10	7 8
19	747 98	749 87	749 85	753 10	— 3 0	+ 3 4	+ 0 20	6 4
20	754 99	755 43	754 56	754 80	0 0	+ 3 0	+ 1 50	3 0
21	757 08	758 24	758 85	760 73	— 0 8	+ 4 8	+ 2 00	5 6
22	763 72	763 09	760 95	760 44	— 1 6	+ 4 2	+ 1 50	5 8
23	759 66	760 96	762 97	766 95	0 0	+ 5 0	+ 2 50	5 0
24	770 34	768 95	768 22	767 34	— 3 0	+ 7 4	+ 2 20	10 4
25	765 67	765 12	764 55	765 75	+ 3 0	+ 8 0	+ 3 50	5 0
26	766 76	766 51	765 97	766 36	+ 0 2	+ 8 0	+ 4 10	7 8
27	767 29	766 44	765 97	765 01	— 2 8	+ 7 2	+ 2 20	10 0
28	765 68	765 66	763 47	766 65	— 3 6	+ 11 5	+ 3 85	14 9
moyennes du mois.	759 42	759 16	758 61	759 58				

Plus grande élévation 770,34, le 24, à 9 h. du mat.
Moindre élévation 744,16, le 18, à midi.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 11,5, le 6.
Min. extrême — 9,5, le 15.
Différence des extrêmes 21.
Moyenne du mois + 2,52.
Moyenne de la variabilité journalière 6,6.

Digitized by Google

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
O.	O.	couvert	couvert	mm	
S.-S.-O.	S.	id.	id.		
N.-E.	E.	beau	très-beau		
S.-E.	S.	très-beau	beau		
S.-O.	S.-O.	très nuageux	pluie fine	0 1	
O.-N.-O.	N.-O.	pluie, couv.	couvert		
O.	O.	couvert	id.		
O.	N.-O.	beau	très-beau		
O.	O.	couvert	couvert		
N.-N.-O.	N.	id.	pluie, neige	6 7	
O.	N.-N-O.	grésil	couvert		
S.-E.	N. O.	neige	id.		
N.-E.	N.-E.	nuageux	beau		
N.-E.	N -E.	beau	très-beau		
S. S.-O.	S.-O.	neige	couvert		
N.-N.-O.	N.-N.-O.	id.	id.		
S.-S.-O.	O.	couvert	couv., pluie		
N.-O.	N.-O.	neige, couv.	couvert		
N.-N. O.	N.	couvert	id.	11 6	
O.-N-O.	O.-N.-O.	id.	couv.. neige		
N.-E.	N.-N.-E.	id.	couvert		
N.-E.	N.-N.-E.	id., beau	très-beau		
N.-O.	N.-O.	neige, couv.	couvert		
N.-N.-O.	N.-N.-O.	beau	très-beau		
O.	O.	couvert	nuageux	5 3	
N.	N.-N.-E.	beau	très-beau		
N.-E.	N.	très-beau	id.		
N.-N.-E.	N.-O.	id.	id.		

Nombre de jours
- beaux et couverts, ou jours de beau temps 17.
- de pluie 4.
- de neige 7.
- de grésil 1.
- de gelée 15.

23mm7

1854.

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES À 0 DE TEMPÉRATURE. à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	769mm 86	769mm 48	768mm 79	769mm 19	— 0 2	+ 9 0	+ 4 40	9 2
2	768 13	767 22	767 04	767 11	— 2 0	+10 0	+ 4 00	12 0
3	766 91	766 50	765 90	766 97	— 2 0	+10 3	+ 4 15	12 3
4	767 06	767 29	766 17	767 16	— 3 0	+11 5	+ 4 25	14 5
5	768 82	767 96	767 04	767 42	— 1 0	+11 8	+ 5 40	12 8
6	767 71	766 76	764 80	765 25	— 2 8	+15 5	+ 6 35	18 3
7	764 95	764 85	764 05	765 34	— 2 0	+14 5	+ 6 25	16 5
8	767 35	767 71	766 69	766 37	— 1 0	+13 2	+ 6 10	14 2
9	766 03	765 93	765 30	764 18	+ 0 8	+15 5	+ 8 15	14 7
10	762 35	760 87	759 22	760 73	+ 2 2	+16 5	+ 9 35	14 3
11	762 97	762 00	760 16	759 81	0 0	+15 8	+ 7 90	15 8
12	757 28	755 83	754 07	753 75	— 1 0	+18 2	+ 8 60	19 2
13	756 22	755 63	754 14	754 64	+ 3 0	+18 2	+10 60	15 2
14	754 70	753 71	753 74	755 07	+ 2 0	+20 5	+11 25	18 5
15	760 65	761 58	761 16	761 74	+ 7 0	+18 5	+12 75	12 5
16	760 65	760 73	760 36	759 61	+ 1 0	+14 5	+ 7 75	13 5
17	759 44	759 64	758 57	759 18	+ 3 0	+12 0	+ 7 50	9 0
18	757 84	757 40	756 30	755 58	+ 2 0	+ 9 2	+ 5 60	7 2
19	753 51	753 31	753 25	755 71	+ 3 5	+ 9 5	+ 6 50	6 0
20	755 80	755 32	753 64	756 11	+ 1 0	+11 2	+ 6 10	10 2
21	756 62	758 12	756 89	757 75	— 2 8	+ 7 0	+ 2 10	9 8
22	760 75	761 48	761 41	761 53	— 0 8	+ 7 5	+ 3 35	8 3
23	761 06	760 60	759 40	759 73	— 2 0	+ 6 8	+ 2 40	8 8
24	759 20	757 82	757 19	757 95	— 1 2	+10 4	+ 4 60	11 6
25	758 40	756 80	755 16	755 38	+ 0 8	+10 0	+ 5 40	9 2
26	754 12	755 58	754 11	755 28	+ 3 5	+ 9 0	+ 6 25	5 5
27	756 90	757 18	757 98	759 60	+ 2 0	+ 9 0	+ 5 50	7 0
28	762 09	762 61	761 87	763 18	+ 0 4	+13 2	+ 6 80	12 8
29	765 75	764 06	762 60	762 59	+ 3 0	+16 5	+ 9 75	13 5
30	762 94	762 63	761 22	761 43	+ 2 8	+14 5	+ 8 65	11 7
31	764 90	765 91	763 23	763 92	+ 5 8	+15 2	+10 50	9 4
moyennes du mois.	761 64	761 37	760 37	760 94				

Plus grande élévation 769,86, le 1er, à 9 h. du m.
Moindre élévation 753,25, le 19, à 3 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extrême + 20 5, le 14.
Minimum extr. — 3, le 4.
Différence des extrêmes 23,5.
Moyenne du mois + 6,71.
Moyenne de la variabilité journalière 12.

Digitized by Google

de Mars.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
E.-N.-E.	E.-N.-E.	brum., tr. b.	très-beau	mm	
N.-N.-E.	N.-E.	beau, q. nua.	beau		
E.	N.-E.	très beau	q. nua., tr. b.		
N.-N.-E.	N.-E.	id.	très-beau		
S.-E.	S.-E.	id.	id.	» »	
S.-S.-E.	S.-E.	id.	id.		
S.-E.	N.-O.	id.	id.		
S.-E.	N.-E.	id.	quelq. nuag.		
S.-S.-E.	S.-O.	tr.-nuageux.	tr.-nuageux		
S.-E.	O.	très-beau	très-beau	» »	
O.	N.	id.	id.		
N.-N.-O.	S.-S.-E.	id.	id.		
S.-E.	E.	id.	id.		
N.	N.-O.	id.	quelq. nuag.		
N.-O.	N.-N.-O.	couvert	nuageux	» »	
S.-S.-E.	O.-N.-O.	id.	couvert		
N.	N.-N.-E.	id.	t.-nuag., pl.		
N.	N.-O.	id.	couvert		
S.	S.-E.	pluie, couv.	couv., beau		
E.	N.-E.	beau	très-beau	1 4	
N.-N.-E.	N.-N.-E.	très-beau	nuageux		
N.-E.	E.	très-beau	très-beau		
N.	N.-E.	couvert	couvert		
N.-N.-O.	N.-N.-E.	id.	nuageux		
N.-E.	N.-O.	id	très-beau	» »	
O.	O.	id.	couvert		
O.-N.-O.	N.-O.	p. pl., couv.	très-nuageux		
N.-N.-O.	N.	couvert	id.		
N.	N.-N.-O.	id.	nuageux		
N.	N.-N.-O.	quelq. nuag.	très-beau		
N.	N.-N.-O.	tr.-nuageux	id.	1 2	
Nombre de jours { beaux et couverts, ou jours de beau temps 29. de pluie 2. de gelée 13.				2mm6	

MOUILLOT,
Maître-adjoint à l'Ecole normale.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1854.

PRÉSIDENCE DE M. LAUREAU.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Colin, d'Auxerre, offre à la Société dix-sept sujets (oiseaux), qui sont déposés sur le bureau. La Société lui adresse des remerciements pour le zèle qu'il continue d'apporter à réunir les matériaux propres à l'histoire ornithologique du département.

M. Colin fait remarquer qu'il n'y a possibilité de se procurer certaines espèces, et notamment certains oiseaux de passage que dans les temps où la chasse est prohibée; qu'il serait désirable, dans l'intérêt des collections, qu'on pût obtenir de M. le Préfet l'autorisation nécessaire et sans laquelle le musée de l'ornithologie locale sera à jamais incomplet.

Digitized by Google

La question est réservée pour être reproduite à une prochaine séance.

L'Assemblée est appelée à voter sur l'admission de M. Fauron, peintre d'histoire à Avallon, proposé dans la séance précédente par MM. Raudot et Quantin. — Par suite du vote, M. Fauron est admis à l'unanimité comme membre titulaire de la Société.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la question de modification des statuts en ce qui concerne l'établissement d'une classe de *Littérature* et *Beaux-Arts*.

Après quelques observations présentées par divers membres, la question est ajournée jusqu'à convocation *spéciale* de tous les membres de la Société.

M. Ribière rend compte d'un ouvrage dont M. Petit-Sigault a fait hommage à la Société.

« Messieurs,

» Un de nos collègues, M. Petit-Sigault, directeur de l'Ecole supérieure de la ville d'Auxerre, a fait hommage à la Société de l'œuvre qu'il vient de publier sous le titre de : *Histoire abrégée de la Langue et de la Littérature françaises, accompagnée de la biographie et de morceaux choisis en vers et en prose des principaux écrivains anciens et modernes, ouvrage destiné à toutes les maisons d'éducation, plus particulièrement aux classes de français.*

» On a publié déjà un grand nombre de livres qui, sous les titres variés de Morceaux choisis, Leçons de littérature, Ornements de la mémoire, Abeilles du Parnasse, Trésors, Albums ou Fleurs poétiques, etc., etc., se composent d'extraits plus ou

Digitized by Google

moins nombreux de nos chefs-d'œuvres littéraires. Dans les recueils les plus modernes, notamment dans les Fleurs poétiques de M. l'abbé Rabion, on a eu la bonne pensée de suivre l'ordre chronologique afin d'exposer, au moyen des extraits eux-mêmes, un tableau des tendances et des progrès de la littérature, comme aussi d'insérer en tête de ces extraits la note biographique des auteurs.

» M. Petit-Sigault, en profitant de l'exemple de ses devanciers, a entendu donner à son livre de nouveaux avantages. D'abord, il a consacré des pages (que le titre de l'œuvre et notre espérance auraient voulu multiplier, mais que sa modestie a rendues trop courtes), à un exposé clair et succinct des éléments qui ont formé la langue française ; puis il a fait précéder chaque siècle d'un article d'appréciation *dans lequel il a cherché*, dit-il dans sa préface, *à donner brièvement une idée précise de la route que la langue a suivie, des progrès qu'elle a faits pendant chaque période, des temps d'arrêt auxquels elle a été soumise, des routes fausses dans lesquelles elle a failli être entraînée, la part que chaque écrivain a pu avoir dans ses progrès ou dans sa décadence.*

» Pour donner à ces appréciations toute la justesse qu'elles comportent, l'auteur aurait pu se fier à ses propres lumières ; néanmoins il a cru devoir s'appuyer des autorités les plus respectables ; *Ampère*, nous dit-il, *Francis Wey, Sainte-Beuve, les remarquables articles littéraires de l'Encyclopédie moderne, de celle des Gens du monde et de* Patria, *le savant discours de Vinet sur la littérature française, et bien d'autres, telles sont les sources où nous avons puisé, afin de n'offrir à nos enfants qu'une eau pure et bienfaisante.*

» L'auteur, dans son cadre, tout restreint qu'il soit, n'a oublié aucune époque, n'a omis aucun nom illustre ; il ouvre son re-

Digitized by Google

cueil par le serment que Louis-le-Germanique prêtait, en langue un peu barbare, entre les mains de son frère, Charles-le-Chauve; et il le termine par les vers sérieux de Casimir Delavigne, et par ces pièces charmantes de Victor Hugo, intitulées : l'*Enfant*, et *Moïse sauvé des eaux*.

» Le choix qu'il a fait est empreint de discernement et de prudence. Du reste, notre littérature est un champ assez vaste, une mine assez féconde, pour que tous ceux qui cherchent ce qu'on appelle trésor, abeilles ou fleurs poétiques, trouvent sans beaucoup de peine de l'or, du miel et des parfums.

» Nous n'adresserons pas à notre compatriote le reproche qu'il semble redouter, d'avoir cité des extraits qui sont dans la mémoire de tout le monde. Car il était juste de n'admettre que les morceaux consacrés par la prédilection de tous les hommes de goût; et il fallait songer qu'un livre destiné surtout aux enfants, devait offrir à leur curiosité naissante ce qui ferait plus tard le charme de leurs souvenirs.

» Nous ne lui reprocherons pas davantage d'avoir fait à la littérature du XIXe siècle une bonne et large part. La justice rendue aux écrivains de nos jours est d'autant plus méritoire qu'elle est plus rare. Il en est de la littérature comme de l'archéologie; à force de se rappeler les morts, on oublie les vivants; pierre ou livre, tout ce qui est antique acquiert avec les siècles des mérites longtemps inconnus. Les défauts se changent en qualités, et la poussière même devient une parure.

» M. Petit-Sigault a su se garantir de cet excès. Il n'a banni personne, seulement il s'est souvenu du vers de Delille :

On relit tout Racine, on choisit dans Voltaire.

Il est incontestable qu'un tel livre, comme tous ceux qui lui ressemblent de près ou de loin, est utile aux enfants, l'auteur a donc atteint le but que se proposaient ses efforts.

Digitized by Google

» Qu'on nous permette, en finissant, une simple remarque qui s'adresse moins à l'auteur qu'au correcteur de ses épreuves. Des fautes typographiques se sont glissées dans l'ouvrage en assez grande quantité. Or, il ne faut rien négliger dans un livre d'éducation : mais c'est là une petite tache que la seconde édition fera disparaître. »

L'heure avancée de la séance ne permettant pas la lecture de la Notice de M. Le Maistre sur M. Roard, de Clichy, cette lecture est remise à la prochaine séance.

SÉANCE DU 4 MAI 1854.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président présente divers ouvrages dont les auteurs ont fait hommage à la Société.

Il donne lecture d'une lettre de M. Prou, président de la Société archéologique de Sens, qui, en annonçant que c'est à Sens que doit avoir lieu cette année la réunion annuelle de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne et de la Société archéologique de Sens, exprime au nom de cette dernière Compagnie le désir de voir les membres de la Société de l'Yonne se rendre en grand

Digitized by Google

nombre à cette réunion et y faire des communications aussi intéressantes que celles qu'ils ont fait entendre dans les assemblées précédentes. Dès que M. le Président de la Société de Sens connaîtra le jour de la séance publique, il s'empressera d'en informer la Société de l'Yonne et d'adresser une invitation personnelle à chacun de ses membres.

M. le Président annonce ensuite la présentation comme membres correspondants, de :

MM. Coquand, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Besançon, membre de l'Académie de cette ville, auteur de nombreux ouvrages de géologie ;

Grenier, professeur de botanique à la Faculté des Sciences de Besançon, membre de l'Académie de cette ville, auteur de la *Flore de France*, etc. ;

Le docteur Germain de Saint-Pierre, à Paris, auteur de plusieurs publications scientifiques, et notamment d'une *Flore des environs de Paris*, du *Guide du Botaniste*, etc.

Les deux premiers sont présentés par MM. Déy, Ravin et Moret.

Le dernier par MM. Courtaut, G. Cotteau et E. Ravin. Il sera statué sur leur admission à la séance prochaine.

La parole est donnée à M. Déy pour une communication.

Il fait connaître à la Société divers documents bibliographiques intéressant le département de l'Yonne, et

Digitized by Google

qu'il a eu occasion de découvrir à Besançon. Au nombre de ces documents est une lettre de Pasumot au Père Laire, chargé de réunir les manuscrits et livres des établissements religieux pour en former la bibliothèque d'Auxerre. Elle contient de curieux détails sur de précieux manuscrits qui intéressaient l'histoire de cette ville.

M. Edmond Challe donne ensuite lecture de son rapport sur les monnaies et médailles récemment trouvées à Auxerre dans le déblaiement de la promenade qui joignait la porte du Temple à la porte d'Eglény. Ces monnaies en nombre assez considérable sont de tous les âges, et, selon la remarque de M. le Rapporteur, pourraient à elles seules permettre de recomposer l'histoire du pays depuis les temps antérieurs à la conquête romaine. On y compte une monnaie gauloise, plusieurs monnaies romaines, des pièces des comtes de Nevers et d'Auxerre, parmi lesquelles une très-intéressante qui paraît être de la grande comtesse Mahaut, quelques pièces de Lorraine, de Suisse et autres contrées, puis une série de monnaies des rois de France, depuis Philippe-le-Bel.

M. Challe père donne ensuite lecture d'un fragment de l'Histoire d'Auxerre pendant la période du XVIII[e] siècle. Ce morceau doit faire partie de la suite aux Mémoires historiques de Lebeuf, qui va être publiée dans l'édition nouvelle que préparent MM. Quantin et Challe, et dont les deux premiers volumes ont déjà paru.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Digitized by Google

SÉANCE DU 4 JUIN 1854.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président fait connaître à la Société qu'il lui est fait hommage par l'Académie de Bordeaux des livraisons 2e et 4e de ses Actes pour l'année 1853;

Par M. de Longuemar, membre correspondant de la Société, de son Etude sur les Statues équestres qui se trouvent au tympan de plusieurs églises du Poitou;

Par MM. le docteur Hommolle et Quevenne, de leur Mémoire sur la digitaline et la digitale, publié dans la livraison de janvier 1854 des *Archives de physiologie thérapeutique et d'hygiène* de M. Bouchardat;

Par M. Ph. Salmon, membre de la Société, d'une Notice sur un denier inédit du roi Raoul, frappé à Château-Landon.

Des remerciements sont votés aux auteurs de ces Mémoires.

Le Mémoire de MM. Hommolle et Quevenne est renvoyé à l'examen de M. le docteur Moret.

M. le Président dépose sur le bureau la 5e livraison de 1854 du Bulletin des Sociétés savantes.

Il donne lecture d'une lettre de M. le docteur Tassin qui, en témoignant son regret de ne pouvoir assister aux

Digitized by Google

séances de la Société, donne sa démission de son titre de membre titulaire.

Il annonce que M. Courtaut a adressé le Catalogue en deux volumes des recueils de pièces contemporaines existantes dans la bibliothèque de la Société.

Des remerciements sont votés à M. Courtaut pour cet excellent travail, et son zèle à se tenir en rapport avec la Société.

La Société vote ensuite l'admission, comme membres correspondants, des personnes ci-après nommées qui ont été présentées dans la séance précédente :

MM. Coquand, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Besançon ;

Grenier, professeur de botanique à la Faculté des Sciences de Besançon ;

Le docteur Germain de Saint-Pierre, à Paris.

La parole est donnée à M. Baudoin qui lit une Notice sur un bouton portant les armoiries de la ville de Ligny-le-Châtel, et qui paraît être du XVIIe siècle.

M. Challe père lit ensuite un fragment de l'Histoire d'Auxerre, pendant la période écoulée de 1789 jusqu'à nos jours. Ce morceau fait suite à celui dont l'auteur a donné lecture dans la séance dernière.

Un des Secrétaires lit pour M. Le Maistre une Notice biographique sur M. Roard, de Clichy.

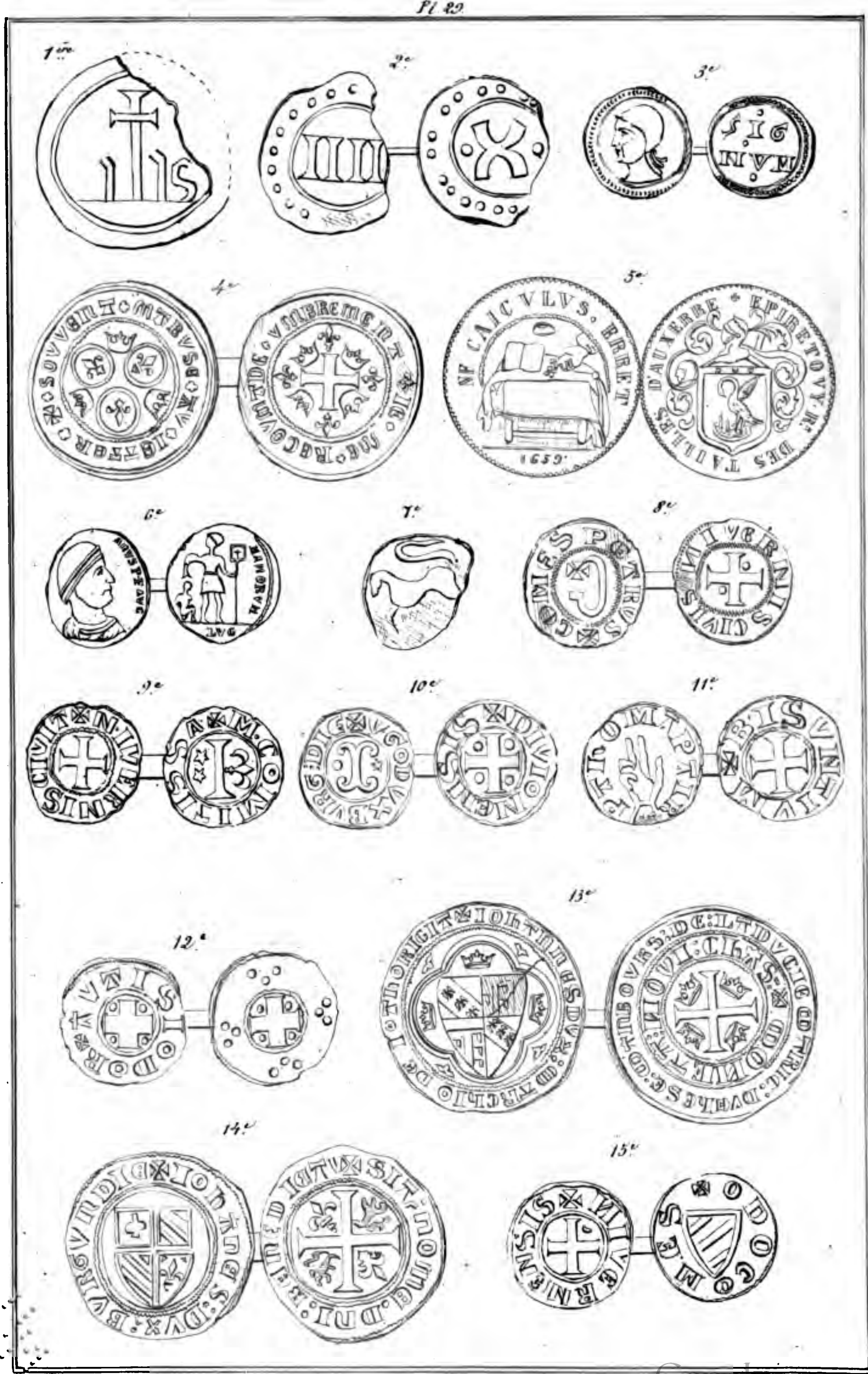
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à cinq heures.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Pl. 29.



Digitized by Google

Monnaies trouvées à Auxerre dans les déblaiements de la promenade du Temple.

SCIENCES HISTORIQUES.

ESSAI

SUR LES MONNAIES TROUVÉES A AUXERRE

DANS LES DÉBLAIEMENTS DE LA PROMENADE DU TEMPLE.

La ville d'Auxerre était, avant le XIIe siècle, reserrée dans une étroite enceinte gallo-romaine, qui n'avait que 500 pas de long sur 400 de large environ. De cette clôture il ne reste que quelques rares vestiges, la plupart enfouis sous les constructions nouvelles. Bientôt il n'en restera plus que le souvenir et la tradition. Mais le commerce des vins, en augmentant la richesse, avait donné un accroissement rapide à la population. Les maisons, trop pressées et accumulées dans l'intérieur de la cité, avaient sauté par dessus les murailles, et, s'éparpillant dans la campagne, formaient plusieurs paroisses. La ville, en un mot, avait envahi les faubourgs. C'est alors que Guillaume IV (1161-1168), comte de Nevers et d'Auxerre, conçut le dessein de construire une enceinte qui engloberait tous ces quartiers nouveaux. C'est celle qui existe encore maintenant. Le mur fut commencé en 1164, un peu au-dessus du pont, et vint aboutir, à l'extrémité de l'abbaye de Saint-Germain, en décrivant un arc de cercle à travers les terres de Saint-Père, Saint-Julien, Saint-Amatre, Saint-Eusèbe et Notre-Dame-là-d'Hors. Il était défendu par un

Digitized by Google

fossé profond, et au-delà s'étendait le glacis qui existait encore au siècle dernier. Mais, du côté de l'Yonne, la ville n'était pas fermée et n'avait pour toute défense que les flots de la rivière. Dans l'année 1193, le comte Pierre de Courtenay résolut de continuer l'enceinte le long de l'Yonne. A cet effet, il demanda aux gens d'église de faire contribuer les bourgeois aux dépenses de ces travaux. Les prélats y consentirent, et telle était la défiance de ces temps, que le comte Pierre fut obligé de reconnaître, par acte qui se trouve rapporté dans Lebeuf, que les bourgeois lui rendaient un simple service qui n'engageait pas l'avenir.

Cet état de choses dura jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, et les habitants d'Auxerre n'avaient alors pour promenade que les glacis des remparts. Cependant, les chevaliers de l'Arquebuse organisés en société, ayant acheté un terrain à la porte du Temple, y avaient bâti un pavillon, et planté un jardin qui fut ouvert au public; mais à la suite de quelques difficultés avec la ville, la société ferma son jardin. Grande rumeur parmi les habitants, qui, privés de leurs promenades, voulurent en avoir de nouvelles. Des cotisations furent recueillies, et bientôt les abords de la porte du Temple, nivelés et plantés d'arbres, furent convertis en une belle esplanade dont nous admirons et aimons les ombrages séculaires. Puis ces embellissements furent continués sur tout le développement de nos fossés, et la ville se trouva entourée d'une ceinture de promenades.

Cependant, il manquait une esplanade vaste et spacieuse, pour les grandes réunions, pour les fêtes publiques, pour les manœuvres de la garnison; aussi, l'autorité municipale résolut de combler le fossé qui s'étendait de la porte du Temple à celle d'Egleny, en y jetant les promenades faites et plantées il y a cent ans. Ce travail est exécuté et une belle avenue, plantée de quatre rangées d'arbres et longée par la route, offre aux prome-

Digitized by Google

neurs ses trois larges allées. Puis, par l'acquisition de vastes terrains, le jardin de l'Arquebuse, devenu propriété communale depuis longtemps déjà, a été réuni à la nouvelle promenade, et forme ainsi un emplacement des plus spacieux.

Ces travaux ont nécessité d'immenses déblaiements de terre. On avait pensé qu'il y aurait là une mine féconde pour la numismatique. Le nombre des pièces trouvées est en effet assez considérable; mais, dans ces terrains remués et rapportés, on n'a pu et dû découvrir que des médailles isolées, déposées là et enfouies par le hasard et les accidents usuels de la vie. — M. le maire d'Auxerre, qui a fait réunir toutes les pièces découvertes, a bien voulu me les communiquer avant de les déposer au Musée. Je les ai examinées avec soin; c'est du résultat de mon examen que je vais vous entretenir.

Le nombre de ces pièces s'est élevé à trois cents peut-être. J'écarterai, tout d'abord, les tournois, sous et liards, qui n'offrent aucun intérêt.

Les autres pièces peuvent se diviser en deux catégories :

1° Les jetons;

2° Les monnaies.

Les jetons sont toutes les pièces en général, autres que celles qui servent de monnaie. Ils comprennent les méreaux, les jettoirs, les médailles historiques.

Les méreaux étaient des pièces de cuivre, plomb, ou cuir, que les chapitres et les collégiales donnaient aux chanoines, à titre de bons, pour droit de présence aux offices. A la fin de chaque semaine, ces méreaux étaient échangés contre de l'argent. Cet usage avait lieu généralement. Aussi, grande est la variété des méreaux connus. M. de Fontenay, dans son intéressant *Manuel de*

Digitized by Google

l'Amateur de jetons, édité cette année, en donne un nombre assez considérable.

Cependant les méreaux qui ont été trouvés à Auxerre ne se trouvent pas dans cet ouvrage, et ce savant, consulté sur ces pièces, a répondu qu'elles lui étaient inconnues : nous ne savons donc à qui les attribuer.

Le premier, qui paraît être de plomb, contient le monogramme du Christ, des deux côtés. Il est d'un grand module, mais très-fruste. (*Voy. pl.* 29, *n°* 1.)

Un second, plus petit, porte d'un côté une croix en forme de roue ; au revers se voit le nombre 4 en chiffres romains. Ce nombre indiquait d'ordinaire la somme que valait le méreau. (*Voy. pl.* 29, *n°* 2.)

Enfin le troisième est d'une conservation parfaite.

A l'avers, une tête sans légende. (*Voy. pl.* 29, *n°* 3.)

℞. Le mot *signum* dans le champ, en deux lignes.

A Avignon, les méreaux s'appelaient *signa*. Peut-être le nôtre appartenait-il à une des collégiales de cette ville, car ceux du chapitre portent un autre type. — On a vu aussi dans cette pièce une médaille religieuse, qui se gardait par dévotion. La tête serait celle du Christ, et le mot *signum*, signe, symbole, aurait une signification toute naturelle.

Passons aux jettoirs.

C'étaient des pièces de métal qui servaient à compter. Jadis tous ceux qui avaient des calculs à faire, depuis le plus humble marchand jusqu'au conseiller de la Chambre des Comptes, opéraient au moyen des jettoirs. On se servait à cet effet d'une table nommée abaque ou comptoir, qui était divisée par compartiments ; les jetons avaient des valeurs différentes, suivant les places qu'ils occupaient ; c'était une opération toute mécanique, et très-simple. Elle est encore en usage au jeu de piquet.

Digitized by Google

Quelques jettoirs nous ont conservé même la manière de procéder ; et justement il en a été trouvé un de cette espèce, frappé sinon à Auxerre, du moins pour un Auxerrois. — C'est celui de E. Pirétovy, receveur des tailles à Auxerre, dont le nom et la qualité se lisent autour de l'écu qui porte ses armes. Au revers se voit l'abaque et une main qui compte des jetons ; au-dessus est un œil ouvert. La légende est : *Ne calculus erret.* 1659. Prenez garde aux erreurs. Ce jeton est assez commun. Cependant l'histoire locale est muette sur ce personnage. Piretovy porte dans ses armes un pélican qui nourrit ses enfants de son sang : emblême tout au moins singulier pour un receveur des tailles. (*Voy. pl.* 29, *n°* 5.)

Les plus anciens jettoirs qu'on connaisse remontent à saint Louis. Ils s'appelaient *getouers, giets, gets, gietons.* Et cet usage de compter était si fort établi, que nos rois faisaient fabriquer des bourses de jettoirs pour être distribués aux gens de leur maison, aux personnes chargées du maniement des deniers publics. — Les villes, les compagnies, les seigneurs en firent frapper à leurs noms, pour leurs officiers.

Il existe une variété infinie de jettoirs. Le plus souvent ils imitent les types des monnaies, et parfois la légende met en garde contre cette ressemblance. — Sur l'un, fait à l'imitation des moutons d'or, se lit : *Je ne suis pas vrai agnel d'or.* — Sur un autre : *Mas de laton suis.* Quand on voit les fraudes qui se commettent de nos jours, on reconnaît que cette légende, qui semble bien naïve, n'était pas une précaution inutile.

Sur d'autres, la devise donne des avis et des conseils.

Voici un jettoir aux armes écartelées de France et Dauphiné : *Gettes, entendes au compte, quand biens viendront à monceaux.*

D'autrefois, le jettoir se fait docteur, témoin cette maxime, au

Digitized by Google

revers d'un mouton : *Honores mutant mores.* Pensée vraie et profonde, si on traduit : Les honneurs changent les mœurs. — Pensée vraie aussi, mais banale, si on lit : Les honneurs changent selon les pays. — Sur cet autre, d'une belle conservation, et d'une jolie écriture gothique, je lis : *Au getter souvent m'abuse, mais je me raccoumade umbrement.* (*Voy. pl.* 29, *n°* 4.)

Messieurs de la Chambre des Comptes ne dédaignaient pas non plus la sentence et peut-être le calembourg. *Noscenda mensura sui,* que signifie cette devise, inscrite sur un jettoir? Est-ce une traduction de la fameuse maxime : Γνωθὶ ςεαυτον, connais-toi toi-même? Ou bien a-t-elle simplemement trait à l'art de compter, à la science de bien *giter et degiter;* et pourrait-on la paraphraser par cette autre légende d'un autre vieux jettoir : *Pour bien jeter et dejister, faut bien entendre et po parler.*

Pour la gloire de la Chambre des Comptes, nous préférerions la première explication. Mais par malheur le latin de la seconde est assez barbare, et à cette époque on ne se piquait pas de pure latinité, il faut donc nous résoudre à croire que la devise n'avait en vue que l'exactitude dans les fonctions et non pas l'étude des questions les plus transcendantes de l'humanité.

Revenons à notre jeton, et disons qu'il porte d'un côté l'écu de France, accosté de deux F. Or, il n'a été frappé au nom de François II ni pièce, ni jeton; il faut donc l'attribuer à François Ier, avec les pièces duquel il a une grande analogie. Cependant, M. de Fontenay le donne à Louis XII. Il nous semble que la présence des F est décisive contre cette supposition.

Enfin, un grand nombre de jettoirs porte pour toute légende : *Ave Maria, gratia plena.*

Les jetons de Paris et de Nuremberg ne pouvaient manquer à notre trouvaille; ils sont assez nombreux. Ces deux villes ont eu

Digitized by Google

pendant longues années le monopole de la fabrication. On ne peut expliquer autrement l'énorme quantité qui en existe et qu'on trouve partout et chaque jour. — Ces jetons communs servaient, soit de méreaux, soit de jettoirs. Ils sont très-facilement reconnaissables. Ceux de Paris portent un vaisseau ou une galère. Au revers, un losange semé de fleurs de lys. — Sur un des nôtres on lit : *Vougue la gallée de France,* et au revers : *Vive le bon roi de France!*

Les jetons frappés à Nuremberg ont d'un côté un globe crucifère, et de l'autre des fleurs de lys et des couronnes entremêlées. Ils sont presque tous signés. Les plus célèbres fabricants ont été Krawinckel et Skultes, aux XV[e] et XVI[e] siècles. Sous Henri II, Kilianus Cocaus et, sous Louis XIII, Laufer se sont acquis une grande réputation. — En outre, la ville de Nuremberg était un immense atelier de contrefaçon, qui imitait les jetons de tous les pays, en toutes langues, et vendait à des prix très-minimes ses produits dont elle inondait le monde entier.

Voici maintenant nos pièces historiques ; ce qu'on appelle communément des médailles :

La première est datée de 1589. A l'avers, le roi Henri III à cheval, avec cette légende : *Per saxa et ignes.* Au revers, l'écu de France, couronné et entre deux colonnes aussi couronnées, avec ces mots : *Pietate et justitiâ.* Henri III avait donc adopté la devise faite pour son frère Charles IX, par le chancelier L'Hôpital. La piété et la justice, voilà les deux colonnes sur lesquelles doit s'appuyer le trône. Quant aux trois couronnes, elles font allusion, les deux premières à celles de France et de Pologne et la troisième à celle qui lui était réservée dans le ciel. La légende *Per saxa et ignes* s'applique assez bien à l'état de notre malheureuse France à cette époque.

Digitized by Google

La deuxième pièce a le même revers : sur la face se voient deux chevaliers qui combattent ; au-dessus plane une Victoire. En légende : *Victoria Galliæ;* à l'exergue : *Fortitudo.* — Quelle est cette Victoire? Je livre l'énigme à de plus habiles. Est-ce une allusion à Jarnac ou à Montcontour? A-t-on voulu célébrer un succès obtenu dans les guerres de la ligue? triste succès où le vaincu était Français comme le vainqueur.

Une troisième nous montre Henri IV à cheval; il porte sur la draperie de son cheval les écus joints de France et de Navarre. En légende : *Omnis victoria à Domino.* Belle pensée et bien digne d'être écrite sur le bronze.

Puis voici une médaille de Louis XIII. — C'est un lion qui recule devant un coq. *Formido rapacis.* A quel fait se rapporte ce jeu de mots? Encore une énigme.

De Louis XIV nous avons une médaille très-commune. — Neptune parcourt les ondes qu'il apaise. *Lustrando æquora pacat.* Le nombre des médailles frappées en l'honneur de ce prince est considérable ; mais jamais, il faut le dire, le bronze n'a poussé la flatterie aussi loin.

La pièce suivante a été frappée, sinon à Nevers, au moins pour cette ville.

Auspicata sub rege unitas. Une dextre tenant sept flèches mouvant d'une nuée à senestre. ℟. *Civitas Nivernensis,* écu aux armes de la ville de Nevers, qui sont d'azur, semé de billettes d'or, au lion de même, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout : les mêmes armes que la ville d'Auxerre.

La ville de Nevers, comme la plupart des autres, était gouvernée par des échevins qui, de temps à autre, faisaient frapper des médailles : c'est en 1568, au temps de la ligue, que notre devise paraît pour la première fois. Elle demandait une heureuse unité. *Unitas auspicata.* Ce vœu fut renouvelé plusieurs

Digitized by Google

fois, et notre jeton qui est de 1612, deux ans après la mort d'Henri IV, le reproduit encore.

Enfin, la dernière pièce est un jeton des Etats de Bourgogne.

Les Etats, après leur session, élisaient, pour administrer la province pendant trois ans, un conseil composé de membres des trois états auxquels étaient adjoints de hauts fonctionnaires. A la fin de leur triennalité, ces élus frappaient un jeton qui tantôt rappelait un fait mémorable, tantôt résumait en une devise quelquefois heureuse, souvent bizarre et obscure, la pensée intime de leur administration. La série des jetons commence en 1576 et finit à 1789, la veille de la révolution. M. Rossignol a expliqué ces monuments numismatiques dans une curieuse étude intitulée : *Les libertés de Bourgogne prouvées par les jetons de ses Etats.*

Notre jeton est de 1707. *Comitia Burgundiæ*, écu écartelé de Bourgogne.

℞. Un vaisseau qui vogue à pleines voiles : au-dessus deux astres, *certa ducunt sidera ;* à l'exergue 1707.

C'est une allusion flatteuse aux princes de Condé, fils et petits-fils du vainqueur de Rocroy, alors gouverneurs de la Bourgogne. — Ajoutons que ces médailles servaient aussi de jettoirs, pour les élus. Le gouverneur recevait tous les trois ans une bourse de ces jetons en or. Ceux donnés aux élus étaient d'argent.

Voici le tour des pièces de monnaie.

On en a trouvé quelques-unes romaines, mais toutes fort communes. Citons-les dans l'ordre chronologique :

1° TRAJAN. En argent. Le revers est indéchiffrable tant il est fruste ; on a cru y voir le type d'une consécration. Ce type représente un aigle aux ailes éployées. Il rappelle ce fait qui était

Digitized by Google

pratiqué à l'apothéose des empereurs : dès que le feu était mis au bûcher, on en faisait partir un aigle qui, s'envolant dans les airs, représentait l'âme de l'empereur allant dans le ciel prendre rang parmi les dieux.

GALLIEN. Petit bronze. Les petits bronzes de cet empereur sont fort communs, et surtout ce revers : *Pax Aug*(*usta*).

DIOCLÉTIEN. Revers illisible.

CONSTANTIN-LE-GRAND. Petit bronze.

℞. *Soli invicto comiti*. Le Soleil sous les traits d'un homme radié, qui tient un globe dans sa main. — Ce type est fort commun.

CONSTANS, fils de Constantin. Même revers que le précédent. — La légende de la face porte : Constans. nob. caes. (*Nobilis Cæsar*). — Constans avait été déclaré César par son père, en 333.

VALENTINIEN II. (*Voy. pl.* 29, *n°* 6.)

℞. L'empereur tient de la droite le labarum, ou étendard qui porte la croix, et de la gauche presse la tête d'un captif à genoux. A l'exergue : *Lug*. (*dunum*).

Cette pièce a été frappée dans les Gaules, à Lyon, dont les ateliers monétaires ont eu tant d'importance. Valentinien eut les Gaules sous sa domination en 383 ; il mourut en 392 assassiné par Arbogaste. — C'est entre ces deux dates que doit se placer notre médaille. Quant au type, il se voit fréquemment sur les monnaies du Bas-Empire ; on ne peut donc chercher à lui donner une signification spéciale qu'évidemment il n'avait pas.

Notre trouvaille contient aussi une pièce gauloise de bronze, bien maltraitée par le temps, et bien fruste il est vrai ; d'un

Digitized by Google

côté, toute empreinte a disparu, cependant la convexité du métal laisse deviner une tête. Au revers est un quadrupède au galop, dont la queue est relevée au-dessus du corps. C'est sans doute un cheval, peut-être un taureau cornupète : cette pièce est anépigraphe et sans légende. Mais le nombre des peuples de la Gaule qui ont placé le cheval sur leurs monnaies est considérable, il est donc impossible de lui assigner une origine. Il faut dès-lors la reléguer au nombre des monnaies incertaines. On sait qu'il existe des pièces gauloises qui ont été frappées à Sens et à Avallon. Le type auxerrois, si tant est qu'il ait existé, n'a pas encore été retrouvé, et, malgré toute notre partiale bonne volonté, nous ne pouvons attribuer cette pièce au chef-lieu de notre département. Le cheval et le taureau figuraient, il est vrai, sur les monnaies de la quatrième lyonnaise. La nôtre pourrait donc avoir été frappée à Auxerre, mais c'est une simple conjecture qui n'est appuyée d'aucune preuve positive.

Quelle est l'époque de cette pièce?

Il y a eu trois époques dans le monnayage gaulois. La première imita les monnaies grecques, spécialement les statères de Macédoine. Dans la dernière époque, qui est postérieure à la conquête, se fait remarquer l'influence du type romain. Quant à la période intermédiaire, c'est à elle qu'il faut attribuer toutes les pièces grossières et barbares, tantôt coulées ou frappées, et parmi lesquelles doit se ranger celle dont nous venons de parler, qui serait dès-lors antérieure à la conquête romaine. Leur type est d'origine toute gauloise, elles n'empruntent rien à l'étranger. Le cheval, le taureau, le sanglier y sont presque toujours représentés. Ce sont les pièces de cette époque qui se trouvent le plus fréquemment dans notre département. (*Voy. pl.* 29, *n°* 7.)

Les monnaies baronales nous ont aussi fourni leur contingent. En voici trois des ducs de Bourgogne :

Digitized by Google

1° Denier, billon. (*Voy. pl.* 29, *n°* 10.)

Ugo. dux. Burg. die. (*Ugo dux Burgundiæ*). Anille accostée à droite d'un astre, à gauche d'un croissant. Ces signes, d'après M. Barthélemy, auraient rapport au soleil et à la lune qui commençaient à paraître déjà sur les sceaux et les monnaies.

℞. *Divionensis.* Croix cantonnée de 4 besants.

Cette monnaie appartient à Hugues IV, duc de Bourgogne de 1218 à 1278. — Sous les deux premières races, les rois de France avaient concédé à divers prélats, évêques et abbés, le droit de battre monnaie. Puis les barons, jaloux de ce droit, avaient fini par l'usurper et par adopter un type particulier. Le duc Robert fut le premier qui reconnut à l'abbaye de Sainte-Bénigne un droit sur sa monnaie ; et chacun de ses successeurs, tout en reconnaissant ce droit, s'efforçait de le transformer et de l'amoindrir.

Le type de notre monnaie est l'anille, pièce héraldique qui semble composée de quatre crosses opposées et adossées deux à deux. L'anille parut sur les monnaies à partir d'Eudes III, père d'Hugues IV, et persista jusqu'à l'extinction de la première race des ducs héréditaires. — Que signifiait ce type? Peut-être avait-il rapport au droit reconnu à l'abbaye de Sainte-Bénigne. D'autres croient que ces crosses avaient trait au titre d'abbé de Saint-Martin de Tours, que portèrent les ducs de la première race, depuis Eudes III.

2° Une monnaie de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, le deuxième de la seconde race, fils du duc Philippe-le-Hardi et petit-fils du roi Jean. On sait que ce prince fut assassiné sur le pont de Montereau, en 1419.

Blanc de billon. (*Voy. pl.* 29, *n°* 11.) *Johanes dux Burgundie.* Un point sous la première lettre. — Ecu écartelé de Bourgogne ancien, qui portait bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules,

Digitized by Google

et Bourgogne moderne, qui est semé de France, à la bordure componée d'argent et de gueules.

℟. Sit. nome. Dni. benedictu. (*Sit nomen Domini benedictum*). Croix cantonnée de deux lys et de deux lions. Les lettres de la légende du droit sont divisées par de petits sautoirs, et celles de la légende du revers par deux croissants. Point secret répété sous la première lettre.

Le roi Jean, qui avait donné le duché de Bourgogne à son fils Philippe-le-Hardi, ne lui avait pas concédé le droit de frapper monnaie. L'hôtel de Dijon frappait au type royal et pour le compte du roi. — Mais le duc possédait aussi le comté de Bourgogne qui relevait de l'empire, et, dans ce comté, il pouvait battre monnaie à *son tipe et karataire,* disent les documents du temps. Le principal atelier était à Auxonne ; on a pensé que le *différent* de cette ville était un point sous la première lettre de la légende, d'où il suit que notre grand blanc y aurait été frappé. — Durant les troubles qui bouleversèrent le royaume lors de la démence de Charles VI, la reine Isabeau autorisa Jean à battre monnaie dans son duché. — Les espèces furent toujours au type féodal ; seulement le duc touchait les émoluments.

Auxonne nous a encore fourni un petit denier de billon, de Philippe-le-Bon, fils de Jean.

D. Duples de Ausona. Croix.

℟ *Ph. S. dux. comes. Burg.* (*Philippus dux comes Burgundiæ*). Armes écartelées de Bourgogne, comme dans le blanc du duc Jean-sans-Peur.

Nous devons maintenant parler d'un denier qui porte d'un côté une croix cantonnée de quatre points. (*Voy. pl.* 29, *n*° 12.)

† AUTISIODOR, entre deux grènetis.

℟. Croix de même, sans légende. Mais entre les deux grènetis

Digitized by Google

un groupe de trois points, à l'extrémité de chaque branche de la croix.

Cette pièce appartient à Auxerre. Mais à qui doit-elle être attribuée?

Est-ce une pièce de l'évêque?

Est-ce une monnaie du comte?

Question qui semble insoluble, puisque toutes les pièces frappées à Auxerre ont le même type.

On prétend, mais aucune charte ne vient à l'appui de cette assertion, que Charles-le-Chauve concéda à saint Héribald, évêque d'Auxerre, le droit de frapper monnaie. Le type, tout d'abord, était celui du roi; puis l'évêque, imitant l'exemple des autres évêques et prélats, supprima le monogramme et le nom du roi, et laissa la pièce sans légende d'un côté, tandis que l'autre portait le nom de la cité.

Les comtes usurpèrent aussi ce droit et eurent un atelier à Auxerre. Mais à quel type?

Selon Duby, l'évêque et le comte battaient monnaie concurremment et au même type.

M. Barthélemy, qui a publié un Essai sur les monnaies d'Auxerre, dans le Bulletin de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, croit que les deniers d'Auxerre appartiennent à l'évêque; et, selon lui, le comte d'Auxerre, qui était en même temps comte de Nevers, depuis l'an 1015, frappait dans son atelier d'Auxerre au type de Nevers, inscrivant sur les monnaies, d'un côté son nom, de l'autre le nom de la ville de Nevers. — Nous ne pouvons partager l'opinion de ce numismatiste.

Il est d'abord incontestable que le comte d'Auxerre avait un atelier monétaire à Auxerre, de nombreuses pièces en font foi. En outre, un document, émané de Philippe-Auguste et concernant

Digitized by Google

Pierre de Courtenay, prouve que la monnaie nivernaise avait cours à Auxerre : mais le document ne dit pas que cette monnaie fut frappée dans cette dernière ville.

La seule preuve un peu convaincante en faveur de l'opinion de M. Barthélemy est celle-ci. — Vers l'an 1260, les officiers du comte Eudes, en l'absence de ce dernier, firent décrier la monnaie de l'évêque et enjoignirent aux gens du comte de la refuser; en même temps ils imposaient la leur. L'évêque réclama, et saint Louis fut pris pour juge. — Il paraît en effet résulter de là que la monnaie du comte était différente de celle de l'évêque; car comment aurait-on pu la reconnaître et la refuser?

Mais, encore une fois, ceci ne prouve pas que le type du comte fût nivernais.

D'autre part, les comtés de Nevers et d'Auxerre n'ont pas toujours été réunis dans la même main. Ainsi, en 1194, Pierre de Courtenay, battu et fait prisonnier par Hervé de Donzy, se vit forcé, pour payer sa rançon, de donner en mariage à ce dernier sa fille, dotée du comté de Nevers. Cependant, postérieurement à ces faits, alors que Pierre était seulement comte d'Auxerre, il frappait encore monnaie dans cette ville. Mais est-il supposable qu'il ait conservé le type de Nevers qu'il ne possédait plus?

La question est donc encore entière, et, malgré l'opinion de M. Barthélemy, nous demanderons la permission de ne pas nous prononcer encore. Il nous paraît en effet difficile d'admettre que les comtes n'avaient pas une monnaie auxerroise. Peut-être des faits nouveaux viendront-ils un jour éclairer cette intéressante question de numismatique locale, et indiquer parmi les deniers auxerrois un *différent* qui attribuera les uns aux évêques, les autres aux comtes.

Les pièces suivantes sont au type nivernais :

Digitized by Google

La première est un denier de billon. (*Voy. pl.* 29, *n°* 8.)

Faucille; au-dessus une croisette. † *Comes Petrus.*

℞. Croix cantonnée au premier et au quatrième d'un besant. *Nivernis civit.*

Ce denier, fort rare, appartient à Pierre de Courtenay, comte de Nevers et d'Auxerre (1184-1218). — En 1216, l'empereur de Constantinople Henri de Hainaut, son beau-frère, étant mort, Pierre fut élu à sa place, et fut sacré empereur à Rome, par le pape Honorius III. Mais il ne parvint pas jusqu'à son empire; car il trouva la mort en assiégeant la ville de Durazzo en Illyrie.

Le denier du comte Pierre est un des premiers spécimens du type féodal dans le Nivernais. Là, comme ailleurs, le comte effaça peu à peu le nom du roi pour y mettre le sien. Mais de cette transformation il resta encore une trace informe, c'est cette sorte de faucille que quelques-uns ont prise pour une crosse. Sur cette monnaie, d'abord, se trouvait le mot *Rex* dans le champ. L'R a été défiguré ainsi que je viens de le dire, et l'X a formé un astre : puis ces types ont persisté pendant longues années.

2° Denier de billon. (*Voy. pl.* 29, *n°* 9.)

Un pal avec deux étoiles à gauche et une fleur de lys à droite. † *M. Comitissa* (*Mathildis comitissa*).

℞. Croix simple. † *Nivernis civit.*

Ce denier est d'une comtesse Mathilde; il a été frappé à Nevers. — On connaît une comtesse Mathilde, épouse de Landry, qui obtint l'Auxerrois en 1015; mais notre denier porte le type féodal, qui à cette époque n'existait pas encore.

Serait-il de Mathilde, femme du comte Gui, qui se maria quatre fois et mourut religieuse à Fontenaud, en 1080? Il est vrai que cette comtesse resta veuve et gouverna quelque temps

Digitized by Google

le comté; mais le roi de France, Louis VII, était tuteur de son fils, et on peut douter qu'elle fit frapper monnaie à son nom. Duby n'en donne pas de cette comtesse.

Ce denier ne peut donc avoir été frappé que par Mahaut, fille de Pierre de Courtenay, et femme d'Hervé de Donzy, ou par sa petit-fille Mahaut, femme du comte Eudes. — Or, Mahaut II est morte avant son mari le comte Eudes; elle était mariée avant la mort de Mahaut I, sa grand'mère, et n'a pas administré seule le comté : elle n'a pu battre monnaie. — Aussi, malgré l'opinion de Duby qui lui attribue ce denier, nous serions porté à croire qu'il doit appartenir à la grande comtesse Mahaut Ire, si célèbre dans l'histoire d'Auxerre.

Ce denier est bien fruste; mais il est précieux, parce qu'il rappelle le souvenir de celle qui accorda à nos pères leur charte d'affranchissement en 1223, et qui mérita d'être appelée la grande Comtesse.

Voici un dernier denier de Nevers. (*Voy. pl.* 29, *n°* 15.)

Ecu de Bourgogne ancien. † *Odo comes.*

Croix cantonnée d'un astre et d'un besant. † *Nivernensis.*

Le comte Eudes, époux de Mahaut de Bourbon, eut divers démêlés au sujet de sa monnaie avec l'évêque d'Auxerre. Mais saint Louis intervint, et prononça en faveur de l'évêque, contre Eudes qui fut obligé de laisser circuler librement la monnaie du prélat. — Ce comte accompagna en 1267 le roi saint Louis en Palestine, où il mourut la même année.

La pièce suivante a été frappée par l'archevêque de Besançon :

Denier de billon. (*Voy. pl.* 29, *n°* 11.)

Dextre bénissante. † *Pthomartir* (pour prothomartyr). — C'est saint Etienne. ℟. *Bisuntium,*

Ces deniers tiraient leur nom d'*Estevenans,* de saint Etienne.

Digitized by Google

Ce type de la dextre bénissante apparaît sur un grand nombre de pièces d'évêques et de prélats. C'est un type tout ecclésiastique. — Ce fut Charles-le-Chauve qui donna le droit de battre monnaie à l'archevêque Arduic. Ce droit fut confirmé à ses successeurs par plusieurs empereurs d'Allemagne, mais il ne devait s'exercer que dans la seule ville de Besançon. Il dura jusqu'au XVIe siècle, où il fut aboli par Charles-Quint. — L'époque de notre denier ne peut être fixée avec précision. La forme des lettres semble indiquer le XIIIe siècle.

La Lorraine nous a fourni aussi une pièce d'une assez belle conservation et d'une très-grande rareté. Elle est de billon, d'un grand module. (*Voy. pl.* 29, *n°* 13.)

Ecu écartelé de Lorraine et de Blois. — (*Lorraine porte d'or à la bande de gueules chargées de trois alérions d'argent. — Blois porte de gueules à trois pals d'argent;* au-dessus et de chaque côté de l'écu, une couronne.) Le tout enfermé dans un contour formé de quatre arcs de cercle aboutés dans les angles extérieurs des trèfles. En légende : *Johanes dux marchio de Lothorigia.*

℟. Croix cantonnée de quatre couronnes, deux légendes concentriques. † *Moneta noci Chas.* (Neufchâteau). † *Marie duchesse manbours de la duché.*

Cette pièce a été frappée par Marie, duchesse de Blois, veuve du duc Raoul, et tutrice de son fils Jean Ier (1346-1348). On sait que le mainbour ou tuteur, au moyen-âge, agissait comme vrai seigneur du fief qu'il régissait momentanément, sauf à rendre plus tard compte de sa gestion. — La plupart des monnaies de Lorraine portent la croix à doubles branches, et l'épée en pal. La nôtre n'a aucun de ces types.

Pièce de Savoie.

Digitized by Google

Croix inscrite dans un carré. † *Ludovicus. D. Saba.* (*de Sabaudia*). — ℞. Dans le champ *fert*, en légende † *Princeps imperii.*

Cette légende *Fert,* qui s'explique ainsi (*Fortitudo ejus Rhodum tenuit*), retraçait le souvenir des conquêtes des ducs de Savoie en Orient, et spécialement leur possession de l'île de Rhodes.

Monnaie de Soleure. *Sanctus Ursus.* — ℞. *Moneta Soladorensis.* — Cette pièce doit remonter au XVe siècle ; saint Ursus est le patron de la ville.

Autre billon. — Croix pommetée. *Sanctus Nicolaus.* — ℞. Trois tours inégales ; au-dessus un alérion. *Moneta Fribursti.* Elle est de la même époque que la précédente, et appartient à Fribourg en Suisse, dont l'église cathédrale est sous le vocable de saint Nicolas.

Une monnaie papale indéchiffrable.

Terminons par la série des pièces françaises, en suivant l'ordre chronologique :

1° Gros tournois d'argent de Philippe-le-Bel. Ce qui le fait attribuer à ce roi, c'est, dans la légende, une petite fleur de lys qui suit la lettre L. de Philippe.

2° Un nouveau bourgeois simple du même roi.

Cette petite pièce de billon est assez rare, car elle n'a été frappée que sous ce règne. Il y en eut deux espèces, le *Novus* et le *Fortis Burgensis*. La nôtre est un *Novus Burgensis,* et porte le mot *Novus* dans le champ en deux lignes. Le type de cette monnaie, emprunté à celui de Bourges, est une croix dont la branche inférieure s'allonge en forme de bâton ; de là vient le nom de *Burgensis* pour *Biturigensis*.

Digitized by Google

3° Gros d'argent à la fleur de lys de Philippe de Valois.

4° Gros blanc à la couronne du roi Jean.

Pendant le règne de ce prince, ainsi que sous Philippe-le-Bel, un étrange désordre régna dans les monnaies. Jean croyait trouver de l'argent en les affaiblissant. Le prix et le titre changeaient toutes les semaines et même plus souvent. C'était un véritable chaos, nous dit Leblanc. — C'est à l'occasion de l'affaiblissement des gros blancs que le roi faisait à ses monnayeurs cette singulière recommandation dans un mandement de 1351 : *Tenez la chose secrete, et se aucun demande à combien les blancs sont de loi, feignez qu'ils sont à 6 deniers de loi, car si par vous est su, en serez punis par telle manière que tous autres y auront exemple.* — Trop tard, le roi voulut revenir à la bonne et forte monnaie, celle de *monsieur saint Louis,* comme le disent les pièces du temps. Mais la France était épuisée et ruinée.

5° Trois gros blancs de Charles VI.

6° Deux blancs à l'écu de Charles VI.

7° Pièce frappée sous Charles VI par Henri V d'Angleterre (1413-1422). D'un côté, *H. rex. Angl. hæ. Franc.* (Henri, roi d'Angleterre, héritier de France). Léopard couronné passant à gauche; une fleur de lys au-dessus. — ℞. *Sit nomen Domini benedictum.* Croix patée avec H. en cœur et ornements autour. — D'après M. Combrousse, ce demi-blanc aurait été frappé à Rouen au mois de juin 1420. — C'était un triste temps que celui-là, où le léopard foulait aux pieds les fleurs de lys. Le roi d'Angleterre considérait déjà la France comme une de ses provinces. Mais il oubliait le précepte consacré par le fabuliste : *Ne vendez pas la peau de l'ours avant de l'avoir mis par terre.*

Digitized by Google

8° Trois gros blancs de Charles V.

9° Un blanc à la couronne de Louis XI.

10° Double tournois de Charles VIII.

11° Denier tournois de Louis XII.

12° Hardys du même roi. On appelait ainsi un denier tournois sur lequel était le buste du roi tenant une épée haute.

14° Un liard de François Ier.

15° Un douzain d'Henri II.

16° Un liard d'Henri III.

17° Demi-quart d'écu d'Henri IV.

Ainsi donc, tous les siècles ont fourni leur contingent à la série de monnaies et médailles que nous a laissées le déblaiement de la promenade du Temple. Quelques-unes seulement d'entre elles peuvent être considérées comme contemporaines de la creusée des fossés de la ville. Les pièces romaines et gauloises se trouvaient-elles déjà enfouies dans le sol avant qu'on le chargeât des terres provenant des fossés, ou bien étaient-elles encore en circulation à cette époque, et sont-ce les ouvriers de ces travaux qui les y ont perdues? Problème difficile, et que nous ne nous permettrons pas de résoudre.

Quant aux pièces des époques ultérieures, comment ont-elles été enfouies là? Les fossés ont-ils été creusés et refouillés à diverses reprises? et est-ce dans ces travaux successifs qu'elles ont été perdues? Ou bien sont-elles tombées près des remparts de la ville dans quelque action de guerre, ou seulement par quelque accident vulgaire? La voie est ouverte à toutes les conjectures.

Sans prétendre les approfondir, bornons-nous à signaler cette heureuse singularité, que le hasard avait successivement déposé

Digitized by Google

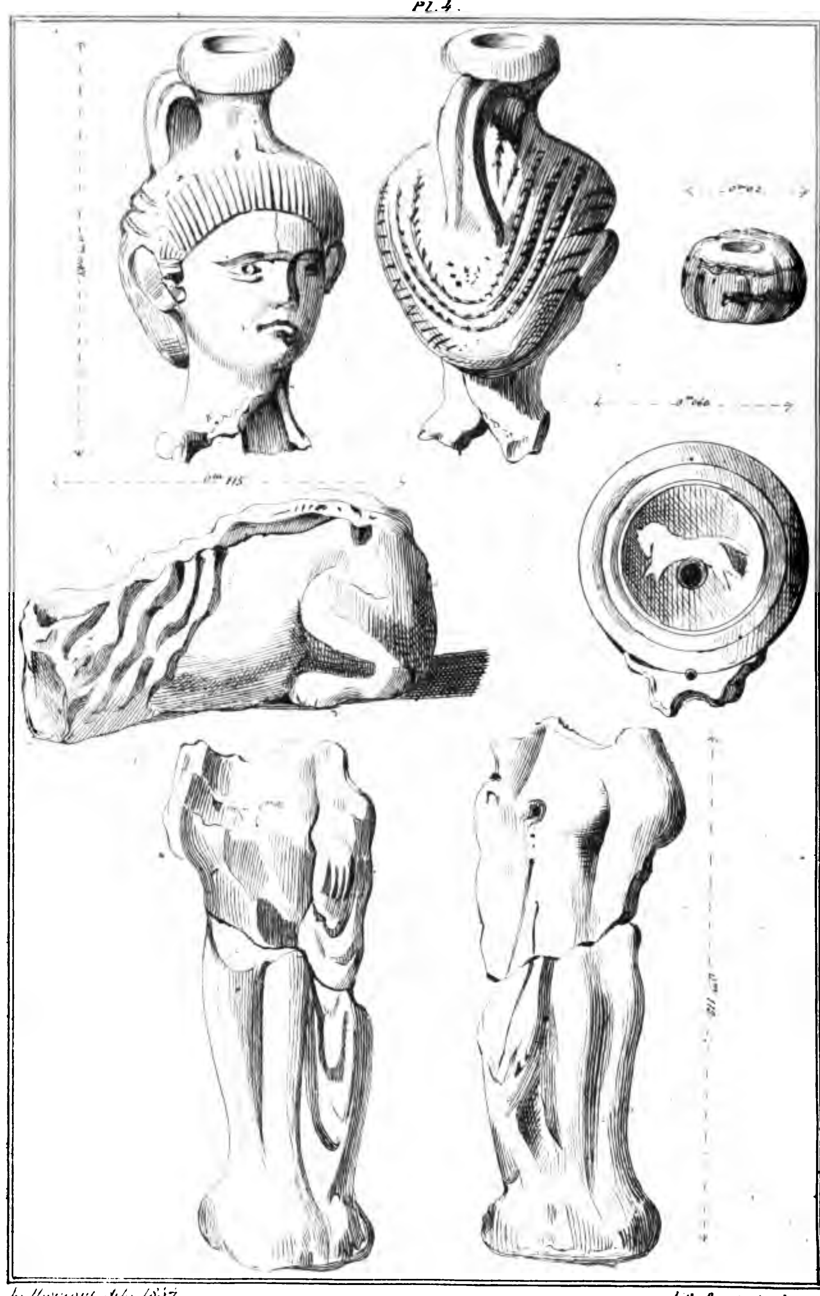
dans les entrailles du sol déblayé un nombre de monuments monétaires formant une série assez complète, pour qu'on pût, avec leur secours, recomposer presque entière l'histoire des siècles écoulés depuis l'indépendance des Gaules.

ED. CHALLE,
Conseiller de Préfecture.

Digitized by Google

Digitized by Google

Pl. 4.

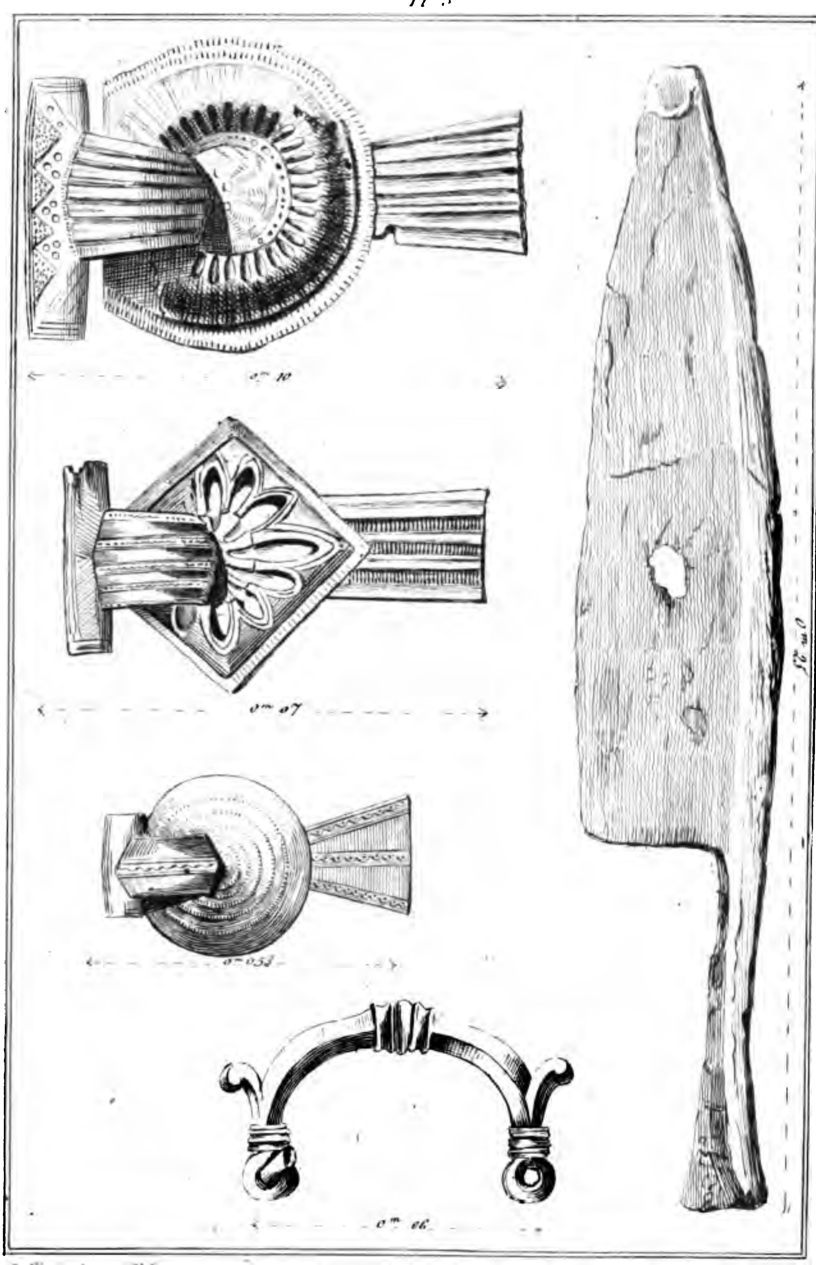


L. ... del. 1854. Lith. Perriquet à Auxerre.

Vases trouvés dans le Cimetière Romain d'Héry.

Digitized by Google

Digitized by Google



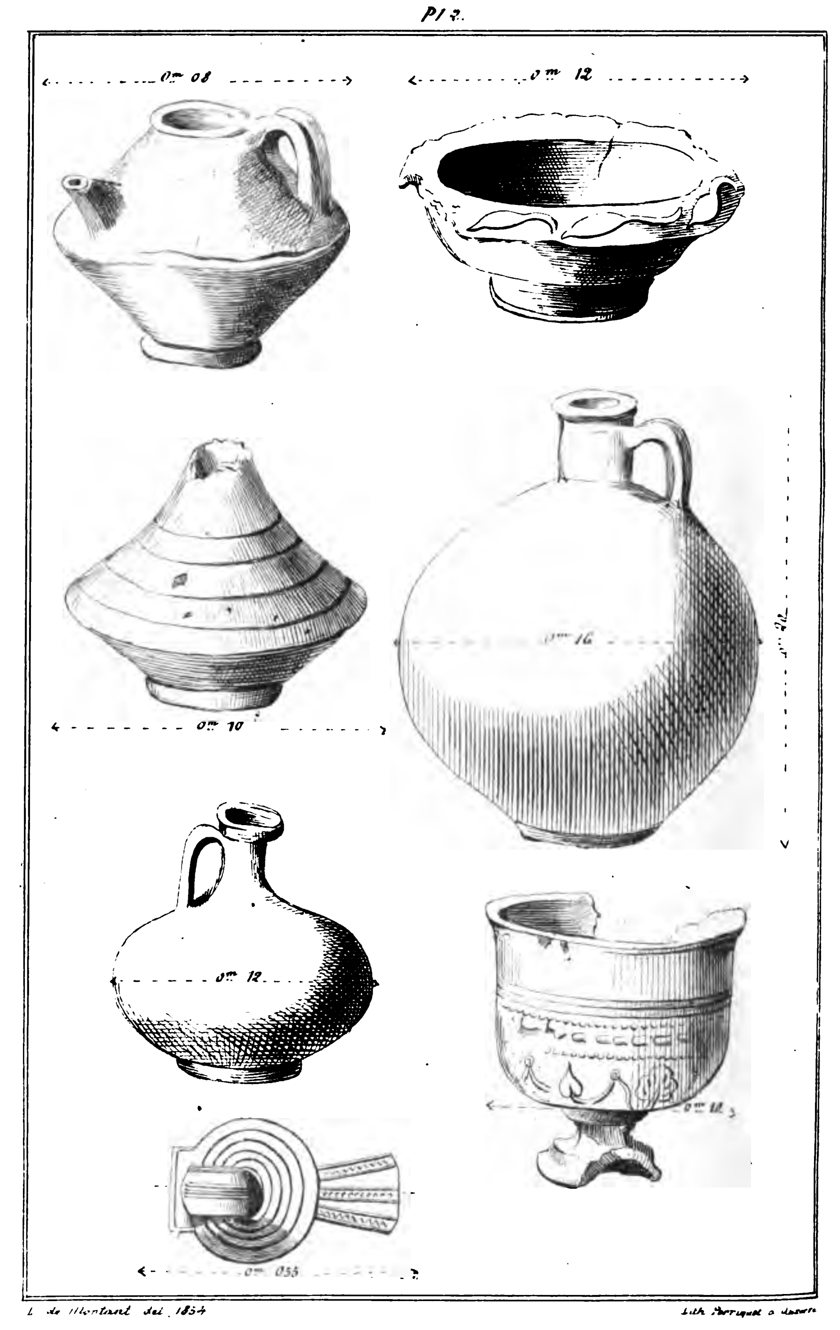
L. Montaut del. 1854 — Lith. Perriquet à Auxerre.

Agrafes trouvées dans le Cimetière Romain d'Héry.

Digitized by Google

Digitized by Google

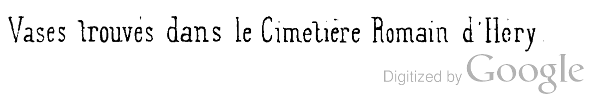
Pl 2.



Vases et Agrafes trouvés dans le Cimetière Romain d'Héry.

Digitized by Google

Digitized by Google



Vases trouvés dans le Cimetière Romain d'Héry

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LA DÉCOUVERTE D'UN CIMETIÈRE ROMAIN

SUR LA COMMUNE D'HÉRY.

Messieurs,

La terre renferme dans son sein les vestiges des vieux âges qu'elle garde précieusement. Et lorsqu'un heureux hasard nous met sur la voie, nous obtenons souvent des résultats imprévus qui éclairent l'histoire du pays et font connaître son état primitif. C'est un peu ce qui arrive au sujet de la communication que je vais vous faire.

Vous avez été informé l'année dernière par notre confrère, M. le docteur Ricordeau, de l'existence d'un cimetière antique sur la commune d'Héry, et il vous a lui-même apporté divers fragments de vases et des médailles qui provenaient de ce lieu. Votre attention avait été vivement excitée par cette première communication. J'ai été à même, dans une excursion que j'ai faite depuis sur le territoire d'Héry, avec MM. Ricordeau père et fils, qui me faisaient reconnaître la ligne suivie par l'antique voie romaine d'Autun à Boulogne, — laquelle, par parenthèse, se dirige d'Auxerre sur Pien, les bois et le moulin d'Héry, par un alignement que l'on peut reconnaître encore en certains endroits, — j'ai été, dis-je, à même de m'assurer de la situation du cimetière antique dont je vais vous parler.

Je reconnus sur une vaste étendue de terrain siliceux, planté de châtaigniers et de maigres vignes, des vestiges d'inhumations

Digitized by Google

très-anciennes et offrant tous les caractères romains. Les débris de vases y sont considérables, mais le plus souvent tellement petits, qu'ils ne méritent pas d'être recueillis.

Dans la visite que nous fîmes ensuite chez M. Bernard, à Héry, — dont la riche galerie de tableaux et la belle bibliothèque méritent le voyage, — nous vîmes quelques autres vases provenant du climat des Châtaigniers, mais en bon état de conservation.

Depuis lors, M. Bernard ayant fait exécuter des travaux dans une propriété qu'il possède sur ce même lieu des Châtaigniers, au-dessous de la butte où s'élève la chapelle Notre-Dame-des-Aides, au sud, et désirant servir l'intérêt de la science, fit recueillir avec grand soin tous les objets antiques que la pioche découvrait.

C'est la collection de la plus grande partie de ces débris que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux.

Abordons maintenant le rapport sur leur situation. A moins de deux pieds du sol (40 à 50 centimètres), les ouvriers rencontraient sûrement les vases cinéraires dont le voisinage était annoncé par la présence de terre noirâtre, de cendres et de charbon de 12 à 15 centimètres d'épaisseur. En piochant alors avec précaution, ils arrivaient aux vases. Ces vases, comme vous le voyez, sont de formes très-diverses, sans parler des plats et des vases destinés aux parfums ou aux offrandes.

On a recueilli plus de cinquante pots cinéraires. Ils étaient, comme l'est encore celui de la planche n° 1, remplis de terre ou de sable très-fin qui est celui du sol environnant. Les os calcinés y étaient mêlés dans ce sable, et au milieu se trouvaient ordinairement deux larges agrafes en cuivre. Un couvercle en poterie recouvrait le vase.

L'étendue du cimetière est assez difficile à déterminer; on peut

Digitized by Google

assurer déjà qu'elle est assez grande; on n'a point trouvé de traces de murs d'enceinte ni d'autres constructions.

Voici le catalogue des principaux objets recueillis dans les fouilles opérées tant par M. Bernard qu'autrement :

MÉDAILLES.

Toutes les médailles sont en moyen bronze; elles sont en petit nombre :

Deux *Colonia Nemausensis.*

Deux Auguste. ℞. Temple de Lyon.

Un Tibère. ℞. S. C.

Un Claude. ℞. *Libertas Aug.*

Quatre *Cæsar Aug. Germanicus.* ℞. Génie tenant le globe, S. C. et, sur une autre, une femme à la corne d'abondance avec ces mots : *Fortuna Augusti.*

Une Faustine et trois ou quatre Nérons.

Dix agrafes de formes diverses, en cuivre argenté et niellé; de ces agrafes, il y a quatre grosses et six petites servant à attacher les manteaux. (*Pl.* 3.)

Des couteaux à lame large se retroussant à la pointe.

Une lampe en terre blanchâtre, recouverte d'une couche plus foncée; sur le centre, au-dessus du trou de l'huile, est un cheval au galop. (*Pl. 4.*)

Une perle de collier de couleur verte et d'une substance végétale.

Deux fragments de miroir d'acier.

Des fragments de vases en verre bleu foncé et vert d'eau.

Une poignée de coffret en cuivre.

Un penneton de clé en fer et un morceau de vase en fer.

Une boucle de ceinturon.

Digitized by Google

Des pots en terre rougeâtre, de diverses formes, mais à large orifice et quelques autres en terre brune, ornés de dessins ; tous ayant reçu des ossements.

Des petits vases plats, de forme et de grandeur diverses ; quelques-uns en belle poterie rouge, d'autres en terre blanchâtre. La poterie rouge est fine et souvent ornée de fleurs et d'animaux. Au fond de deux des vases, on voit le nom du potier.

Sur le col d'un large vase, seul morceau qui en reste, on lit ces deux mots en belles lettres romaines :

SEX ➢ DOM.

D'autres vases à panse large et très-variée, au col étroit, recevaient les parfums mis auprès des morts. L'un de ces vases, en terre blanche teintée en gris, figure une tête de femme dont la chevelure est disposée en longues tresses. (*Pl. 4.*)

On a trouvé encore des fragments d'une de ces statuettes de Vénus Anadyomène (*Pl. 4*), en gypse, qu'on fabriquait à Clermont (1), et un corps d'oiseau qui ressemble à un paon et qui est de même matière.

La tête d'une statuette imberbe en terre grise très-fine, qui paraît avoir été modelée dans un moule.

Un lion accroupi, en terre grisâtre.

Enfin, un autre genre d'objets se trouvait encore dans le cimetière, ce sont des clous en fer, qui annoncent la présence de cercueils en bois et l'usage de l'inhumation mêlé à celui de l'incinération. Mais on n'y rencontre point de cercueils de pierre.

(1) M. le docteur Robineau-Desvoidy a découvert un exemplaire d'une statuette toute semblable à Saint-Sauveur. (Voy. le *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, t. III).

Digitized by Google

Après la lecture de cette nomenclature si variée, on ne peut douter de l'existence d'un cimetière au climat des Châtaigniers, et, disons-le de suite, d'un cimetière romain du Ier siècle ou du IIe. Rien jusqu'à présent ne peut porter à croire qu'il soit plus récent. L'usage presqu'exclusif de l'incinération des corps, les médailles d'Auguste, de Tibère, de Claude, de Germanicus, de Néron qui s'y sont seules rencontrées, la beauté des caractères de l'inscription : *Sextus Domitianus* du morceau d'amphore, les formes élégantes de la plupart des vases qu'on a recueillis, tout en un mot vient confirmer notre opinion.

Mais comment expliquer l'éloignement de ce cimetière du lieu d'Héry, à plus d'un kilomètre et demi. Il est placé, comme nous l'avons dit, au sud du village, au pied, pour ainsi dire, d'un monticule où s'élève une chapelle appelée Notre-Dame-de-Pitié, ou des Aides. Il paraît qu'autrefois, et encore au XVIIe siècle, cette partie du territoire d'Héry qu'on appelle le Tertre (sans doute à cause de l'élévation dont nous venons de parler), était habitée, et que la chapelle de Notre-Dame était alors, comme de temps immémorial, l'objet d'un grand concours de peuples des pays voisins, qui y venaient tous les jours en dévotion (1).

Le cimetière n'était donc pas très-éloigné des habitations ; et cette chapelle de Notre-Dame-des-Aides doit remonter à une époque reculée et se rattacher probablement à la destruction de quelque temple ou *sacellum* païen, élevé sur ce tertre non loin du cimetière.

Héry est un lieu antique. Il en est parlé dans la Vie de saint Amatre, au IVe siècle (2). L'abbaye de Saint-Germain le possé-

(1) Pièce d'administration ecclésiast. Arch. de l'Yonne, l. 25, 2 G.
(2) Bibl. histor. de l'Yonne, I, 150.

Digitized by Google

dait au IX[e] siècle. La voie romaine d'Autun à Boulogne, par Auxerre et Troyes, traverse son territoire à un kilomètre du climat des Châtaigniers.

On a souvent trouvé des vestiges antiques à Héry (1), et la découverte que nous annonçons ne fait que confirmer les précédentes.

Ce cimetière nous paraît donc avoir été celui d'Héry même, et non d'un camp ou d'une station militaire placée sur le tertre de Notre-Dame-des-Aides, et à portée de la voie d'Agrippa. L'éloignement relatif du cimetière de l'ancien Héry (pays qui a beaucoup diminué par suite des temps), était une conséquence de la législation romaine qui défendait d'inhumer les morts dans les villes. Cet usage, fréquent jusqu'au VI[e] siècle au moins (2), n'a cessé qu'au X[e], comme nous le voyons à Auxerre où le cimetière public était dans le faubourg de Saint-Amatre, au sud-ouest et loin de la cité.

Les usages des Romains, relativement aux sépultures, offrent en général un grand intérêt et jettent du jour sur plusieurs objets découverts dans le cimetière d'Héry. Transportons-nous en souvenir au moment d'une cérémonie de funérailles du I[er] ou du II[e] siècle (3).

Aussitôt après la mort d'une personne, ses parents lui fermaient les yeux et la bouche. Le corps, lavé et embaumé par les

(1) Un autre climat, appelé la Prière, qui est en deçà d'Héry, à droite de la route de Seignelay à Héry, est couvert de débris de tuiles et de poteries antiques.

(2) Mém. de l'Acad. des Inscript., t. XXXVII, p. 177.

(3) Voyez à ce sujet le curieux livre de Claude Guichard, intitulé : *Funérailles et diverses manières d'ensevelir des Romains, Grecs, etc.* Lyon, 1681, in-4°.

Digitized by Google

pollinctores, était vêtu de blanc et posé sur un lit dans le lieu le plus apparent de la maison. Devant le mort était placé un petit dressoir sur lequel brûlaient des parfums et des flambeaux. On jetait des branches de pin ou de cyprès, symbole de la tristesse, devant la porte de sa demeure. Pendant quelques jours et jusqu'à sept, si le mort était une personne de marque, les proches parents, les domestiques et des pleureuses à gage, couverts de longs vêtements, témoignaient, par des plaintes et des gémissements, leur douleur de la perte qu'ils venaient de faire. Ces démonstrations se renouvelaient à chaque visite notable. Enfin, on faisait les préparatifs du convoi à proportion de la position sociale du défunt. Le crieur des trépassés allait par la ville annoncer que ceux qui voudraient y prendre part pouvaient s'y disposer. Le convoi, dirigé par le maître des cérémonies et précédé de gens portant des parfums, des présents de liqueurs odoriférantes et de drogues aromatiques, de plats de viandes, de robes et de meubles, était suivi des parents et des amis du mort, vêtus de longs habits noirs ; des pleureuses l'accompagnaient en chantant ses louanges d'une voix lamentable. Des bateleurs et des jongleurs à pied et à cheval, des gens porteurs de torches allumées augmentaient le cortége des grands personnages qui étaient tantôt assis, tantôt couchés sur des lits d'ivoire. Les pauvres, comme on le pense bien, n'avaient point de luxe. Les vespillons ou sandapilaires, dont c'était le métier, les portaient simplement dans un cercueil découvert, et habillés de leurs vêtements ordinaires, tandis que les grands personnages, les guerriers, les fonctionnaires étaient revêtus de leurs costumes respectifs.

Le convoi étant arrivé au lieu de la sépulture, au dehors de la ville, le corps était inhumé simplement dans la terre, après avoir été placé dans un cercueil de pierre ou de marbre, ou même de bois. Dans le cas d'incinération, il était déposé sur le bûcher

Digitized by Google

avec de grandes cérémonies. Ce bûcher était carré, formé de bois secs et très-inflammables; et les faces en étaient couvertes de branches de cyprès ou d'autres arbres funèbres : on y versait des parfums, de l'encens et d'autres drogues odoriférantes. Le corps était placé avec soin sur des draps écarlates, avec les vêtements et les armes qu'on voulait brûler. Les pauvres enduisaient le bûcher de poix et de résine. On n'oubliait pas de mettre dans la bouche du mort une pièce d'argent pour payer le passage à Caron.

Après que le feu avait été mis au bûcher, les parents et les amis du mort faisaient les sacrifices nécessaires pour son âme. On égorgeait ses chevaux et ses chiens favoris dans un coin du bûcher, et l'on y jetait des plats de viande. Dans l'antiquité la plus reculée, on sacrifiait même des victimes humaines, d'où s'était conservée la coutume de faire combattre des gladiateurs autour du bûcher.

Les joyaux, les bijoux et les armes du mort, ses belles robes, ses meubles, étaient brûlés avec lui.

Après de grandes démonstrations de douleur, lorsque la flamme commençait à diminuer faute d'aliments, les parents prenaient congé du mort en criant : *Salve æternum et vale æternum.* Ensuite, lorsque le corps était tout-à-fait consumé, une proche parente du défunt, se disposant à recueillir le reste des ossements épargnés par le feu, invoquait les dieux mânes et l'âme du mort, éteignait le brasier avec du vin et du lait, et retirait les os des cendres et les plaçait dans le pan de sa robe : après quoi on les arrosait de vin vieux et de lait pour les laver. Puis on les plaçait, au milieu de drogues odoriférantes et de cendres, dans un vase de terre ou de marbre et même de métal précieux, suivant la fortune du mort.

Alors, les parents venaient pleurer sur l'urne, afin qu'il restât

Digitized by Google

de leurs larmes avec les ossements; on mettait aussi dedans divers objets qui avaient appartenu au mort et qu'il avait préférés. Des libations de vin et de lait étaient placées auprès de l'urne qui était ensuite portée dans le tombeau de la famille, s'il y en avait un, ou simplement dans la terre du cimetière.

Enfin, le prêtre, prenant une branche de romarin ou de laurier, la trempait dans l'eau lustrale et en aspergeait par trois fois les assistants, pour les purifier de la souillure des funérailles; une des pleureuses les congédiait, en disant : *I, licet,* pour *ire licet,* et tout était terminé.

Une partie de ces cérémonies a dû se faire longtemps à Héry dans l'incinération des corps dont nous trouvons les restes (1). Ces os placés dans les urnes, ces agrafes qui les accompagnent, ces débris de miroirs, de colliers, ces monnaies de bronze, ces plats et ces vases à parfums que nous voyons dans le cimetière des Châtaigniers, sont la preuve d'usages semblables à ceux que décrivait le savant auteur des funérailles des Romains.

L'absence de sarcophages de pierre dans ce cimetière, et cependant l'existence de clous, indiquent qu'il s'y est fait aussi des inhumations à la manière ordinaire. Les cercueils étaient en bois. C'est, sans doute, d'une de ces tombes que provient cette jolie lampe que nous possédons. L'usage des inhumations est aussi ancien que celui des incinérations.

Si de nouvelles fouilles pouvaient être faites, on aurait tout lieu d'espérer de voir s'augmenter la masse d'objets curieux concernant les sépultures romaines de notre pays, et en même

(1) Les enfants n'étaient pas brûlés avant qu'ils eussent toutes leurs dents.

Digitized by Google

temps s'étendre les documents historiques sur ces époques reculées. On ne saurait trop recommander aux Membres de la Société qui apprennent des découvertes analogues, d'y porter toute leur attention, comme l'a bien voulu faire M. Ricordeau, et remercier les personnes obligeantes qui, ainsi que M. Bernard, veulent bien mettre à notre disposition tous les objets qu'elles ont pu recueillir.

QUANTIN,

Archiviste du département.

Digitized by Google

LE CHEVALIER D'ÉON.

Neutrum et utrumque videtur. (Ovid.)

Un peu après le milieu du XVIIIe siècle est né, à Tonnerre, un personnage qui longtemps a occupé l'attention publique, et qui, par l'étrangeté de ses aventures, a fait naître les plus singulières suppositions. Le chevalier d'Éon, dont les auteurs contemporains ont si souvent parlé, peut être encore aujourd'hui l'objet de recherches nouvelles. Des documents positifs et authentiques (1), provenant de la famille même du chevalier, m'ont mis à même de déterminer nettement une question des plus controversées au sujet de son sexe. Tout a concouru à faire de ce personnage remarquable l'objet d'une curiosité sans bornes.

Ses divers travestissements, la facilité merveilleuse avec laquelle il jouait son rôle;

Sa bravoure comme capitaine de dragons;

L'importance et la multiplicité de ses missions politiques, avouées ou secrètes;

Ses querelles sans nombre, sa supériorité incontestable dans l'art de l'escrime;

Ses ouvrages littéraires multipliés et sur toute espèce de sujets;

Son sexe même, source inépuisable d'incertitude et de paris;

(1) Ces papiers sont conservés à la bibliothèque de Tonnerre.

Digitized by Google

Toute sa vie lui donne droit de figurer parmi les hommes les plus marquants de notre pays.

Les beaux-arts, la sculpture, la peinture et la gravure se sont fréquemment occupés de ce héros. N'oublions pas les caricatures qui n'en sont que l'abus, sous les formes les plus diverses et parfois les plus outrageantes.

Les poètes, légers et sérieux, l'ont successivement exalté et ridiculisé. Des vers gracieux de Dorat on peut descendre aux chansons les plus obscènes.

Le théâtre même l'a mis en scène. Plusieurs auteurs se sont permis, selon leur caprice, de lui supposer des avantages ou de lui prêter des ridicules.

Les romanciers, à leur tour, n'ont pas craint, du vivant même du chevalier, de tirer parti de quelques incidents de sa vie. Citons seulement les licencieuses aventures du chevalier de Faublas. Le conventionnel Louvet de Couvret ne cachait à personne que l'épisode de Mlle de Beaumont lui avait été suggéré par le déguisement imposé au chevalier (1). — Que dirai-je des prétendus Mémoires du chevalier d'Éon? Puis-je les classer autrement qu'au rang de ces romans historiques, qui travestissent l'histoire et faussent le jugement sur les faits les plus simples?

Il n'est pas jusqu'à l'histoire qui ne se soit préoccupée du chevalier. Le savant Gibbon, discutant la fable absurde de la papesse Jeanne, établit que si le fameux chevalier français, *mademoiselle d'Éon, qui a fait tant de bruit,* fût né en Italie, la fortune aidant, il aurait pu s'élever au trône de saint Pierre; puis, oublieux de ses devoirs, oublieux de la pudeur, devenir mère au milieu d'une cérémonie publique. Ce rappro-

(1) Histoire du chevalier de Faublas.

Digitized by Google

chement si étrange, si original, si anti-religieux, entre deux individus dont le sexe fut mis en doute à des époques séparées par bien des siècles, ne prouve-t-il pas à lui seul jusqu'où ont été poussées les conjectures sur le sexe de d'Éon, dans les esprits les plus instruits et les plus éclairés? (1)

Il y aurait donc lieu d'envisager le chevalier d'Éon sous des points de vue bien divers, tous pleins d'attrait et de curiosité. Docteur en droit civil et en droit canon; censeur pour l'histoire et pour les belles-lettres; diplomate; capitaine, aide de camp et chevalier de Saint-Louis; ministre plénipotentiaire de Louis XV, son correspondant initié aux secrets les plus intimes; écrivain, auteur de nombreux ouvrages; il y aurait à dire de lui les choses les plus intéressantes. Réservons pour un autre moment le fruit de nos recherches. Ne nous occupons aujourd'hui que de déterminer la question controversée de son sexe.

Charles-Geneviève-Louis-Auguste-André-Timothée D'ÉON DE BEAUMONT, né à Tonnerre, le 5 octobre 1728, était le troisième et dernier enfant de Louis d'Éon de Beaumont, avocat au parlement de Paris, conseiller du roi, maire élu de Tonnerre, subdélégué de l'intendance de Paris, puis inspecteur ou contrôleur ambulant au domaine du roi. L'acte dressé le 7 octobre existe dans son entier, sans ratures ni surcharges. Des auteurs sérieux, M. de Propriac, entre autres, se sont plu à l'attaquer, à le donner comme raturé, comme falsifié. Erreur grave, dont la vérification est facile. Nous l'avons faite.

Que de fois pourtant l'authenticité n'en a-t-elle pas été mise en doute! Un portrait de d'Éon, représenté en femme, par la

(1) On doit être étonné de voir Gibbon émettre de pareilles idées, quand Bayle nie l'existence de la papesse Jeanne.

Digitized by Google

célèbre artiste Angélica Kauffmann (1788), portrait trop joli pour qu'il soit ressemblant, est accompagné de cette légende anglaise : « Un oncle maternel du chevalier, oncle immensément
» riche, vouloit faire passer toute sa fortune à son neveu, si sa
» sœur avoit un fils. Le premier enfant fut une fille. Il en fut de
» même du second. Madame d'Éon approchoit de cette époque
» de la vie où elle avoit à craindre de ne plus avoir d'enfants.
» De plus, son mari mourut quand M[lle] de Beaumont étoit encore
» en bas-âge. Elle résolut donc de faire de sa seconde fille un
» héritier ou une héritière. Elle l'habilla en garçon, lui donna
» une éducation mâle, et lui fit avoir cette brillante fortune, etc. »
Autant de lignes, autant d'erreurs. Nos recherches minutieuses n'ont pu nous faire connaître qu'un seul oncle maternel, l'abbé de Charenton, peu aisé, à qui son neveu fit avoir un bénéfice. S'il est vrai que le premier enfant de M. d'Éon père était une fille, le second, mort à l'âge de six mois, était garçon comme le troisième. Madame d'Éon n'avait que vingt-quatre ans quand naquit le chevalier ; celui-ci avait quinze ans lors de la mort de son père (1743). Quant à la fortune, disons-le à regret, toute sa vie d'Éon l'a cherchée sans pouvoir la rencontrer. « Cette déesse
» inconstante et légère, disait-il, porte perruque. On ne peut la
» saisir aux cheveux. » — Si d'Éon a eu connaissance de cette note anglaise, regardons-là comme une forfanterie, comme une erreur répandue à dessein pour justifier le costume qu'il portait alors.

Laissons le chevalier au milieu de ses études et de son début dans le monde. Arrivons de suite à l'année 1754. D'Éon publie sur l'histoire des finances un ouvrage assez remarquable. Le prince de Conti, le chef de la correspondance secrète de Louis XV, y voit de la sagacité, des vues élevées et droites ; il désire en connaître l'auteur. Le prince trouve un homme ai-

Digitized by Google

mable, gracieux, un complaisant qui retouche ou fait parfois ses couplets et ses madrigaux. Il lui veut du bien. Il lui fait confier la mission difficile de rouvrir les portes de la Russie, depuis longtemps fermées aux Français. D'Éon, déguisé en femme, ou plutôt *Lia de Beaumont,* c'est son nom d'emprunt, en compagnie du chevalier Douglass, son oncle de circonstance, écossais voué aux intérêts de la France, pénètre à Saint-Pétersbourg, arrive auprès d'Élisabeth, et en obtient la réconciliation désirée. Reprenant les habits de son sexe, il annonce à la France ses succès. Ensuite deux autres missions lui sont confiées dans l'empire des Czars, comme secrétaire d'ambassade.

Le temps nous manque pour raconter ses négociations, ses liaisons distinguées, et ses campagnes comme capitaine. Partout il est heureux dans ses entreprises.

En 1762, il accompagne en Angleterre le duc de Nivernais, ce *sylphe politique,* qu'il aide puissamment dans la conclusion du traité de paix de 1763. C'est d'Éon qui l'apporte à Fontainebleau. Nommé ministre plénipotentiaire à Londres, il doit bientôt travailler avec M. de Guerchy (1), ambassadeur extraordinaire, qui devait avoir une si fatale influence sur sa destinée. M. de Guerchy, officier général, commandeur des Ordres du Roi, s'est distingué à Fontenoy, à Minden et dans mille autres occasions. Mais il est aussi tout neuf dans la politique.

D'Éon descend alors au second rang. Comment pourra s'en arranger son humeur altière? La paix ne sera-t-elle pas plus facile à maintenir entre les deux royaumes qu'entre ces deux personnages antipathiques l'un à l'autre? Ce n'est, hélas! que trop vrai. D'Éon, menacé, attaqué, dénoncé, rappelé en France par le

(1) M. de Guerchy était de la famille de ce nom qui a possédé la terre de Guerchy près Aillant.

Digitized by Google

ministre, est soutenu par Louis XV, qui lui donne l'ordre secret de rester à Londres, de correspondre comme par le passé, de lui rendre compte de tout, et de surveiller spécialement son agent officiel ; mission qui exige un certain courage, mais aussi difficile que dangereuse, rôle qui allait au caractère de d'Éon ; il n'aime que trop à lutter contre les obstacles ! Ces débats curieux, pleins d'intérêt doivent pourtant rester étrangers à notre récit.

Dès la fin de 1763, un bruit assez étrange se répand sur le sexe de d'Éon. Son premier voyage en Russie n'est plus un mystère ; on sait qu'il y a porté le costume de femme. Le comte de Guerchy, avide de toutes les circonstances qui peuvent ridiculiser son redoutable adversaire, publie partout que le chevalier est *hermaphrodite*. Le duc de Praslin fait, en 1765, de sa propre autorité, une information aussi ridicule que la rumeur qui en est la cause. Voici qu'en 1771, arrive en Angleterre la princesse d'Askchoff, cette femme supérieure, si remarquable par ses talents, son esprit et son influence ; cette héroïne qui, revêtant le costume militaire, fait porter Catherine II aux trône des czars ; cette femme que le marquis de L'Hôpital, qui connaît bien la Russie, regardait comme l'élève de Douglass et de d'Éon. Cette princesse, élevée chez son oncle le chancelier de Woronzow, peut-elle ignorer le sexe du chevalier ? N'a-t-elle pas intérêt à donner le change ? Partout elle affirme que d'Éon, qu'elle a connu comme lectrice d'Élisabeth, est une femme. En faut-il davantage pour allumer le feu des paris les plus exagérés ?

En France, la préoccupation n'est pas moins grande : « On » m'a beaucoup questionné sur votre compte (écrit le chevalier » de Piennes) et surtout la vicomtesse de Sarsefieds. Elle est ici » avec son mari qui passe en revue un régiment de dragons. Ils » m'ont demandé mon avis. J'ai dit que je vous croyois homme. » Ils ont fini par me dire qu'ils n'ont jamais cru un mot de tous

Digitized by Google

» les bruits que l'on fait courir. Madame de Sarsefieds désire-
» roit beaucoup que vous soyez femme pour l'honneur de son
» sexe. Elle a grande envie d'aller vous voir en Angleterre. »
— Et dans une autre lettre : « Plusieurs militaires me disent
» souvent : Que vous êtes heureux d'avoir vécu avec un dra-
» gon qui rassemble tant de qualités ! Je trouve qu'ils ont
» raison. »

Quelques amis se permettent même des plaisanteries aux-quelles d'Éon ne répond pas : « Je vous prie, lui écrit madame
» Barbot, je vous prie, monsieur le chevalier, ou madame la
» chevalière, de recevoir mon bonjour. » — « L'honneur et
» l'amitié ne reconnaissent point de sexe, lui mande un de ses
» amis. *Lui* ou *elle* sera toujours bien intéressant pour quicon-
» que aura l'honneur de le connaître..... Ce n'est pas d'aujour-
» d'hui que l'habit ne fait pas le moine. »

Une froideur apparente, une voix douce, une barbe presque nulle donnent, répétons-le, quelque valeur à tous ces bruits. Pourtant, un fait irrécusable, c'est que d'Éon s'est ému plus d'une fois de ces étranges, de ces absurdes nouvelles. Sa main ferme et vigoureuse, dénotant une force mâle, a été, plus d'une fois aussi, prête à justifier son sexe, soit avec la canne, soit avec l'épée, soit même avec le pistolet. Il se plaint amèrement au comte de Broglie, son confident, son protecteur zélé, son intermédiaire auprès de Louis XV.

Que ne pouvons-nous analyser les caricatures dont il a été l'objet? Tantôt on le représente moitié homme, moitié femme, délibérant s'il se fera connaître. Ici, un capitaine de dragons accouche de deux jumeaux. Là, Épicène d'Éon est proclamée reine des Amazones, etc., etc. On le représente enfin en Pallas, *læsæ invictæque Palladi.*

D'Éon voyage momentanément en Écosse. A son retour, il ne

Digitized by Google

reçoit personne, passe l'été à la campagne, l'hiver à la ville, au milieu de sa riche bibliothèque. Mais où ne se glisse pas la curiosité? Mademoiselle Wilkes, la fille du fameux tribun qui a bouleversé l'Angleterre, écrit au chevalier qu'elle *désiroit bien qu'il voulût l'éclaircir sur quelque chose qu'elle souhaiteroit savoir, pour être plus à portée d'obliger une amie.* Obligeante demoiselle! prenez garde! la curiosité a toujours été fatale aux filles d'Ève!

Dès 1773, les amis de d'Éon le complimentent sur sa prochaine arrivée en France. Mais il ne peut accepter les propositions des ministres. Elles pourraient déterminer un homme moins jaloux de sa gloire. Son respect pour le Roi le condamne au silence.

Ne peut-on pas supposer déjà que la condition essentielle était de reprendre les habits de femme. Incroyable contradiction! Quoi? Lorsque d'Éon se montre le plus recommandable, quand on le reconnaît plus qu'un homme ordinaire, c'est alors que l'on veut qu'il soit femme.

Quelle pouvait donc être la cause de cette grave et singulière décision? Si l'on en croit l'auteur des Mémoires, elle avait pour but « la tranquillité d'une auguste personne. » Plus, fait-il dire à M. d'Aiguillon, « plus cette femme est haut placée, plus elle a » daigné avoir de bonté pour vous, plus elle s'intéresse à votre » cause et à celle de la France, plus son bonheur et sa tranquil- » lité compromis doivent vous être chers. La reconnaissance » que vous devez à cette personne adoucira l'obéissance que vous » devez au Roi, comme sujet (1). » S'agissait-il de la reine d'Angleterre? Il est bien vrai que l'on a supposé des relations

(1) Cette lettre ne s'est pas retrouvée dans les papiers du chevalier.

Digitized by Google

criminelles entre cette princesse et d'Éon. Mieux encore, on a prétendu que le chevalier était père de Georges IV.

Cette calomnie peut être facilement démentie, car, au moment où la reine devient enceinte, d'Éon guerroie au fond de l'Allemagne ; on suit sa marche jour par jour. Georges III vivait avec Sophie-Charlotte dans la plus étroite intimité. Jamais, ont dit plusieurs écrivains, il n'y eut de meilleur ménage en Angleterre.

A coup sûr, malgré les propos de la princesse d'Askohoff, la Russie doit être encore plus étrangère à cette mesure royale. Catherine II, qui avait tant d'amants avoués, s'inquiétait bien moins encore de la conduite morale d'Élisabeth. — Bientôt nous trouverons le nœud de cette étrange affaire.

Louis XV meurt ; la correspondance secrète cesse. Louis XVI désire le renvoi des papiers dont est dépositaire le chevalier d'Éon. Le marquis de Prunevaux, puis M. de Pommereux essaient en vain une négociation difficile. Ils ne peuvent s'entendre sur les prétentions exorbitantes du chevalier, qui demande le paiement intégral de ses dettes. C'est Beaumarchais, ce négociateur adroit qui sait si bien emmêler les affaires pour les démêler à son profit ; cet intrigant émérite, condamné dans l'affaire du comte de la Blache et dans celle de Goezman, et mis hors la loi par le parlement ; c'est cet homme entreprenant qui va traiter avec d'Éon. Par un premier acte, en date du 14 juillet 1775, il est reconnu que le chevalier a bien mérité de sa patrie ; Beaumarchais consent à l'indemniser ; il reçoit les clés d'un coffre mis en dépôt chez lord Ferrers. Le 25 août, M. de Vergennes adresse un sauf-conduit pour la rentrée de d'Éon en France. Sa Majesté entend que les malheureuses querelles, qui n'ont eu que trop de retentissement en Europe, soient à jamais assoupies. La pension de 12,000 liv. que faisait Louis XV sera

Digitized by Google

continuée. Il n'est nullement question de sexe ni de vêtements de femme.

C'est dans une lettre de M. de Vergennes à Beaumarchais, en date du 26 août 1775, que se trouve la première idée positive d'un changement de costume. Le ministre sait que les ennemis de d'Éon veillent. « Les dénégations et les justifications sont » toujours embarrassantes et odieuses pour les âmes honnêtes. » *Si M. d'Éon voulait se travestir, tout seroit dit. C'est une* » *proposition que lui seul peut se faire.* » Se travestir ! M. de Vergennes ne croyait donc pas à d'Éon femme ! Il eût indiqué, exigé même une reprise de costume. Mais d'Éon est libre de faire ou de ne pas faire.

Pour Beaumarchais, quelle mine féconde à exploiter ! Il veut une barrière insurmontable entre le chevalier et la famille de Guerchy dont le chef avait été si longtemps son antagoniste. « La promesse par écrit d'être sage ne suffit pas pour arrêter » *une tête qui s'enflamme au seul nom de Guerchy*. La décla- » ration positive de son sexe et l'engagement de vivre désor- » mais avec ses habits de femme est le seul frein qui puisse em- » pêcher du bruit et des malheurs. Je l'ai exigé hautement, je » l'ai obtenu. » (*Lettre du 7 octobre 1775, de Beaumarchais à M. de Vergennes.*)

Le quatre novembre a donc lieu une nouvelle transaction antidatée au quatre octobre, jour où d'Éon avait complété ses quarante-sept ans. D'Éon se résigne et se soumet aux conditions dictées par Beaumarchais.

« Le chevalier se désiste de toute espèce de poursuites juri- » diques ou personnelles *contre la mémoire du feu comte de* » *Guerchy,* son adversaire, *contre les successeurs de son nom,* » *les personnes de sa famille, etc.* Beaumarchais exige, en » conséquence, au nom de Sa Majesté, que le travestissement

Digitized by Google

» qui a caché jusqu'à ce jour *la personne d'une fille sous l'ap-
» parence du chevalier d'Éon,* cesse entièrement. Et sans faire
» tort à Charles-Geneviève-Louise-Auguste-André-Timothée
» d'Éon de Beaumont d'un déguisement *dont la faute est toute
» à ses parents;* rendant même justice à la conduite sage,
» honnête et réservée, quoique mâle et vigoureuse, qu'elle a
» toujours tenue sous ses habits d'adoption, il exige abso-
» lument *que cesse l'équivoque de son sexe*..... sujet inépui-
» sable de paris indécents ; .... *que le fantome du che-
» valier disparoisse* entièrement; qu'une déclaration publique,
» nette, précise, sans équivoque de sexe, et *la reprise des
» habits de fille* fixent à jamais les idées du public sur son
» compte, etc. »

Tels sont les deux premiers articles de cet important traité. Rapprochés de la lettre qui précède, ne révèlent-ils pas le vrai motif du déguisement imposé au chevalier? La famille de Guerchy a peur pour les jours de l'héritier mâle de l'ancien ambassadeur. Elle élève une barrière entre d'Éon et le jeune marquis de Guerchy, qui doit pourtant avoir un jour une fin bien malheureuse.

La condition, malicieusement insérée par Beaumarchais, pour la révélation *publique,* nette, précise, sans équivoque du sexe du chevalier, réveille toute la fureur des anciens paris. L'intrigant auteur et son cynique ami Morande sont à la tête des chauffeurs. Morande annonce publiquement les polices. Beaumarchais offre sa main et son cœur à ce *prodige qui est du sexe féminin;* et le comprendra-t-on, bravant toute pudeur, il insiste pour que sa fiancée soit visitée publiquement ! D'Éon est furieux ; les négociations sont de nouveau rompues. Beaumarchais, tout déçu qu'il soit, ne veut pas être battu. Après plusieurs voyages très-rapides, une longue correspondance, remplie de plaintes amères,

Digitized by Google

s'établit entre eux. D'Éon reste en Angleterre et ne prend point le costume qu'on lui impose. Le fameux Linguet, réfugié à Londres, entreprend l'apologie du chevalier. Celui-ci parle de se retirer dans un couvent. Son intention était-elle bien sérieuse? Il est permis d'en douter. La spirituelle Mme Barbot, qui, pendant son séjour à Londres, avait été en relations très-suivies avec MM. de Saudray et d'Éon, cette femme aimable, l'amie intime du chevalier, lui écrit de Paris, le 31 juillet 1776 : « Vos projets » sur l'abbaye Saint-Antoine me font rire. Portes et battants » seront ouverts pour recevoir cette Jeanne d'Arc si tourmentée » de nos jours. Pauvres religieuses! quel prodige vous renfer- » merez dans votre sein!.... » En lui réclamant son portrait, elle ajoute : « C'est une dette de cœur et j'ose dire d'amitié. » Je ne me console pas du prétendu original. . . . .

. . . .

» Honni soit qui mal y pense! » La lettre est accompagnée de cette ballade :

Couvert de myrthe et de lauriers,
Sur toi chacun a son système,
Aimable et brave chevalier!
Mais qui résoudra le problème?
A n'interroger que les faits,
D'Éon est le dieu de la guerre.
Si l'on consulte ses attraits,
Des amours d'Éon est la mère.

Poursuivons. D'Éon est malade. C'est qu'en effet sa position est poignante, affreuse. La bizarrerie de son travestissement blesse l'amour-propre, et l'humilie profondément. Trouvera-t-il le fil si précieux qui doit le conduire au port? Les conseils abon-

Digitized by Google

dent, mais ils sont contradictoires. Il n'a qu'un but : rentrer en France. Mais qui lui en ouvrira les portes? Il veut en finir et pour lui et pour lord Ferrers, victime de sa généreuse amitié. Il s'adresse directement à M. de Vergennes. La réponse du ministre est affectueuse. « Vous connaissez, lui écrit-il, les conditons
» mises à votre retour : le silence le plus absolu sur le passé;
» éviter de vous rencontrer avec les personnes que vous voulez
» regarder comme la cause de vos malheurs; enfin, reprendre
» les habits de votre sexe..... C'est l'ordre du roi..... Le sauf-
» conduit qui vous a été remis suffit. Ainsi, rien ne s'oppose au
» parti qu'il vous conviendra de prendre. Si vous vous arrêtez au
» plus salutaire, je vous en féliciterai : sinon, je ne pourrai que
» vous plaindre de n'avoir pas répondu à la bonté du maître qui
» vous tend les mains. Soyez tranquille, une fois en France
» vous pouvez vous adresser directement à moi, sans le secours
» d'aucun intermédiaire. »

Cette lettre décide d'Éon à partir. Toutefois, avant de quitter cette terre, théâtre de ses tourments, il veut faire anéantir les paris immoraux établis sur son sexe. Lord Mansfield, le chef de la justice, s'y oppose.

Le 17 août 1777, d'Éon est à Versailles. Voyez-le en grande tenue de dragon, casque en tête; à son côté cette longue épée, terreur des ennemis de la France, épouvantail de tant de gens. Accueilli avec bonté, il reçoit l'ordre verbal, puis écrit, de *prendre le costume de femme tant qu'il restera en France*. Marie-Antoinette, cette reine si bonne, si malheureuse, se charge du trousseau. M[lle] Bertin, sa marchande de modes, confectionne robe, jupes, corset et guimpes. Un bel éventail est offert au capitaine avec vingt-quatre mille livres de billets de caisse. « Dites-lui, avait recommandé la reine, qu'au lieu de l'épée
» qu'elle portait, je la fais chevalière, en armant sa main d'un

Digitized by Google

» éventail. Je vous ordonne d'ajouter que je lui défends les re-
» merciements. »

Le 27 octobre, jour de sainte Ursule, fête des vierges, il en fait lui-même la remarque, le dragon disparaît. Voici la chevalière d'Éon, l'insigne de l'honneur sur la poitrine ! Voici la prétendue de Beaumarchais ! Voici, comtesse de Guerchy, la victime de votre amour maternel ! L'Europe est étonnée. Mais, tout gauche qu'il soit sous ce costume d'emprunt, d'Éon ne se cachera pas, il ne fuira point les salons. Il se fait présenter à la cour (23 novembre 1777), au milieu d'une foule immense. Jamais il ne paraît plus homme que depuis qu'il est femme. Peut-on croire du sexe féminin un individu qui a de la barbe et se rase tous les jours, qui est taillé en hercule, saute en carrosse et en descend sans écuyer, monte les marches quatre à quatre, etc. Sa voix, quelle que soit sa douceur, ses gestes, ses manières et ses propos, tout dément son costume. Sa robe est noire comme il convient à une sévère matrone. Ses cheveux sont coupés en rond, il porte des talons plats, oublie souvent ses gants et montre des bras vigoureux. Ses traits ont été grossis par la petite vérole à son retour de Russie. Il ne ressemble plus à Lia de Beaumont. Mais son regard est intelligent, son sourire annonce la bonté. Quand il parle, son esprit fait oublier et sa laideur et quelques expressions énergiques, inusitées dans la bouche des dames.

Ecoutons-le quand il se plaint de Beaumarchais : « Je livre ce
» Thersite à toutes les femmes de mon siècle, comme ayant
» voulu élever son crédit sur celui d'une femme, obtenir des ri-
» chesses sur l'honneur d'une femme, venger son espoir frustré
» en écrasant une femme, celle qui a le plus à cœur de voir
» triompher la gloire de ses semblables (1). » Et encore, quand

(1) Dans sa Notice savante sur Beaumarchais, M. de Loménie a

il apprend que la justice d'Angleterre a cassé les polices ouvertes sur son sexe : « Victoire, mes contemporaines ! Victoire et » quatre pages de victoires ! Mon honneur, votre honneur » triomphe. Le grand-juge d'Angleterre vient de casser, d'a- » néantir ses propres jugements concernant la validité des po- » lices ouvertes sur mon sexe..... Magistrats qui avez reçu mes » serments, ministres qui m'avez accréditée, généraux qui » m'avez commandée, ordre royal et militaire de saint Louis qui » m'avez enrôlée, partagez ma joie. Ombre de Louis XV, recon- » naissez l'être que votre puissance a créé ! J'ai soumis l'Angle- » terre à la loi de l'honneur. Femmes, recevez-moi dans votre » sein. Je suis digne de vous. »

Le rôle de d'Éon est fini. Il reste femme pour l'apparence, pour ne pas manquer à ses engagements. Il tient à son nouvel état. « Tu ne croyais pas, disait-il à un de ses amis, avoir si » longtemps vécu avec une femme. » Il revenait un jour de voyage, seul avec un honorable négociant de Joigny, qui voulut le pousser à bout. D'Éon, pour toute réponse, tire de sa poche deux pistolets.

Nous pourrions suivre le chevalier avec intérêt dans ses visites à Saint-Cyr et à Voltaire, dans sa détention momentanée au château de Dijon. Son ardeur guerrière se réveille lors de la guerre d'Amérique, et plus tard, quand la Convention fait un appel pour repousser l'invasion étrangère. Entrer dans ces détails serait trop long. Réservons-les pour le moment où nous parlerons de d'Éon, comme littérateur, comme militaire et comme homme politique. Citons, pour mémoire seulement, ce célèbre assaut d'armes (avril 1787), où le fameux Saint-Georges,

justifié l'auteur du *Barbier de Séville* des inculpations du chevalier d'Éon. (*Revue des Deux-Mondes de* 1853.

Digitized by Google

étonné, voit sept fois le fleuret de d'Éon en jupe arriver sur sa poitrine.

Le chevalier, retiré en Angleterre sur la fin de 1784, y conserve son costume féminin. Si la révolution le prive de sa pension, l'Angleterre paie les dettes de la France ; Georges III lui assure 200 liv. st. (5,000 francs) de rente. Plus de quinze années s'écoulent sans que son nom soit prononcé, si ce n'est pour quelques faits historiques. Dans sa prospérité même, il n'avait que trop éprouvé l'inconstance du sort.

De nouveaux chagrins lui sont réservés sur la terre de l'exil. Il y perd successivement trois neveux chéris, appelés à lui fermer les yeux. Un de ses amis les plus dévoués est le savant et célèbre père Élysée, premier chirurgien de Louis XVIII ; cet homme remarquable, animé du zèle évangélique, ministre des charités du souverain exilé, console souvent un vieillard malheureux, fatigué, exilé comme son roi, un vieillard à qui ses habitudes de cour, sa carrière aventureuse et de graves infirmités ont créé des besoins nombreux. Il le console dans les derniers moments de cette vie si agitée et si pleine de traverses. Le 21 mars 1810 fut le dernier jour du chevalier d'Éon.

Parcourons rapidement la série des preuves qui constatent le sexe de cet homme extraordinaire.

Les premières leçons de littérature ancienne lui sont données par M. l'abbé Gauthier, curé du village de Coussegrey. Quelle famille aurait osé placer une jeune fille chez un ecclésiastique appelé à l'entourer de soins de toute nature ?

Le 20 juillet 1743, M. d'Éon de Tissey écrit à son frère : « J'irai voir *votre fils* ces jours-ci..... Si vous persistez pour la » rente viagère de trente livres sur la tête de *votre fils*, etc. »

Une lettre de M. Turquet de Mayerne ne nous apprend-elle pas

Digitized by Google

que le chevalier, son ami de collége, avait eu envie d'entrer dans les ordres? On sait qu'il était docteur en droit canon.

On peut voir dans maintes lettres du marquis de L'Hôpital des plaisanteries que l'on ne se permettrait point avec une femme.

Un officier lui demande de le marier en Angleterre. Notre héros répond : « Une femme riche et bonne est aussi difficile à » trouver en Angleterre qu'en France. Depuis vingt ans que je » voyage d'un bout de l'Europe à l'autre, je n'ai pas encore été » assez heureux pour trouver ce phénix (1771). »

« *Est bona res uxor, melior bona; at optima nulli.* »

Est-ce le langage d'une femme, d'une femme déguisée, qui est sur le point de reprendre les habits de son sexe?

Dans une lettre à M. de Tanlay, il lui rend compte de lettres satiriques et amusantes sur les femmes. « Ce petit ouvrage vous » plaira. J'ai vu ici bien des femmes intéressées à le trouver » mauvais, qui le trouvent charmant, délicieux même..... parce » que, dans les différents portraits, elles ont le plaisir de n'y » reconnaître que leurs voisines. L'auteur termine par deux » lettres sur les hommes; ce n'est plus le même sel, le même » esprit, les mêmes découvertes..... Il doit trouver sa défense » dans la méchanceté de la femme et dans la bonté de l'homme.

» Effectivement, des femmes voluptueuses, prudes, coquettes, » petites-maîtresses à grand sentiment et à bel esprit, fausses » dévotes, bigotes, hypocrites offrent à l'éloquence de la satire » un champ plus vaste que quelques défauts que l'on reproche à » l'homme, défauts qui consistent pres que uniquement dans un » libertinage toujours accompagné de franchise..... »

« *Quid levius fumo? flamen. Quid flamine? ventus.*
» *Quid vento? mulier. Quid muliere? nihil.* »

Digitized by Google

Qui osera trouver dans ces lignes d'un homme de 26 ans, la correspondance, le style, la critique d'une femme?

Une femme eût-elle sérieusement pensé à rééditer les œuvres du voluptueux et immoral Grécourt?

Nous, compatriote du chevalier d'Éon, nous serions à même de citer une foule d'hommes honorables qui ont vécu dans son intimité, et sont unanimes sur son sexe (1).

Pour constater ce sexe qui semblait si douteux, des recherches ont été faites sur les intrigues et les relations du chevalier. Les papiers qu'il a laissés trahissent deux noms, deux seuls noms, et encore!....

La comtesse de Rochefort. Marie de Brancas, mariée au comte de Rochefort, était veuve dès 1755. Le 8 septembre 1763, M. Bontems écrivait à d'Éon : « Madame la comtesse de Roche-» fort..... m'a chargé très-expressément de mille choses tendres » qu'elle sent pour vous qui lui avez inspiré beaucoup. Je vous » en fais mon compliment, car c'est la femme la plus aimable » que je connoisse au monde et qui mérite estime, respect, et » bien plus encore. Elle m'a dit avec l'air du plus grand intérêt » en me tirant à part : *Ne m'oubliez pas auprès du petit d'Éon;* » *car j'ai souvent prié M. de Nivernois de lui parler de moi.* » Je crains qu'il ne l'ait pas fait. » — Que peut-on conclure de cette lettre? Prouve-t-elle des rapports intimes entre le chevalier et la comtesse? L'auteur des mémoires, il est vrai, en cite deux

(1) 1. M. Jacquillat de Vaulavrey, né en 1730, mort en 1819, cousin-germain de d'Éon. — 2. M. Le Secq, curé de Commissey, né en 1730, mort en 1822. — 3. M. Bazile, longtemps maire de Tonnerre, né en 1756, mort en 1841. — 4. M. le docteur Campenon, médecin de d'Éon, né en 1745, mort en 1834. — 5. M. Le Maistre, chevalier de Saint-Louis, né en 1753, mort en 1824, etc., etc.

Digitized by Google

autres, les voici : « 5 novembre 1765. — Pauvre condamné ! » console-toi, l'amitié est sœur de l'amour. Elle a sur les yeux » un bout du bandeau de son frère. Voilà pourqui, bon petit, je » serai doublement aveugle sur vos défauts, moi qui vous aime » d'amitié et d'amour..... etc. *Et le 25 novembre :* « Aimez-» moi, méchant enfant, s'il est vrai que je sois votre amie, » votre première amie, avez-vous dit..... Aimez-moi, s'il n'est » point écrit dans votre cœur que vous devez payer d'ingrati-» tude celle qui vous chérit de l'amitié la plus tendre (1). »

Le sentiment que respirent ces lettres, et la manière délicate dont il est exprimé, seraient un motif pour les conserver, lors même qu'elles seraient apocryphes. Mais à quelles sources l'auteur a-t-il puisé ? Y a-t-il calomnie ? y a-t-il médisance ?

Madame de Courcelles. La faiblesse de cette femme romanesque, pour d'Éon, n'est que trop prouvée. « Je suis veuve, » écrit-ellè le 1er janvier 1776..... écrivez-moi. Personne ne » dictera plus la réponse que je dois vous faire. *Mon cœur seul* » *tracera mes sentiments.* Sur ce, je vous embrasse. » Mais apprend-elle le prochain travestissement du chevalier, elle en rit comme une folle, elle en parle avec une liberté d'expressions, avec un laisser-aller que le latin peut seul rendre et qui ne laisse aucun doute.

Après cela, est-il nécessaire de dire que l'anglais Cleybroke certifie que son gouverneur a souvent rencontré d'Éon aux bains froids.

D'Éon meurt. On veut en vain assurer et conserver le secret de son sexe. Il existe à cette époque des curieux, comme de nos

(1) Madame de Rochefort est devenue la seconde femme du duc de Nivernais.

Digitized by Google

jours. On n'a point encore perdu le souvenir des anciens paris. D'Éon n'est-il pas sur un théâtre rempli naguère de ses luttes, de ses querelles, de sa célébrité même? La maison est envahie, la garde forcée. Un acte public est dressé. MM. Thomas Copeland, chirurgien, Adaïr, Wilson et le père Élysée constatent que d'Éon est du sexe masculin. Onze témoins le certifient, entre autres le lieutenant-général comte de Béhaque, qui a servi autrefois avec d'Éon; il affirme et son identité et son sexe. W. Bouning, chez lequel est mort l'individu qu'il croyait être mademoiselle d'Éon, voit son corps, et, à son grand étonnement, il reconnaît un homme. Le torse du défunt est dessiné et reproduit par la gravure. Que peut-on objecter à ces preuves? — Le chevalier d'Éon était donc bien un homme. Oui, il était homme, homme d'honneur, homme de probité, intelligent, actif, courageux, fait pour les entreprises aventureuses et difficiles, et trop souvent entraîné par les circonstances. Il a été remarquable par ses moyens naturels, son aptitude, ses talents, ses connaissances multipliées. Partout il se distingue dans les emplois qu'on lui confie; partout il est homme supérieur. Auteur de plusieurs ouvrages, il n'est pas moins distingué par ses travaux que par ses actions. On ne sait ce qu'on doit le plus apprécier de son cœur ou de son esprit, et toujours on admire l'héroïsme malheureusement trop philosophique qu'il oppose aux plus rudes coups de la fortune. Il maniait également bien l'épée et la plume, se battait avec sang-froid comme capitaine, écrivait avec facilité, mais employait trop souvent le sarcasme. Habile négociateur, il a montré dans sa carrière diplomatique autant d'intelligence que d'adresse. Il connaissait à fond les auteurs anciens et pouvait en faire les citations les plus heureuses. Docteur en droit canon, la bible ne lui était-elle pas très-familière? ne la cite-t-il pas souvent et toujours avec succès? Sur ce point même, on pourrait lui

Digitized by Google

reprocher sa facilité et sa mémoire. Les textes saints appartiennent aux choses sacrées et ne doivent point être prodiguées aux choses profanes.

Que ne peut-on pas dire de son dévouement à Louis XV? Pour lui, le roi, c'est la patrie; la patrie, c'est le roi. Dépositaire de secrets importants, abandonné par celui qui les lui a confiés, à peine ose-t-il se plaindre une seule fois! M. de Flassant, qui le croyait femme, écrivait en 1809 : « Le rôle brillant qu'elle a » joué dans des missions délicates et au milieu de tant de cir- » constances contraires, prouve qu'elle était plus propre à la » politique par son esprit et ses connaissances, que foule » d'hommes qui ont couru la même carrière. »

Le ridicule de son travestissement, s'il y en a, est pour ceux qui le lui ont imposé. Leurs torts, du reste, ont été cruellement expiés, car le fils de M. de Guerchy, celui pour lequel d'Éon a été poursuivi avec tant d'acharnement, est mort misérablement dans un hôpital d'Italie, où il vendait du tabac pour vivre!

On peut s'étonner que d'Éon ait conservé jusqu'à sa mort le costume féminin. Cette vanité que la sagesse regarde comme le mobile de tant d'actions, cette vanité soutient encore son amour-propre. Il ne peut plus, il ne veut plus reculer devant ce rôle de femme avec lequel il s'est identifié, qui a fini par le flatter. Puis, vient l'habitude, cette seconde nature. D'Éon avait trouvé d'abord les vêtements de femme fort incommodes, il avait fini par s'y trouver à l'aise. Il les portait par goût, en y mêlant toujours quelque chose du costume des hommes.

S'il est du devoir de chaque citoyen de penser à son pays et aux siens, on peut assurer que le chevalier d'Éon a largement payé sa dette. Ses travaux politiques, ses campagnes comme capitaine, ses œuvres littéraires sont une preuve constante de son dévouement. Puisse cette trop courte analyse de ses travaux aider

Digitized by Google

à le faire connaître et apprécier à sa juste valeur, en attendant la publication de nos recherches sur cet homme que le département de l'Yonne doit considérer comme une de ses gloires.

Cette Notice est extraite de *Recherches historiques sur la vie politique, militaire et littéraire du chevalier d'Éon,* que nous nous proposons de publier prochainement.

Trois voyages en Russie, comme secrétaire d'ambassade, la négociation de la paix de 1762, et de nombreux services comme agent de la correspondance secrète, voilà le sommaire des travaux politiques de d'Éon. Il a été ministre plénipotentiaire à la cour de Londres, en 1763.

Lieutenant, puis capitaine de dragons, il a fait avec éclat la campagne de 1761, comme aide-de-camp de MM. de Broglie. Il a reçu plusieurs blessures. Il a eu la croix de Saint-Louis avec dispense d'ancienneté.

Censeur pour l'histoire et les belles-lettres, docteur en droit civil et en droit canon, il est auteur d'une foule d'ouvrages dont voici les principaux :

I. Essai historique et statistique sur les différentes situations financières de la France, sous le règne de Louis XIV et sous la régence du duc d'Orléans, 1752, in-12.

II. Accord parfait de la nature, de la raison, de la révélation et de la politique, ou traité dans lequel on établit que les voies de rigueur, en matière de religion, blessent les droits de l'humanité, 1753, Cologne, 2 vol. in-12. — Reproduit en extrait par Voltaire, au mot *Tolérance*.

III. Panégyrique ou Éloge de Louis-Léon Pajot, comte d'Ons-en-Bray, doyen honoraire de l'Académie. (Année littéraire de Fréron, 1753.)

Digitized by Google

IV. Panégyrique de Marie-Thérèse d'Est, duchesse de Penthièvre, en vers latins. (Année littéraire de Fréron, 1754.)

V. Notice sur l'abbé Lenglet Dufresnoy (Nicolas). (Année littéraire de Fréron, 1755.)

VI. La Vérité vengée, ou réponse sur la dissertation sur la tolérance des Protestants. 1756, in-12.

VII. Considérations historiques et politiques sur les impôts des Égyptiens, des Babyloniens, des Perses, des Grecs et des Romains, et sur les différentes situations financières de la France par rapport aux finances, depuis l'établissement des Francs dans les Gaules jusqu'à présent, ou Mémoires pour faire suite à l'histoire générale des finances, 1757. — Ersch annonce deux éditions de cet ouvrage.

VIII. Lettres sur la culture du mûrier et sur l'éducation des vers à soie en France, 1788, in-12.

IX. Traités statistiques concernant la Russie. — Altemburg, in-8°.

X. *Nouvelle édition* des Œuvres de Grécourt, 1763. — Elle n'a point été achevée.

XI. Mémoires contre le comte de Guerchy, 1763 et suiv.

De la part de d'Éon, ces Mémoires se composent ainsi :

1. *Note remise* à M. de Guerchy, in-4°, 46 pages, novembre 1763.
2. *Lettres, mémoires, négociations particulières* du chevalier d'Éon, in-4°, Londres, 1764. — Trois parties, 202, 75, 59 pages. — Il y a eu deux éditions, — et de plus, une troisième, in-8°, 400 pages.
3. *Dialogue* entre M. Frugalité et M. Vérité, pamphlet satirique contre M. de Guerchy, publié dans le *London Chronicle*.

Digitized by Google

4. *Lettre* d'un patriote à son ami, ou *Réponse* à la contre-note, avec cette épigraphe : *Verum dictum non fugit lumen,* in-8°, 50 pages.

5. *Lettre* à milord MANSFIELD, in-4°, 4 pages.

6. *Pièces authentiques* pour servir au procès criminel intenté à M. DE GUERCHY, in-4°, XVI-79 pages, 1765.

7. *Dernière lettre* du chevalier D'ÉON à M. DE GUERCHY, 5 août 1767, in-4°, 19 pages.

XII. L'ESPION CHINOIS, ou l'envoyé secret de la cour de Pékin, pour examiner l'état présent de l'Europe, Londres, 1764, grand in-12. — Ersch attribue cet ouvrage à d'Éon, le *London Chronicle* à Gowdart. Bachaumont, qui l'avait d'abord attribué à d'Éon, l'a ensuite donné à Gowdart. D'Éon a bien pu fournir ses idées, sa connaissance des affaires et quelques pages de son style satirique.

XIII. ÉLOGE du marquis DE TAVISTOCK, fils unique du duc de BEDFORT, 1767.

XIV. LES LOISIRS du chevalier D'ÉON, 13 vol. in-8°, Amsterdam. — Il y a eu en France une contrefaçon.

XV. *Nouvelle édition* du procès du chancelier POYET, Amsterdam, 1774.

XVI. TRAITÉS STATISTIQUES concernant les royaumes de Naples et Sicile, 1775, in-8°, Leipzick.

XVII. VIE DE LA CHEVALIÈRE D'ÉON, par le pseudonyme La Fortelle, in-8°, 1777.

XVIII. PIÈCES RELATIVES aux démêlés de M[lle] d'Éon avec CARON dit BEAUMARCHAIS, in-8°, 1778.

Ces pièces sont :

1. TRÈS-HUMBLE RÉPONSE à très-haut et très-puissant seigneur

Digitized by Google

monseigneur Pierre-Augustin CARON ou CARILLON, dit BEAUMARCHAIS, etc.

2. *Appel* à mes contemporaines.

3. *Cartel* d'un nouveau genre.

4. *Seconde lettre* aux femmes.

Ces quatre pièces ont été rééditées en une seule brochure, à Londres, 1778.

XIX. MÉMOIRES dans le procès intenté par MM. DE MOLAC et DE KERCADO, 1781, in-4°.

XX. ÉPITRE en vers aux Anglais, dans leurs tristes circonstances, 1788.

XXI. MEMOIRS OF LIFE, etc. European magazine, 1791, p. 1, 163, 166, 305, 408, 411.

XXII. PÉTITION à la Convention nationale, 1792. — Révolution de Paris, par Prudhomme.

XXIII. CORRESPONDANCE avec Anacharsis CLOOTS, 1791. — Elle a été traduite en allemand.

XXIV. LA VÉRITABLE CONSTITUTION d'une République, traduction de l'anglais MARCHMONT-NELDHAM, 1800, in-8° (1).

LE MAISTRE.

(1) Les *Recherches historiques* sur le chevalier d'Éon comprendront des Notices sur la correspondance secrète de Louis XV, les débats avec M. de Guerchy, les procès qui en ont été la suite, quelques détails sur l'aventureuse princesse Aschkoff, les négociations avec Beaumarchais, le retour en France, la détention au fort de Dijon, le procès avec MM. de Molac et de Kercado, et les dernières années du chevalier d'Éon en Angleterre.

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRE INÉDITE DE PASUMOT,

SUR DES MANUSCRITS ET DES LIVRES DE LA VILLE D'AUXERRE.

Dans une Notice intitulée : *Le Père Laire et la bibliothèque publique d'Auxerre,* M. Quantin a rappelé les titres qui recommandent la mémoire de ce savant bibliographe et les services qui doivent la rendre particulièrement chère au département de l'Yonne.

Nous avons découvert, à la bibliothèque de Besançon, une lettre de Pasumot, membre de l'ancienne académie d'Auxerre, adressée au Père Laire, dans le but d'éclairer ses recherches et de seconder ses efforts, au moment où il réunissait les matériaux épars de la bibliothèque confiée à ses soins.

Cette lettre inédite est si pleine de faits, elle nous intéresse sous tant de rapports, que la Société, après en avoir accueilli la communication avec faveur, nous a prié de la publier dans ce Bulletin. Nous satisfaisons avec empressement à ce désir.

DÉY.

Paris, ce 21 frimaire an IX.

« Citoyen,

» Depuis bien longtemps, j'ai envie de vous écrire et jusqu'à présent je n'ai pu le faire. Je ne crois point avoir l'honneur d'être connu de vous ; mais, d'après beaucoup de témoignages de très-honnêtes gens, mes amis, je vous connais pour un très-honnête et brave homme dont je désire acquérir et obtenir l'amitié.

» D'après la place que vous occupez et que vous remplissez à la satisfaction publique, je désire savoir de vous si vous avez dans votre bibliothèque :

Digitized by Google

» 1° Le *Gesta Pontificum Autissiodorensium*, dont le chapitre était en possession (1).

» 2° Les 5 vol. petit in-f° des manuscrits de dom Viole, lesquels étaient à la bibliothèque de Saint-Germain (2).

» 3° Deux volumes grand in-f° et reliés, manuscrits de M. Bargédé, bourgeois d'Auxerre, sur l'histoire de cette ville. L'un de ces volumes était à la bibliothèque du chapitre de Saint-Etienne, et l'autre à Saint-Germain (3).

» 4° L'original de la chronique de Robert Abolans. Cet original, en parchemin, sorti de la bibliothèque des Prémontrés, avait été acquis par le citoyen Fournier, imprimeur actuel, qui, trop honnête homme pour laisser perdre ou égarer cet original a pris, par des amis, les moyens pour conserver ce manuscrit.

» 5° Avez-vous trouvé à la bibliothèque de Saint-Germain une copie, peu ancienne de ce manuscrit, grand in-4° ou petit in-f° relié (4)?

» Cette copie dont je veux vous parler, ou autrement ce volume contient autres choses encore que la chronique en question, et j'y ai vu un plan des grottes de Saint-Germain, dont j'ai pris copie.

» 6° Vous devez trouver dans les in-12 de la bibliothèque du chapitre, la description de ces saintes grottes, toute chargée de notes manuscrites de feu l'abbé Lebeuf, écrites en marge du livre, en haut ou en bas des pages. Ce livre vient de M. Potel qui me l'a jadis communiqué. J'en ai pris la copie (5).

» Voilà les principaux articles dont j'ai d'abord à vous parler, mais il est bon de vous dire que M. Housset, le médecin, possède un ancien nécrologue des Cordeliers, intéressant pour les familles d'Auxerre,

(1) Ms. N° 123 de la bibl. d'Auxerre.
(2) Ms. N° 123 id.
(3) Ms. N° 126 id.
(4) Chronique de Saint-Marien, Ms. N° 121 de la bibl. d'Auxerre.
(5) Ce curieux exemplaire est aujourd'hui dans la bibliothèque de M. B[illegible]n, professeur d'histoire au collége d'Auxerre.

Digitized by Google

Ce monsieur est très-communicatif. J'ai vu et feuilleté ce manuscrit chez lui seulement.

» Il y avait à Auxerre une académie que M. de Cicé a détruite. J'en étais et j'ai écrit toute l'histoire de cette destruction pour servir quelque jour. Je voudrais bien vous envoyer copie de cette histoire pour être en dépôt à la bibliothèque, mais faire cette copie, quoique cela ne soit pas bien long, *hoc opus, hic labor*. J'espère la faire, mais je ne puis, quant à présent, en fixer l'époque.

» Mais il existe un registre de cette académie qui contient les délibérations, les arrêtés, etc. Il me paraît intéressant que ce registre ne soit pas perdu et qu'il entre dans votre bibliothèque. Lors de la destruction de l'académie, elle arrêta que ce registre, avec tous les mémoires, seraient déposés par M. Marie de Saint-Georges, qui en était dépositaire, au greffe de l'intendant de Dijon.

» C'était un nommé François, demeurant rue de la Frécauderie, qui tenait ce greffe. Je crois que ce dépôt n'a pas été effectué, car j'ai trouvé ici, dans les papiers qui avaient été saisis par autorité de police et que j'ai renvoyés à madame Lepère, la mère, quelques mémoires dont les enfants de M. de Saint-Georges avaient fait distraction avec un fils de madame Lepère. Ainsi M. de Saint-Georges doit avoir encore entre ses mains le registre de l'académie. Comme ce registre n'est point sa propriété et qu'il a dû être déposé, alors il vous est facile de vous procurer ce registre et les autorités constituées doivent concourir à le faire trouver par M. de Saint-Georges et à le faire placer dans la bibliothèque (1).

» J'ai lu, il y a déjà longtemps, dans le Magasin encyclopédique de Millin, une lettre de vous sur la trouvaille qui a été faite à peu de distance des murs de la ville, près du pont, de quelques coins anciens d'une médaille de Tibère. Vous disiez dans cette lettre, si je ne me trompe, que vous vous proposiez de faire faire l'analyse du

(1) Cette collection est cataloguée à la bibliothèque d'Auxerre, sous le N° 149.

Digitized by Google

métal de ces coins. Mais vous savez que beaucoup de ces coins romains sont connus, que le feu comte de Caylus en a publié plusieurs dans son recueil d'antiquités et que l'analyse de ces coins a été faite et refaite. Mais, d'après la description qui m'a été faite de vos coins par un ami, il se trouve qu'au lieu de 2 pouces et demi à peu près, qui est la hauteur des coins connus et très-avérés être vrais et antiques, les vôtres ont 5 à 6 pouces, ce qui me les ferait soupçonner être faux (1). Je désire voir vos coins et pour cela vous pourriez en confier un à quelqu'ami sûr qui, quand il viendrait à Paris, pourrait s'en charger et me le communiquer. M. Paullevé, l'un de vos confrères, pourra vous indiquer quelqu'un de sûr.

» J'ai lu avec plaisir votre programme d'exercices bibliographiques, et je l'ai fait passer à M. Camus, dépositaire des archives nationales, qui s'occupe de cette partie, qui est un bon et honnête citoyen, en état de rendre service ; mais, comme je suis malade depuis cette époque, je n'ai pu aller le voir et savoir ce qu'il en a pensé.

» Voilà, Citoyen, les objets différents dont je désirais vous entretenir. Je souhaite que cette lettre ne vous soit point désagréable, et je vous prie de la recevoir comme le gage de quelqu'un qui prisera beaucoup votre amitié. C'est dans ces sentiments que je vous salue cordialement. PASUMOT. »

» *P. S.* Feu M. Lepère, directeur de la poste, et qui est un homme de beaucoup de capacité et de talents, a fait beaucoup d'observations trigonométriques pour la carte des environs d'Auxerre. Ses observations, faites avec M. Trébuchet, autre homme d'esprit, sont restées à sa veuve, et M. Lepère, le jeune, les possède et les garde pour son fils. J'ai analysé jadis la portion de cet ouvrage relative à la direction du méridien d'Auxerre passant par l'horloge de la ville. Copie de mon travail se trouvera dans la collection des mémoires académiques, s'ils existent encore. »

(1) L'état physique et chimique de ces coins a été constaté par M. Villiers, dans le 2e vol. du Bulletin, p. 351. — Ces coins sont maintenant à la Bibliothèque impériale à Paris.

Digitized by Google

SCIENCES NATURELLES.

Paléontologie de l'Yonne (1).

PRODROME DES MOLLUSQUES FOSSILES (SUITE).

GASTEROPODES.

Rissoina, d'Orbigny, 1840.

— BISULCA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 9. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— INCERTA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 111. Saint-Florentin. Etage albien.

Scalaria, Lamarck, 1801.

— CANALICULATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 80. Saint-Sauveur, Fontenoy, Auxerre. Etage néocomien.

— ALBENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 82. Saint-Sauveur, Fontenoy. Etage néocomien.

— RICORDEANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 18e *ét.*, n° 55. Gurgy. Etage aptien.

— CLEMENTINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 112. Saint-Florentin. Etage albien.

(1) Voyez Bulletin de la Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. VI, p. 301; t. VII, p. 319.

Digitized by Google

— Dupiniana, d'Orb., *Prod. de Pral. stat.*, 19e *ét.*, n° 113. Saint-Florentin, Seignelay. Etage albien.

— Gastina, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 116. Saint-Florentin. Etage albien.

Vermetus, Adanson, 1757.

— Rouyanus, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 18e *ét.*, n° 54. Gurgy. Etage aptien.

Turritella, Lamarck, 1801.

— Dupiniana, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 83. Saints, Fontenoy. Etage néocomien.

— angustata, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 84. Saints. Etage néocomien.

— lævigata, Leym., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 85. Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— Robineausi, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 86. Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— Neocomiense, Cot., 1854. Gy-l'Evêque. Etage néocomien.

Coquille allongée, aciculée, ornée en long, sur chaque tour de spire, de quatre côtes lisses, plates, inégales, séparées par des stries transverses, fines et régulièrement espacées.

— Orbignyana, Cot., 1854. Leugny. Etage néocomien.

Coquille allongée, ornée, sur chaque tour, d'une douzaine de côtes longitudinales, inégales, irrégulièrement espacées. Tours de spire, presque plans, légèrement évidés, pourvus, à la partie buccale, d'une côte aiguë plus saillante que les autres et marqués, à l'extrémité opposée, d'une suture assez profonde.

— Vibrayena, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 117. Saint-Florentin. Etage Albien.

Digitized by Google

Eulima, Risso, 1825.

— Albensis, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 87. Leugny. Etage néocomien.

Chemnitzia, d'Orbigny, 1839.

— Niortensis, d'Orb., *Pal. franç.*, ter. jur., t. ii, p. 48, pl. 242, fig. 1-2. Vézelay. Etage bathonien.

— Heddingtonensis, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 70. Etivey. Etage oxfordien.

— Athleta, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 13, Châtel-Censoir. Etage corallien.

— Clytia, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 17. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— Cornelia, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 21. Châtel-Censoir, Tonnerre. Etage corallien.

— Pollux, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 22. Coulanges-sur-Yonne, Saint-Puits. Etage corallien.

— Clio, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 16. Tonnerre. Etage corallien.

— Cottaldina, d'Orb., *Pal. franç.*, ter. jur., t. ii, p. 67, pl. 249, fig. 4. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— Corallina, d'Orb., *Pal. franç*, ter. jur., t. ii, p. 69, pl. 250, fig. 1-2. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— columna, d'Orb., *Pal. franç.*, ter. jur., t. ii, p. 63, pl. 247, fig. 2. Tonnerre. Etage corallien.

— Dormoisii, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14 *ét.*, n° 14. Tonnerre. Etage corallien.

— Censoriensis, Cot., 1854 Châtel-Censoir. Etage corallien.

Espèce voisine du C. Cepha par son enroulement, sa surface lisse, ses tours plans et à peine apparents, et qui s'en distingue par sa taille beaucoup plus petite et sa bouche plus allongée.

Digitized by Google

— Forbesiana, Cot., 1854. Thury. Etage corallien.

Espèce allongée, conique, remarquable par sa taille extrêmement petite, composée de tours à peine convexes, ornés transversalement de six ou sept côtes épaisses, droites et alternes entre elles. Face buccale du dernier tour dépourvue de côtes transverses et marquée de stries fines et concentriques. Voisine du C. Periniana de l'étage bajocien, cette espèce s'en distingue par sa taille plus petite, sa spire relativement moins allongée, ses côtes alternes et plus espacées.

— gigantea, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 8. Auxerre. Etage portlandien.

— Moreana, Cot., 1854. Gy-l'Evêque. Etage néocomien.

Cette espèce, par son roulement et sa surface lisse marquée seulement de quelques stries d'accroissement, se rapproche des C. Cepha et Censoriensis de l'étage corallien. Intermédiaire par la taille entre ces deux espèces, elle se distingue de la première par sa bouche plus allongée et la suture plus marquée de ses tours, et de la seconde par spire moins conique et sa forme plus renflée. — M. d'Orbigny indique dans l'étage néocomien une seule espèce de Chemnitzia dont le caractère consiste dans la brièveté de la spire ; on ne saurait la confondre avec notre espèce dont la spire est allongée. Nous dédions ce Chemnitzia à notre ami et collègue, M. Moreau d'Avallon.

Nerinea, Defrance, 1825.

— implicata, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 35. Vézelay. Etage bathonien.

— scalaris, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 34. Châtel-Censoir, Châtel-Genêt. Etage bathonien.

— bacillus, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 36. Châtel-Censoir. Etage bathonien.

— funiculosa, Deslongch., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 38. Châtel-Censoir, Montillot. Etage bathonien.

— Rayana, Cot., 1854. Aisy. Etage bathonien.

Digitized by Google

Espèce voisine, par sa taille et l'enroulement de sa spire, du N. turritella, Voltz, de l'étage corallien, mais qui en diffère d'une manière essentielle par les ornements qui la recouvrent. Chacun de ses tours, renflé du côté buccal, est lisse et évidé au milieu et marqué, vers le bord apicial, de deux côtes longitudinales, lisses, saillantes.

— MANDELSLOHI, Bronn., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nᵒ 24. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne, Merry-sur-Yonne. Etage corallien.

— VISURGIS, Rœmer, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nᵒ 26. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— SPECIOSA, Voltz, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nᵒ 27. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— SEQUANA, Thirria, d'Orb., *Prod. de Pal. start.*, 14ᵉ *ét.*, nᵒ 28. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— MOSÆ, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nᵒ 29. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— MOREAUSIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nᵒ 30. Châtel-Censoir, Merry-sur-Yonne, Saint-Puits, Tonnerre. Etage corallien.

— TURRITELLA, Voltz, *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nᵒ 32. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— SUBCYLINDRICA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nᵒ 34. Merry-sur-Yonne. Etage corallien.

— JOLLYANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nᵒ 36. Coulanges-sur-Yonne (M. Brun). Etage corallien.

— BERNARDIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nᵒ 40. Merry-sur-Yonne. Etage corallien.

— COTTALDINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nᵒ 43. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— CANALICULATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*,

Digitized by Google

nº 44. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— SUBTRICINCTA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 46. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— CÆCILIA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 47. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— CALLIOPE, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 48. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— CALLIRHOE, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 49. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— ORNATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 50. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— CALYPSO, d'Orb., *Prod. de Pal., strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 51 Châtel-Censoir. Etage corallien.

— DEFRANCII, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 53. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne, Merry-sur-Yonne, Saint-Puits. Etage corallien.

— DESVOIDYI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 55. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne, Saints-Puits. Etage corallien.

— DEPRESSA, Voltz, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 56. Châtel-Censoir, Tonnerre. Etage corallien.

— CLIO, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 58. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— CLYMENE, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 59. Merry-sur-Yonne. Etage corallien.

— CLYTIA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 60. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— CYNTHIA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 61. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— CRITHEA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 62. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

Digitized by Google

— FUSIFORMIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, n° 80. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— CABANETIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, n° 81. Merry-sur-Yonne. Etage corallien.

— SCALATA, Voltz, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, n° 63. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— GRADATA, d'Orb., *Pal. franç.*, ter. jur., t. II, p. 132, pl. 272, fig. 5.-7. Merry-sur-Yonne. Etage corallien.

— SUBSTRIATA, d'Orb., *Pal. franç.*, ter. jur., t. II, p. 140, pl. 276, fig. 1-2. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— GAUDRYANA, d'Orb., *Pal. franç.*, ter. jur., t. II, p. 144, pl. 277, fig. 4-5. Châtel-Censoir, Merry-sur-Yonne. Etage corallien.

— CENSORIENSIS, Cot., 1854. Châtel-Censoir. Etage corallien.

Espèce voisine du N. Defrancii par sa forme, son angle spiral et ses tours évidés au milieu, et qui s'en distingue par sa taille moins grande et par la double rangée de tubercules saillants qui ornent le bord buccal de chacun de ses tours.

— VAUXIANA, Cot., 1854. Châtel-Censoir. Etage corallien.

Fort jolie espèce, remarquable par ses tours plans, marqués, sur chacun de leurs bords, d'une saillie longitudinale très-distincte. Toute sa surface est ornée de stries longitudinales, fines, régulières, apparentes, au nombre de dix par tour.

— ELONGATA, Voltz, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, n° 23. Tonnerre, Bailly. Etage corallien.

— MARIÆ, d'Orb., *Pal. franç.*, ter. jur., t. II, p. 138, pl. 275, fig. 1-2. Tonnerre. Etage corallien.

— VERNEUILIANA, Cot., 1854. Thury. Etage corallien.

Digitized by Google

Espèce remarquable par la côte longitudinale, lisse et saillante qui marque, au-dessus de la suture, le bord apicial de chacun de ses tours. Ce caractère empêche de la confondre avec les N. cylindrica, subcylindrica et Erato dont elle se rapproche par sa spire non ombiliquée, subcylindrique, allongée et presque lisse.

— SALOMONIANA, Cot., 1854. Thury. Etage corallien.

Espèce voisine, par sa forme générale, son ombilic et l'enroulement de sa spire, du N. Mandelslohi, mais qui en diffère essentiellement par ses tours évidés au milieu, renflés vers la suture et marqués, vers le bord apicial, de tubercules alternes et à peine apparents.

— ROYERIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 17e ét.*, n° 90. Saint-Sauveur, Saints, Fontenoy, Leugny. Etage néocomien.

— DUPINIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 17e ét.*, n° 91. Saints, Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— MATRONENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 17e ét.*, n° 92. Saints. Etage néocomien.

Acteon, Montfort, 1810.

— CENSORIENSIS, Cot., 1854. Châtel-Censoir. Etage bathonien.

Espèce voisine, par sa taille, de l'Acteonina Vizeliasencis, mais qui s'en éloigne par sa forme un peu plus allongée et par le pli très-apparent dont est pourvu le sommet de sa columelle, caractère qui la place dans le genre Acteon. Le dernier tour occupe plus des trois quarts de la longueur de la spire ; il est marqué seulement de quelques stries d'accroissement. Spire relativement très-courte et composée de tours étroits, scalaroïdes et fortement canaliculés.

— DUPINIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 17e ét.*, n° 97. Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— MARGINATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 17e ét.*, n° 99.

Digitized by Google

Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— MARULLENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, no 98. Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— ALBENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, *n°* 100. Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— RINGENS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, *n°* 101. Saints, Gy-l'Evêque. Etage néocomien.

— ASTIERIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 669. Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— ICAUNENSIS, Cot., 1854. Gy-l'Evêque. Etage néocomien.

Espèce voisine, par sa forme et sa taille, de l'A. marginata, et qui s'en distingue par son ouverture buccale moins longue, par sa spire plus élevée, par ses tours arrondis, non carénés, marqués, du côté apicial, de sillons longitudinaux très-apparents et par sa surface partout recouvertes de stries fines et longitudinales.

— FORBESIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 18e *ét.*, *n°* 56. Gurgy. Etage aptien.

— VIBRAYEANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 120. Saint-Florentin. Etage albien.

Acteonina, d'Orbigny, 1849.

— FRAGILIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, n° 16. Environs d'Avallon (M. Raulin) (1). Etage sinémurien.

— VIZELIASENSIS, Cot., 1854. Vézelay, Asnières. Etage bathonien.

Espèce offrant quelque ressemblance avec l'A. Deslonchampsii, d'Orb., mais s'en distinguant, cependant, par sa forme plus épaisse,

(1) M. Raulin a bien voulu nous aider de son concours pour la détermination de quelques-unes de nos espèces.

Digitized by Google

plus ramassée et sa spire moins allongée. Tour buccal relativement très-grand, transversalement orné de quelques stries d'accroissement et portant, en outre, la trace de côtes longitudinales espacées, très-légères et apparentes seulement sur les individus dont la conservation est intacte. Cette espèce, dont nous ne connaissons que le moule intérieur, vivait en famille et l'on n'en rencontre jamais des individus isolés.

— Dormoisiana, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, nº 83. Châtel-Censoir, Merry-sur-Yonne, Saint-Puits, Tonnerre. Etage corallien.

— hordeum, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, nº 86. Saint-Puits. Etage corallien.

— Humbertina, Cot., (Orthostoma Humbertina, Buv.), *Stat. géol. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 32, pl. 24, fig. 15. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— globulata, Cot., (Orthostoma globulata, Buv.), *Stat. géol. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 32, pl. 24, fig. 18. Saint-Puits. Etage corallien.

— Robineana, Cot., 1854. Saint-Puits. Etage corallien.

Très-petite espèce, ovale, subcylindrique, à tours convexes et renflés, le dernier beaucoup plus long que la spire. Bouche allongée, élargie en avant, rétrécie en arrière. Voisine de l'A. miliola, cette espèce s'en distingue par sa spire moins longue et son dernier tour plus renflé.

Avellana, d'Orbigny, 1842.

— lacryma, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, nº 122. Saint-Florentin. Etage albien.

— Clementina, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, nº 144. Saint-Florentin. Etage albien.

— subincrassata, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, nº 125. Saint-Florentin, Seignelay. Etage albien.

Digitized by Google

— Hugardiana, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, *n*° 126. Seignelay (M. Ricordeau). Etage albien.

— Baudoniana, Cot., 1854 Saint-Florentin. Etage albien.

Fort jolie espèce que les lignes ponctuées dont elle est ornée rapprochent de l'A. Dupiniana, d'Orb., mais qui s'en distingue par sa taille plus forte, sa forme plus globuleuse, sa spire plus courte et presque nulle et par ses sillons relativement plus nombreux.

Globiconcha, d'Orbigny, 1842.

— Rauliniana, Cot., 1854. Saint-Florentin. Etage cénomanien.

La forme globuleuse de cette coquille, sa bouche arquée et dépourvue de dents ainsi que sa columelle nous ont engagé à la placer dans le genre Globiconcha. Elle se distingue, des quatre espèces que M. d'Orbigny a décrites, par sa surface marquée de côtes longitudinales très-régulièrement espacées et séparées entre elles par des stries fines et transverses.

Varigera, d'Orbigny, 1849.

— Ricordeana, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 107. Fontenoy. Etage néocomien.

Natica, Adanson, 1757.

— Pelops, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 9e *ét.*, n° 67. Vassy près Avallon. Etage toarcien.

— Calypso, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 94. Gigny. Etage oxfordien.

— grandis, Munst., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, *n*° 87. Châtel-Censoir, Druyes, Tonnerre, Courson. Etage corallien.

— Dejanira, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.* n° 90. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— Delia, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 91. Châtel-Censoir. Etage corallien.

Digitized by Google

— RUPELLENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 14e ét.*, n° 92. Châtel-Censoir, Druyes, Bailly. Etage corallien.

— HEMISPHÆRICA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 14e ét.*, n° 93. Châtel-Censoir, Tonnerre. Etage corallien.

— MILLEPORA, Buv., *Stat. géol. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 31, pl. 24, fig. 1-3. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— AMATA, d'Orb., *Pal. franç.*, ter. jur., t. II, p. 205, pl. 294, fig. 2-4. Tanlay, Thury, Tonnerre. Etage corallien.

— DAPHNE, d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 14e ét.*, n° 89. Tonnerre. Etage corallien.

— TURBINIFORMIS, Rœm., d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 15e ét.*, n° 29. Tonnerre (M. Hébert). Etage kimmeridgien.

— MARCOUSANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 16e ét.*, n° 24. Auxerre, Saint-Sauveur. Etage portlandien.

— SUPRAJURENSIS, Buv., *Stat. géol. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 31, pl. 24, fig 22-24. Auxerre, Saint-Sauveur. Etage portlandien.

— SUBLÆVIGATA, d'Orb., *Prod. de Pal., strat., 17e ét.*, n° 108 Partout. Etage néocomien.

— PRÆLONGA, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 17e ét.*, n° 111. Auxerre. Etage néocomien.

— BULIMOIDES, d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 17e ét.*, n° 112. Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— CORNUELIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 18e ét.*, n° 59. Gurgy. Etage aptien.

— CLEMENTINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 19e ét.*, n° 129. Saint-Florentin. Etage albien.

— EXCAVATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 19e ét.*, n° 130.

Digitized by Google

Saint-Florentin, Seignelay. Etage albien.

— Gautlina, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 131. Saint-Florentin, Seignelay. Etage albien.

— Dupinii, Leym., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 132. Saint-Florentin, Seignelay. Etage albien.

— Ervyna, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 133. Saint-Florentin. Etage albien.

— Rauliniana, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 134. Saint-Florentin. Etage albien.

— Icaunensis, Cot., 1854. Saint-Florentin. Etage albien.

Espèce voisine par la forme de sa bouche se rapproche du N. Ervyna, d'Orb., mais qui s'en distingue par sa spire beaucoup plus courte et presque nulle, par son ombilic plus ouvert et par les stries d'accroissement très-prononcées dont sa surface est pourvue.

— Hebertiana, Cot., 1854. Saint-Florentin. Etage albien.

Espèce renflée, globuleuse, aussi large que haute, fortement ombiliquée, remarquable surtout par les stries fines et longitudinales qui garnissent sa surface et se croisent transversalement avec des lignes d'accroissement. Bouche semi-lunaire et dépourvue de callosités à son angle inférieur.

Nerita, Adanson, 1757.

— sigaretina, Buv., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 99. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— Corallina, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 102. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— palæochroma, Buv., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 101. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

Ce n'est pas sans quelque doute que nous signalons cette espèce parmi les Nérites de notre étage corallien. Nos échantillons, lisses et marqués seulement de quelques stries d'accroissement ne présentent

Digitized by Google

aucune trace de coloration, mais leur forme les rapproche tellement du N. palæochroma, Buv., que nous avons cru devoir les y rapporter provisoirement.

— CANALIFERA, Buv., *Stat. géol. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 30, pl. 29, fig. 17-18. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— SULCATINA, Buv., *Stat. géol. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 30, pl. 22, fig. 15-18. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— ORBIGNYANA, Cot., 1854. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

Espèce remarquable par sa forme triangulaire. Tour buccal relativement très-développé et orné de cinq côtes longitudinales irrégulièrement espacées; l'une d'elles, beaucoup plus saillante, forme une carène épaisse, tranchante et fortement denticulée. Spire courte et à sommet proéminent. Bouche semi-lunaire. Bord columellaire très-aplati et paraissant dépourvu de dents. Au premier abord, on serait tenté de rapprocher cette espèce du genre Stomatia et notamment du S. carinata, d'Orb.; mais la bouche, que nous avons complètement dégagée dans un de nos exemplaires, la place incontestablement dans le genre Nerita.

WRIGHTIANA, Cot., 1854. Châtel-Censoir. Etage corallien.

Espèce remarquable par sa taille très-petite, sa surface lisse et sa spire courte, à peine apparente. Bouche étroite, elliptique. Bord columellaire marqué de trois dents et de quatre sinus : deux de ces dents très-saillantes; la troisième, la plus rapprochée du bord postérieur, rudimentaire. Labre tranchant.

Neritopsis, Sowerby, 1825.

— RATHIERIANA, Cot., 1854. Gigny. Etage oxfordien.

Espèce de grande taille, dont la surface est ornée de stries croisées, lamelleuses, d'autant plus apparentes, sur chaque tour, qu'elles se rapprochent du bord buccal. Spire médiocre. Bouche ronde et très-grande.

Digitized by Google

Nous devons la connaissance de cette belle espèce à M. Rathier qui en possède un échantillon d'une admirable conservation.

— DECUSSATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 95. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne, Andryes, Etais. Etage corallien.

— COTTALDINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 96. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— ICAUNENSIS, Cot., 1854. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

Cette espèce se distingue facilement des autres Neritopsis signalés dans l'étage corallien, par sa taille un peu plus forte et par les stries longitudinales, nombreuses, fines et régulières dont elle est partout recouverte; on en compte environ trente-cinq sur le dernier tour. Spire courte et cependant plus proéminente que dans la plupart des Neritopsis.

— ROBINEAUSIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 117. Saint-Sauveur, Saints, Fontenoy, Leugny, Auxerre, Gy-l'Evêque. Etage néocomien.

— MARIÆ, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 117. Fontenoy (M. d'Orbigny). Etage néocomien.

— TEXTILIS, Cot., 1854. Fontenoy. Etage néocomien.

Espèce de petite taille, plus haute que large, à spire assez élevée, recouverte de côtes longitudinales fines, plates, lisses, égales. Le sillon qui sépare les côtes est garni de stries transverses, fines et régulières. Bouche semi-lunaire. Labre peu épais.

Pileolus, Sowerby, 1823.

— COSTATUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 106. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— MOREANUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 108. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

Digitized by Google

Trochus, Linnée, 1758.

— ORION, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 8ᵉ *ét.*, nº 69. Avallon. Etage liasien.

— ALBERTINUS, d'Orb., *Pal. franç.*, ter. jur., t. II, p. 266, pl. 310, fig. 14-17. Pont-Aubert (M. d'Orbigny). Etage liasien.

— DESCHAMPSII, d'Orb., *Pal. franç.*, ter. jur., t. II, p. 267, pl. 311, fig. 1-3. Avallon (M. d'Orbigny). Etage liasien.

— GAUDRYANUS, d'Orb., *Pal. franç.*, ter. jur., t. II, p. 268, pl. 311, fig. 4-7. Avallon (M. d'Orbigny). Etage liasien.

— POLLUX, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13ᵉ *ét.*, nº 102. Gigny. Etage oxfordien.

— RAULINIANUS, Cot., 1854. Gigny. Etage oxfordien.

Coquille ornée, sur chacun de ses tours, de trois rangées de nodosités qui se relient entre elles par des côtes transverses et obliques. Le tour buccal est marqué de quatre ou cinq stries concentriques et finement granuleuses. Voisine du T. Dædalus, d'Orb., cette espèce s'en distingue par ses côtes épineuses et sa surface buccale finement striée.

— DÆDALUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 111, Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— DELIA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 119. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— COTTALDINUS, d'Orb., *Pal. franç.*, ter. jur., t. II, p. 300, pl. 320, fig. 9-12. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— SUBRUGOSUS, Buv., *Stat. géol et pal. de la Meuse*, atlas, p. 38, pl. 24, fig. 27-28. Coulanges-sur-Yonne, Châtel-Censoir. Etage corallien.

— ACUTICARENA, Buv., *Stat. géol. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 38, pl. 25, fig. 31-32. Châtel-Censoir,

Digitized by Google

Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— ALBENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 118. Saints. Etage néocomien.

— SUBSTRIATULUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 119. Gy-l'Evêque, Flogny. Etage néocomien.

— MAROLLINUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 120. Saints. Etage néocomien.

— DENTIGERUS, d'Orb., *Prod. de Pral. stat.*, 17e *ét.*, n° 121. Leugny. Etage néocomien.

— HAIMEANUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 123. Gy-l'Evêque, Fontenoy. Etage néocomien.

Solarium, Lamarck, 1801.

— MONILIFERUM, Mich., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 139. Saint-Florentin. Etage albien.

— DENTATUM, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 141. Saint-Florentin. Etage albien.

— GRANOSUM, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 143. Saint-Florentin, Seignelay. Etage albien.

Straparolus, Montfort, 1810.

— DUPINIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 127. Saint-Sauveur, Saints, Gy-l'Evêque. Etage néocomien.

Turbo, Linnée, 1758.

— SUBDUPLICATUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 9e *ét.*, n° 78. Vassy près Avallon. Etage toarcien.

— CAPITANEUS, Munst., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 9e *ét.*, n° 77. Vassy près Avallon. Etage toarcien.

— MERIANI, Goldf., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*,

Digitized by Google

n° 107. Gigny. Etage oxfordien.

— WRIGHTIANUS, Cot., 1854. Gigny. Etage oxfordien.

Fort jolie espèce à spire allongée, à tours scalaroïdes, ornée, sur toute sa surface, de stries longitudinales avec lesquelles se croisent, sur le milieu de chaque tour, des tubercules transverses, allongés et régulièrement espacés. Bouche ronde. Labre épais et réfléchi. Cette espèce se rapproche beaucoup des Purpurines, cependant sa bouche ronde, entière et dépourvue de sinus, nous a décidé à la placer dans le genre Turbo.

— PRINCEPS, Rœmer., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, n° 122. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— GLOBATUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, n° 123. Châtel-Censoir, Merry-sur-Yonne. Etage corallien.

— SUBSTELLATUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, n° 124. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— COTTEAUSIUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, n° 127. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— SUBFUNATUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, n° 128. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— TEGULATUS, Munst., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, n° 129. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— EPULUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, n° 132. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— ERINUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, n° 134. Châtel-Censoir, Tonnerre (M. d'Orbigny). Etage corallien.

— SERRATUS, Cot. (Delphinula serrata, Buv.), *Stat. géol. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 35, pl. 24, fig. 26-29. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— COURTAUTIANUS, Cot., 1854. Châtel-Censoir. Etage corallien.

Digitized by Google

Coquille à spire allongée, à tours convexes et ornée, sur toute sa surface, de côtes longitudinales, égales et granuleuses. Bouche ronde.

— BOURGUIGNIATIANUS, Cot., 1854. Châtel-Censoir. Etage corallien.

Espèce de petite taille, ombiliquée, à spire courte, ornée, sur le dernier tour, de sept côtes longitudinales et granuleuses entre lesquelles s'étendent des stries fines et régulières. Ombilic assez ouvert et bordé d'une côte à granules plus saillants.

— RATHIERIANUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 14e ét.,* n° 133. Tonnerre. Etage corallien.

— MANTELLII, Leym., d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 17e ét.,* n° 130. Leugny, Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— YONNINUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 17e ét.,* n° 131. Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— ADONIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 17e ét.,* n° 132. Gy-l'Evêque, Fontenoy, Leugny. Etage néocomien.

— DESVOIDYI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 17e ét.,* n° 135. Fontenoy, Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— FENESTRATUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 17e ét.,* n° 140. Gy-l'Evêque, Fontenoy. Etage néocomien.

— GRASIANUS, Cot., 1854. Gy-l'Evêque. Etage néocomien.

Coquille globuleuse, à tours de spire fortement carénés, ornée de côtes longitudinales écailleuses. Tour buccal pourvu de deux carènes largement espacées et armées d'écailles d'autant plus fortes qu'elles se rapprochent du péristôme.

— CHARMASSEANUS, Cot., 1854. Gy-l'Evêque, Leugny. Etage néocomien.

Espèce voisine du T. Adonis, d'Orb., et qui s'en distingue par sa forme plus globuleuse et moins allongée, par ses côtes longitudinales, plus fines et moins granuleuses.

Digitized by Google

— ALSUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 152. Frécambeau près Saint-Florentin (M. Salomon). Etage albien.

— PLICATILIS, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 150. Seignelay (M. Ricordeau). Etage albien.

— CHASSIANUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, Seignelay (M. Ricordeau). Etage albien.

— DROUETIANUS, Cot., 1853. Saint-Florentin. Etage albien.

Très-jolie espèce, un peu plus haute que large, fortement ombiliquée, formée de tours convexes, ornée, sur toute sa surface, de stries longitudinales fines, régulières et qui se croisent avec des lignes d'accroissement. Ombilic bordé de rides transverses, d'autant plus prononcées qu'elles se rapprochent du péristôme.

Phasianella, Lamarck, 1802.

— STRIATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 124. Tanlay, Courson. Etage corallien.

— BUVIGNIERI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 143. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— NEOCOMIENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 128. Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— GAULTINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 146. Saint-Florentin, Frécambeau. Etage albien.

— ERVYNA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 147. Saint-Florentin. Etage albien.

Stomatia, Lamarck, 1801.

— PUNATA, d'Orb., *Prod. de Pal., strat.*, 14e *ét.*, n° 142. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

Ditremaria, d'Orbigny, 1842.

— DESORIANA, Cot., 1854. Aisy. Etage bathonien.

Digitized by Google

Voisine du D. globulus, d'Orb., par ses stries longitudinales et par la double carène dont est marqué le tour buccal, cette espèce s'en distingue par sa spire moins allongée, par son ombilic plus largement évasé et par sa face buccale plane au lieu d'être convexe.

— ORNATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 144 Châtel-Censoir. Etage corallien.

— RATHIERIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 145. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne, Tonnerre. Etage corallien.

— AMATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 147. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne, Tonnerre, Bailly, Thury. Etage corallien.

Pleurotomaria, Defrance, 1825.

— ANGLICA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7ᵉ *ét.*, nº 55. Avallon. Etage sinémurien.

— MARCOUSANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7ᵉ *ét.*, nº 57. Avallon. Etage sinémurien.

— MUNSTERI, Rœmer., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13ᵉ *ét.*, nº 127. Gigny. Etage oxfordien.

— BUVIGNIERI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13ᵉ *ét.*, nº 128. Gigny. Etage oxfordien.

— SUBLINEATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13ᵉ *ét.*, nº 138. Laignes (M. Raulin). Etage oxfordien.

— GLYCERIÆ, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 151. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— QUINQUECINCTA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 154. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

M. d'Orbigny, dans sa Paléontologie française, réunit cette espèce au genre Ditremaria. (Voy. la pl. 345 des ter. jur.)

— NEOCOMIENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17ᵉ *ét.*,

Digitized by Google

n° 141. Partout. Etage néocomien.

— ROBINALDI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 143. Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— DUPINIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 144. Auxerre, Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— ICAUNENSIS, Cot., 1854. Gy-l'Evêque, Auxerre, Flogny. Etage néocomien.

Grande espèce à ombilic profond, à tours plans, légèrement évidés du côté buccal et marqués de stries longitudinales qui se croisent avec d'autres stries transverses à peine apparentes. Face ombilicale presque plate et marquée seulement de quelques lignes d'accroissement.

— GRANARIA, Cot., 1854. Gy-l'Evêque. Etage néocomien.

Coquille plus haute que large, non ombiliquée, ornée, sur toute sa surface, de côtes longitudinales, fines, régulières, granuleuses.

— RICORDEANA, Cot., 1854. Sougères. Etage aptien.

Espèce de moyenne taille, ornée, sur chaque tour, de cinq ou six stries longitudinales avec lesquelles se croisent d'autres stries beaucoup plus fines. La partie apiciale des tours est marquée de côtes noduleuses transverses, légèrement obliques et s'atténuant insensiblement. Voisine, par sa forme et ses ornements, du P. Dupiniana, d'Orb. qu'on rencontre dans le même étage, cette espèce s'en distingue nettement par ses côtes transverses et noduleuses.

— FORMOSA, Leym., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20e *ét.*, n° 158. Toucy, Pourrain, Seignelay, Saint-Florentin. Etage cénomanien.

— MOREAUSIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20e *ét.*, n° 159. Seignelay (M. Ricordeau). Etage cénomanien.

— ARCHIACIANA, Cot., 1854. Aillant. Etage cénomanien.

Espèce de grande taille, très-déprimée, à large ombilic, ornée, sur toute sa surface, de stries longitudinales régulières très-apparentes.

Digitized by Google

Tour buccal convexe et relativement très-développé. Ombilic marqué de stries profondes et rugueuses. Test épais.

Strombus, Linnée, 1758.

— SUBSPECIOSUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 153. Auxerre, Saint-Sauveur. Etage néocomien.

Pterocera, Lamarck, 1801.

— CASSIOPE, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 146. Gigny. Etage oxfordien.

— POLYPODE, Buv., *Stat. géol. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 44, pl. 29, fig. 3-4. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— TETRACERA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 156. Tonnerre, Thury. Etage corallien.

— ARANEA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 157. Tonnerre. Etage corallien.

— MOREAUSIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 154. Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— DUPINIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 155. Gy-l'Evêque, Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— PELAGI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 156. Auxerre, Leugny, Fontenoy, Saints, Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— BICARINATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 168. Saint-Florentin. Etage albien.

— ICAUNENSIS, Cot., 1854. Auxerre, Montigny. Etage portlandien.

Espèce à cinq digitations, marquée, sur toute sa surface, de stries longitudinales régulières, espacées, peu apparentes. Spire courte. Tour buccal renflé, très-largement développé.

Rostellaria, Lamarck, 1801.

Digitized by Google

— DEHAYESEA, Buv., *Stat. géol. et pal. de la Meuse,* atlas, p. 43, pl. 28, fig. 25. Tonnerre. Etage corallien.

— DYONISEA, Buv., *Stat. géol et pal. de la Meuse,* atlas, p. 43, pl. 28, fig. 24. Auxerre. Etage portlandien.

— BARRENSIS, Buv., *Stat. géol. et minéral. de la Meuse,* atlas, p. 43, pl. 28, fig. 15. Auxerre (M. Hébert). Etage portlandien.

— AUTISSIODORENSIS, Cot., 1854. Auxerre. Etage portlandien.

Espèce voisine par sa forme, sa taille et ses stries longitudinales du R. Demogetina, Buv., mais qui s'en distingue nettement par ses carènes plus rapprochées et par les côtes transverses qui marquent le milieu de ses tours.

— ROBINALDINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 17e ét.,* n° 161. Auxerre, Gy-l'Evêque, Leugny, Fontenoy, Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— EURYPTERA, Buv., *Stat. géol. et pal. de la Meuse,* atlas, p. 44, pl. 28, fig. 20-21. Leugny, Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— LONGISCATA, Buv., *Stat. géol. et pal. de la Meuse,* atlas, p. 44, pl. 27, fig 28-30. Leugny. Etage néocomien.

— CARINATA, Mantell., d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 19e ét.,* n° 169. Saint-Florentin (M. Salomon). Etage albien.

— MULETI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 19e ét.,* n° 170. Saint-Florentin, Seignelay. Etage albien.

— CARINELLA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 19e ét.,* n° 172. Saint-Florentin. Etage albien.

Digitized by Google

— COSTATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 173. Saint-Forentin. Etage albien.

— PARKINSONI, Mantell., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n 176. Saint-Florentin. Etage albien.

Chenopus, Philippi, 1837.

— DUPINIANUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 166. Auxerre, Gy-l'Evêque, Leugny, Saint-Sauveur. Etage néocomien.

Fusus, Lamarck, 1801.

— CLEMENTINUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 182. Saint-Florentin. Etage albien.

— ITIERIANUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 179. Seignelay (M. Ricordeau). Etage albien.

— ICAUNENSIS, Cot., 1854. Saint-Florentin. Etage albien.

Espèce renflée, ventrue, à canal très-court, recouverte, sur toute sa surface, de stries longitudinales régulières qui se croisent avec des lignes d'accroissement inégales, onduleuses. — Dans les individus jeunes, la partie apiciale des tours est carénée et aplatie, mais cet aspect scalaroïde s'atténue et disparaît au fur et à mesure que l'espèce grandit.

Purpurina, d'Orbigny, 1849.

— PATROCLUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 9e *ét.*, n° 81. Vassy près Avallon. Etage toarcien.

— MOREAUSIA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 164. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— TURBINOIDES, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét*, n° 165. Châtel-Censoir, Merry-sur-Yonne, Tonnerre. Etage corallien.

Cerithium, Adanson, 1757.

Digitized by Google

— ARMATUM, Goldf., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 9e *ét.*, n° 126. Vassy. Etage toarcien.

— CINGENDUM, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 160. Gigny. Etage oxfordien.

— RUSSIENSE, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 161. Gigny. Etage oxfordien.

— EMARTHEON, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 162. Gigny (M. Raulin). Etage oxfordien.

— PRISMOIDEUM, Buv., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 165. Gigny. Etage oxfordien.

— CORALLENSE, Buv., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 171. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— ACHILLES, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 176. Coulanges-sur-Yonne, Saintpuits (M. Robineau), Tonnerre (M. l'abbé Bellard). Etage corallien.

— GLAUCIPPE, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 180. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— SUBSUTURALE, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 192. Châtel-Censoir. Etage corallien.

— VIRDUNENSE, Buv., *Stat. géol. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 41, pl. 27, fig. 13-14. Tonnerre. Etage corallien.

— MOREANUM, Buv., *Stat. géol. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 40, pl. 27, fig. 12-21. Tonnerre. Etage corallien.

— BUCCINOIDEUM, Buv., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 175. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— DAVIDSONIANUM, Cot., 1854. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

Espèce voisine par sa forme générale et son enroulement, par ses côtes longitudinales et comprimées avec lesquelles se croisent, sur le

Digitized by Google

milieu de chaque tour, des tubercules transverses et onduleux, du Turbo Cotteausius, d'Orb. (Pal. franç., ter. jur., t. II, p. 369, pl. 339, fig. 1-3), mais qui en diffère, cependant, d'une manière essentielle par sa bouche subquadrangulaire et marquée d'un double sinus. Ce dernier caractère la place dans le genre Cerithium, non loin de l'espèce précédente.

— Censoriense, Cot., 1854. Châtel-Censoir. Etage corallien.

Espèce allongée, aciculée, à tours de spire nombreux et presque plans. Chacun des tours orné, sur le bord buccal, de deux stries granuleuses, et, à la partie apiciale, d'une série de petits tubercules et de côtes flexueuses et transverses. Tour buccal plus développé que les autres et garni de stries fines et régulières. — Tous ces ornements, stries, côtes et tubercules sont atténués et à peine apparents sans le secours de la loupe.

— Autissiodorense, Cot., 1854. Auxerre. Etage portlandien.

Espèce de taille moyenne, allongée, subconique, entièrement lisse. Tours de spire nombreux, plans, séparés par une suture légèrement canaliculée. Tour buccal plus élevé que les autres, marqué de quelques stries d'accroissement transverses, flexueuses, atténuées.

— terebroide, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 171. Gy-l'Evêque, Leugny, Fontenoy, Saints, Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— Dupinianum, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 173. Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— Albense, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 173. Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— Phillipsii, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 174. Saint-Sauveur, Chenay. Etage néocomien.

— Clementinum, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*,

Digitized by Google

n° 175. Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— SUBNASSOIDES, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 177. Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— SUBPYRAMIDALE, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 177. Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— RICORDEANUM, Cot., 1854. Gurgy (M. Ricordeau). Etage néocomien.

Espèce voisine du C. terebroïde, mais qui s'en distingue par sa bouche moins allongée, et ses tours de spire marqués de stries longitudinales, fines et régulières.

— DAVOUSTIANUM, Cot., 1854. Leugny, Saints. Etage néocomien.

Espèce remarquable par sa forme très-allongée et aciculée. Tours de spire ornés, à la partie buccale, d'une côte longitudinale, aiguë, comprimée, très-apparente, et, sur le bord apicial, de deux côtes granuleuses, inégales.

— APTIENSE, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 18e *ét.*, n° 75. Gurgy. Etage aptien.

— GARGASENSE, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 18e *ét.*, n° 77. Gurgy. Etage aptien.

— LALLIERIANUM, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 188. Saint-Florentin, Seignelay. Etage albien.

— SUBSPINOSUM, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 187. Saint-Florentin, Seignelay. Etage albien.

— VIBRAYEANUM, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 139. Saint-Florentin. Etage albien.

— ERVYNUM, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 190. Saint-Florentin. Etage albien.

— TEXTUM, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 191. Saint-Florentin. Etage albien.

Digitized by Google

— TRIMONILE, Mich., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 192. Saint-Florentin. Etage albien.

— ORNATISSIMUM, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. stat.*, 19e *ét.*, n° 193. Saint-Florentin, Seignelay. Etage albien.

— MOULINSIANUM, Cot., 1854. Saint-Florentin. Etage albien.

Espèce allongée, à tours plans, légèrement évidés à la partie apiciale, très-finement striés en travers et ornés de quatre côtes longitudinales presque égales.

— PEREGRINUM, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 21e *ét.*, n° 84. Seignelay (M. Ricordeau). Etage cénomanien.

Buccinum, Linné, 1758.

— GAULTINUM, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 197. Frécambeaux (M. Salomon). Etage albien.

Colombellina, d'Orbigny, 1848.

— MONODACTYLUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 185. Gy-l'Evêque, Leugny, Fontenoy, Saint-Sauveur. Etage néocomien.

Rimula, Defrance, 1827.

— CORNUCOPIÆ, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 195. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

Emarginula, Lamarck, 1801.

— NEOCOMIENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal., strat.*, 17e *ét.*, n° 186. Gy-l'Evêque, Saint-Sauveur. Etage néocomien.

Helcion, Montfort, 1810.

Digitized by Google

— Rupellensis, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 198. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— Corallina, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 199. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— submucronata, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 200. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

— Vauligniacensis, Cot., 1854. Tonnerre. Etage corallien.

Espèce voisine de l'H. rugosa, d'Orb., et ornée, sur toute sa surface, de côtes élevées, rayonnantes et régulièrement espacées. Sommet très-excentrique et recourbé. Nous ne connaissons de cette jolie espèce qu'un seul échantillon appartenant à M. l'abbé Bellard; nous aurions désiré la lui dédier, mais nous nous sommes aperçu qu'il existait déjà un Helcion portant le nom de Bellardii.

— Icaunensis, Cot., 1854. Coulanges-sur-Yonne. Etage corallien.

Espèce ovale, de petite taille, marquée, sur sa surface, de dix côtes élevées et granuleuses qui du sommet rayonnent au pourtour où elles font une légère saillie. Entre chacune de ces côtes s'étendent trois ou quatre stries fines et régulières. Sommet droit et excentrique. La forme générale de cette espèce, les côtes rayonnantes dont elle est recouverte, les sinuosités de son pourtour la rapprochent des véritables Patelles, et ce n'est pas sans hésitation que nous l'avons placée parmi les Helcion.

— tenuicosta, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 199. Saint-Florentin. Etage albien.

Dentalium, Linné, 1758.

— Moreanum, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 173. Gigny, Etivey. Etage oxfordien.

— cylindricum, Sovv., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 18e *ét.*, n° 84. Gurgy. Etage aptien.

Digitized by Google

— DECUSSATUM, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19ᵉ *ét.*, n° 201. Saint-Florentin. Etage albien.

Bellerophina, d'Orb., 1843.

— VIBRAYEI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19ᵉ *ét.*, n° 202. Seignelay (M. Ricordeau). Etage albien.

Nous devons à l'obligeance de M. Ricordeau la communication de cette espèce curieuse. Nous la rapportons provisoirement au B. Vibrayei dont elle se rapproche par sa forme, sa taille et ses stries longitudinales. Elle paraît cependant s'en distinguer par des sillons transverses très-apparents, au nombre de trois ou quatre par tour de spire.

Bulla, Linnée, 1758.

— BATHONICA, Cot., 1854. Vézelay. Etage bathonien.

Espèce assez grande, légèrement ombiliquée, presque lisse, marquée seulement de quelques lignes transverses d'accroissement. Dernier tour très-largement développé.

— ELONGATA, Phill., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13ᵉ *ét.*, n° 176. Pimelles (M. Raulin). Etage corallien.

— MOREANA, Buv., *Stat. géol et pal. de la Meuse*, atlas, p. 28, pl. 21, fig. 33-34. Chablis (M. Raulin). Etage kimméridgien.

— CYLINDRELLA, Buv., *Stat. géol. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 29, pl. 21, fig. 37-40. Auxerre. Etage portlandien.

— TENUISTRIATA, Cot., 1854. Fontenoy, Saint-Sauveur, Auxerre. Etage néocomien.

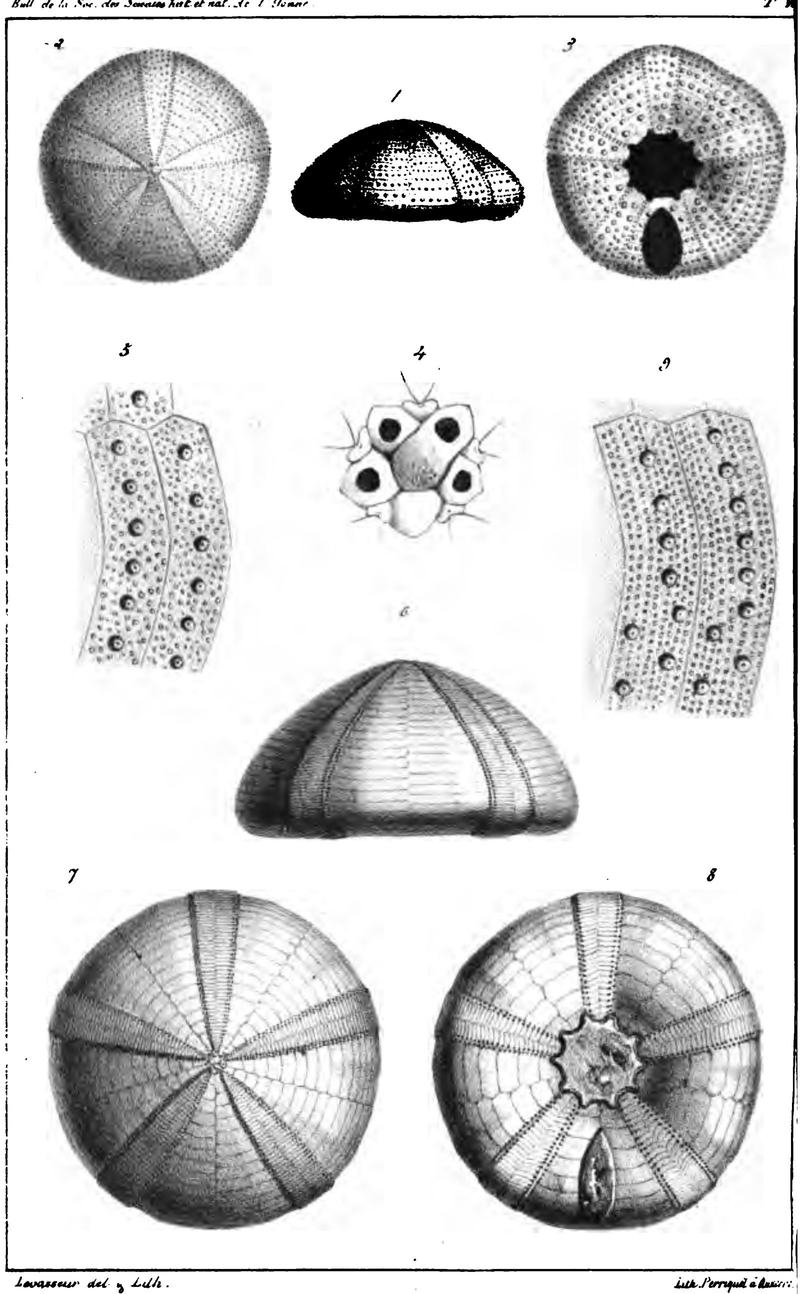
Coquille étroite, allongée, à spire presque plane, tranchante et carénée sur les bords. Surface partout recouverte de stries longitudinales, fines et régulières.

G. COTTEAU.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



Levasseur del. & Lith.   Lith. Perriquet à Auxerre.

1-8 Holectypus Corallinus, d'Orb — 9 — Holectypus depressus, Des.

Digitized by Google

Digitized by Google

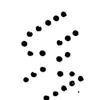
Etudes sur les Echinides Fossiles du Dép[t] de l'Yonne.

Pl 31

Bull. de la Soc. des Sciences hist. et nat. de l'Yonne. T. VIII

Levasseur del. et Lith. Lith. Perriquet à Auxerre.

1 – 4 Holectypus Drogiacus, Cot.



Digitized by Google

Digitized by Google

Etudes sur les Echinides Fossiles du Dép^{t} de l'Yonne.

3

2

1

Levasseur del. & Lith. Lith. Perriquet à Auxerre

1-3 Pygaster pileus, Agassiz.



Digitized by Google

Digitized by Google

Bull. de la Soc. des Sciences hist. et nat. de l'Yon... Pl. 29. T. VIII.

1

2

Levasseur del. & Lith.

Lith. Perriquet à Auxerre.

1-2 Pygaster pileus, Agassiz


Digitized by Google

ÉTUDES SUR LES ÉCHINIDES FOSSILES

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE (1),

Étage corallien (Suite).

PYGASTER PILEUS, Agassiz, 1847.

Pl. 29, fig. 1-2, pl. 30, fig. 1-3.

SYN. — Pygaster pileus, ag. — Agassiz et Desor, *Catalogue raisonné des Echinides*, Annales des Sciences naturelles, 3e série, t. VII, p. 144, 1847.

— — — Alcide d'Orbigny, *Prodrome d Paléontologie stratigraphique*, t. II, p. 26, 14e étage, no 413, 1850.

Testâ maximâ, subpentagonali, supernè altâ, subconicâ, infernè subplanâ, concavâ. Areis ambulacrariis præditis sex seriebus tuberculorum irregulariter dispositis. In areis interambulacrariis tuberculis numerosis, passim sparsis. Ano subovali, parvo. Ore mediocri, depresso, decies et profundè inciso.

DIMENSIONS. — Individu de grande taille (collection géologique du Muséum d'histoire naturelle de Paris). Hauteur, 84 millimètres; diamètre antero-postérieur, 148 millimètre; diamètre transversal, 154 millimètres.

Individu figuré (collection de M. Salomon). Hauteur, 48 milli-

(1) Voy. le *Bulletin* de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. II, p. 233 et 569, t. III, p. 103, 221 et 355, t. IV, p. 187 et 471, t. V, p. 135, et t. VI, p. 265.

Digitized by Google

mètres; diamètre antero-postérieur, 100 millimètres; diamètre transversal, 105 millimètres.

Cette espèce, la plus grande, sans contredit, du genre Pygaster, affecte une forme subpentagonale due au renflement des aires ambulacraires; elle est haute, hémisphérique, légèrement conique en dessus, plane et subconcave en dessous. Les aires interambulacraires sont relativement fort larges; leur surface est recouverte de tubercules égaux entre eux, peu apparents, disséminés sans ordre. On distingue, cependant, sur chacune des aires deux rangées un peu plus développées que les autres et qui, de la base, s'élèvent jusqu'au sommet. Sur certains points, vers le pourtour du test surtout, ces tubercules forment des séries plutôt concentriques que verticales. Le milieu des aires interambulacraires est déprimé, presque dépourvu de tubercules et marqué d'un léger sillon correspondant à la suture des plaques et se prolongeant jusqu'à l'appareil génital. Les aires ambulacraires sont étroites et garnies vers le pourtour de six à huit rangées fort irrégulières de tubercules. Les deux rangées externes, placées sur le bord des zones porifères et composées de tubercules plus serrés et plus développés, s'élèvent seules jusqu'au sommet. Tous ces tubercules, ceux de la face inférieure comme ceux de la face supérieure, sont peu apparents, perforés (1) et entourés d'une aréole lisse, étroite, circulaire et déprimée. L'espace intermédiaire est garni par des granules nombreux et disposés au hasard. Les pores ambulacraires sont petits rangés deux à deux et par paires écartées, dans un sillon assez profond.

(1) Ces tubercules sont certainement crénelés; cependant, sur les exemplaires que je possède, ces crénulations ne sont point visibles.

Digitized by Google

Les plaques coronales ont laissé sur le moule intérieur leur empreinte : à la partie supérieure et vers le pourtour du test, elles sont longues, étroites, pentagonales, fortement infléchies et coudées aux deux tiers de leur étendue. Chacune des doubles séries qui forment les aires interambulacraires se compose de trente-huit à quarante plaques. Les plaques ambulacraires sont très-petites, très-étroites et par conséquent infiniment plus nombreuses. Le moule intérieur a conservé également l'empreinte des différentes plaques qui constituent l'appareil oviducal. Cet organe est formé, comme toujours, de plaques génitales et ocellaires perforées et irrégulièrement pentagonales. Le corps madréporiforme, placé au milieu, fait intimement partie de la plaque génitale latero-antérieure. Le point de contact du corps madréporiforme et de la plaque dont il dépend est marqué d'une dépression profonde que nous retrouvons dans les Holectypus et qui correspond, sans doute, à un renflement intérieur du test.

L'anus situé aux deux tiers de l'aire interambulacraire postérieure est petit relativement aux dimensions qu'il affecte d'ordinaire chez les Pygaster; il s'ouvre à fleur du test; sa forme est ovale, anguleuse, légèrement pyriforme. La bouche est placée au milieu de la face inférieure, dans une dépression profonde. Elle est petite, décagonale et assez fortement entaillée. Son pourtour était armé de dix auricules très-puissantes, destinées à soutenir l'appareil masticatoire et qui ont laissé, dans le moule intérieur, des empreintes profondes.

Rapports et différences. — Ce magnifique Pygaster, par sa taille vraiment gigantesque, par sa forme hémisphérique et renflée, par la petitesse relative de son ouverture anale, par la puissance des auricules qui entourent la bouche, ne saurait être confondu avec aucun de ses congénères.

Digitized by Google

LOCALITÉ. — Le Pygaster pileus caractérise le coral-rag inférieur; il a été recueilli par M. Salomon et par moi dans les couches blanches et pisolithiques de Coulanges-sur-Yonne et de Châtel-Censoir. Je l'ai rencontré également dans les calcaires à chailles de Druyes à l'état de moule intérieur; mais il est partout fort rare. Le plus bel exemplaire que je connaisse, celui-là même qui a servi à M. Agassiz à établir cette espèce, appartient au Muséum d'histoire naturelle de Paris et provient des environs de Coulanges-sur-Yonne.

HISTOIRE. — Mentionnée pour la première fois par MM. Agassiz et Desor dans le catalogue raisonné des Echinides, cette espèce n'avait été jusqu'ici ni décrite, ni figurée.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. XXIX, fig. 1. — Pygaster pileus, vu sur la face supérieure, de ma collection.
fig. 2. — le même, vu de côté.
Pl. XXX, fig. 1. — le même, vu sur la face inférieure.
fig. 2. — Plaques interambulacraires grossies.
fig. 3. — Plaques ambulacraires grossies, montrant la disposition des pores et des tubercules.

HOLECTYPUS DROGIACUS, Cotteau, 1854.

Pl. 31, fig. 1-4.

Nucleo circulari, supernè depresso, subconico, infernè plano, subconcavo. Assulis coronalibus elongatis, strictis, subarcuatis.

Digitized by Google

Ano mediocri, pyriformi, ab ore distante, in facie inferiore propè marginem patente. Ore parvo, decies et profundè inciso.

Dimensions. — Hauteur, 17 millimètres; diamètre antero-postérieur, à peu près égal au diamètre transversal, 70 millimètres; largeur de l'ouverture buccale sur le moule intérieur, 14 millimètres.

Je ne connais de cette espèce que le moule intérieur; il est remarquable par sa taille assez grande, sa forme circulaire, légèrement subconique en dessus, presque plane et concave en dessous. Les aires interambulacraires occupent un espace triple des aires ambulacraires; elles se composent de plaques coronales dont le moule intérieur a conservé les empreintes. A la face supérieure, ces plaques sont allongées, de médiocre largeur et très-sensiblement coudées aux deux tiers environ de leur étendue; vers le pourtour du test, elles sont plus étroites encore, mais elles s'élargissent au fur et à mesure qu'elles se rapprochent de l'ouverture buccale. Les aires ambulacraires sont resserrées par les zones porifères, surtout près du sommet et de la bouche; elles se composent comme toujours de plaques très-petites et pentagonales. L'appareil oviducal a laissé également son empreinte sur le moule intérieur. Il est formé de cinq plaques génitales : quatre sont distinctement perforées, la cinquième plus petite et complémentaire ne présente aucune trace de perforation. Entre ces plaques s'intercalent les plaques ocellaires beaucoup plus petites, assez irrégulières et dont la base se prolonge quelquefois jusqu'au corps madréporiforme qui occupe le milieu de l'appareil oviducal. Le corps madréporiforme n'est que le prolongement de la plaque génitale antérieure de droite; il n'en est séparé par aucune suture, mais seulement par une dépression

Digitized by Google

profonde, irrégulièrement anguleuse et qui doit correspondre à un renflement intérieur du test. L'anus situé à la face inférieure est pyriforme et de médiocre grandeur ; il s'ouvre à fleur du test, dans l'aire interambulacraire impaire, très-près du bord externe et occupe la moitié de l'espace situé entre ce bord et l'ouverture buccale. La bouche est relativement assez petite ; dans l'exemplaire que nous avons sous les yeux, son diamètre est de quatorze millimètres, c'est-à-dire du cinquième de la face inférieure ; elle est décagonale et assez profondément entaillée et ne présente, sur le moule intérieur, aucune trace de ces auricules qui arment si puissamment la bouche de certaines espèces de Pygaster.

Rapports et différences. — Par sa taille, sa forme, et surtout la position de son ouverture anale, cette espèce se rapproche beaucoup de l'Holectypus speciosus, si bien décrit par MM. Agassiz (1) et Desor (2). J'avais cru d'abord devoir l'y réunir ; cependant, après un examen plus minutieux, j'y ai renoncé : il existe, en effet, dans la forme des plaques qui composent les aires interambulacraires, des différences essentielles. Dans l'Holectypus speciosus, les plaques coronales, d'après la description et les figures qui nous ont été données par MM. Agassiz et Desor, sont très-nombreuses, allongées presque droites et surtout d'une étroitesse remarquable. — Dans notre espèce, au contraire, ces mêmes plaques sont relativement bien moins nombreuses, moins allongées et très-sensiblement coudées aux deux tiers de leur étendue. De pareilles dissemblances dans des caractères qui touchent à l'organisation même m'ont

(1) Agassiz, *Description des Echinodermes de la Suisse*, 1re partie, p. 93, pl. VI, fig. 16.

(2) Desor. *Monographie des Galerites*, p. 72, pl. X, fig. 13-15.

Digitized by Google

paru suffisantes pour séparer notre espèce de l'Holectypus speciosus dont la taille est, du reste, plus développée et la bouche relativement plus petite.

Localité. — L'Holectypus Drogiacus caractérise les couches calcareo-siliceuses subordonnées au coral-rag; on le rencontre à Druyes associé à l'Holectypus Corallinus, mais beaucoup plus rare; il est toujours à l'état de moule intérieur siliceux.

Explication des Figures.

Pl. XXXI, fig. 1. — Holectypus Drogiacus, vu de côté, de ma collection.
fig. 2. — le même, vu sur la face supérieure.
fig. 3. — le même, vu sur la face inférieure.
fig. 4. — Appareil oviducal grossi.

Holectipus Corallinus, d'Orbigny, 1850.

Pl. 32, fig. 1-9.

Holectypus Corallinus, d'Orb. — Alcide d'Orbigny, *Prodrome de Paléontologie stratigraphique*, t. II, p. 26, 14[e] étage, n° 412, 1850.

Testâ subpentogonali, supernè subconicâ, infernè planâ, subconcavâ. Tuberculis in seriebus verticalibus et concentricis regulariter dispositis, suprà minimis et raris, in ambitu et infrà majoribus, numerosis. Granulis inæqualibus, passim sparsis. Ano maximo, elliptico. Ore decies et profundè inciso.

Dimensions. — Hauteur, 14 millimètres; diamètre antero-postérieur, 31 millimètres; diamètre transversal, 30 millimètres 1/2.

La forme générale de cette espèce est légèrement pentagonale, subconique en dessus, plane et subconcave en dessous; le diamètre antero-postérieur est un peu plus large que le diamètre transversal. Les aires interambulacraires occupent un espace triple de celui des aires ambulacraires; vers le pourtour, elles sont garnies de seize à vingt rangées verticales de tubercules; mais ce nombre diminue au fur et à mesure que les aires se rapprochent du sommet ou de la bouche. A la face supérieure, les tubercules sont de petite taille et assez largement espacés; à la face inférieure et surtout vers le pourtour, ils sont plus nombreux, beaucoup plus apparents et affectent une disposition concentrique très-régulière. Les aires ambulacraires sont garnies de tubercules à peu près identiques à ceux des aires interambulacraires; on en compte environ six rangées sur chacune d'elles. Tous ces tubercules sont crénelés et perforés et s'élèvent du milieu d'une aréole lisse, circulaire et déprimée. Les granules intermédiaires méritent un examen tout particulier, car leur disposition est un des caractères distinctifs de cette espèce. A la partie supérieure, ils se présentent sous deux aspects bien tranchés : les uns, beaucoup plus apparents que les autres et de taille inégale, se groupent autour des tubercules et se montrent le plus souvent dans la région supérieure des plaques, les autres, plus fins, plus serrés, plus nombreux et visibles seulement à l'aide d'une forte loupe, remplissent l'espace intermédiaire et paraissent disséminées à peu près au hasard. Les pores sont rangés par simples paires obliques. L'appareil oviducal, bien que parfaitement conservé dans l'exemplaire que nous avons

Digitized by Google

sous les yeux, laisse assez difficilement saisir la structure des pièces dont il se compose; on reconnaît, cependant, quatre plaques génitales paires, de forme irrégulière et très-distinctement perforées, et une cinquième plaque impaire ou complémentaire, plus petite et ne présentant aucune trace de perforation. Entre ces plaques s'intercalent, correspondant comme toujours aux aires ambulacraires, les cinq plaques ocellaires; elles sont petites, triangulaires et finement perforées. Le milieu de l'appareil oviducal est occupé par le corps madréporiforme si facile à reconnaître à sa proéminence et à sa structure spongieuse. Le corps madréporiforme est-il, ainsi que la prétendu M. Desor, indépendant des autres plaques (1)? Serait-ce, d'après M. Wright, le prolongement de la plaque génitale impaire et imperforée (2)? ou plutôt d'une des plaques génitales paires, ainsi que le pensent MM. Forbes (3) et d'Orbigny (4)? Nous n'avons pas hésité à adopter cette dernière opinion; en effet, dans l'Holectypus Corallinus, le corps madréporiforme nous a paru être le prolongement de la plaque génitale antérieure de droite, et, malgré un examen des plus minutieux, nous n'avons remarqué aucune trace de suture. L'appareil oviducal de l'Holectypus Drogiacus, dont nous avons donné plus haut la description (5), présente une disposition analogue et vient encore confirmer cette manière de voir.

(1) Desor, *Monographie des Galerites*, p. 52, pl. X, fig. 4 *a* et 7 *a*.

(2) Th. Wright, *On the Cassidulidæ of the oolites*, transactions of the naturalist Club, p. 188.

(3) Ed. Forbes, *Mémoirs of the geological Survey*, decade III, pl. VI, fig. 8, p. 3.

(4) D'Orbigny, *Paléontologie française*, terrains cretacés, t. VI, p. 17.

(5) Voyez plus haut, p. 245.

Digitized by Google

L'anus est grand, elliptique ; il s'ouvre à la surface inférieure, au milieu de l'aire interambulacraire impaire et occupe presque tout l'espace situé entre le bord et la bouche. La bouche est de taille moyenne, située dans une dépression de la face inférieure ; elle est décagonale et assez profondément entaillée.

La description qui précède est faite d'après des échantillons types de l'Holectypus Corallinus recueillis par M. d'Orbigny et par moi, dans les couches coralliennes de la pointe du Chez, près La Rochelle. Nous avons cru devoir y rapporter des Holectypus qu'on rencontre assez fréquemment et presque toujours à l'état de moule intérieur siliceux dans le coral-rag inférieur du département de l'Yonne ; ils sont, il est vrai, plus renflés, plus circulaires, quelquefois plus volumineux ; cependant, les tubercules et les granules qui se laissent apercevoir sur quelques fragments de test, nous ayant paru, dans leur forme et leur disposition, identiques à ceux de l'Holectypus Corallinus, nous avons cru devoir établir ce rapprochement. Sur la planche XXXI, en regard des échantillons provenant du département de l'Yonne, nous avons fait figurer un exemplaire provenant du coral-rag de La Rochelle et sur lequel se trouvent tous les caractères de l'Holectypus Corallinus.

Rapports et différences. — L'Holectypus Corallinus, par sa forme générale, par la grandeur de son ouverture anale, ainsi que par la disposition de ses tubercules, se rapproche beaucoup de l'Holectypus depressus dont il a été récemment démembré par M. d'Orbigny. Pour bien apprécier la valeur spécifique de l'Holectypus Corallinus, il est nécessaire de connaître d'une manière positive les caractères de l'Holectypus depressus. Malheureusement cette espèce, la plus répandue et la plus anciennement connue des Holectypus jurassiques, est loin d'être nettement

Digitized by Google

circonscrite; il existe, en ce qui la concerne, une confusion regrettable : depuis les couches de l'oolite inférieure jusqu'à celles du kimmeridge-clay, il n'est pas un étage où sa présence n'ait été signalée. Tous les Echinides rapportés à l'Holectypus depressus appartiennent-ils à une même espèce? ou bien doivent-ils, suivant les étages où ils ont été rencontrés, constituer des espèces distinctes? Cette question intéresse à la fois la géologie et la zoologie : sans avoir la prétention de la résoudre, nous consignerons ici quelques-unes de nos observations.

Précisons d'abord les caractères de l'Holectypus depressus, nous verrons ensuite plus facilement comment les espèces qu'on en a séparées s'en éloignent ou s'en rapprochent. Variable dans sa forme plus ou moins conique en dessus, plus ou moins renflée au pourtour, l'Holectypus depressus est garni, sur les aires ambulacraires et interambulacraires, de tubercules principaux disposés en rangées verticales assez régulières, et dont le nombre est subordonné à la taille des individus. Sur chacune des aires, deux de ces rangées, un peu plus développées que les autres, persistent jusqu'au sommet. Vers le pourtour et sur les bords de la face inférieure, ces tubercules augmentent de nombre et de volume, et ils forment alors des séries concentriques dont la régularité est remarquable. Sur toute la surface du test, l'espace intermédiaire est occupé par des granulations fines, uniformes, égales et pressées les unes contre les autres; çà et là, ces granules semblent se ranger en séries linéaires et concentriques; mais cette régularité n'est qu'apparente, car le plus souvent ces séries s'interrompent et se confondent. — L'ouverture anale est pyriforme et très-grande; elle occupe presque tout l'espace intermédiaire entre le péristôme et le pourtour du test.

L'Holectypus depressus, avec les caractères que nous venons

Digitized by Google

d'indiquer, se rencontre en France dans les étages bathonien (1), callovien (2) et oxfordien (3), et, en Angleterre, dans les étages bajocien (4) et bathonien (5). Nous avons eu sous les yeux des échantillons provenant de ces différents étages, et après les avoir comparés entre eux avec le plus grand soin, nous n'avons pas hésité à les réunir à une seule et même espèce. L'Holectypus depressus a, du reste, été représenté dans tous ses détails et avec beaucoup d'exactitude par M. Desor, dans sa *Monographie des Galerites* (pl. X, fig. 4, 5, 6, 7 et 12).

De l'Holectypus depressus ont été successivement démembrés l'Holectypus antiquus, Des., l'H. Dormoisianus, Cot., l'H. subdepressus, d'Orb., l'H. striatus, d'Orb., et l'H. Corallinus, d'Orb.

Examinons les caractères et la valeur de ces différentes espèces :

1° Holectypus antiquus, Desor, 1847 (6). — Suivant MM. Agassiz et Desor, cette espèce ne diffère de l'Holectypus depressus que par ses tubercules plus gros et moins nombreux, surtout à la face inférieure. Le nombre et la grosseur des tubercules est essentiellement variable chez les Holectypus, alors

(1) Ranville, Marquise, environs de Nantua (M. d'Orbigny) ; Poligny, Salins et Romange près Dôle (M. Marcou).

(2) Chauffour, Marolles, Sainte-Scolasse (M. d'Orbigny).

(3) Gigny, Etivey, Châtillon-sur-Seine, Alençon, Latrocey.

(4) Dundry, Wooton-under-edge, Stinchcombe, Rodborough, Coopers, Birdlip, Surdington, Leckhampton, Winchcombe (M. Wright).

(5) Kemble Tunnel, Great Western Railway, Stanton, Wilts, and near Woodstock, Oxon (M. Wright).

(6) Agassiz et Desor, *Catalogue raisonné des Echinides*, Annales des Sciences naturelles, 3e série, t. VII, p. 145.

Digitized by Google

même qu'ils proviennent d'une même localité; aussi ces caractères ne nous paraissent-ils pas de nature à justifier la création d'une espèce distincte. Telle est, du reste, l'opinion de M. Marcou, qui, ayant observé une suite nombreuse d'Holectypus des marnes vézuliennes du Jura, recueillis dans les mêmes localités que les échantillons qui ont servi à MM. Agassiz et Desor de type à leur nouvelle espèce, s'est assuré que le nombre et la grosseur des tubercules étaient, chez ces Holectypus, un caractère des plus variables et par conséquent sans valeur au point de vue de la délimitation des espèces (1). Aussi n'hésitons-nous pas à réunir l'Holectypus antiquus à l'Holectypus depressus.

2° Holectypus Dormoisianus, Cotteau, 1849 (2). — Nous avons décrit et figuré sous ce nom de petits Holectypus provenant de l'oxford-clay ferrugineux de Gigny et d'Etivey. Très-voisins de l'Holectypus depressus, ils nous paraissaient, cependant, en différer par leur taille beaucoup plus petite, par leur forme subpentagonale, par leurs tubercules très-rares et à peine apparents à la surface supérieure. Nous avons recueilli depuis, dans les mêmes localités, des échantillons d'une taille plus développée, appartenant certainement à l'Holectypus depressus et qui nous ont paru se réunir à notre espèce par des passages insensibles. L'Holectypus Dormoisianus ne doit donc être considéré que comme le jeune âge de l'Holectypus depressus.

(1) Marcou, *Recherches géologiques sur le Jura salinois*, Mémoires de la Société géologique de France, 2e série, t. III, p. 79, 1848.

(2) Cotteau, *Etudes sur les Echinides fossiles du département de l'Yonne*, Bulletin de la Soc. des Sciences hist. et nat. de l'Yonne, t. III, p. 362, 1849.

Digitized by Google

3° **Holectypus subdepressus**, d'Orbigny, 1850 (1). — M. d'Orbigny, en mentionnant cette espèce dans son *Prodrome stratigraphique,* se borne à indiquer qu'elle est voisine de l'Holectypus depressus, mais bien distincte. Une phrase aussi vague ne pouvait servir à caractériser ce nouvel Holectypus ; mais M. d'Orbigny ayant eu l'obligeance de nous communiquer les échantillons mêmes sur lesquels il avait établi cette espèce, et qui proviennent de l'oolite inférieure de Sainte-Honorine, nous avons pu les étudier. L'Holectypus subdepressus est effectivement très-distinct de l'Holectypus depressus : il s'en éloigne par sa forme plus renflée, par la disposition de ses tubercules, par son ouverture anale moins grande et surtout par la place qu'elle occupe ; il nous paraît se rapprocher bien plutôt de l'Holectypus hemisphericus que caractérisent sa face supérieure renflée vers les bords et son anus submarginal. Si cette espèce de M. d'Orbigny devait être maintenue comme nouvelle, elle ne pourrait, dans tous les cas, se placer dans le voisinage de l'Holectypus depressus avec laquelle elle ne présente aucune espèce d'analogie.

4° **Holectypus striatus**, d'Orbigny, 1850 (2). — M. d'Orbigny

(1) D'Orbigny, *Prodrome de Paléontologie stratigraphique*, t. Ier, p. 290, étage 10, n° 507, 1850.

(2) D'Orbigny, *Prodrome de Paléontologie stratigraphique*, t. Ier, p. 379, étage 13, n° 508, 1850. — C'est en 1850 que M. d'Orbigny a publié le Ier volume de son Prodrome. En 1849, nous avions fait connaître, sous le nom d'H. Dormoisianus, un Holectypus qui ne saurait être distingué de l'H. striatus. Si on admettait l'espèce de M. d'Orbigny, il faudrait donc, au lieu du nom de striatus, lui donner celui de Dormoisianus qui est plus ancien d'une année. Mais, nous le croyons, cette espèce se confond avec l'Holectypus depressus.

Digitized by Google

a désigné sous ce nom un Holectypus provenant de l'étage callovien de Chauffour, Marolles et Sainte-Scolasse (Sarthe), et de l'étage oxfordien d'Is-sur-Tille (Côte-d'Or), de Launois (Ardennes). Suivant lui, cette espèce se distingue de l'Holectypus depressus par des stries concentriques très-marquées. Nous avons sous les yeux une série d'échantillons recueillis dans les localités mêmes mentionnées par M. d'Orbigny, à Chauffour et Is-sur-Tille, et en les comparant à l'Holectypus depressus, type, nous n'avons point remarqué qu'ils en différassent par des stries concentriques plus ou moins prononcées. Ce caractère, qui avait frappé M. d'Orbigny, nous semble plus apparent que réel. Qu'il soit dû à la disposition linéaire des granules intermédiaires ou à la suture des plaques, il n'est point spécial à l'Holectypus striatus et se remarque également sur tous les échantillons bien conservés de l'Holectypus depressus. Assurément, il existe quelques légères différences entre les Holectypus depressus et striatus. La taille de ce dernier est généralement moins développée et les tubercules principaux de la face supérieure relativement moins apparents; mais en présence de l'identité presque parfaite qui existe dans la forme générale, dans la grandeur de l'ouverture anale et la place qu'elle occupe, dans la disposition des tubercules principaux et surtout des granules intermédiaires, ces légères différences s'effacent et nous ne pouvons considérer l'Holectypus striatus que comme une variété de l'Holectypus depressus.

5° Holectypus Corallinus, d'Orbigny, 1850. — Nous n'insisterons pas de nouveau sur les caractères de l'Holectypus Corallinus. Nous avons vu comment cette espèce, très-voisine au premier aspect de l'Holectypus depressus, s'en sépare, cependant, d'une manière nette et tranchée par la disposition de ses granules dont la taille est inégale et qui tantôt sont groupés au-

Digitized by Google

tour des tubercules et tantôt disséminés au hasard, tandis que, dans l'Holectypus depressus, ils sont toujours uniformes et rangés en séries concentriques assez régulières.

Sauf quelques légères différences, les caractères propres à l'Holectypus Corallinus se retrouvent dans les Holectypus provenant de l'étage kimmeridgien de l'Aube et de l'Yonne, et nous croyons devoir les assimiler à cette espèce (1).

En résumé, les six espèces d'Holectypus que nous venons de passer en revue se réduisent à deux : l'Holectypus depressus si souvent mentionné par les auteurs et qui, par exception à une loi paléontologique que tant de faits positifs concourent à maintenir, s'est rencontrée à la fois dans les étages bajocien, bathonien, callovien et oxfordien, et l'Holectypus Corallinus recueilli jusqu'ici dans les étages corallien et kimmeridgien. La première de ces espèces caractérise les étages inférieurs du terrain jurassique, tandis que la seconde serait exclusivement propre aux étages supérieurs du même terrain.

Localité. — L'Holectypus Corallinus se rencontre dans l'Yonne, presque toujours à l'état de moule intérieur siliceux ; il est assez fréquent dans les calcaires à chailles de Druyes ; je l'ai recueilli également à Châtel-Censoir, mais il y est beaucoup plus rare.

Histoire. — Mentionnée pour la première fois dans le *Prodrome de Paléontologie stratigraphique* de M. d'Orbigny, cette espèce n'avait jamais été ni décrite ni figurée.

(1) Nous aurons occasion de revenir sur ce rapprochement, lorsque nous décrirons les Echinides de l'étage kimmeridgien.

Digitized by Google

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. XXXII, fig. 1. — Holectypus Corallinus, vu de côté, de la collection de M. d'Orbigny.
fig. 2. — le même, vu sur la face supérieure.
fig. 3. — le même, vu sur la face inférieure.
fig. 4. — Appareil oviducal grossi.
fig. 5. — Plaque interambulacraire de la face supérieure, grossie.
fig. 6. — Holectypus Corallinus, vu de côté, moule intérieur de ma collection.
fig. 7. — le même, vu sur la face supérieure.
fig. 8. — le même, vu sur la face inférieure.
fig. 9. — Holectypus depressus, plaque de la face supérieure, grossie.

G. COTTEAU.

Digitized by Google

Digitized by Google

CATALOGUE

DES COLÉOPTÈRES

du canton de Saint-Sauveur-en-Puisaye

(Yonne).

Tribu des CRIOCÉRIDES.

Les espèces de cette section vivent soit sur les feuilles d'arbres de la famille des Rosacées, soit sur celles de végétaux herbacés appartenant à la grande division des Monocotylédons.

Je n'ai encore rencontré que deux espèces d'Orsodacnes sur les jeunes feuilles du Prunellier et de l'Aubépine. Ces deux espèces sont rares.

Le *Zeugophora subspinosa* ne se prend guère que sur les feuilles du Bouleau et du Noisetier.

Les deux espèces de Lema vivent sur les céréales de la famille des Graminées (*L. melanopus*), sur les Laiches et les Graminées aquatiques (*L. Cyonella*).

Le Lys et la Frittilaire nourissent les larves ordurières du *Crioceris merdigera*. Le *Crioceris brunnea* ne se trouve que sur les *Convallaria* et les *Polygonatum*. Le *Crioceris* 12-

Digitized by Google

punctata et le *Crioceris Asperagi* vivent exclusivement sur l'Asperge.

G. ORSODACNA. Latreille.

N° 1. *Or.* Cerasi. Fabr.

Galeruca Cerasi : Fabr.

Long. 2 1/2 lignes.

Corps cylindriforme ; tout fauve-jaunâtre, avec les élytres plus pâles et finement pointillées.

Cette espèce est assez rare ; on la prend au printemps sur l'Aubépine et le Prunellier.

N° 2. *Ors.* humeralis. Latreil.

Long. 2 1/2 lignes.

Cylindrique, bleue : ordinairement deux taches postérieures fauves sur les élytres.

Cette espèce paraît être très-rare dans le canton.

G. ZEUGOPHORA. Kunze.

N° 1. *Zeug.* subspinosa. Linn.

Cryptocephalus subspinosus : Linn.
Zeugophora subspinosa : Lacord. I. p. 138. n° 3.

Long. 1 1/4-1 1/2 ligne.

Corps noir ; base des antennes, tête, prothorax et pattes, fauves ; une petite épine de chaque côté du prothorax.

On prend cette espèce sur les feuilles du Bouleau et du Noisetier.

Digitized by Google

G. LEMA. Fabr.

N° 1. *L.* MELANOPA. Linn.

Chrysomela melanopa : Linn.
Lema melanopa : Lacord. I. p. 393. n° 95.

Long. 2 1/2 lignes.

Bleu : tête et antennes, noires ; prothorax et pattes d'un rouge-fauve.

Cette espèce est commune sur nos diverses céréales, dont les feuilles sont dévorées par sa larve.

N° 2. *L.* CYANELLA. Linn.

Cryptocephalus cyanellus : Linn.
Lema cyanella : Lacord. I. p. 263. n° 62.

Long. 2 1/2-3 lignes.

Tout le corps bleu, avec les jambes et les tarses noirs : prothorax cylindrique, et un peu relevé sur les bords.

Cette espèce vit principalement sur les Graminées et les Laiches des marais.

G. CRIOCERIS. Geoffroy.

N° 1. *Cr.* MERDIGERA. Fabr.

Crioceris merdigera : Lacord. I. p. 575. n° 31.

Tout le dessous du corps noir ; prothorax et élytres, rouges.

Cette espèce abonde dans nos jardins sur la Frittilaire.

N° 2. *Cr.* BRUNNEA. Fabr.

Chrysomela merdigera : Linn.

Digitized by Google

Crioceris brunnea : Lacord. p. 576. n° 32.

Long. 3 1/2-4 lignes.

Rouge-ferrugineux ; antennes, poitrine et base de l'abdomen, noires.

Cette espèce vit exclusivement sur les *Convallaria* et les *Polygonatum* : on la trouve en avril et en mai. Elle est peu commune.

N° 3. *Cr.* DUODECIM-PUNCTATA. Linn.

Chrysomela 12-punctata : Linn.
Crioceris 12-punctata : Lacord. p. 581. n° 35.

Long. 3-3 1/2 lignes.

Rouge : six points noirs sur chaque élytre.

Cette espèce ne se trouve que sur l'Asperge.

N° 4. *Cr.* ASPARAGI. Linn.

Chrysomela Asparagi : Linn.
Crioceris Asparagi : Lacord. p. 590. n° 41.

Long. 2 1/2-3 lignes.

Bleu : prothorax rouge, avec deux points noirs ; quatre taches blanches sur le bord externe de chaque élytre.

On ne trouve cette espèce que sur l'Asperge.

Tribu des GALÉRUCITES.

Ces insectes assez nombreux sous le rapport des espèces existent dans une abondance excessive sous celui des individus. La plupart des espèces sont dévolues à des végétaux spéciaux.

Digitized by Google

Quelques-unes, qui sont littorales et aquatiques, peuvent se jeter à la fois sur plusieurs espèces de végétaux également aquatiques.

La majeure partie de ces espèces vit sur les feuilles des arbres, de l'Orme, de l'Aubépine, de la Viorne, de la Chèvrine, des Saules, etc.

Ces espèces appartiennent indistinctement aux familles végétales les plus éloignées entre elles. Ainsi, l'*Adimonia Tanecti* vit chez nous sur le *Centaurea Jacea ; l'Adimonia rustica* sur l'*Hieracium Pilosella ;* l'*Ademonia Capreæ* sur les Saules, et l'*Ademonia sanguinea* sur l'Aubépine.

J'ai pris le *Galeruca Viburni* sur le *Viburnum Lantana.* Le *Galeruca xanthomelas* ne se trouve que sur l'Orme. Le *Galeruca Nympheæ* abonde sur les Nénufars, la Macre, les Potamogètes, et, en général, sur les végétaux flottants. Le *Galeruca Lythri* vit principalement sur la Salicaire, sur le Gratiole, etc. Le *Galeruca lineola* sur une foule d'herbes aquatiques, ainsi que le *Galeruca tenella.*

L'*Agestica Alni* ronge les feuilles de l'aulne. L'*Agelastica Halensis,* plus rare, se trouve sur les feuilles du Bouleau et des Saules.

J'ignore sur quel végétal vit le *Phillobrotica quadri-maculata*, espèce réellement indigène.

Le *Malacosoma lusitanica,* espèce également indigène, ne se rencontre que sur les feuilles et les hampes flétries du *Narcissus pseudo-Narcissus,* et du *Phalangium liliago.*

On trouve les Lupères sur les feuilles de l'Orme et de l'Érable.

G. ADIMONIA. Laichart.

N° 1. *Ad.* TANACETI. Linn.

Galeruca Tanaceti : Linn.

Digitized by Google

Long. 4-5 lignes.

Tout le corps noir, et garni de points enfoncés.

Il n'y a point de Tanaisie dans le canton. Cet insecte vit en juin et juillet sur le *Centaurea Jacea*.

N° 2. *Ad.* RUSTICA. Fabr.

Galeruca rustica : Fabr.

Long. 5 lignes.

Corps noir en dessous, et gris en dessus : une ligne élevée et des points enfoncés sur les élytres.

Cette espèce n'est pas rare en automne sur l'*Hieracium Pilosella*.

N° 3. *Ad.* CAPREÆ. Linn.

Galeruca Capreæ : Linn.

Long. 3 lignes.

Tête, écusson, ventre et cuisses, noirs : prothorax grisâtre avec deux enfoncements plus ou moins bruns : élytres jaunâtres, et devenant pâles par la dessication.

Cette espèce abonde sur les divers Saules.

N° 4. *Ad.* SANGUINEA. Fabr.

Galeruca sanguinea : Fabr.

Long. 2 1/2 lignes.

Corps noir en dessous ; d'un rouge-sanguin en dessus : prothorax et élytres profondément et irrégulièrement ponctués.

Cette espèce, qui n'est pas commune, vit au printemps sur l'Aubépine.

Digitized by Google

G. GALERUCA. Geoffroy.

N° 1. *Gal.* Viburni?

« Tout le corps d'un brun-soyeux. »

Cette espèce a été prise en mai sur le *Viburnum Lantana.*

Est-ce le *Galeruca Viburni,* inscrit au catalogue de M. Gaubil?

Comme je ne possède pas la description de cet insecte par les auteurs, je n'ai pas la certitude de sa détermination. Les Dermertes ont détruit les individus que j'avais recueillis. Je ne puis donc que rappeler la faible indication consignée autrefois sur le compte de cet insecte qui, au reste, sera soumis à une nouvelle investigation.

N° 2. *Gal.* xanthomelas. Schrank.

Galeruca Calmariensis : Fabr.

Long. 3-4 lignes.

Corps gris-jaunâtre-cendré : une bande noire sur toute la longueur du bord des élytres, et une petite ligne noire à leur base.

Cette espèce, qui vit exclusivement sur l'Orme, n'est pas abondante dans le canton.

N° 3. *Gal.* Nympheæ. Linn.

Long. 3 lignes.

Elytres brunes, surtout chez la femelle, avec le bord extérieur et souvent une ligne médiane peu prononcée, jaune-pâle : pattes testacées; les élytres du mâle sont moins brunes.

Digitized by Google

Cette espèce abonde sur les feuilles des Nénufars et sur celles de la Macre, sur qui elle est ordinairement un peu moins brune.

N° 4. *Gal.* CALMARIENSIS. Linn.

Galeruca Lythri : Gyllenh.

Long. 2 lignes.

Le dessus du corps testacé ; un point médian sur le prothorax, un point huméral sur chaque élytre, et écusson, noirs : pattes d'un jaune-testacé.

On trouve en abondance cette espèce sur les herbes aquatiques, et principalement sur le *Lythrum Salicaria*.

J'ai lieu de soupçonner que c'est la femelle du *Galeruca tenella* de Linné.

N° 5. *Gal.* LINÉOLA. Fabr.

Long. 2 lignes.

Le dessus du corps jaune-pâle, ou jaune-testacé ; une ligne sur le milieu du prothorax, et une ligne sur le milieu de chaque élytre, noires : pattes jaune-pâle.

Cette espèce abonde sur les plantes aquatiques et marécageuses.

N° 6. *Gal.* TENELLA. Linn.

Galeruca tenella : Linn. Syst. nat. n° 102.

Semblable au *G. Capreæ;* plus petit : prothorax sans tache médiane : antennes et pattes jaunâtres.

Cette espèce abonde sur la Salicaire et sur d'autres plantes littorales.

Digitized by Google

J'ai lieu de soupçonner que le *Gal. Lithri* ou *Calmariensis* des auteurs est sa femelle.

G. AGELASTICA. Chevrol.

N° 1. *Ag.* Halensis. Linn.

Galeruca Halensis : Linn.
Galeruca nigricornis : Fabr.

Long. 2 1/2-3 lignes.

Jaunâtre : base de la tête et élytres, vertes : antennes noires.

Cette espèce n'est pas très-rare sur les herbes aquatiques, le Jonc, etc.

N° 2. *Gal.* Alni. Linn.

Galeruca Alni : Linn.

Long. 3 lignes.

Corps ovale; violet en dessus; antennes et dessous du corps, noirs : prothorax et élytres finement et vaguement ponctués.

Cette espèce abonde sur les feuilles de l'Aulne.

G. PHYLLOBOTRICA. Chevrol.

N° 1. *Ph.* quatuor-maculata. Fabr.

Galeruca 4-maculata : Fabr.

Long. 3 lignes.

Corps noir : antennes, poitrine, élytres et pattes, testacés; prothorax fauve : deux taches noires sur chaque élytre.

Digitized by Google

Je n'ai jamais rencontré cette espèce qu'une seule fois, et au mois de mai. Sur l'heure de midi, et sur la lisière d'un bois, elle voltigeait en l'air et formait des sortes de danse, le mâle s'animant après la femelle.

G. MALACOSOMA. Chevrol.

N° 1. *Mal.* Lusitanica. Linn.

Chrysomela Lusitanica : Linn.
Galeruca nigripes : Oliv.

Long. 4-5 lignes.

Noir : prothorax, élytres et abdomen d'un jaune-testacé.

J'ai trouvé cette espèce en abondance, au mois de juin, sur les feuilles et les hampes flétries du *Narcissus pseudo-Narcissus*, et en juillet sur celles du *Phalangium liliago*.

G. LUPERUS. Geoffroy.

N° 1. *Lup.* flavipes. Linn.

Chrysomela flavipes : Linn.

Long. 1 2/3-2 lignes.

Antennes très-longues sur le mâle : corps noir, prothorax rougeâtre sur la femelle.

On prend cette espèce sur les feuilles de plusieurs arbres.

N° 2. *Lup.* suturella. Dej. Catal.

Noir; prothorax jaune-paille sur sa moitié antérieure : élytres jaune-paille et entièrement bordées de noir : antennes brunes, avec la base testacée : cuisses noires ; tibias testacés.

Digitized by Google

Cette espèce est rare dans le canton. Je l'ai nommée sur la collection même du comte Dejean.

Nota. Une note indique la capture du *Luperus rufipes* dans le canton ; mais j'ai perdu tous les individus.

Tribu des DONACIDES.

Les Donacies vivent sur les végétaux herbacés littoraux et aquatiques. Leurs espèces diverses paraissent appartenir à des plantes diverses et de familles diverses. J'ai du moins la certitude de ce fait pour un certain nombre d'entre elles. Mais de nouvelles études sont nécessaires sur ce sujet.

La distinction des espèces ne laisse pas d'offrir certaines difficultés qui ont exercé la sagacité de plusieurs Entomologistes. J'ai suivi la méthode adoptée par M. Lacordaire, qui, je le pense, est encore le meilleur guide en cette matière.

La Puisaye, avec ses étangs et ses marais, nourrit un bon nombre d'espèces de Donacies. Je n'ai pas la prétention d'avoir recueilli toutes celles qui s'y trouvent. Avec le temps, j'espère combler cette lacune, parce que mon intention est de reprendre cette étude d'une façon tout-à-fait particulière. Quoi qu'il en soit, nos richesses connues sont encore assez considérables pour mériter quelque attention.

La plupart des espèces se rencontrent au mois de mai. Quelques-unes vivent durant tout le cours de l'année entomologique.

Je le répète, j'ai donné beaucoup de soin à la reconnaissance des espèces. On peut compter sur l'exactitude de mes déterminations.

Digitized by Google

G. DONACIA. Fabr.

N° 1. *D.* CRASSIPES. Fabr.

Donacia crassipes : Lacord. p. 102. n° 3.

Long. 4-5 lignes.

Corps vert-doré brillant, bleu, vert-cuivreux : sommet des élytres tronqué : cuisses postérieures arquées à la base; sur le mâle, une dent à la base et une dent au sommet; la femelle n'a que la dent apicale.

J'ai pris cette espèce sur les seuls Nénufars; elle dure toute l'année.

N° 2. *Don.* BIDENS. Oliv.

Donacia bidens : Oliv. Encycl. mith. n° 2.
Donacia bidens : Lacord. p. 118. n° 14.
Donacia cincta : Germar.

Long. 3-3 1/2 lignes.

Corps vert, vert un peu doré, souvent avec des reflets violacés : deux dents sur une même ligne vers le sommet des cuisses postérieures du mâle : la femelle n'offre qu'une dent, qui parfois est tout-à-fait obtuse.

Cette espèce vit sur les Potamogètes. On le prend durant tout le cours de l'année.

N° 3. *Don.* DENTATA. Hopes.

Donacia dentata : Lacord. p. 121. n° 15.

Long. 3-3 1/2 lignes.

Digitized by Google

Corps vert, vert-cuivreux : sillon du corselet très-étroit ; deux dents obliques vers le sommet des cuisses postérieures du mâle, qui offre deux petits tubercules sur le premier segment du ventre. La femelle n'a qu'une dent souvent obtuse aux cuisses postérieures.

Cette espèce n'est pas rare sur les plantes aquatiques.

N° 4. *Don.* APPENDICULATA. Ahr.

Donacia appendiculata : Lacord. p. 120. 19.

Long. 4.-5 lignes.

Le dessus du corps cuivreux-doré, ou pourpre violet ; le dessous avec une pubescence d'un bronzé-âtre et cendré : un tubercule aigu de chaque côté du corselet.

La variété bleu-pourpre est aussi commune que celle d'un cuivreux-doré. On les prend ensemble.

J'ai négligé de noter sur quelle plante j'ai pris cette espèce, dont je possède un certain nombre d'individus.

N° 5. *Don.* DENTIPES. Fabr.

Donacia dentipes : Lacord. p. 131. n° 20.

Long. 3-4 lignes.

Antennes noires ; le dessous du corps et pattes d'un bronzé à reflets dorés : le dessus vert-doré brillant : longueur des élytres parcourue par une bande assez large d'un rouge-cuivreux plus ou moins vif : les stries ne se prolongent pas jusqu'à la base des élytres : une épine aux cuisses postérieures sur les deux sexes.

Cette espèce est très-commune sur les plantes littorales.

Digitized by Google

N° 6. *Don.* LEMNÆ. Fabr.

Donacia Lemnæ : Lacord. p. 132. n° 21.

Long. 4 lignes.

Corps bronzé : ordinairement une bande métallique marginale plus ou moins pourprée aux élytres, qui offrent chacune quatre impressions enfoncées, les interstices entre les lignes enfoncées sont lisses : côtés du prothorax ridés : une dent à chaque cuisse postérieure sur le mâle : cette dent est plus petite et même oblitérée sur la femelle.

Cette espèce est commune au mois de mai sur les Laiches.

N° 7. *Don.* SAGITTARIÆ. Fabr.

Donacia Sagittariæ : Lacord. p. 137. n° 23.

Long. 4-5 lignes.

Semblable au *D. Lemnæ;* un peu plus fort : élytres rarement ornées d'une bande marginale : côtés du prothorax penchés et non ridés : interstices des stries sur les élytres finement rugosales, et non lisses.

Cette espèce est commune dans les marais.

N° 8. *Don.* OBSCURA. Gyllenh.

Donacia obscura : Lacord. p. 138. n° 24.

Voisine du *D. Lemnæ,* dont il diffère par les parties latérales du corselet qui sont ponctuées et non ridées, ainsi que par ses points vagues à la base des élytres. Corps bronzé obscur en

Digitized by Google

dessus, avec une pubescence d'un bronzé-doré en dessous : cuisses postérieures armées d'une dent sur les deux sexes.

Cette espèce est rare.

N° 9. *Don.* IMPRESSA. Payk.

Donacia impressa : Lacord. p. 145. n° 27.

Long. 3-3 1/2 lignes.

Le dessous du corps garni d'une pubescence bronzée et à reflets dorés : le dessus d'un bronzé plus ou moins cuivreux et assez brillant : sillon du prothorax presque nul : angles intérieurs du prothorax saillants et relevés, avec ses côtés ponctués : stries des élytres confusément continues jusqu'à la base ; leurs interstices garnis de petites rides.

Cette espèce est commune.

N° 10. *Don.* LINEARIS. Hoppe.

Donacia linearis : Lacord. p. 160. n° 39.

Long. 3-3 1/2 lignes.

Corps cylindrique, assez effilé : le dessous offre une pubescence satinée d'un gris argenté : le dessus est vert-bronzé, vert-cuivreux : sillon thoracique peu prononcé : côtés du prothorax ponctués : interstices des stries des élytres finement ridés : cuisses postérieures inermes.

Cette espèce abonde au printemps sur la prêle.

N° 11. *Don.* TYPHÆ. Brahm.

Donacia Typhæ : Lacord. p. 162. n° 40.

Long. 3-4 lignes.

Digitized by Google

Semblable au *Don. linearis :* sommet des élytres légèrement échancré : sur chaque élytre une bande longitudinale ordinairement d'un rouge-cuivreux contre la suture.

On prend cette espèce avec le *Don. linearis,* dont elle n'est réellement qu'une variété femelle ; de même que le *Don. thalassina* (Catal. Dejean) n'est que le mâle du même *Don. linearis.*

N° 12. *Don.* SIMPLEX. Fabr.

Donacia simplex : Lacord. p. 163 n° 41.

Long. 2-2 1/4 lignes.

Le dessus du corps cuivreux-doré, mais un peu plus vif le long de la suture ; angles du corselet obtus ; pattes fauves ; cuisses postérieures inermes.

Cette espèce paraît être très-rare dans nos marais.

N° 13. *Don.* HYDROCHARIDIS. Fabr.

Donacia Hydrocharidis : Lacord. p. 168. n° 44.

Long. 3-4 lignes.

Corps bronzé, mais garni d'un duvet gris-soyeux ; cuisses postérieures mutiques sur les deux sexes.

Je n'ai point noté sur quelle plante j'ai pris cet insecte.

N° 14. *Don.* DISCOLOR. Hoppe.

Donacia discolor : Lacord. p. 173. n° 47.

Long. 3-4 lignes.

Mâle. Noir-violacé en dessus, et d'un vert-obscur en dessous ; les angles antérieurs du prothorax petits et suivis d'un renflement assez fort.

Digitized by Google

Femelle. Corps vert-doré en dessus.

Cette espèce abonde au printemps sur le *Caltha palustris*.

N° 15. *Don*. AFFINIS. Kunze.

Donacia affinis : Lacord. p. 176. n° 48.

Long. 3-4 1/2 lignes.

Corps gris-soyeux en dessous; anus, pattes et antennes, ferrugineux : en dessus, la couleur ordinaire est le brun-violet, le bronzé-foncé, le bonzé-obscur et même mat : une épine aux cuisses postérieures sur les deux sexes : angles antérieurs du prothorax arrondis.

Cette espèce est commune dans les marais.

N° 16. *Don*. SERICEA. Linn.

Leptura sericea : Linn.

Donacia sericea : Lacord.

Long. 3-4 lignes.

Le dessus du corps varie à l'infini pour les couleurs : vert-bleu, bleu, bleu-violet, violet, vert-bronzé, bronzé-foncé, bronzé-cuivreux, cuivreux, cuivreux-doré, doré, rouge-doré, pourpré, rouge-enflammé : le dessous est gris ou cendré.

Le caractère spécifique consiste dans les angles antérieurs du prothorax peu développés, et suivis d'une éminence tuberculiforme et dans une impression cordiforme située à la partie postérieure du même prothorax.

Cette espèce est très-commune au printemps sur les Prêles, les Joncs, les Scirpes, les Laiches, et sur l'Iris faux-acore.

Digitized by Google

Tribu des CLYTRIDES.

Dans le canton, les Clytrides ne sont nombreuses ni sous le rapport des espèces, ni sous celui des individus. Les espèces observées vivent exclusivement sur les arbres, et presque toutes sont printanières. Les Clytres se trouvent sur les Chênes ; les Labidostomis et les Gynandrophthalmes sur les divers Saules.

Ces insectes ont l'inconvénient de se détériorer promptement dans les collections, de sorte qu'il est difficile de les conserver en bon état.

Je n'ai encore pu recueillir que trois espèces de Labidostomis ; deux espèces de Clythres, trois espèces de Gynandrophthalmes, et une espèce de Chéilome.

G. LABIDOSTOMIS. Chevr.

No 1. *Lab.* TRI-DENTATA. Linn.

Clythra tri-dentata : Linn.
Clythra viridicollis : Dej. Catal.

Long. 4. lignes.

Noir-bleuâtre : élytres jaune-pâle, sans tache; pattes antérieures très-longues.

On prend cette espèce sur le Chêne.

No 2. *Lab.* HUMERALIS. Schönn.

Labidostomis humeralis : Lacord. no 22.

Long. 5 lignes.

Vert-bronzé : élytres jaune-pâle, avec un point huméral noir.

Digitized by Google

On prend cette espèce sur le Chêne.

N° 3. *Lab.* LONGIMANA. Linn.

Clythra longimana : Linn.

Long. 2 1/2-3 lignes.

Vert-bronzé ; élytres testacées, avec un point noir à leur base : base des antennes fauve : pattes antérieures plus longues que les autres.

Cette espèce n'est pas rare sur les feuilles des divers Saules.

G. CLYTHRA. Linn.

N° 1. *Cl.* QUATUOR-PUNCTATA. Linn.

Long. 5-6 lignes.

Noir : élytres rouge-testacé, avec deux points noirs sur chaque.

On prend cette espèce sur les feuilles du Chêne.

N° 2. *Cl.* LÆVIUSCULA. Lacord.

Semblable au *Cl. 4-punctata :* le point postérieur des élytres est maculiforme ; le corps est plus lisse.

On prend cette espèce sur le Chêne.

G. GYNANDROPHTHALMA. Lacord.

(Quand M. Lacordaire établit ce genre, il n'eut dans la création du nom aucune pitié pour les naturalistes asthmatiques).

N° 1. *Gyn.* CYANEA. Fabr.

Clythra cyanea : Fabr.

Digitized by Google

Long. 2 1/2-3 lignes.

Noir-bleuâtre; élytres pointillées, et d'un bleu-luisant : corselet et cuisses fauves.

On prend cette espèce au mois de mai sur les jeunes tiges du *Populus tremula* et du *Salix caprea*.

N° 2. *Gyn.* AFFINIS. Illig.

Clythra affinis : Illig.

Semblable au *G. cyanea* : un peu plus petit; une tache bleue sur le milieu du disque du corselet.

Cette espèce est rare dans le canton.

N° 3. *Gyn.* AURITA. Linn.

Clythra aurita : Linn.

Long. 3 lignes.

Voisin du *Ch. Gyn. affinis* : cuisses d'un noir-bleu; jambes jaunes.

Cette espèce est rare dans le canton.

G. CHEILOTOMA. Chevrol.

N° 1. *Ch.* BUCEPHALA. Fabr.

Clythra bucephala : Fabr.

Long. 2 lignes.

Bleu-foncé et luisant; bouche, côtés du corselet et jambes rouges.

Je n'ai capturé qu'un seul individu de cette espèce.

Digitized by Google

Tribu des CHRYSOMÉLIDES.

Ces insectes doivent leur nom aux couleurs éclatantes qui ornent la plupart des espèces.

En général, ces espèces sont nombreuses en individus. Toutes sont *Phytiphages*.

A l'exception de quelques espèces qui habitent sur les Salicinées, les Chrysomélides vivent sur les végétaux herbacés : d'abord sur les Salviées, les Linariées, les Véroniques et les Rubiacées ; puis sur les Millepertuis, le Cresson, les Centaurées, les Leucanthèmes.

Nos Timarques vivent exclusivement sur les Rubiacées.

Enfin, plusieurs espèces ne vivent que sur des herbes aquatiques : on ne trouve les Hélodes que sur le *Beccabonga*, le Cresson et la Phellandrie.

De ce rapide aperçu on peut conclure que chaque espèce appartient en propre à une plante spéciale.

G. TIMARCHA. Megerlé.

Les deux espèces indigènes vivent sur les plantes Rubiacées.

N° 1. *Tim.* TENEBRICOSA. Fabr.

Chrysomela tenebricosa : Fabr.

Long. 5 lignes.

Ovoïde; aptère; noire; antennes et pattes violettes.

Cette espèce est commune durant toute l'année sur les Rubia.

Digitized by Google

N° 2. *Tim.* CORIARIA. Fabr.

Chrysomela coriaria : Fabr.

Long. 4-5 lignes.

Aptère; noire; élytres rugueuses, d'un noir-bronzé : corselet en forme de croissant.

Commune à terre durant toute l'année. Sa larve abonde parfois sur le *Galium aparine*, et sur le *Valantia cruciata*.

G. CHRYSOMELA. Linn.

Je restreins ce genre aux espèces mentionnées sur le catalogue Gaubil.

Sous notre climat, les espèces assez nombreuses de ce genre vivent presque exclusivement sur des végétaux herbacés et spéciaux.

Les *Chr. hæmoptera, sanguinolenta* et *subcincta* vivent sur les Linaires des endroits secs et sablonneux.

Les *Chr. varians* et *fucata* ne vivent que sur les *Hypericum*.

Le *Chr. Centaurei* vit sur le *Centaurea cyanea*.

Le *Chr. polita* vit sur les Peupliers et sur les Saules.

Le *Chr. staphylea* vit sur le *Leucanthemum chrysanthemum*.

Le *Chr. Cerealis* vit sur les feuilles et sur les tiges des Céréales, et également sur plusieurs petites Labiées.

Le *Chr. fastuosa* vit sur les *Stachys* et sur les *Galeopsis*.

Le *Chr. Menthæ* vit sur les diverses Menthes.

Le *Chr. Graminis* vit sur le *Mentha rotemdifolia*.

J'ai pris le *Chr. cuperina* sur le *Salvia pratensis*.

Le *Chr. carnifex* doit vivre sur les Véroniques.

J'ignore quelles sont les plantes nourricières des *Chr. geminata, linebata* et *marginata*.

Digitized by Google

Ce simple exposé nous indique que ces insectes vivent plus particulièrement sur les Labiées, les Linariées, les Véroniques, le Cresson, la grande Marguerite des champs, les Millepertuis, etc.

Nota. Il ne m'est jamais arrivé de rencontrer dans le canton quelques espèces signalées aux environs de Paris, telles que les *Chr. Banksii, Guettingensis, oblonga, Molluginis, lurida,* etc.

N° 1. *Chr.* HÆMOPTERA. Linn.

Long. 3 lignes.

D'un noir-violet; pattes, tarses et ailes rouges.

Ordinairement le corps est d'un noir moins brillant : c'est le *Chr. Hottentota* : Fabr.

Cette espèce est commune dans le mois de juillet sur les Linaires des endroits sablonneux.

N° 2. *Chr.* SANGUINOLENTA. Linn.

Long. 4 lignes.

Noire; élytres rugueuses avec le bord externe d'un rouge de sang.

Cette espèce est commune au mois de septembre. Sa larve vit sur les diverses Linaires des endroits sablonneux.

N° 3. *Chr.* SUBCINCTA. Dej. Catal.

Long. 3 lignes.

Voisine du *Chr. sanguinolenta* : un peu plus petite : d'un noir moins brillant; élytres non rugueuses, seulement pointillées : leur bord extérieur jaune-fauve. Le corselet est également moins rugueux sur les côtés.

Digitized by Google

Cette espèce vit aussi sur les Linaires. Elle a été nommée d'après la collection Dejean.

N° 4. *Chr.* FUCATA. Fabr.

Long. 2 2/3-3 lignes.

Corps vert, vert-bronzé, vert-brun, vert un peu doré : les points disposés sur les élytres par lignes géminées.

Cette espèce est assez commune : sa larve vit sur les Millepertuis.

N° 5. *Chr.* VARIANS. Fabr.

Long. 2 2/3-2 1/2 lignes.

Corps bronzé-bleuâtre en dessus, et bleuâtre en dessous. Antennes et pattes noires.

Cette espèce est commune sur les divers Millepertuis.

N° 6. *Chr.* GEMINATA. Oliv.

Long. 3 2/3 lignes.

Corps noir-bleuâtre; élytres avec des lignes géminées de points enfoncés.

Cette espèce est assez rare dans le canton.

N° 7. *Chr.* CARNIFEX. Fabr.

Long. 3 lignes.

Noire; élytres lisses, avec le bord extérieur sanguin.

Cette espèce ne se rencontre qu'en certaines localités sèches et sablonneuses. Je présume que sa larve vit sur les Véroniques.

N° 8. *Chr.* MARGINATA. Linn.

Long. 3 lignes.

Digitized by Google

Corps brun-bronzé ; élytres ponctuées et bordées de jaune.

Cette espèce est rare dans le canton.

N° 9. *Chr.* LIMBATA. Fabr.

Long. 3 lignes.

Corps noir-bleuâtre ; élytres luisantes, ponctuées, avec le limbe rouge.

Cette espèce n'est pas commune.

N° 10. *Chr.* CENTAUREI. Fabr.

Long. 2 1/2 lignes.

Corps vert-bronzé ; élytres d'un cuivreux brillant, et pointillées.

J'ai pris cette espèce, assez rare, sur la *Centaurea cyanea.* Je l'ai également prise dans nos prés sur d'autres Centaurées.

J'ignore le motif qui engagea M. Fairmaire à n'en faire qu'une simple variété du *Chr. varians.*

N° 11. *Chr.* STAPHYLEA. Linn.

Long. 3-4 lignes.

Tout le corps d'un briqueté-fauve ; yeux noirs.

On rencontre cette espèce surtout en automne. Sa larve vit sur le *Leucanthemum chrysanthemum.*

N° 12. *Chr.* POLITA. Linn.

Long. 3 lignes.

Tête et corselet dorés : élytres testacées, lisses, finement pointillées ; le dessous du corps d'un vert-obscur.

Cette espèce est commune sur le Peuplier et sur divers Saules.

Digitized by Google

N° 13. *Chr.* Cerealis. Fabr.

Long. 3-3 1/2.

Dorée supérieurement ; trois bandes longitudinales bleues sur le corselet, et cinq sur les élytres.

Cette espèce abonde dans les champs élevés, secs et calcaires du canton. Ainsi que la plupart des Chrysomèles, elle passe l'hiver sous les pierres. Sa larve vit sur les feuilles et les tiges du Blé, du Seigle et de l'Orge. Elle doit pareillement vivre sur les petites Labiées propres à ces localités. Cet insecte peut, au printemps, se jeter sur divers végétaux : je l'ai prise en quantité sur le *Spartium scoparium.*

N° 14. *Chr.* fastuosa. Linn.

Long. 2-3 lignes.

Corps vert-brillant ; une ligne sur chaque élytre, et la suture, bleues.

Cette espèce est commune sur les Labiées. Les teintes sont d'un vert ou d'un bleu-enflammé sur les individus qui vivent sur les plantes aquatiques ou marécageuses.

Cette espèce vit principalement sur les *Stackys* et les *Galeopsis*.

N° 15. *Chr.* Menthæ. Schranck.

Long. 3-4 lignes.

Tout le corps d'un beau bleu légèrement violacé.

Cette espèce n'est pas commune ; on la prend sur les Menthes.

N° 16. *Chr.* Graminis. Linn.

Long. 4 lignes.

Digitized by Google

Tout le corps vert-doré, bleuâtre et brillant, avec des points enfoncés sur les élytres.

Cette espèce vit principalement sur le *Mentha rotundifolia*. On la trouve encore, mais rarement, sur quelques Salviées.

N° 17. *Chr.* CUPERINA. Duftm.

Chrysomela Salviæ : Dej. Catal.

Long. 3 lignes.

Tout le corps bleu-verdâtre; élytres entièrement pointillées; cuisses fauves ou avec du fauve-verdâtre.

Cette espèce est très-rare; je l'ai prise en été sur le *Salvia pratensis*. Elle a été étiquetée d'après la collection Dejean.

G. LINA. Chevrolat.

Les deux espèces de ce genre vivent, l'une sur le Peuplier, et l'autre sur le Bouleau et les Saules.

N° 1. *Lin.* POPULI. Linn.

(Mâle.) *Chrysomela Populi* : Linn.
(Femelle.) *Chrysomela Tremalæ* : Fabr.

Mâle. Bleu; élytres d'un rouge testacé, sans tache au sommet.

Femelle. Bleue; élytres rouges, avec le sommet noir.

Cette espèce abonde sur le Peuplier et sur le Tremble.

C'est à tort qu'on en a fait deux espèces distinctes : je les ai pris plusieurs fois dans l'acte de la copulation.

N° 2. *Lin.* ÆNEA. Linn.

Chrysomela ænea : Linn.

Long. 3 1/2 lignes.

Digitized by Google

Ovale ; verte ou bleue ; abdomen noir en dessus, avec l'anus ferrugineux ; élytres vaguement ponctuées.

Elle est commune sur le Bouleau et sur les Saules.

G. PLAGIODERA. Chevrolat.

La seule espèce de ce genre vit sur le *Sysimbrium nasturtium*.

N° 1. *Plag.* Armoriacæ. Linn.

Chrysomela Armoriacæ : Linn.

Long. 1 1/4-1 1/2 ligne.

Corps presque rond, bleuâtre, bleu, bleu-foncé, bleu-violet en dessus, et noir en dessous : élytres finement et vaguement pointillées ; une petite callosité à la base des élytres.

Chez nous, cette espèce vit en abondance sur le Cresson de fontaine, *Sysimbrium nasturtium*.

La variété à *corps violet* a été décrite par Olivier, sous le nom de *Chrysomela violacea*. De Géer l'a fait connaître le premier.

G. GASTROPHYSA. Chevrolat.

Des deux espèces de ce genre, l'une abonde sur le *Polygonum aviculare*, tandis que l'autre est moins commune.

N° 1. *Gast.* Polygoni. Linn.

Chrysomela Polygoni : Linn.

Long. 1 1/2 ligne.

Corps bleu, ou vert-bleu ; corselet rouge.

Digitized by Google

Cette espèce abonde en été sur la Traînasse, *Polygonum aviculare*.

N° 2. *Gast.* Raphani. Fabr.

Chrysomela Raphani : Fabr.
Chrysomela viridula : Oliv.

Long. 2 lignes.

Corps vert-doré, avec le ventre noir.

Cette espèce est rare à Saint-Sauveur, où je n'ai pas signalé sa plante nourricière.

G. PHRATORIA. Chevrolat.

Une seule espèce qui abonde sur les Salicinées.

N° 1. *Phr.* Vitellinæ. Linn.

Chrysomela vitellinæ : Linn.
Chrysomela vulgatissima : Linn.

Long. 1 1/2 ligne.

Ovale-oblongue ; bleue, ou bronzé-luisante ; anus rouge ; élytres à stries ponctuées.

Cette espèce abonde sur les feuilles de nos divers Saules.

G. PHŒDON. Megerlé.

Des deux espèces indigènes, l'une vit sur les Saules et se rencontre fréquemment sur les herbes aquatiques, tandis que l'autre vit exclusivement au mois de mai sur le *Renonculus pilosus* des localités arides.

Digitized by Google

N° 1. *Ph.* BETULÆ. Linn.

Chrysomela Betulæ : Linn.
Chrysomela Cochleariæ : Fabr.

Long. 1-1/4-1 1/2 ligne.

Corps subarrondi; d'un bleu foncé et luisant en dessus; et d'un noir-violet en dessous : des rangées de points sur les élytres.

Cette espèce abonde sur le Bouleau et sur les divers Saules, ainsi que sur les végétaux aquatiques, tels que le Cresson, le *Beccabonga,* etc.

N° 2. *Ph.* EGENUM. Dej. Catal.

Chrysomela egena : Dej. Catal.

Long. 1 1/4 ligne.

Corps subarrondi, noirâtre ou brun, et un peu luisant; élytres pointillées.

Cette espèce vit exclusivement sur le *Renonculus pilosus* vers la fin de mai.

G. GONIOCTENA. Chevrolat.

Des deux espèces de ce genre l'une abonde au printemps sur le *Spartium scoparium,* tandis que l'autre est pareillement très-commune sur le Tremble, les Saules.

N° 1. *Gon.* LITURA. Fabr.

Chrysomela litura : Fabr.

Long. 1 1/2 ligne.

Digitized by Google

Fauve en dessus ; une petite ligne sur chaque élytre, avec leur base, noire : cette ligne manque souvent.

Cette espèce abonde au printemps sur le Genêt à balais, *Spartium scoparium.*

Je possède quelques individus entièrement noirs.

N° 2. *Gon.* VIMINALIS. Gyll.

Chrysomela Viminalis : Linn.
Chrysomela punctata : Fabr.

Long. 4 lignes.

Corps noir ; corselet et élytres fauves, fauve-testacé, sans tache. Tel est le point de départ de l'espèee.

La partie postérieure du corselet peut être noire, ou tachetée de noir.

Chaque élytre peut offrir un point, deux points, cinq points, dix points, noirs. Ces divers points peuvent être confluents. La disposition et le nombre de ces points ne constituent donc que des variétés.

Cette espèce vit sur le Tremble et sur nos divers Saules. Elle est assez commune.

G. HELLODES. Fabr.

Les trois espèces de ce genre ne vivent que sur des végétaux aquatiques : la première sur le *Veronica beccabonga;* la seconde sur le *Phellandrium aquaticum ;* et le troisième sur le *Sysimbrium nasturtium.*

N° 1. *Hell.* VIOLACEA. Fabr.

Long. 2-3 lignes.

Digitized by Google

Corps violet-noirâtre ; élytres striées et ponctuées.

Cette espèce n'est pas rare sur le *Veronica beccabonga.*

N° 2. *Hell.* PHELLANDRII. Linn.

Long. 2-3 lignes.

Corps noir-bronzé ; côtés du corselet, bord externe des élytres et une ligne sur chacune d'elles, jaunes.

On prend cette espèce durant presque toute l'année sur la Phellancrie et sur d'autres herbes aquatiques. Sa larve vit dans la racine de ces plantes.

N° 3. *Hell.* AUCTA. Fabr.

Chrysomella aucta : Fabr.

Long. 2 lignes.

Corps noir-bleuâtre, noir-verdâtre, et luisant ; élytres très-ponctuées, avec le bord externe rouge.

On prend cette espèce sur le Cresson des fontaines, *Sysimbrium nasturtium.*

G. COLASPIDEMA. De Castelneau.

Il est certain que j'ai trouvé ce genre à Saint-Sauveur.

N° 1. *Col.* BARBARA. Fabr.

Colaspia Barbara : Fabr.

Chrysomela atra : Oliv.

Long. 2 lignes.

Corps subglobuleux, d'un noirâtre et luisant ; élytres vaguement ponctuées ; moitié apicale des antennes jaune-fauve.

Digitized by Google

J'ai capturé deux individus de cette espèce, sans noter leur végétal nourricier. Elle n'est donc pas si méridionale qu'on l'a cru jusqu'à ce jour.

Tribu des EUMOLPIDES.

Cette petite Tribu ne comprend que trois genres, dont chacun ne figure que pour une espèce unique.

L'une de ces espèces vit sur l'*Asclepius vincetoxicum.*

Les mœurs des deux autres espèces sont à peu près ignorées.

G. BROMIUS. Chevrol.

N° 1. *Br.* Vitis. Fabr.

Eumolpus Vitis : Fabr.

Long. 2 lignes.

Noir; base des antennes fauve; élytres d'un brun-ferrugineux et très-pointillées.

Cette espèce n'est pas rare. Je ne l'ai jamais prise sur la Vigne.

G. CHRYSOCHUS. Chevrolat.

N° 1. *Chr.* pretiosus. Fabr.

Eumolpus pretiosus : Fabr.

Long. 5 lignes.

Corps bleu-violet et très-luisant, vaguement et finement ponctué.

Cette espèce vit exclusivement sur l'*Asclepius vincetoxicum,* le Dompte-venin.

G. PACHINEPHORUS. Chevrolat.

N° 1. *Pach.* ARENARIUS. Fabr.

Eumolpus arenarius : Fabr.

Long. 1 1/4 ligne.

Noirâtre, obscur, et sans tache.

Je n'ai point noté sur quel végétal cette espèce peut vivre. Latreille a écrit qu'on la trouve sur le Bouleau. On la trouve à terre dès le mois d'avril. Je suis porté à croire qu'elle vit sur le *Glechima hederacea*. Elle n'est pas commune.

Tribu des HISPIDES.

Cette petite Tribu ne comprend qu'un genre et qu'une espèce indigène.

G. HISPA. Geoffroy.

N° 1. *Hisp.* ATRA. Fabr.

Long. 1 1/2 ligne.

Corps noir et garni d'épines tuberculeuses.

La larve de cette espèce vit sur divers Chardons, et principalement sur la Bardanne, *Arctium lappa*. On la prend aussi sur les Graminées.

J.-B. ROBINEAU-DESVOIDY.

De l'Ermitage : 25 septembre 1854.

Digitized by Google

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES

A L'ÉCOLE NORMALE D'AUXERRE;

Pendant le 2e trimestre de 1854.

Digitized by Google

1854. **Mois**

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES À 0 DE TEMPÉRATURE — à 9 heures du matin.	à midi.	à 8 heures du soir.	à 9 heures du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES — température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	763mm 27	762mm 44	760mm 49	760mm 63	— 0 5	+18 5	+ 9 00	19 0
2	761 88	762 00	761 21	763 14	+ 4 2	+20 2	+12 20	16 0
3	764 38	763 89	763 84	763 98	+ 4 2	+19 2	+11 70	15 [illegible]
4		765 11		763 47	+ 0 8	+13 5	+ 7 15	12 7
5		763 46	762 49	762 02	+ 2 0	+19 0	+10 50	17 0
6		763 64		762 33	+ 1 3	+23 0	+12 15	21 7
7		761 85	760 15	760 34	+ 3 0	+22 5	+12 75	19 5
8	758 59	756 63	756 39	755 25	+ 2 0	+23 5	+12 75	21 5
9	755 48	755 92	754 48		+ 4 2	+24 2	+14 20	20 0
10	754 73	753 97	752 13	752 63	+ 8 0	+25 7	+16 85	17 7
11	753 30	752 90	752 49	754 16	+10 0	+18 0	+14 00	8 0
12		757 44	757 48	757 96	+12 4	+21 8	+17 10	9 4
13	758 48	758 30	756 80	758 12	+ 6 0	+23 3	+14 65	17 3
14	756 00	755 70	754 94	755 24	+ 6 0	+26 0	+16 00	20 0
15	755 31	753 80	753 29	753 13	+ 8 6	+22 6	+15 60	14 0
16	753 18	753 26	752 81	754 43	+ 6 3	+20 5	+13 40	14 2
17	756 57	755 54	755 18	755 43	+ 5 0	+23 0	+14 00	18 0
18	756 94	750 65	755 28	754 57	+ 7 0	+24 5	+15 75	17 5
19	755 25	753 74	752 37	751 11	+ 7 0	+24 2	+15 60	17 2
20	749 57	747 55	746 07	743 28	+10 0	+23 8	+16 90	13 8
21	744 14	741 29	739 59	743 43	+10 4	+21 0	+15 70	10 6
22	738 44	737 14	741 51	747 63	+ 8 3	+19 0	+13 65	10 7
23	739 02	743 75	745 87		+ 7 0	+16 0	+11 50	9 0
24	753 03	753 57	754 58		+ 1 8	+10 0	+ 5 90	8 2
25	756 20	756 64	756 19	756 34	— 1 2	+ 9 0	+ 3 90	10 2
26	758 64	758 17	758 89		+ 1 0	+12 5	+ 6 75	11 5
27			751 97	746 64	+ 1 5	+13 5	+ 7 50	12 0
28	748 89	748 95	748 93		+ 2 2	+11 5	+ 6 85	9 3
29	748 12	748 16		744 50	+ 5 5	+10 5	+ 8 00	5 0
30	748 56	746 64	746 24	744 29	+ 6 0	+17 0	+11 50	11 0
moyennes du mois.	753 67	754 56	753 77	754 56				

Plus grande élévation 765,11, le 4, à midi.
Moindre élévation 737,14, le 22, à midi.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 26,0, le 14.
Minimum extrême — 1,2, le 25.
Différence des extrêmes 27,2.
Moyenne du mois + 12,12.
Moyenne de la variabilité journalière 14,23

Digitized by Google

d'Avril.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.	mm	
S.	N.-O.	quelq. nuag.	beau		
E.	E.	très-beau	très-beau		
N.	N.	nuageux	quelq. nuag.		
N.-E.	N.-E.	beau	nuageux		
N.-E.	N.-E.	id.	quelq. nuag.	» »	
N.-E.	N.-E.	très-beau	très-beau		
N.-E.	N.	id.	id.		
N.-E.	N.-E.	id.	id.		
N.-E.	N.-E.	id	id.		
E.-N.-E.	N.-O.	id.	id.	» »	
N.-E.	N.-E.	couv., pluie	très-nuageux		
S.-E.	S.-O.	id., pluie	couvert		Tonnerre dans la soirée.
E.	E.	très-beau	très-beau		
S.-E.	S.	qnelq. nuag.	couv., pluie		
S.	S.-O.	id.	nuageux	16 0	
N.-O.	N.-O.	nuageux	quelq. nuag.		
S.-E.	E.	très-beau	id.		
S.-S.-O.	O.	beau	nuageux		
S.-E.	S.	id.	beau		
S.-E.	S.-E.	couv., pluie	couvert	» »	
S.-E.	S.-O.	couvert	id.		
S.-O.	S.-O.	nuageux	beau		
N.-E.	N.-E.	couv., p. pl.	couvert		
N.-E.	N.-E.	nuag., pluie	pluie, couv.		Très-grand vent.
N.-E.	N.-E.	beau	beau	9 1	Id.
E.-N.-E.	N. N.-E.	couvert	id.		
O.-N.-O.	O.	id.	pluie		
N.-O.	N.-O.	id.	couvert		
O.	O.	id., p. pl.	couv., p. pl.		
S.-O.	S.-O.	couvert	beau	8 9	

Nombre de jours
- beaux et couverts, ou jours de beau temps 22.
- de pluie 8.
- de gelée 2.

Total pluviométrique : 34mm0

1854. **Mois**

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES à 0 de température. à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	743mm 58	740mm 61	736mm 57	738mm 31	+ 7 5	+23 8	+15 65	16 3
2	741 32	742 36	742 36	742 64	+ 7 5	+23 5	+15 50	16 0
3	743 60	744 65	743 52	744 29	+11 5	+21 3	+16 40	9 8
4	745 43	745 13	744 87	744 83	+ 7 0	+16 2	+11 60	9 2
5	745 54	746 82	747 35	748 53	+ 6 5	+15 5	+11 00	9 0
6	747 85	746 97	746 63	747 55	+ 5 0	+14 8	+ 9 90	9 8
7	751 30	750 28	750 98	750 90	+ 9 8	+19 2	+14 50	9 4
8	750 16	749 38	753 70	751 82	+ 8 0	+17 0	+12 50	9 0
9	749 60	749 88	748 58	748 37	+ 5 5	+16 0	+10 75	10 5
10	752 80	752 47	751 28	752 36	+ 4 0	+19 0	+11 50	15 0
11		752 12	752 47	753 99	+ 4 5	+16 0	+10 25	11 5
12	752 97	754 33	752 80	753 20	+ 7 0	+24 0	+15 50	17 0
13	753 12	753 19	753 18	753 73	+ 9 3	+22 5	+15 90	13 2
14	753 19	752 78	752 68	753 73	+ 8 2	+19 8	+14 00	11 6
15	751 26	751 12	750 18	748 28	+ 8 0	+23 8	+15 90	15 8
16	748 48	749 36	749 36	750 22	+ 9 5	+18 5	+14 00	9 0
17	749 82	750 67	750 73	752 35	+10 8	+19 6	+15 20	8 8
18		752 39	751 81	752 23	+11 0	+20 0	+15 50	9 0
19	753 53	752 63		756 24	+ 8 2	+21 0	+14 60	12 8
20	756 82	756 64	755 30	754 62	+ 6 0	+21 2	+13 60	15 2
21	753 07	752 17	752 57	750 40	+ 5 0	+20 6	+12 80	15 6
22	749 26	748 70	747 72	748 24	+12 0	+22 0	+17 00	10 0
23	746 45	746 74	746 74	748 36	+11 2	+22 5	+16 85	11 3
24	749 08	749 02	749 08	749 44	+ 8 0	+15 0	+11 50	7 0
25	753 01	753 65	753 25	752 99	+ 5 5	+20 3	+12 90	14 8
26				750 76	+ 9 0	+20 2	+14 60	11 2
27	751 91	751 31	750 24	750 36	+ 8 4	+21 5	+14 95	13 1
28	751 32	753 80	750 61	750 26	+10 2	+23 4	+16 80	13 2
29	750 52	751 58	750 66	751 28	+ 9 0	+21 8	+15 40	12 8
30	753 27	753 75	753 63	753 85	+ 7 0	+21 0	+14 00	14 0
31	752 81	751 89	751 31	750 24	+ 5 8	+24 8	+15 30	19 0
moyennes du mois.	750 04	750 21	749 65	750 15				

Plus grande élévation 756,82, le 20, à 9 h. du mat.
Moindre élévation 736,57, le 1er, à 3 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 24,8, le 31.
Min. extrême + 4,0, le 10.
Différence des extrêmes 20,8.
Moyenne du mois + 14,07.
Moyenne de la variabilité journalière 12,25.

Digitized by Google

de Mai.

VENTS avant midi.	VENTS après midi.	ÉTAT DU CIEL avant midi.	ÉTAT DU CIEL après midi.	Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
S.-S.-O.	O.	couvert	beau	mm	
O.	S.-O.	id.	couvert		
S. S.-O.	S.-S.-O.	id.	nuag., pluie		
S.-O.	N.-O.	petite pluie	pluie		
S.-O.	O.	couvert	couv., p. pl.	38 9	
S.-S.-O.	S.-S.-E.	id.	pluie		
S.-O.	S.-O.	id.	nuageux		
S.-O.	S.-O.	id.	couvert		
S.-O.	S.-O.	beau	beau		
N.-O.	N.-O.	couvert	id.	5 8	
N.-O.	N.	nuageux	couvert		
N.-N.-O.	N.-N.-E.	très-beau	très-beau		
N.-O.	O.	id.	id.		
N.-N.-E.	N.-N.-O.	id.	couvert		
N.-N.-E.	N.-N.-E.	pluie	pluie	10 5	
S.-S.-O.	N.-E.	couvert	couvert		
N.-E.	N.-E.	id.	id.		
N.-E.	N.-E.	nuageux	très-beau		
N.-N.-E.	N.-N.-E.	couvert	id.		
N.-E.	N.	très-beau	id.	5 3	
S.-E.	S.-O.	couvert	nuageux		
S.-O.	O.	nuageux	couvert		
O.	O.	couvert	pluie		
S.	S.-E.	petite pluie	couv.. beau		
S.-O.	S.-O.	pluie, grêle	id., id.	7 3	
S.-S.-O.	O.	nuageux	nuag., pluie		
O.	S.-O.	id.	id., beau		
S.-S.-O.	N.-O.	couvert	nuageux		
N.-O.	N.-O.	id.	id.		
O.	O.	id.	id.		
E.	S.-E.	très-beau	nuag., beau	6 3	
Nombre de jours { beaux et couverts, ou jours de beau temps 22. de pluie 8. de grêle 1.				74mm1	

1854. **Mois**

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES À 0 DE TEMPÉRATURE. à 9 heures du matin.		à midi.		à 3 heures du soir.		à 9 heures du soir.		OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES température minimum.		température maximum.		température moyenne.		différence des extrêmes.	
1	748mm	90	747mm	94	mm		745mm	95	+12	6	+21	3	+16	95	8	7
2	742	26	741	96	742	46	744	27	+12	2	+19	4	+15	80	7	2
3	744	09	744	49	745	79	747	48	+10	0	+13	4	+11	70	3	4
4	749	70	750	79	751	03	751	32	+ 9	5	+20	8	+15	15	11	3
5	751	87	751	47	750	80	749	84	+10	0	+20	8	+15	40	10	8
6	748	78	748	26	747	54	748	92	+ 8	5	+19	3	+13	90	10	8
7	751	44	751	87	752	07	752	54	+ 7	8	+15	3	+11	55	7	5
8	753	09	753	63			753	59	+ 7	3	+14	5	+10	90	7	2
9	753	99	753	87	753	37	752	83	+ 9	8	+18	0	+13	90	8	2
10	753	33	754	07	754	14	754	24	+10	0	+18	3	+14	15	8	3
11	754	57	755	22	754	22	753	55	+10	0	+24	0	+17	00	14	0
12	752	05	751	29	749	60	750	01	+ 8	8	+26	0	+17	40	17	2
13	752	41	752	71	752	61	753	33	+10	2	+20	0	+15	10	9	8
14	753	53	753	53	751	93	751	93	+11	8	+22	5	+17	15	10	7
15	751	63	751	63			751	51	+14	6	+25	4	+20	00	10	8
16	751	21	750	19	749	00	748	42	+15	0	+23	8	+19	40	8	8
17	747	82	748	00	748	00	748	02	+14	8	+21	3	+18	05	6	5
18	745	45	746	42	747	86	751	97	+11	0	+19	8	+15	40	8	8
19	753	56	753	98	733	28	752	21	+10	5	+22	2	+16	35	11	7
20	748	64	750	91	752	90	754	43	+12	8	+19	2	+16	00	6	4
21	755	62			755	20	757	78	+10	5	+20	0	+15	25	9	5
22	757	45	757	97			758	01	+ 9	5	+23	5	+16	50	14	0
23	758	79	758	77	758	47	759	47	+13	0	+23	5	+18	25	10	5
24	758	77	758	44	756	87	756	85	+12	0	+25	5	+18	75	13	[illegible]
25	755	22	754	31	752	77	752	32	+10	0	+31	5	+20	75	21	5
26	750	88	750	30	751	10	753	28	+10	0	+31	0	+20	50	21	0
27	753	98	753	92	752	06	751	99	+10	0	+22	2	+16	10	12	2
28	749	02	748	12	747	82	748	64	+12	5	+20	5	+16	50	8	0
29	747	94	742	42	748	94	748	48	+10	6	+22	0	+16	30	11	4
30	747	74	748	84	748	94	750	46	+10	0	+18	0	+14	00	8	0
moyennes du mois.	751	46	751	22	751	11	751	79								

Plus grande élévation 759,47, le 23, à 9 h. du s.
Moindre élévation 741,96, le 2, à midi.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extrême + 31 5, le 25.
Minimum extr. + 7,3, le 8.
Différence des extrêmes 24,2.
Moyenne du mois + 16,14.
Moyenne de la variabilité journalière 10,59.

Digitized by Google

de Juin.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
S.	S.	couv., pluie	pluie, couv.	mm	
S.	O.	couvert	pluie		
O.	O.	pluie	id.		
S.-E.	N.-E.	nuageux	nuageux		
N.-E.	N.-E.	couvert	très-beau	35 0	
N.-E.	N.	nuageux	nuageux		
N.	N.-O.	couvert	couv., beau		
N.	N.	id.	couvert		
N.-O.	O.	id.	quelq. nuag.		
O.	O.	id.	couvert	» »	
O.	O.	quelq. nuag.	id.		
S.-O.	O.	beau	id., pluie		
O.	O.	couvert	id.		
O.	O.	id.	pluie		
O.	O.	pluie	id.	5 7	
S.	O.	id.	couvert		
O.	O.	couvert	id.		
E.	O.	pluie	id., beau		
E.	N.	beau	id., pluie		
O.	N.	pluie	nuag., beau	24 6	
S.	N.-N.-E.	nuag., pluie	couvert		
N.-O.	O.	nuageux	id., ass. b.		
N.-O.	N.-O.	couvert	assez beau		
N.-E.	N.-E.	nuageux	très-beau		
S.-E.	O.	très-beau	nuageux	9 2	
O.	O.	couvert	id., beau		
S.-O.	S.	nuageux	couvert		
S.-O.	O.	pluie	pluie, couv.		
O.	O.	id.	id.		
O.	O.	id.	couvert	18 7	
Nombre de jours { beaux et couverts, ou jours de beau temps 16. de pluie 14.				$93^{mm}2$	

MOUILLOT,
Maître-adjoint à l'École normale.

Digitized by Google

Digitized by Google

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ.

GÉOLOGIE.

M. Guérin, concierge de la Bibliothèque publique d'Auxerre. — Belemnites tripartitus (Schloth.) — Pholadomia posicosta (Rœmer). — Lima proboscidea (Sow.) — Lima corallina. Pecten subarmatus (Munster.) — Pecten orontes (d'Orb.) — Pecten Moreanus (Buv.) — Pecten subarticulatus (d'Orb.) — Ostrea gregaria (Sow). — Terebratula insignis (Schubler.) — Terebratula lagenalis. Terebratella pectunculoïdes (d'Orb.) — Echinus perlatus (Desm.) — Cidaris coronata (Munster.) — Cidaris Drogiaca (Cott.) — Glypticus hieroglyphicus (Ag.) — Pedina Michelini (Cott.) — Pygaster umbrella.

Mme Vachey. — Ammonites varians. Natica Marcousana (d'Orb.) — Panopea Dunkeri. Thracia depressa. Pellina Carteroni (d'Orb.) — Pecten aster (Lam.) — Trigonia Meriani (Agas.) — Holaster suborbicularis (Agas.) — Cyphosoma corollare (Agassiz).



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

SÉANCE DU 3 AOUT 1854.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

La Société des Antiquaires de Picardie fait hommage des tomes VIII et IX de ses Mémoires et des deux premières livraisons de l'Introduction à l'*Histoire de Picardie*, par Dom Grenier.

La Société des Antiquaires de l'Ouest adresse le Bulletin du 2e trimestre 1854 ;

La Société libre d'Emulation du Doubs, la 4e livraison de son Bulletin de 1853 et la 1re livraison de 1854.

La Société des Arts et Belles-Lettres de Troyes envoie le 1er et le 2e trimestre de son Bulletin de 1854.

M. l'abbé Crosnier, correspondant, fait hommage d'un ouvrage concernant la monographie de la cathédrale de Nevers.

Digitized by Google

M. Ph. Salmon fait hommage de Fragments de Numismatique sénonaise.

La Société d'Emulation de l'Allier propose l'échange de son Bulletin, qui est accepté.

M. Gaudry, géologue et correspondant, adresse un Mémoire sur la Géologie de l'île de Chypre.

M. le Président annonce que le congrès des Sociétés savantes doit se réunir à Dijon, le 10 courant. Il propose de déléguer quelques membres pour cette assemblée. La Société désigne, à cet effet, MM. Challe père et Salmon.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Déy, relative à un projet de publication d'une histoire du Comté de Saint-Fargeau. M. Déy fait remarquer que ce travail, qui formera un volume in-8°, ne pourrait être publié par portions dans le Bulletin et être scindé sans perdre de son intérêt, et qu'il occuperait d'ailleurs une place trop considérable et obligerait d'écarter d'autres Mémoires. Il demanderait donc que la Société en fît un volume à part, qui formerait ainsi un deuxième volume de son Bulletin de 1855.

Cette communication demandant un examen approfondi, la solution en est ajournée.

La Société, sur la proposition de M. Déy, autorise l'offre d'échange de la *Bibliothèque historique* avec les travaux importants publiés par la Société des Antiquaires de Picardie.

M. Quantin informe la Société que l'ouvrage de la *Bibliothèque historique* est rangé au nombre des livres auxquels pourra souscrire le Ministre de l'Instruction pu-

Digitized by Google

blique, étant désigné par le Conseil impérial d'Instruction publique. Mais l'état des fonds ne permettra pas au Ministre d'y souscrire cette année.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. Amé, relative à sa publication de la monographie de l'église de Châtel-Censoir. Les frais des dessins, tant sur cuivre que sur bois que lui coûtera ce travail s'élèveront à 480 fr. Il demande que la Société y entre pour un tiers, lui destinant 200 exemplaires des planches qui consistent, savoir en :

3 planches sur cuivre ;
11 bois dans le texte ;
1 chromolithographie.

La Société, considérant que le projet qu'a M. Amé de publier successivement la Monographie des églises intéressantes du département, mérite le plus vif encouragement, vote la dépense du tiers des frais de gravure des planches de l'église de Châtel-Censoir, dont des épreuves très-soignées lui ont été soumises, aux conditions offertes par M. Amé de lui livrer 200 exemplaires des planches.

M. Eugène Ravin rend compte des difficultés qui l'arrêtent dans ses travaux d'appropriation et d'installation du nouveau Jardin des Plantes. Il serait nécessaire que la ville fît un petit traitement au jardinier, qui se trouve aujourd'hui privé du produit des fleurs du jardin et qui ne peut pas se livrer avec autant d'exactitude qu'il serait nécessaire aux soins que le travail nouveau réclame.

La Société, qui veut mener à bien l'œuvre commencée de la restauration du Jardin des Plantes, charge MM. Déy

Digitized by Google

et E. Ravin de rédiger un Rapport sur les besoins de ce service, lequel sera adressé en son nom au Maire de la ville d'Auxerre, pour y donner la suite convenable. MM. Déy et Ravin, s'étant occupés immédiatement de la mission qui leur était confiée, apportent à la fin de la séance leur travail dont il est fait lecture, et qui est adopté dans les termes suivants :

« Messieurs,

» Vous nous avez chargés, M. Ravin et moi, d'examiner toutes les questions qui se rattachent à l'organisation définitive du Jardin botanique. Nous venons avec empressement vous rendre compte de la mission que vous nous avez confiée.

» La question qui prédomine toutes les autres, dans cette affaire, est celle de savoir si l'établissement du Jardin botanique d'Auxerre, annexé en 1795 à l'Ecole centrale et qui réunit bientôt une jeunesse nombreuse autour du professeur Deville, présente un degré d'intérêt digne de fixer votre sollicitude et celle du Conseil municipal.

» L'histoire naturelle fait partie du programme officiel de l'instruction publique. Tout ce qui peut, sous ce rapport, compléter le cercle des études et en favoriser le développement devient par conséquent éminemment utile.

» L'étude des sciences naturelles, du reste, indépendamment de ce que la science vaut par elle-même, est un des moyens les plus efficaces de façonner l'intelligence à l'esprit d'observation, d'analyse, d'ordre et de méthode qu'il est si rare de trouver en France, où l'imagination prévaut trop souvent dans l'éducation sans que rien la règle ou la tempère.

» Pour toutes les parties de l'histoire naturelle, les éléments

Digitized by Google

de technologie et la forme des méthodes s'enchaînent de telle sorte que la connaissance de l'une des branches de la science est toujours une utile introduction à l'étude d'une autre branche.

» Comme étude élémentaire, la botanique a, sur la géologie, cet avantage que son domaine appartient à la nature vivante; qu'elle est moins hypothétique et qu'elle se prête plus facilement à l'observation.

» Elle peut être préférée à la zoologie, en ce qu'elle ne rend pas nécessaire le spectacle d'êtres souffrants, ce qui émousse toujours plus ou moins la sensibilité.

» Il est impossible, du reste, que l'introduction de plantes nouvelles dans une contrée ne vienne pas enrichir sa faune, parce qu'il existe entre les espèces végétales et les espèces animales une telle affinité que les unes semblent souvent exclusivement créées pour les autres, de sorte qu'un Jardin botanique favorise, presqu'au même degré, l'étude de l'entomologie et celle de la botanique.

» L'utilité d'un Jardin botanique à Auxerre, préjugée du reste déjà par des travaux notables de premier établissement, une fois admise définitivement en principe, il faut rechercher quel est le meilleur système à adopter pour l'établir, s'y attacher sans variation, achever l'œuvre entreprise et la conserver.

» En présence du peu d'étendue de l'enclos Notre-Dame-la-d'Hors, il nous a semblé que le projet de réduire le Jardin botanique à la Flore départementale n'était point tant une nécessité qu'une idée nouvelle, dont l'exécution pouvait non seulement servir les intérêts généraux de la science, mais encore faciliter la rédaction d'une Flore locale dans des conditions d'analyse, de rapprochements et de vérité qui n'ont encore été données à aucune autre.

» Le Jardin botanique, toutefois, tel qu'il est actuellement

Digitized by Google

disposé, ne peut guère contenir que 1,000 plantes, et la Flore départementale en comprend plus de 1,500.

» Et comme il est impossible qu'une grande quantité d'espèces puissent vivre, utilement pour elles ou sans danger pour les autres, dans leur ordre méthodique, il en résulte que la Flore départementale qui, dans son ensemble, suffit à de bonnes études botaniques, devient incomplète et insuffisante si l'on en distrait 500 espèces portant plus spécialement sur les espèces ligneuses, aquatiques et marécageuses, et qu'en définitive, dans ces conditions doublement restreintes, le Jardin botanique n'aurait ni un caractère local assez complet pour attirer l'attention des savants, ni une échelle botanique assez générale pour être digne d'une ville qui peut, par la valeur de ses hommes et de son administration, rester le centre du mouvement intellectuel de la contrée.

» Il faudrait donc, dans notre pensée, tout en conservant la classification actuelle, qui est à la hauteur de la science, n'introduire dans les planches que les espèces qui peuvent s'y développer convenablement, marquer la place des espèces absentes pour cause de déplacement forcé, par des étiquettes spéciales, répartir ces espèces, suivant leur nature et leurs besoins, dans quatre emplacements différents, affectés :

le premier, aux arbres et aux arbustes;
le deuxième, aux plantes nageantes;
le troisième, aux plantes marécageuses;
le quatrième, aux plantes tourbeuses;

et renvoyer de l'ordre méthodique aux espèces déplacées et de celles-ci à l'ordre méthodique, au moyen de couleurs et de numéros correspondants.

» Il faudrait enfin ménager, dans la distribution du Jardin, un cinquième emplacement pour les semis nécessaires, d'une

Digitized by Google

part, à la reproduction des espèces annuelles ou bisannuelles qui ne se ressèmeraient pas naturellement en place, et, d'autre part, au contrôle des espèces hybrides, ces mulets du règne végétal, qui jettent la confusion dans la science jusqu'au point d'avoir fait douter de la fixité des espèces.

» Quant aux dépenses, elles seraient de deux sortes, celles de premier établissement et celles d'entretien.

» Les dépenses de premier établissement pourraient porter sur trois ou quatre exercices.

» Elles s'appliqueraient à la construction d'un troisième bassin, à une prise d'eau au tuyau de conduite le plus voisin, à un canal d'écoulement des eaux pluviales de l'école primaire, à la composition d'un sol approprié aux besoins particuliers d'un certain nombre de plantes, à l'acquisition et à la plantation de jeunes arbres, enfin à une quantité encore assez considérable d'étiquettes.

» Les dépenses d'entretien ne semblent pas devoir excéder une somme annuelle de 400 francs. »

La Société, sur la proposition de M. le Président, décide ensuite qu'en envoyant le Mémoire ci-dessus, M. le Maire sera prié de donner le titre de directeur du Jardin des Plantes à M. E. Ravin, pour lui donner plus d'autorité, en même temps que ce titre sera une juste récompense de son zèle et de ses travaux.

M. Déy donne lecture d'un Mémoire sur l'état d'une partie des routes impériales de l'Yonne et trace l'historique de leur construction.

M. Challe, président, lit un Rapport sur la session du congrès de Moulins.

La séance est levée.

Digitized by Google

SÉANCE DU 3 *SEPTEMBRE* 1854.

PRÉSIDENCE DE M. COTTEAU, SECRÉTAIRE,

En l'absence de MM. les Président et Vice-Présidents.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est fait hommage à la Société des Mémoires de la Société des Sciences naturelles de Neuchâtel (Suisse), 3 volumes in-4°.

M. Cotteau dépose sur le bureau une Note sur les Echinides de l'étage kimmeridgien de l'Aube.

M. le Président fait part à la Société d'un projet d'achat d'une statue de saint Jérôme, exécutée par Edme-Nicolas-Faillot, artiste auxerrois, mort à Paris le 9 juin 1849 (du choléra). Cette œuvre, qui a obtenu une médaille d'or à l'exposition de 1843, sera vendue à vil prix au premier jour. On la cèderait pour la somme de 100 fr. Sa place serait certainement dans une des salles de la Bibliothèque, et elle figurerait un jour avec avantage dans le futur Musée de la cité.

M. Dondenne, tout en accueillant favorablement cette proposition, pense que ce serait plutôt à la ville qu'à la Société à faire cette acquisition. Il serait d'avis que le Président de la Compagnie s'entendît avec le Maire, afin de mener ce projet à bonne fin.

Après quelques observations de divers membres, la

Digitized by Google

Société adopte l'avis de M. Dondenne, se réservant d'ouvrir une souscription dans le cas où le Conseil municipal ne jugerait pas convenable de faire cette acquisition.

A l'occasion de la mort si regrettable de M. Moret, M. Dondenne rappelle que la Société a toujours été dans l'usage de publier la Notice biographique des membres qu'elle a perdus. Il propose, en conséquence, de charger un médecin, confrère de M. Moret et membre de la Société, de remplir ce devoir.

La Société pense que M. Duché acceptera volontiers cette tâche, et charge un de ses Secrétaires de l'en prier.

M. Cotteau donne lecture d'une Note de M. Raulin, sur l'oxford-clay du département. Il annonce qu'il ne partage pas l'opinion de l'auteur de ce travail et qu'il y répondra dans une prochaine séance.

M. Cotteau communique à la Sociéié : 1° la suite de ses Etudes sur les Echinides fossiles du département de l'Yonne ; 2° la suite de son travail sur les Mollusques fossiles du même pays.

La séance est levée.

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 1854.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Digitized by Google

La Commission des Antiquités de la Côte-d'Or adresse le 4e volume de ses Mémoires pour 1853-1854, première livraison.

M. l'abbé Duru fait hommage à la Société d'un certain nombre d'assignats de la révolution, dans lesquels se trouve un mandat émanant de la municipalité de Vézelay.

M. Goupilleau fait don également à la Société de plusieurs vases antiques recueillis dans des fouilles à Augy.

M. Frontier, maire de Merry-sur-Yonne, fait don à la Société de statues romaines et de médailles du Haut-Empire trouvées à Crain.

M. le Président annonce la présentation d'un membre titulaire et d'un correspondant.

M. le Président, sur la demande de M. l'abbé Laureau, conservateur des médailles, propose à la Société de nommer M. CHALLE fils, conservateur-adjoint de cette collection.

La Société, reconnaissant les services que M. Challe fils a déjà rendus pour le classement des médailles, adopte à l'unanimité cette proposition.

Commission du Choléra. — M. Souplet, membre de la commission d'enquête de statistique sur l'influence du sol sur le choléra, fait observer que le décès de M. Moret réduit la commission à trois membres, et qu'il y a nécessité de la compléter. Il propose de désigner à cet effet M. Duché.

La Société adopte ce choix; et considérant en outre

Digitized by Google

que le docteur Robineau, en sa double qualité de médecin et de géologue, peut fournir des éclaircissements utiles à la commission, décide qu'il en fera également partie.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Amé, qui tend à modifier la décision prise dans une précédente séance, pour la publication de la Monographie de l'église de Châtel-Censoir.

Il fait observer que l'éditeur du Bulletin n'ayant pas voulu concourir aux frais que nécessitent les planches de son Mémoire, elles ne pourront être publiées dans le Bulletin.

Il demande que les 160 fr. que la Société a votés lui soient accordés à titre de subvention, pour une publication spéciale, laquelle serait délivrée aux membres de la Société souscripteurs, au prix de revient.

Un des membres fait observer que la proposition de M. Amé n'est plus ce qu'elle était dans l'origine. La Société n'avait accordé la subvention qu'à la condition formelle que les planches et le texte paraîtraient dans le Bulletin. Il y aurait inconvénient d'entrer dans la voie que veut ouvrir M. Amé. Le Bulletin serait privé par là de communications intéressantes et la Société se verrait entraînée à des dépenses qui ne profiteraient point à ses publications spéciales.

M. Quantin pense qu'une exception pourrait être faite en faveur du travail proposé par M. Amé. C'est une œuvre de nature à être patronée par la Société. En effet, la publication de M. Amé renfermera par la suite la monographie de toutes les églises de quelque valeur qui existent

Digitized by Google

dans le département, en dehors des grands monuments, comme Auxerre ou Sens.

Après de nouvelles observations, M. le Président résume la discussion et consulte la Société qui décide qu'il n'y a pas lieu à accorder la subvention.

M. Cotteau propose alors d'offrir à M. Amé de publier son travail dans le Bulletin, ainsi qu'il l'avait proposé lui-même dans une séance précédente, et de lui accorder la moitié des frais qu'entraînera l'exécution des planches.

Cet avis est adopté. La Société décide ensuite que cette allocation spéciale à l'église de Châtel-Censoir ne serait étendue à d'autres monographies que si elle le jugeait convenable.

M. le Président annonce à la Société que le Conseil municipal, accueillant la proposition qui lui a été soumise, a voté une somme de 150 fr. pour l'achat de la statue de Faillot.

Communications. — M. le comte de Bastard donne lecture d'une Notice sur le sire de Maligny, vidame de Chartres, au XVIe siècle, qui fut très-mêlé aux affaires politiques du temps.

M. Duché lit une Notice nécrologique sur M. Moret.

M. Cotteau communique à la Société une Notice sur l'étage corallien de l'Yonne, et la suite de ses Etudes sur les Mollusques fossiles du même département.

M. Quantin donne lecture d'une Note sur la découverte d'un cimetière gallo-romain à Augy, et fait quelques ob-

Digitized by Google

servations sur l'envoi fait par M. Frontier, de fragments de statues et d'autres sculptures provenant de Crain.

M. Robineau-Desvoidy fait des observations sur un Mémoire publié par M. Tartois, sur les ferriers de Puisaye, remontant au Haut-Empire. On y trouve des statues de Vénus Anadyomène, divers ustensiles et des monnaies des premiers siècles après la conquête.

M. le Président fait observer que M. Tartois n'est pas si exclusif que semble le dire M. Robineau. Il établit seulement que l'exploitation de ferriers de Donzy à Montereau a eu lieu au Moyen-âge. Mais il ajoute que les montagnes que forment les ferriers feraient supposer une exploitation remontant aux temps cyclopéens.

La séance est levée.

SÉANCE DU 3 *DÉCEMBRE* 1854.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON CHAILLOU DES BARRES.

M. Collin dépose sur le bureau 9 oiseaux empaillés pour la collection ornithologique de la Société. M. le Président lui adresse des remerciements au nom de la Compagnie.

M. le docteur Delente, correspondant, à la Nouvelle-Orléans, fait hommage d'une Carte des Etats-Unis d'Amérique, publiée à New-Yorck en 1853.

M. Leclerc, juge de paix, fait hommage d'un Mémoire intitulé : *Réflexions sur les Etudes classiques.*

Digitized by Google

M. Carlet, conducteur des ponts et chaussées, à Dijon, adresse à la Société deux ouvrages ayant pour titre : *De la Géologie et de la Minéralogie de la Côte-d'Or*, et *Traité élémentaire des Roches ;* 2 volumes in-8°.

M. Courtaut, correspondant, fait hommage d'un Mémoire sur la ville gallo-romaine de Landunum.

La Société des Antiquaires de Picardie adresse le tome XIII de ses Mémoires.

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, adresse la première partie du tome III° de ses Mémoires.

La Société académique de Moulins envoie les tomes II, III et IV de son Bulletin.

Renouvellement du Bureau. — La Société procède au renouvellement bisannuel de son Bureau d'administration, conformément aux statuts.

Sont élus :

Président, M. le baron Chaillou des Barres ;
Vice-Présidents, MM. Challe père et l'abbé Duru ;
Secrétaires, MM. Cotteau et Quantin ;
Archiviste, M. Ribière ;
Trésorier, M. Villiers.

Elections. — M. Frontier, conducteur des ponts et chaussées, maire de Merry-sur-Yonne, présenté par MM. Cotteau et Quantin, est élu membre titulaire de la Société.

M. Duplès-Agié, employé à la Bibliothèque impériale,

Digitized by Google

et présenté par MM. Challe père et Quantin, est élu membre correspondant.

M. le Président annonce la présentation de deux correspondants.

Communications. — M. Victor Petit, correspondant, propose à la Société de recueillir et de publier, dans le Bulletin, le catalogue des dessins conservés dans les Bibliothèques et Musées de Paris, qui concernent le département de l'Yonne, sous les rapports archéologique, biographique, géographique, etc.

Il en donnerait un inventaire raisonné, sous le titre de Monographie iconographique du département de l'Yonne, et y ajouterait quelques gravures sur bois qui éclaireraient le texte.

La Société approuve entièrement le projet de M. Petit et ne peut que le prier vivement de le mettre à exécution. Sa réalisation offrira certainement des résultats très-intéressants pour l'histoire de notre département.

M. Quantin lit pour M. Salmon une Notice sur deux monnaies mérovingiennes de Troyes.

M. Déy communique à la Société un Fragment sur l'histoire du comté de Saint-Fargeau, relatif à l'origine des ferriers qui se trouvent en grande quantité dans ce pays.

M. Quantin lit un Mémoire sur l'état de la paroisse Saint-Père d'Auxerre au XVIIe siècle, document du temps, et y ajoute quelques observations.

L'un des Secrétaires donne lecture d'une Note de

Digitized by Google

M. Fournerat sur une médaille romaine trouvée auprès de Fulvy; note accompagnée de renseignements sur ce pays et sur *Mérula*.

La séance est levée.

Digitized by Google

SCIENCES HISTORIQUES.

RECHERCHES BIOGRAPHIQUES

SUR

JEAN DE FERRIÈRES,

Seigneur de Maligny, vidame de Chartres.

(1530-1586.)

Au commencement du XVI[e] siècle, la seigneurie de Maligny était possédée par François de Ferrières, qui mourut vers 1543 (1).

La vie de ce gentilhomme est peu connue (2). On sait cepen-

(1) Il est cité comme vivant, dans un acte du 19 août 1541 ; Louise de Vendôme, sa femme, est qualifiée de veuve au mois de juin 1544.

(2) Le 29 avril 1525, des lettres-royaux furent accordées, qui déclarèrent incompétent le bailli de Saint-Florentin pour connaître en première instance des appels des prévôtés de Bennes, La Chapelle, Poinchy, Méré ; ces appels devaient être portés au bailliage de Maligny. Au mois de novembre 1527, François de Ferrières obtint du roi l'autorisation d'établir à Maligny un marché le mardi de chaque semaine, et trois foires par an les 17 janvier, 23 août et 30 novembre. (Voir Pièces justificatives, I)

Digitized by Google

dant qu'il était un des « chevaliers » les plus adroits de son temps au maniement des armes. C'est à cette habileté qu'il fut redevable, s'il faut en croire Paradin, de son mariage avec la princesse Louise de Vendôme, sœur du vidame de Chartres (1).

Le seigneur de Maligny se trouvait donc l'oncle de François de Vendôme, prince de Chabannais, qui, de son côté, passait pour le prince le plus illustre, le plus riche et le plus vaillant de France (2). Il était ainsi allié, par la branche de Vendôme à la maison de Bourbon. Son frère, Louis, était abbé de Pontigny (1517-1525).

François de Ferrières laissa de sa femme plusieurs enfants.

(1) Voici dans quels termes Paradin (*Histoire de nostre temps*, liv. v) s'exprime sur le compte de François de Ferrières : « C'étoit un des plus » adroits et preux chevaliers qui ait manié les armes de son tems, et » tel est le jugement des princes et signeurs qui sont du mestier, qui » ont connu ledit signeur, iceluy pour retribucion de ses vertus et vail- » lance, merita espouser une tres sage princesse madame Loïse de » Vendôme. »

(2) Brantôme.

François de Vendôme descendait d'une branche puinée de la maison de Vendôme, issue, au XIIIe siècle, de Pierre, comte de Vendôme, et de Gervaise de Mayenne. Le vidamat de Chartres était entré dans cette maison, au XIVe siècle, par le mariage de Robert de Vendôme, seigneur de La Chartre-sur-Loir, avec la fille et unique héritière des vidames de Chartres. La branche aînée s'était éteinte en la personne de Bouchard VII de Vendôme, mort sans postérité. « Il n'y avoit point en » France, dit Le Laboureur, de seigneur ny plus illustre, ny plus riche » ny plus vaillant que ce vidame de Chartres, prince de Chabannais, » seigneur de La Ferté-Arnault, depuis nommée *au Vidame*, à cause de » ses ancestres, de Lassay, de La Chartre, de Milly, de Pouzanges, de » Tissanges, de Confolens et d'autres grandes terres, chevalier de » l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes et colonel » général de l'infanterie françoise en Piémont. »

Digitized by Google

Parmi ceux-ci, le cadet, nommé Jean, a joué, dans les guerres civiles du XVIe siècle, un rôle toujours très-actif et souvent fort important. Sa biographie n'a jamais été faite : il nous a semblé qu'il y avait là une lacune à combler, et qu'il ne serait pas sans intérêt de connaître les principaux événements de la vie d'un personnage qui, par sa famille, appartient aux pays qui forment actuellement le département de l'Yonne.

Jean de Ferrières naquit vers 1530 (1). L'alliance de sa famille avec la maison de Bourbon lui valut l'honneur d'être élevé, avec le prince de Condé, chez le cardinal de Bourbon, archevêque de Sens (2). A peine âgé de vingt ans, il suivit à l'ambassade de Rome le cardinal du Bellay et le seigneur d'Urfé. Il fut un des ordonnateurs des fêtes qui y furent données au mois de mars 1550, à l'occasion de la naissance de Louis, duc d'Orléans, fils de Henri II. Rabelais, qui accompagnait le cardinal du Bellay, a laissé de ces fêtes (3) une relation qui témoigne du luxe et de la magnificence du jeune Maligny. Deux ans plus tard, il se rendit à Metz (octobre 1552) avec la plus grande partie de la noblesse de France, qui, sous les ordres du duc de Guise, força Charles-Quint à lever le siége de cette ville. Il était au nombre « des » princes, seigneurs et gentilshommes qui y vindrent, selon » Bertrand de Salignac (4), pour leur plaisir. »

(1) Il était cousin-germain de Louis de Vendôme, vidamé de Chartres, dont il hérita plus tard, et non son neveu, comme le dit M. de Pétigny. (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 3e série, t. I, p. 340.)

(2) La Place, p. 53-54.

(3) La sciomachie et festins faits à Rome, par M. François Rabelais.

(4) Le Siége de Metz, par Bertrand de Salignac; l'Histoire de France, par Pignerre.

Digitized by Google

Il est de fait que ce dut être pour le seigneur de Maligny un véritable plaisir, puisqu'il consacra au métier des armes sa vie entière. Nous ne savons pas à quelle époque il quitta la religion catholique, mais, ce qui est certain, c'est que Ferrières-Maligny le cadet, comme l'appelle Castelnau, était un « gentilhomme huguenot très-brave et très-entreprenant (1). » Aussi, en 1560, il se trouva à la réunion des Protestants qui eut lieu à Nantes (1560, 1er février), sous la présidence de La Renaudie. Il fut décidé, dans cette assemblée, que cinq cents gentilshommes, choisis dans toutes les provinces, se rendraient, le 10 mars (2), à Blois où la cour résidait, pour se saisir du duc de Guise et du duc de Lorraine, son frère. Maligny, dont la seigneurie était située en Champagne, fut chargé de rassembler et de conduire les Protestants de la Champagne, de la Brie et de l'Ile de France; les contingents des autres provinces devaient être commandés par des chefs qui furent de même élus, ou tirés au sort, s'il faut en croire de Thou (3). La cour, qui avait eu connaissance de ce complot, s'était transportée de Blois à Amboise; La Renaudie fut instruit de ce changement de résidence, il n'en persista pas moins dans son projet, mais il crut nécessaire d'en modifier l'exécution, il convoqua les chefs, le 2 mars (4), à La Carrelière, à six lieues d'Amboise, chez un gentilhomme vendômois : le rendez-vous général y fut donné à Amboise, pour le 16 mars (5). Le seigneur de Maligny, dont on connaissait les

(1) Add. aux Mém. de Castelnau, liv. VII, ch. II.

(2) Régnier de la Planche; le 15 mars, selon de Thou.

(3) Régnier de la Planche, p. 133-134; — d'Aubigné, Hist. univ., liv. II, ch. XVII; de Thou, liv. XXIV, in-4°, III, p. 480.

(4) Régnier de la Planche, p. 166-167; 4 mars, selon de Thou.

(5) 17 mars, selon de Thou.

Digitized by Google

liens d'amitié et de parenté avec le prince de Condé, devait aller trouver ce prince qui était à Amboise avec la cour, et mener soixante gentilshommes d'élite, dont les chevaux seraient laissés dans les auberges des environs. Cette troupe, pour ne pas éveiller les soupçons et à cause de la difficulté qu'il y avait à trouver des logements, avait ordre de se tenir cachée dans les caves et les greniers de la ville. Un autre chef s'était chargé d'amener trente hommes et de les introduire dans le château même d'Amboise; le baron de Castelnau et le capitaine Mazères, à la tête des Gascons et des Béarnais, logés, dès la veille, avec La Renaudie, à Noizay, près d'Amboise, devaient le lendemain matin faire entrer leurs soldats un à un dans la ville. A midi, dès qu'un drapeau, signal convenu d'avance aurait été arboré au haut d'une des tours du château, La Renaudie se présenterait résolument devant les portes de la forteresse où seraient réunis les conjurés et, aidé de Maligny, il s'en rendrait maître pendant qu'une autre troupe s'assurerait de la personne des Guise et que le reste, caché jusqu'à ce moment dans la forêt, pénètrerait dans le château par une brèche qu'on devait y pratiquer du côté du parc (1). Cette conspiration, suivie du *tumulte d'Amboise*, échoua, et plusieurs chefs furent tués en combattant, ou arrêtés.

Maligny fut assez heureux et assez audacieux pour se retirer auprès du prince de Condé; il fut soupçonné d'être un des instigateurs de la conjuration, et les aveux des prisonniers furent tels que les soupçons élevés contre lui prirent beaucoup de gravité : on disait qu'il avait eu l'intention de tuer le duc de Guise et que le prince de Condé, qu'il avait informé de son projet, avait seul pu le détourner de cet assassinat. Instruit des bruits plus ou

(1) Régnier de la Planche, p. 166-167; d'Aubigné, liv. II, ch. XVII; de Thou, liv. XXIV, t. III, in-4°, p. 483-484.

Digitized by Google

moins fondés, dont il était l'objet, Maligny résolut de quitter immédiatement la cour, il se rendit à l'écurie du prince de Condé, et monté sur un cheval que lui fournit de Vaux, premier écuyer du prince, il prit la fuite. Dès que son départ fut connu, il ne fut douteux pour personne que de Vaux n'eût favorisé cette fuite : on savait que c'était à Maligny qu'il devait la faveur d'être entré dans la maison du prince (1). Le roi envoya alors La Trousse, prévôt de l'hôtel, au logis de Condé, pour y arrêter de Vaux. L'ordre fut exécuté, et l'écuyer fut incarcéré comme coupable d'avoir « baillé un cheval au jeune Maligny et y celuy fait » évader et conduit jusques à cinq ou six lieues d'Amboise (2). »

Les Guise n'osaient pas encore accuser publiquement Condé d'avoir pris part à la conjuration d'Amboise (3), mais ils ne cessaient de le décrier dans l'esprit de Catherine de Médicis. La faute qu'avait commise de Vaux fut un grief qu'ils ne manquèrent pas d'alléguer contre le prince. De Vaux, interrogé, disait, cependant, qu'il « avoit baillé le cheval audit de Maligny sans le

(1) La Place, p. 53; de Thou, liv. XXIV, t. III, p. 494.

(2) Régnier de la Planche, p. 232; — de Bèze, Hist. des Eglises réformées, I, p. 271. — Vatout, Résidences royales, château d'Amboise, p. 232, 246, 296; Rec. des choses mémorables, p. 89. — Une gravure du temps, mentionnée par Secousse, dans son édition des Mémoires de Condé (II, p. 655), représente la fuite de Maligny. Cette gravure est accompagnée de légendes relatives aux différentes scènes qui y sont reproduites. On y lit, sous le titre de *Briève exposition de la painture ensuyvante que a estée semée en France, concernant le présent estat de la court*, ces mots, qui se rapportent au seigneur de Maligny : « Le baron » de Marigny (pour Maligny) qui pratica l'esmotion et révolte d'Am» boise, et voyant que la chose ne procedoit pas comme il l'avoit pour» geeté, il s'en desenveloppa et parla pour les autres; et pourtant » chevauche-il esperonné sur un papagay. »

(3) De Thou, liv. XXIV; III, 494.

Digitized by Google

» sceu dudit sieur prince son maistre ; » mais les sentiments de Condé pour les prisonniers d'Amboise étaient connus, et lui-même, d'ailleurs, n'en faisait pas mystère ; il tenait en effet des propos au moins imprudents dans les circonstances actuelles. Un jour qu'on exécutait quelques-uns des conjurés, « il ne se » peust tenir de dire, que c'estoit grande pitié de faire mourir de » si gens de bien, qui avoient fait service au roy et à la cou- » ronne, et qu'il seroit à craindre que les estrangers voyant les » capitaines françois si mal traités et meurtris, n'y fissent un » jour des entreprises aux despens de l'Estat. » Le roi intima alors au prince l'ordre de ne pas quitter sa cour, et il le fit observer de si près que Condé « n'osoit presque parler à personne. » On crut que Maligny avait pris la route du Maine, et le sieur de Vassay, chevalier de l'ordre, fut envoyé à sa poursuite, « mais il n'y peut rien faire (1). » Le fugitif, en effet, suivait une autre direction (2).

Le frère aîné de Maligny était aussi avec le prince de Condé, lors de l'entreprise d'Amboise ; il craignit d'être compromis comme son frère ; après la conférence de Chenonceaux, « il quitta la cour pour éviter la prison (3), » et il se réfugia auprès d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre. François II, dans sa lettre, en date du 9 avril, adressée de Marmoutiers au roi de

(1) La Place, p. 53,

(2) Brantôme prétend que Maligny, après sa fuite, « s'en alla à » Genève dont plus n'en revint ; car, en se baignant dans le lac, il se » noya parmy un sable mouvant. L'on courut après luy, mais il s'en » alla grand erre. » (Vie des Hommes illustres, ch. LXXX.) Maligny alla effectivement à Genève, mais il en revint, comme nous le verrons plus tard.

(3) De Thou, liv. XXIV, t. III, p. 496 ; Relat. des Ambassadeurs vénit., II, 681 ; — La Place, p. 54.

Digitized by Google

Navarre, pour lui mander le résultat de l'entreprise d'Amboise, ne lui dissimula pas la part qu'avait prise Maligny à la conjuration (1).

« Au demeurant, mon oncle, écrivait le roi de France, en ins-
» truisant les procez de tous ces rebelles, il y a eu quelques uns
» d'entre eux qui ont déposé devant les juges que mon cousin le
» prince de Condé, vostre frère, estoit de la partie, et qu'il
» avoit de longtemps sceu toute leur entreprise, leur ayant pro-
» mis de présenter leur requeste quand ils me viendroyent
» trouver. Et pour ce que je me doubtay incontinent que ou ces
» bélistres-là disoyent telles choses, pensans prolonger leur vie,
» ou bien que cela leur avoit esté donné à entendre par Malli-
» gny qui n'est pas plus homme de bien qu'eux, ne me pouvant
» entrer en l'entendement que mondit cousin me touchant de si
» près comme il fait, m'ayant tant d'obligations comme il a, y
» deust jamais avoir pensé : je ne failli incontinent à l'envoyer
» quérir en ma chambre en la présence de la royne ma mère,
» auquel je fei entendre ce que ces malheureux prisonniers
» avoyent dit de luy : qui m'asseura tant qu'il n'en estoit rien,
» et me confirma si fort en l'opinion que Malligny et d'autres
» ses compaignons luy avoyent presté ceste charité, pensans
» soubs ce nom se prévalloir entre leurs troupes (2). »

Le prince de Condé résolut aussi de se rendre en Navarre; son départ fut « ingénieusement dressé, il ne le déclaira qu'à peu de gens. » Feignant d'aller à la cour, il se fit précéder par ses équipages; mais, arrivé à Blois, au lieu de se diriger sur Chenonceaux, où était le roi, il prit par des chemins de traverse, la route de la Gascogne, rejoignit, à Poitiers,

(1) Rec. des choses mém., p. 92.
(2) Mém. de Condé, in-4°, I, 401.

Digitized by Google

Maligny l'aîné, qui y était venu au devant lui, et il gagna le Béarn (1).

L'édit de Romorantin (mai 1560) aurait pu inspirer quelque sécurité aux gentilshommes mécontents, dont la cour de Navarre était le rendez-vous, si l'on n'y avait pas connu en même temps l'alliance de la reine-mère avec la maison de Lorraine. Le duc de Guise avait dit à Catherine de Médicis qu'il avait « là » de 1,000 ou 1,200 gentilshommes signalez, et le serment de » leurs chefs, avec lesquels et les vieilles bandes venues du » Piémont et autres dont il s'asseuroit, il passeroit sur le » ventre à tous ses ennemis. » Ces propos n'étaient certainement pas de nature à inspirer de la confiance aux seigneurs protestants, auxquels le séjour de la cour de France paraissait dangereux. « Maligny l'aisné ne se pouvait persuader qu'il fust » ouy en ses iustifications, s'il alloit à la cour pour rendre raison » de ce qu'on lui demanderoit. Bien se tenoit-il net de l'entre- » prise d'Amboise (2). » C'est dans ces dispositions d'esprit qu'il vint au devant du prince de Condé « pour lui donner courage » pendant que les autres gentilshommes protestants devaient parcourir « toutes les églises, faire entendre leur ruine » prochaine, si chascun ne pensoit à sa sauveté (3). » Le prince de Condé, à son arrivée à Nérac, confirma les appréhensions qu'on y avait déjà et ne dissimula pas à son frère, le roi de Navarre, que « on ne demandoit que leur ruine entière et que par- » tant leur faloit de bonne heure penser à leur salut. En quoy » Maligny l'aisné eut belle matière pour les persuader, selon la » conclusion prise avec ses compagnons affligez (4). »

(1) Régnier de la Planche, p. 393-394 ; de Thou, t. III, p. 513.
(2) Id., p. 390.
(3) Id., p. 391.
(4) Id., p. 393.

Ce n'était pas seulement à la cour du roi de Navarre que se manifestait le mécontentement de la noblesse contre la maison de Lorraine; le connétable de Montmorency s'était brouillé avec les Guise; un de ses fils, Gabriel de Montmorency-Montbron n'avait pas manqué d'en informer le vidame de Chartres, François de Vendôme, qui, lui aussi, ne supportait qu'impatiemment l'influence excessive des princes lorrains sur les affaires de l'Etat. Dans l'entretien qu'eurent ensemble ces deux mécontents, François de Vendôme récapitula les chefs d'accusation de la noblesse contre les Guise et signala notamment, comme griefs qui lui étaient personnels, les persécutions dirigées contre Antoine de Gramont, son beau-frère, et contre les Maligny. « Non contents, dit-il, de poursuivre le jeune Maligny qui m'est cousin » et l'un de mes héritiers présomptifs, les Guise tachent encore » d'y embrouiller l'ainé, qui est homme de bien et d'entendement. » Il finit par déclarer « qu'il ne falloit pas souffrir la » témérité des Guise; qu'il y avoit trop longtemps qu'ils abusoient de la bonté de nos rois et mettoient aux dernières » épreuves la patience de la noblesse (1). » Le vidame de Chartres était donc prêt à joindre les forces dont il pouvait disposer à celles des princes du sang et des gentilshommes protestants.

Maligny le jeune n'avait pas pris la route du Maine, comme on l'avait cru d'abord, mais bien celle de Lyon, en passant par Auxerre. Il échappa aux poursuites de Renaud de La Gaymarie, lieutenant des gardes du corps, qui fut envoyé sur ses traces. Maligny avait déjà quitté Auxerre (5 avril), lorsque La Gaymarie y arriva, avec l'ordre de l'appréhender au corps. Le lieutenant

(1) De Thou, liv. xxv, t. III, p. 506-507; La Place, p. 60; Bibl. de l'Ec. des Ch. 3e S. I, p. 333.

Digitized by Google

des gardes se borna donc à se saisir des gens et des équipages que Maligny avait laissés à Auxerre, à l'auberge de la Galère : deux serviteurs, son cuisinier et son valet de chambre furent arrêtés, ses cinq chevaux et ses bagages, peu considérables d'ailleurs, furent séquestrés. Le fugitif était accompagné de son beau-frère Jean de La Fin, seigneur de Beauvais, qui n'avait pas encore quitté Auxerre, lorsque La Gaymarie y arriva ; c'est à lui que fut remise la garde des gens et objets saisis, après qu'on lui eut fait jurer de les restituer à la première réquisition (1). La reine, qui craignait de nouveaux troubles et qui pensait bien que Maligny ne manquerait pas d'y participer, fit venir à la cour Régnier de la Planche, un des confidents du duc de Montmorency, pour le sonder sur les projets du parti protestant ; elle le reçut à Saint-Léger, dans la forêt de Montfort (juin). C'est en vain qu'elle lui fit remarquer qu'il ne devait rien cacher à la mère de son roi, et qu'elle lui enjoignit de venir en aide aux recherches que l'on faisait pour arrêter Maligny. — Je ne suis pas né de condition à faire le métier d'espion, répondit Régnier. Menacé de la prison, Régnier n'avoua pas davantage ; il fut alors incarcéré. Au bout de quatre jours de détention, il fut relâché par ordre de la reine, mais sans avoir donné aucun renseignement (2).

Maligny arriva à Lyon sain et sauf ; son projet était de mettre cette ville aux mains des Protestants, afin d'y établir un centre de résistance, qui pouvait devenir pour le roi de Navarre et le prince de Condé la base de leurs opérations. Les sympathies de Lyon pour la cause de la réforme lui étaient connues ; c'était là qu'au mois de janvier de cette année, chez un individu nommé Pierre Terrasson, avait été résolue l'assemblée de Nantes, où la

(1) Voir Pièces justificatives, II.
(2) De Thou, liv. XXV, III, 514-518.

conjuration d'Amboise fut formée. L'église réformée de Lyon avait fourni des hommes et des armes pour cette entreprise (1), dont l'insuccès n'attiédit en rien les sentiments des Protestants lyonnais, chez lesquels la proximité de Genève entretenait des ferments de mécontentement et d'opposition à l'autorité royale et à l'influence des Guise. Le premier soin de Maligny, en y arrivant, fut de rassembler, à l'auberge de la Pomme-Rouge, les Protestants de la ville et ceux qui, ayant pris part à la conjuration d'Amboise, avaient, comme lui, eu le bonheur de se sauver; il ranima leur courage, leur donna l'assurance que les gentilshommes, qui avaient exposé leur vie pour les délivrer du joug sous lequel ils pliaient, étaient prêts à recommencer et qu'il fallait penser en ce moment à se saisir de Lyon (2). Le gouvernement de la ville était confié alors à d'Achon, abbé de Savigny, neveu du maréchal de Saint-André, qui en était le gouverneur titulaire, mais qui était absent momentanément. L'abbé de Savigny, homme fort ordinaire, s'entendait peu aux choses de la guerre et s'occupait beaucoup plus de ses bénéfices que de son gouvernement. L'occasion semblait donc, en tous points, favorable aux mécontents (3).

Maligny alla ensuite à Genève, qui était en quelque sorte la capitale du protestantisme; Viret, Calvin, Théodore de Bèze s'y livraient avec ardeur à des prédications que suivait une multitude prodigieuse (4). Maligny n'inspira pas à Genève la même confiance qu'à Lyon. Les réfugiés français qui s'y trouvaient ne cru-

(1) La Popelinière, p. 108 v°.

(2) Arch. curieuses de l'Hist. de France, t. IV, p. 226-230.

(3) Régnier de la Planche.

(4) Sayous, Etudes littéraires sur les écrivains de la Réformation, I, 186.

Digitized by Google

rent pas qu'il fût possible de s'emparer de Lyon ; ils ne voulurent prendre aucun engagement avant d'y avoir envoyé Gilles le Gantier et Claude Gosset, pour s'informer des intentions de leurs coreligionnaires. Arrivés à Lyon, ces deux émissaires trouvèrent les habitants favorables aux projets de Maligny, et pendant ce temps-là, Calvin, de Bèze, Spifame, Pastoureau et tous les ministres protestants exhortèrent leurs adhérents à prendre part à cette entreprise. Satisfait du résultat de ce premier voyage, Maligny poussa jusqu'en Allemagne, mais rien ne prouve qu'il y ait fait de nombreuses recrues ; il rentra ensuite en France et se rendit en Provence (1), dont la noblesse, aussi bien que celle du Dauphiné, avait embrassé avec ardeur la cause de la réforme. Des prêches publics étaient établis à Valence et à Montélimar ; Monbrun luttait avec avantage contre La Motte-Gondrin à qui le gouvernement du Dauphiné venait d'être donné. Monbrun entrait en vainqueur dans le Comtat Venaissin, pendant que le légat du pape implorait le secours de La Motte-Gondrin ; mais les troupes dont celui-ci pouvait disposer étaient ébranlées par les offres de Maligny et de ses agents qui les enrôlaient clandestinement pour les faire marcher sur Lyon. Ne pouvant compter sur de pareils soldats, La Motte-Gondrin fit la paix avec Monbrun, et Maligny profita de cette trêve avec d'autant plus de succès que les allées et les venues des corps d'armée de Monbrun, de La Motte-Gondrin et du légat du pape donnaient toute facilité aux partisans de Maligny pour se rendre à Lyon : ils circulaient librement en armes sans attirer l'attention. Deux mille soldats partirent ainsi de la Provence et du Languedoc, à jours et heures réglés d'avance ; ils voyageaient par groupes de trois ou quatre et s'arrêtaient à des étapes déterminées. Pour éviter les soup-

(1) Régnier de la Planche, p. 570.

Digitized by Google

çons, ils feignaient de ne se pas connaître et ne portaient que l'épée et la dague (1). Les chefs de ces différentes bandes étaient le seigneur de Saint-Cire, le sieur de La Rivière, de Bourgogne, le sieur de Châteauneuf, de Provence, le sieur Belime, d'Auvergne, le sieur de Malcaut et les deux frères Péraut, du Vivarais. Soixante-dix logements avaient été disposés à Lyon et pouvaient contenir 1,200 soldats. Arrivés aux portes de la ville, ces soldats étaient reconnus, à des signes déterminés, par les conspirateurs de Lyon qui les conduisaient à leurs résidences respectives; plusieurs d'entre eux devaient loger dans les hôtelleries et les tavernes, comme de simples voyageurs. Le 1[er] septembre, le nombre des habitants sur lesquels les Protestants pouvaient compter, montait à 500; ils étaient pourvus d'armes. On attendait encore de Genève trois cents coreligionnaires, un corps de Provençaux et la cavalerie de France (2). Les conjurés avaient en leur pouvoir les clés des portes et poternes de la ville et ils entretenaient des intelligences avec la garde de l'une des tours; le quartier-général était le grand logis de Saint-Martin, situé dans la paroisse de Saint-Nizier, c'était là qu'était le magasin d'armes; tout avait été réglé d'avance, jusqu'au mot d'ordre : Christ et Capet.

Le jour de l'exécution venait d'être fixé au 5 septembre, quand Maligny reçut des dépêches du roi de Navarre qui lui enjoignait de ne pas donner suite au projet, alors en pleine voie d'exécution : Antoine de Bourbon motivait sa détermination sur les lettres qui lui étaient adressées par « quelque grand seigneur. » Ce grand seigneur était le connétable de Montmorency; il avait supplié le roi de Navarre de ne pas s'emparer des villes, afin de

(1) Régnier de la Planche, p. 491, 568, 570.
(2) Arch. cur., t. IV, p. 229.

Digitized by Google

n'être pas soupçonné de vouloir se faire proclamer roi de France, et il lui avait conseillé de tenir la campagne. Docile à ces conseils, le roi de Navarre n'avait pas hésité à transmettre à Maligny l'ordre de se rendre, lui et toutes ses troupes, à Limoges, pour y opérer sa jonction avec celles qu'il y amènerait lui-même. Après la lecture de ces dépêches, Maligny ne sut d'abord quel parti prendre, il doutait beaucoup de la bonté des raisons alléguées par le roi de Navarre et encore plus de la sincérité des conseils auxquels cédait ce prince, naturellement irrésolu. L'exécution des nouveaux ordres, d'ailleurs, présentait plus de difficultés et de dangers que l'entreprise elle-même. La plupart des chefs et de leurs adhérents étaient déjà dans Lyon ; chaque jour de nouveaux soldats y arrivaient. On ne pouvait reculer, sans crainte d'être découvert et arrêté : renvoyer tous ces conjurés en Provence et en Languedoc, c'était ou les mécontenter et en faire autant d'ennemis, ou compromettre leur sécurité, cernés qu'ils étaient par les troupes de La Motte-Gondrin ; gagner Limoges, il n'y fallait penser, le pays était occupé par les partisans des Guise ; les congédier comme ils étaient venus, c'est-à-dire isolément ou par troupes peu nombreuses, c'était encore une mesure impossible, ils n'auraient plus retrouvé les logements qu'on leur avait préparés à leur arrivée. Ils ne pouvaient s'en aller avec leurs armes ; et, désarmés, ils couraient le risque d'être tués sans pouvoir même se défendre. Maligny passa huit jours dans l'hésitation, et garda les lettres du roi de Navarre sans en donner communication à personne ; puis il se décida à envoyer aux bandes qui n'étaient pas encore à Lyon, l'ordre de rebrousser chemin, et il prit le parti de quitter lui-même la ville avec les Protestants, qui s'y étaient déjà introduits.

Comme il n'eût pas été prudent de partir avec armes et bagages, le 4 septembre, vers le soir, il fit cacher dans différentes

Digitized by Google

maisons les armes qui avaient déjà été distribuées. Un portefaix qui avait été chargé de remettre des corselets dans une maison voisine de celle qu'habitait Maligny, alla le soir même en informer Proti, capitaine de la ville, qui fit part de suite au gouverneur de Lyon de la conspiration qu'il venait de découvrir. D'Achon savait déjà qu'un grand nombre d'étrangers suspects étaient dans la ville et y avaient fait de nombreux achats d'armes, il assembla « la justice et le consulat » et envoya le capitaine Proti, à la tête de 300 arquebusiers, cerner la maison qui contenait le dépôt d'armes. Cette maison, occupée par trente ou quarante hommes, fut assaillie sans coup férir. La défense fut vive et Proti avec ses arquebusiers fut obligé de se retirer. Maligny, suivi d'une quinzaine de gentilshommes, sortit alors de son logis et chargea rudement les fuyards, jusqu'au-delà de la Saône. Le capitaine du guet et trois de ses soldats furent tués. Maligny resta maître, pendant la nuit, de la partie de la ville située entre le Rhône et la Saône. Enhardi par ce succès, il voulut continuer une entreprise dont il ne s'était départi qu'à regret; la fuite lui répugnait, et, la lutte commencée, il se refusait à abandonner une partie à moitié gagnée. Il fit donner à tous ses gens l'ordre de sortir de leurs maisons et de rallier sa troupe, mais aucun n'osa s'aventurer dans les rues, dans la crainte d'être massacré sans défense, la plupart des armes ayant été retirées et déjà emballées; ils redoutaient une fausse alarme ou une ruse du gouverneur; de la sorte, Maligny ne reçut aucun renfort, il craignit d'être surpris par le jour et attaqué, si l'on découvrait qu'il avait avec lui si peu de soldats, il renvoya chacun chez eux les quelques adhérents qu'il avait avec lui, en leur donnant rendez-vous, à la pointe du jour, pour prendre un parti. Mais quand il fut seul, il réfléchit sur l'abandon où il se trouvait, et gagné comme les autres par le découragement, il en-

Digitized by Google

joignit au capitaine Castcheau d'avertir tous les conjurés de quitter Lyon au plus vite; ce qu'ils ne manquèrent pas de faire avant le jour, de telle sorte que « le matin venu ne se trouva que le nid en son logis. » Lui-même avait pris la fuite. Les conjurés eurent, du reste, toute facilité pour sortir de Lyon, le gouverneur fit ouvrir les portes et laissa partir tous ceux qui s'y présentèrent; il ne voulait pas, en retenant les Protestants, les exaspérer et les pousser à recommencer l'entreprise à laquelle ils venaient spontanément de renoncer; il ordonna, en outre, à tous les étrangers et vagabonds de se retirer. D'Achon ignorait le nombre des soldats de Maligny et il ne savait pas si, dans le cas d'une attaque générale, il pourrait leur résister; il n'osait livrer, aux chances d'un combat qu'il regardait comme incertain, une ville aussi riche que Lyon. Aussi, pendant trois jours la retraite ne fut interceptée à aucun des Protestants (1). S'il faut en croire les historiens catholiques, on trouva aux logis des fuyards, dont le nombre ne montait pas à moins de 2,000, beaucoup d'armes, des rôles de soldats et des preuves convaincantes de leurs projets (2). D'Achon fut, pour sa récompense, nommé archevêque d'Arles (3).

Cette tentative fut appelée *l'entreprise de Saint-Martin*, du nom de l'auberge où avait été ourdie la conspiration (4). Le roi était à Fontainebleau, lorsqu'il en fut informé (5); il quitta alors

(1) Arch. cur., *loco citato*, p. 229; Régnier de la Planche, p. 570-578.

(2) Arch. cur., *loco citato*, p. 229.

(3) De Thou, liv. XXV; t. IV, p. 538-540.

(4) Arch. cur., *loco citato*, p. 229.

(5) « Interea veniunt Lugduno de abbate Savignio (qui mareschalli » Santandræi ibi legatus erat) litteræ de patefactis et impeditis Malignii » conatibus, qui Lugdunum capere molitus fuisse dicebatur. » (*De Statu religionis*, 1572, p. 69.)

Digitized by Google

ce palais et alla au château de Saint-Germain, pour y être plus en sûreté (1). Ordre fut expédié à La Motte-Gondrin et à Maugiron de poursuivre à outrance les bandes protestantes commandées par Montbrun et Mouvans. Enfin, le roi écrivit à Antoine de Bourbon, que c'était du consentement du prince de Condé et même à son instigation, que Maligny avait voulu s'emparer de Lyon; de plus, « Sa Majesté prioit le roy de Navarre de lui en- » voyer ledit prince, autrement qu'il seroit contraint de l'en- » voyer quérir (2). » Le prince de Condé fut en même temps mandé aux Etats convoqués à Orléans; il se rendit à cette invitation; mais, à peine arrivé, il y fut arrêté.

Ce fut vers cette époque que Maligny hérita du vidamat de Chartres, au décès (22 décembre 1560) de son cousin-germain, François de Vendôme, mort sans enfants. « Il eut ainsi, dit » Brantôme, plusieurs belles et grandes maisons, richesses et » grands biens, très-bonnes pièces et friands morceaux. » Maligny prit dès-lors le titre de vidame de Chartres (3); et, connu principalement sous ce nom dans l'histoire de France, il continua à servir avec la même ardeur la cause protestante. Après le massacre de Vassy, il accompagna le prince de Condé à Meaux et il en partit, le 30 mars 1562, pour se diriger avec lui sur Paris. Le prince de Condé espérait par sa présence contrebalancer l'influence du parti catholique, ou, tout au moins, protéger ses coreligionnaires, dont les prêches venaient d'être détruits à Popincourt et dans le faubourg Saint-Marceau. Il s'empara, sans résistance du pont de Saint-Cloud; là, il apprit que la reine-mère, cédant aux demandes de notables pari-

(1) La Place, p. 105.
(2) Mém. de Castelnau, liv. II, ch. IX.
(3) Bibl. Imp., Mss Gaignères, 665[3].

Digitized by Google

siens conduits par Antoine de Navarre, avait quitté avec son fils Fontainebleau et se rapprochait de Paris. Condé arrivait donc trop tard : la personne du roi était entre les mains des Catholiques. Le prince changea alors son plan de campagne ; il se dirigea sur Orléans, c'était la seule place qui put, en quelque sorte, par sa position centrale, tenir tête à Paris et le parti huguenot, qui s'y était organisé, n'attendait que des ordres pour agir (1). Après l'occupation du pont de Saint-Cloud, Maligny prit congé du prince de Condé, pour se rendre dans sa terre de La Ferté-Vidame, où l'appelaient sans doute des affaires de succession. Condé était était à peine à Orléans, qu'il envoya auprès de Maligny Jean de La Fin. Celui-ci était chargé de dépêches et d'instructions qui laissaient son beau-frère juge de l'opportunité qu'il y aurait, ou à venir de suite à Orléans avec les troupes qu'il pourrait rassembler, ou à se rendre en Normandie, s'il était possible d'y faire « quelque bon service au roy et à la cause. » Maligny s'arrêta à ce dernier parti, et, avec Jean de La Fin, il se rendit à Rouen. Dans cette ville, ils reçurent une députation des habitants du Hâvre. Les Hâvrais leur demandèrent aide et protection contre le duc d'Aumale, qui tenait la campagne ; ils se plaignirent des exactions de leur gouverneur et ils offrirent « de » leur mettre en mains la ville sous l'obéissance du roy et sans » aucune effusion de sang (2). » Le Hâvre, bâti par François Ier, était une des dépendances de la terre de Graville (3), appartenant à Maligny, qui en avait hérité de son cousin-germain. L'amiral de Coligny avait succédé à La Meilleraye dans le commandement de cette place et y avait établi, pour son lieutenant, le capitaine

(1) H. Martin, Hist. de France, x, 117.
(2) De Bèze, Hist. des Eglises réformées, II, 726.
(3) De Bèze, 725 ; de Thou, IV, 192.

Digitized by Google

Jean de Cros. Ce commandant intérimaire avait mécontenté la population dont la majorité professait la religion protestante. Maligny et Beauvais acceptèrent avec empressement l'offre qui leur était faite, ils allèrent coucher à Graville (15 avril) et le lendemain matin ils entrèrent au Hâvre. Peu s'en fallut que la populace ne massacrât de Cros; il fut protégé par Maligny contre cette réaction et entraîné par lui dans le parti protestant (1). S'il faut en croire un historien du Hâvre (2), les Protestants, soutenus par Maligny, auraient commis dans cette ville beaucoup de désordres, ils auraient pillé les églises et détruit les autels et les fonts baptismaux; ce qui est plus certain, c'est que Maligny fit fortifier la ville et élever à l'entrée du port la petite tour qu'on appela la *Tour du Vidame*, et qui subsiste encore. Maligny était au Havre au mois de juin, lorsque, d'après des ordres de Condé, il fut mandé à Orléans pour y aider le prince de ses conseils, dans la négociation de la paix dont on faisait espérer à ce dernier la prochaine conclusion. Par suite du départ de Maligny, et, en l'absence de Coligny, Beauvais prit le commandement du Hâvre « sous l'authorité du roi (3). »

Maligny était déjà en route pour Orléans lorsqu'il reçut, à La Ferté, un nouveau message du prince de Condé, qui lui était apporté par La Barre : les choses avaient changé de face, les hostilités devenaient imminentes, les Protestants allaient recommencer la guerre, et « il étoit besoin que Jean de Ferrières fît

(1) Il fut envoyé à Rouen qu'il défendit plus tard contre l'armée royale. Après la prise de cette ville, il fut fait prisonnier et mis à mort. (De Bèze, Hist. des Eglises réformées, p. 727).

(2) L'abbé Pleuvry, Hist. du Havre, p. 70-72.

(3) De Bèze, *loco citato*, p. 727.

Digitized by Google

» voile en Angleterre pour induire la royne à se joindre à une » si saincte et juste querelle (1). » Maligny rebroussa chemin et s'embarqua à Dieppe pour l'Angleterre, au mois de juillet. Il eut soin, avant son départ, de prendre, de concert avec Beauvais, qui était resté au Hâvre, les mesures nécessaires pour défendre cette ville contre le duc d'Aumale qui avait toujours un camp volant en Normandie (2). Maligny, arrivé en Angleterre, fit connaître à la reine Elisabeth les motifs et le but de la guerre que le prince de Condé allait entreprendre « pour la conservation de » l'estat et couronne de France contre les violateurs manifestes » des édits du roy, du nom et de la minorité duquel abusoit no- » toirement le triumvirat. » Elisabeth répondit que « volontiers » elle s'emploiroit pour une si juste défense pourveu qu'elle eust » assurance de quelque ville et d'un port suffisant, tant pour » recevoir ses vaisseaux, que pour la retraicte de ses gens à un » besoin : et notamment pour l'asseurance de ses droits de » Calais ausquels elle n'entendoit aucunement préjudicier, ad- » joutant qu'il n'y avoit aucun port asses propre pour ces effects » que celuy du Hâvre-de-Grâce. » La réponse de la reine fut transmise au prince de Condé, et Maligny retourna à Dieppe, au commencement d'août, pour y attendre les ordres qu'on devait lui envoyer d'Orléans (3).

Cette négociation était connue du parti catholique. On n'avait pas, toutefois, perdu, de part et d'autre, l'espoir d'arriver à une pacification : Catherine de Médicis, qui redoutait la descente des Anglais en France, avait envoyé Jacques d'Angennes auprès du prince de Condé et le maréchal de Vieilleville, en Angleterre,

(1) De Bèze, Hist. des Eglises réformées, p. 727.

(2) Id.

(3) Id.

Digitized by Google

tandis que de son côté Elisabeth entretenait à Orléans un agent secret. A ce moment-là, Chantonnay, ambassadeur d'Espagne en France, écrivait (31 juillet) « qu'il étoit certain que Maligny avoit vendu à Elisabeth Le Hâvre-de-Grâce (1). » Catherine avait aussi reçu (2 août) de l'ambassadeur français à Londres, la nouvelle que « le sieur de Malligny avoit achevé le traité avec la royne d'Angleterre. » Le fait, à cette date, n'était pas précisément exact, mais cette nouvelle n'allait pas tarder à se vérifier : on mandait de plus à Catherine qu'Elisabeth avait l'intention de rappeler son ambassadeur et qu'elle avait déjà envoyé des émissaires sur les côtes de France, pour y trouver, dans les environs du Hâvre, un lieu propice au débarquement de ses troupes. L'Ambassadeur de France en Angleterre était Paul de Foix, qui, conseiller au parlement de Paris, avait blâmé vivement les édits rendus contre les Protestants et avait été, pour ce fait là, mis à la Bastille, sous le règne de François II, avec plusieurs de ses collègues ; mais, comme il était, au dire de Th. de Bèze, « du nombre de ceux qui tournent selon le temps, » il était bientôt rentré en grâce et avait été chargé de l'ambassade de Londres. Paul de Foix n'avait cependant pas abandonné la religion calviniste, aussi pensa-t-on, quand il manda ces graves nouvelles, « qu'il faisoit le loup plus grand qu'il n'estoit. » On supposait aussi que Catherine de Médicis « estoit bien ayse de faire courir » ce bruit et de procurer par adventure cette démonstration du » costel d'Angleterre pour persuader plus aisément aux Catho- » liques qu'il convenoit faire appointement (2). » Catherine envoya alors un de ses confidents à Dieppe (10 août), pour tâcher d'obtenir de Maligny quelques éclaircissements sur sa mission

(1) Mém. de Condé, II, p. 51-52.
(2) Id. p. 53.

Digitized by Google

en Angleterre. Celui-ci se borna à répondre « qu'il ne mettroit jamais les Anglois ni autres en France (1). »

Le conseil du prince de Condé, assemblé à Orléans, trouva la demande d'Elisabeth un peu exorbitante ; l'appel aux étrangers, dans ces temps de discordes civiles, n'était pas chose nouvelle ; le triumvirat en avait le premier donné l'exemple. On crut donc pouvoir, sans manquer de patriotisme, accepter les bases posées par la reine d'Angleterre. Seulement, on aurait voulu qu'elle se contentât de Fécamps ou de Dieppe. Cependant, si elle mettait comme condition *sine quâ non* de son appui la mise entre ses mains de la ville du Hâvre, cette ville lui serait « octroyée ; » mais il serait bien entendu que les Anglais qui y entreraient, n'entreprendraient rien contre « l'estat et la couronne de France, » pour la conservation de laquelle ils estoient appelés et non » pour autre cause. » Le Hâvre et ses habitants devaient rester « en la main et sous le gouvernement du sieur de Beauvais, » sous le nom et authorité du roy, » en l'absence de l'amiral Coligny, qui en était le gouverneur titulaire. De son côté, le prince de Condé et « ses associés » devaient promettre qu'il ne serait préjudicié en rien aux droits de la reine d'Angleterre sur Calais (2). Des pleins pouvoirs, rédigés dans ce sens, furent donnés à de La Haye, qui fut chargé de conclure avec Elisabeth un traité sur ces bases. La Haye, accompagné d'un secrétaire, se rendit à Dieppe, où l'attendait Maligny, qui, jusqu'ici, avait conduit seul la négociation, et tous les trois partirent pour l'Angleterre.

Le maréchal de Vieilleville et Paul de Foix ne laissaient pas ignorer à Catherine de Médicis ce qui se passait de l'autre côté

(1) Mém. de Condé, II, p. 61.
(2) De Bèze, *loco citato*, p. 728-729.

Digitized by Google

du détroit; pour eux, il n'était pas douteux qu'Elisabeth n'accordât des secours aux Protestants de France; ils eurent soin d'informer la reine-mère de l'arrivée en Angleterre des plénipotentiaires du prince de Condé. Ceux-ci obtinrent d'Elisabeth une audience qui se prolongea fort avant dans la nuit, et le bon accueil qu'ils reçurent, eux, aussi bien que d'autres Protestants français, indiquait clairement que leurs démarches seraient couronnées d'un plein succès (1). Ils signèrent, en effet, le 20 septembre, le traité d'Hamptoncourt, qui livra le Hâvre aux Anglais.

Le jour même de la signature du traité, la reine d'Angleterre publia une déclaration adressée aux Anglais et aux Français; elle exposait les motifs qui l'avaient portée à conclure une alliance avec le prince de Condé « pour délivrer une province » voisine de l'Angleterre de l'oppression qu'elle souffroit sous » un roi mineur, incapable de gouverner par lui-même, et sous » la régence d'une reine-mère du roi que la faction des Guise » tenoit en captivité : pour faire en faveur de la France ce » qu'elle avoit depuis peu fait en faveur de l'Ecosse : pour conserver et maintenir les François et leur roi dans toutes leurs » libertés et prérogatives ; pour donner au roi de France des » marques de son amitié, et accorder du secours à ses fidèles » sujets, qui souffroient persécution pour la sainte doctrine » qu'ils avoient embrassée (2). » Le lendemain du jour où parut cette déclaration, Paul de Foix demanda, au nom de son gouvernement, à la reine d'Angleterre qu'elle eût à lui livrer le sieur de Maligny, Robert de La Haye et plusieurs autres réfugiés qui étaient déclarés coupables de lèze-majesté et reconnus pour être

(1) Mém. de Condé, III, p. 607-608.
(2) De Thou, IV, p. 426.

Digitized by Google

les principaux auteurs des troubles du royaume. L'ambassadeur prétendait qu'Elisabeth ne pouvait refuser cette extradition à cause de l'alliance qu'elle avait contractée avec le roi de France. Non-seulement la reine refusa, mais encore elle écrivit au roi pour expliquer son refus et rejeter sur la maison de Lorraine toute la cause des guerres civiles (1). Dès que le traité d'Hamptoncourt eût été signé, six mille fantassins et trois cents chevaux s'embarquèrent pour Le Hâvre et y abordèrent, le 4 octobre, sous la conduite d'Ambroise de Warwick qui devait, en outre, payer au prince de Condé 140 mille écus (2). La crainte que les Anglais ne s'établissent définitivement en Normandie fit prendre à la cour le parti d'assiéger Rouen. La ville fut emportée d'assaut, le 20 octobre, et Montgommery, qui était un des chefs des assiégés, parvint à se réfugier au Hâvre, où se trouvait Maligny avec Beauvais, La Nocle (3). Catherine de Médicis fit proposer à Beauvais de lui livrer le Hâvre. Ces offres furent repoussées (4). C'était à peu près la seule ville qui, en Normandie, tint pour le parti protestant; sa possession était pour les Huguenots d'une grande importance; ils maintenaient par là leurs communications libres avec l'Angleterre. Les Catholiques gagnaient du terrain, ils occupaient Caudebec et Pont-de-l'Arche; ils s'étaient successivement emparés d'Avranches, de Granville, de Cherbourg, de Domfront, d'Alençon et de Bayeux. Il devenait urgent, pour les Protestants de Normandie, de recevoir des secours : Condé et Coligny sortirent d'Orléans, au mois de novembre, pour

(1) De Thou, IV, p. 427; de Bèze, *loco citato*, p. 738.
(2) Hist. du Havre, par l'abbé Pleuvri, p. 72.
(3) Bibl. Imp., M[ss] Gaignères, 665[3].
(4) Rec. des choses mémorables, p. 207; Mém. de Castelnau, liv. III, ch. XII.

Digitized by Google

se joindre à eux. Ils furent battus près de Dreux (19 décembre), par l'armée du triumvirat, Condé fut fait prisonnier et Coligny forcé de ramener ses troupes au midi de la Loire. L'amiral, élu général des Protestants en remplacement de Condé, laissa à son frère d'Andelot le commandement d'Orléans (février 1563), et se dirigea, par la Beauce, vers la Normandie; il était « pressé de se rendre au Hâvre où commandoit Maligny (1). » La mort du duc de Guise, assassiné devant Orléans par Poltrot, avait relevé le courage des Protestants; de son côté, Coligny, qui avait reçu de l'argent d'Angleterre, avait rapidement rétabli les affaires de la religion en Normandie. La cour se décida alors à faire aux Huguenots, par l'édit de pacification d'Amboise (19 mars), plusieurs concessions importantes.

A la suite de cet édit, Beauvais et Maligny quittèrent Le Hâvre (2); mais les Anglais y restèrent. Elisabeth refusa d'en retirer ses troupes, bien qu'on lui promît le renouvellement du traité de Cateau-Cambrésis et la restitution de Calais. La guerre fut donc déclarée à l'Angleterre (6 juillet), et Le Hâvre fut assiégé par le maréchal de Brissac. Le 26 du même mois, la ville capitula et les hostilités cessèrent presque entièrement.

La déclaration de la majorité du roi Charles IX ne rendit au pays qu'une tranquillité apparente, et l'autorité royale ne fut pas plus respectée des Catholiques que des Protestants; parmi ceux-ci, l'harmonie était loin de régner : l'amiral et d'Andelot, mécontents, s'étaient retirés dans leurs terres; Condé, au contraire, vivait à la cour, satisfait, pour le moment, des succès de plus d'une sorte qu'il y obtenait. Maligny, qui s'était attaché à la

(1) Bibl. Imp., Mss Gaignères, 665[3]. — Hist. de France, par E. de Pignerre, p. 434.

(2) Rec. des choses mémorables, p. 207; Castelnau, liv. III, ch. XII.

fortune du prince, était venu l'y rejoindre (avril 1564); il avait été présenté par lui « à la royne et au roy auxquels il ne fust » fort agréable : toutes fois ils dissimulèrent avec lui et lui » firent assez bonne chère (1). » Il ne resta pas longtemps à Paris, dont le séjour lui fut interdit au mois de mars 1565 (2). Il quitta la cour. On ne peut douter que, deux ans plus tard, il ne fût au nombre de ces quatre cents gentilshommes qui, commandés par Condé, Coligny et d'Andelot, se réunirent, le 27 septembre 1567, à Rosoy-en-Brie, pour tenter d'enlever le roi et la reine-mère qui résidaient à une lieue de là, à Monceaux. La cour n'eut que le temps de gagner Meaux et de se réfugier au plus vite à Paris, que le prince de Condé vint bloquer, le 2 octobre. La bonne contenance des Suisses en imposa à l'armée protestante qui prit ses cantonnements dans la plaine de Saint-Denis (5 octobre), pour y attendre des renforts du Midi et de l'Allemagne. Maligny était un des chefs de cette armée; il est désigné comme tel dans la sommation envoyée par le roi, le 7 octobre, au quartier-général des Protestants, pour leur intimer l'ordre de mettre bas les armes et de se retirer. La réponse évasive, faite à cette sommation, fut suivie de conférences ouvertes à La Chapelle, auxquelles Maligny assista avec le prince de Condé, l'amiral Coligny, d'Andelot, le comte de Sault et le sieur de Cani. Rien n'y fut décidé et l'on se prépara de part et d'autre à la reprise des hostilités. Maligny fut alors envoyé avec le comte de Montmorency au-devant des Protestants du Midi, dont le rendez-vous avait été fixé à Thoury, en Beauce. Après s'être as-

(1) Lettre de Sarran, secrétaire de Chantonnay; Mém. de Condé, in-4°, II, 196.

(2) 1565, 16 mars, Lettre de Charles IX au maréchal de Montmorency. Bibl. Imp., Mss Béthune, vol. 8703, f° 49.

Digitized by Google

ruré de la possession de Janville, d'Etampes et de Dourdan, il reprit la route de Saint-Denis, à la tête de 1,000 chevaux et de 3,000 hommes d'infanterie; il commandait alors l'avant-garde et Montgommery l'arrière-garde de ces troupes auxiliaires; le 25 octobre, ils passèrent la Seine à Saint-Cloud et opérèrent leur jonction avec l'armée du prince de Condé. Les levées faites en Allemagne par Jean-Casimir, fils de l'Electeur palatin, étaient toujours attendues par les Protestants, et le prince de Condé ne voulait pas livrer bataille avant leur arrivée; mais le connétable de Montmorency, qui commandait les troupes royales et à qui les Parisiens commençaient à reprocher la lenteur de ses opérations, sortit de la ville et attaqua l'armée des Huguenots (10 novembre). La bataille ne dura qu'une heure, elle coûta cinq ou six cents morts aux deux partis; le connétable de Montmorency y perdit la vie. Maligny faisait partie du corps d'armée placé sous les ordres directs du prince de Condé, il se fit remarquer par sa bravoure (1). Les troupes royales se trouvèrent, comme le remarque de Thou, en même temps victorieuses et vaincues; elles restèrent, il est vrai, en possession du champ de bataille, mais ce fut là le seul résultat qu'elles obtinrent. La perte du connétable fut irréparable pour l'armée catholique. Comme toujours, chaque parti chanta victoire. « Votre Majesté, disait Vieilleville à » Charles IX, n'a point gagné la bataille, encore moins le prince » de Condé. — Et qui donc? — Le roi d'Espagne, car il est mort » de part et d'autre assez de vaillants capitaines et de braves » soldats français pour conquester la Flandre et les Pays-Bas. »

(1) De Thou, liv. XLII, t. V, 360-374; Jean Le Frère, la Vraie Histoire, p. 150-164; Pignerre, l'Hist. de France, 467-469, 475, 477. Mém. de Castelnau, liv. VI, ch. VII, liv. VII, ch. I. Hist. de Chartres, Bibl. Imp. Mss Gaignières, 665[3].

Digitized by Google

Vieilleville ne se trompait qu'à demi : si ce n'était pas au roi d'Espagne que devait profiter la bataille de Saint-Denis, ce n'était pas, à coup sûr, au roi de France, et si l'armée du prince de Condé avait battu en retraite, ce n'était pas tant pour se dérober aux poursuites de l'ennemi, que pour se joindre aux Allemands amenés par Jean-Casimir. Quatre jours après la bataille de Saint-Denis (14 novembre), l'armée protestante décampa, et prit la route de la Champagne par Montereau, pour se diriger de là sur la Lorraine (1). Arrivés à Epernay-sur-Marne, les Protestants attendirent trois jours l'arrière-garde qu'ils avaient laissée à Bray et délibérèrent sur les propositions de paix que Gombaud apporta au prince de Condé de la part de la reine-mère. « Maligny » nourri aux affaires de la cour, sçavant aux despens des siens » et de lui-mesme, remonstra avec plusieurs exemples tous » frais combien d'affaires on leur faisoit moins serrer et puis » après démordre entièrement sur un spectre de paix (2); » il prétendit que les royalistes n'avaient nulle intention de faire la paix, mais que leur seul but était de gagner du temps, afin d'empêcher la réunion de l'armée du prince de Condé à celle des Allemands. Condé ne partageait pas cette manière de voir, il se rendit donc à Montereau. Gombaud l'avait assuré que la reine-mère y enverrait des députés pour signer la paix. Aucun plénipotentiaire de Catherine ne s'y présenta, le prince retourna de suite à son armée et convoqua un conseil pour s'entendre sur le parti définitif à prendre, alors que tout espoir de conciliation était évanoui : Coligny était d'avis, pour n'avoir pas l'air de fuir, de rester à Epernay et d'envoyer une députation à Casimir, afin de hâter son arrivée. Maligny pensait, au con-

(1) Davila, liv. IV.
(2) D'Aubigné, Hist. univ., liv. IV, ch. XI.

Digitized by Google

traire, qu'on devait aller au plus tôt au-devant des Allemands. Cette fois-ci son opinion prévalut, et l'armée continua sa marche (1).

Quand les deux armées du prince de Condé et de Jean-Casimir ne furent plus séparées que par une faible distance, les Protestants envoyèrent au-devant des reîtres Maligny « pour bienvenier » le prince allemand, ses chefs et le reste de sa noblesse ger- » manique. » On ne pouvait faire un choix plus heureux, « à » cause de l'amitié et ancienne connoissance qui estoit entre le » comte palatin (père de Jean-Casimir) et ledit vidame. » Le 11 janvier, les armées se rejoignirent à Pont-à-Mousson, malgré les efforts inutiles du duc d'Anjou qui avait toujours « cotoyé les » Protestants, faisant tout ce qu'il pouvoit pour leur empêcher » le passage (2). » Augmentées ainsi de 3,000 Huguenots et de 6,500 reîtres, les troupes du prince de Condé s'acheminèrent vers la Beauce, afin d'aller débloquer les Protestants assiégés dans Orléans. Les succès des Huguenots furent aussi prompts que décisifs : Orléans fut débloqué, Beaugency et Blois pris, et le siége mis devant Chartres. Cette marche victorieuse et menaçante de l'armée de Condé n'avait pas cependant rompu tout-à-fait les négociations que Catherine de Médicis poursuivait patiemment, sinon ostensiblement : le danger pour les Catholiques devenait trop grand pour qu'ils n'essayassent pas d'arriver à un arrangement.

Au commencement de mars, des plénipotentiaires protestants, Odet de Châtillon, Teligny et Bouchavannes s'abouchèrent à à Vincennes avec les Catholiques, ils obtinrent sans beaucoup

(1) De Thou, liv. XLII, t. V, p. 383-385.

(2) Jean Le Frère, p. 187-188; Pignerre, p. 495; Hist. de Chartres, Bibl. Imp., Mˢ Gaignières, 665⁹.

Digitized by Google

de peine des conditions avantageuses, et ils s'empressèrent d'en informer le prince de Condé. Le prince, et avec lui Coligny et Maligny « ne pouvant croire d'estre jamais asseurez » dans la paix, préféroient une guerre dangereuse à un accord » raisonnable, firent refus de les accepter (1). » Ils ne persistèrent pas dans leur refus, et l'édit de paix fut signé à Longjumeau, le 23 mars et enregistré le 27 du même mois au parlement de Paris.

La paix de Longjumeau n'avait pas diminué les défiances des Protestants, aucun de leurs chefs ne parut à la cour. Coligny et Condé craignaient à chaque instant d'être attaqués à l'improviste par les Catholiques; ne se croyant pas en sûreté à Tanlay et à Noyers, ils se réfugièrent à La Rochelle (fin d'août) et ils écrivirent à tous leurs adhérents de venir les y rejoindre. D'Andelot était à Vitré, en Bretagne, lorsqu'il reçut ces lettres de convocation; il donna immédiatement l'ordre aux troupes protestantes, disséminées dans la Normandie, le Maine et l'Anjou, de se réunir à Beaufort-en-Vallée, et il manda auprès de lui le sieur de Maligny et le comte de Montgommery, qui était alors en Normandie (2). Ces trois gentilshommes, auxquels s'étaient joints plusieurs autres capitaines, se mirent en route, passèrent à Duretal et arrivèrent ensemble à Beaufort (3). Maligny y fut établi pour protéger la marche de l'armée et attendre les retardataires (4), pendant que d'Andelot partait pour La Rochelle, où

(1) Davila, Hist. des Guerres civiles, liv. IV, in-f°, p. 224.

(2) Jean Le Frère, p. 226.

(3) Mém. de l'Estat de France sous Charles IX; de la 3e Guerre civile, III, 190.

(4) De Thou, liv. XLIV, t. V, p. 528-529; d'Aubigné, Hist. univ., liv. V, ch. II.

Digitized by Google

étaient arrivés, depuis le 18 septembre, le prince de Condé, et peu de temps après lui la reine de Navarre. A la fin du mois, les chefs protestants, exacts au rendez-vous, étaient à La Rochelle. Maligny avait rallié avec l'arrière-garde les troupes commandées par d'Andelot. L'armée royale avait plusieurs fois essayé, mais toujours en vain, de s'opposer à cette levée en masse des Protestants; elle ne put parvenir à les empêcher de soumettre le Poitou, qui devint un vaste camp huguenot. Il fallut recourir à des mesures énergiques : le duc d'Anjou, avec Tavannes et Biron, fut mis à la tête de l'armée catholique, et un édit, en date du 28 septembre, prohiba, sous peine de mort, l'exercice du culte protestant. Pendant ce temps-là, Charles de La Rochefoucauld, comte de Barbezieux, recevait l'ordre du roi de s'emparer des châteaux de Tanlay, Noyers, Maligny, Châtillon, Château-Renard, Vallery et Esnon, qui appartenaient aux chefs huguenots les plus compromis (1). Angoulême, Saintes, Saint-Jean-d'Angely, La Rochelle étaient occupées par les Protestants; mais, à la fin de l'année 1568, les finances du parti huguenot se trouvèrent épuisées : l'argent que la reine d'Angleterre leur avait fait passer était dépensé. Condé se décida à vendre les biens d'église de la Saintonge, et la reine de Navarre engagea ses propriétés pour subvenir aux frais de la guerre; on eut l'idée un moment (janvier 1569) d'envoyer en Angleterre le sieur de Maligny, pour obtenir d'Elisabeth la continuation des subsides qu'à la demande du cardinal de Châtillon elle avait déjà fournis (2); on se borna à y envoyer un secrétaire de l'amiral, nommé Le Queux. Ce négociateur n'eut pas le succès qu'on en attendait. Le départ de Maligny fut alors décidé. Il s'embarqua avec sa femme à La

(1) Hist. de nostre temps, p. 312.

(2) Correspondance de Salignac Lamothe-Fénélon, I, 154.

Digitized by Google

Rochelle et il arriva en Angleterre à la fin d'avril (1). L'ambassadeur de France à Londres, Lamothe Salignac Fénélon, espérait que Maligny, dont le récent mariage avait déplu à la reine de Navarre et à la plupart des chefs protestants, ne trouverait à cause de cela même qu'un assez froid accueil en Angleterre (2). Effectivement, Maligny ne fut pas d'abord reçu par la reine Elisabeth. Il resta sur les côtes de Cornouailles où il avait débarqué, et il entra en relations avec les réfugiés français. Mais bientôt le gouvernement anglais, à la demande de Lamothe-Salignac, invita Maligny « à se mettre plus avant dans le pays sans se tenir ainsi en la frontière » (juillet 1569) (3), d'où il faisait des envois d'argent et de munitions à La Rochelle. Cependant, Elisabeth donnait des espérances au cardinal de Châtillon, aussi bien qu'à Pardaillan et à Saint-Simon (4).

Maligny vint alors s'établir dans les faubourgs de Londres ; il eut plusieurs entrevues avec les ministres de la reine, chez le duc de Norfolk, et il parvint à obtenir de la reine, elle-même, une audience à Greenwich, le 18 juillet 1569 (5). Après avoir exposé l'état des choses en France, il fit part à Elisabeth du but de son voyage et lui demanda à emprunter, au nom du parti protestant, une somme de 200 mille écus, pour lesquels il proposa comme garantie les joyaux de la reine de Navarre ; il s'engagea même, lui et le cardinal de Châtillon, à ne pas quitter l'Angleterre que le remboursement de cette dette n'eût été effectué (6). Pendant le séjour de la reine à Richemond (août

(1) Correspondance de Salignac Lamothe Fénélon, I, 355.
(2) Id., 387.
(3) Correspond. dipl. de Lamothe-Salignac, II, 78.
(4) Id., I, 407.
(5) Id., II, 96.
(6) Id., II, 98.

Digitized by Google

1569), le cardinal et le sieur de Maligny la virent souvent, mais ils ne purent obtenir une réponse favorable. L'ambassadeur de France, on le comprend, faisait de son côté des démarches et non sans succès, pour qu'aucun secours pécuniaire ou autre ne fût accordé aux Protestants (1).

Depuis le départ de Maligny de France, les Protestants avaient été tour à tour vaincus à Jarnac (1569, 13 mars) et vainqueurs à La Roche-Abeille (1569, 23 juin); ils avaient perdu le prince de Condé, d'Andelot, et Wolfgang de Bavière, duc de Deux-Ponts, commandant des reîtres allemands. Si, dans le cours de cette campagne, Maligny, occupé à négocier en Angleterre, n'avait pas paru sur les champs de bataille, son beau-frère, Beauvais-la-Nocle, nommé capitaine d'une compagnie de gens d'armes, avait payé de sa personne à La Roche-Abeille et au siége de Poitiers. Les propriétés de Maligny, pendant son absence, avaient été saccagées : Tiffauges, en Poitou, avait été ruiné de fond en comble (mars 1569) (2), Lassay, dans le Maine, et La Ferté-Vidame avaient été occupés par Jacques de Goyon-Matignon, lieutenant-général de la Basse-Normandie (3) (1569, juin-juillet), et la garnison de Chabannais passée au fil de l'épée (1569, août) (4); sa présence à l'étranger ne pouvait lui servir de sauve-garde ; ses menées en Angleterre, connues à Paris, le firent condamner par le Parlement (26 septembre). « Il fut dégradé de noblesse, privé de tous » les honneurs et dignitez, tous ses biens confisquez et acquis » au roy, avec promesse de récompenser celui qui l'ameneroit » vif de 50,000 escus à prendre sur l'hostel-de-ville de Paris et

(1) Correspond. dipl. de Salignac, II, 140.
(2) De Thou, ch. XLV, t. V, p. 577.
(3) Id., p. 603.
(4) Id., p. 594-595.

Digitized by Google

» autres villes de ce royaulme. Son effigie fut ignominieusement » traisnée sur un tombereau et publiquement attachée à une » potence par l'exécuteur de justice (1). »

Pareil arrêt avait été rendu contre le comte de Montgommery et contre l'amiral « qui fut pendu entre eux deux sur la place de Grève à Paris » (novembre) (2). C'était la seconde condamnation capitale dont, en moins de neuf ans, Maligny était l'objet : il lui devenait désormais impossible de rentrer en France, sans s'exposer à une mort à peu près certaine ; il resta donc en Angleterre, s'occupant, avec son activité ordinaire, des intérêts de la cause protestante, mais sans avoir perdu l'espérance de revoir sa patrie ; la paix de Saint-Germain (1570 août) lui en fournit une occasion qu'il ne voulut pas laisser échapper. Ce nouvel édit de pacification stipulait, en faveur des Protestants, une amnistie dont Maligny pouvait, en bonne logique, se faire l'application : les seigneurs, chevaliers et gentilshommes, qui avaient suivi le parti de la reine de Navarre, des princes de Navarre et de Condé étaient « tenus pour les fidèles sujets et serviteurs du roi de » France ; tous les détenus soit par autorité de justice ou autre» ment, mesme ès gallères, à l'occasion des présens troubles » étaient graciés. Enfin, toutes les procédures entamées pour cause de religion, depuis le commencement de l'année 1567, étaient mises à néant.

Avant de s'embarquer pour la France, Maligny demanda à

(1) Hist. de Chartres, Bibl. Imp., Mss Gaignières, 6653. — De Thou, ch. XLV., t. V, p. 626. *Fece decapitar in effigie Maligni;* Comment. sur le roy. de France par Michel Suriano : Doc. inéd. sur l'Hist. de France, I, 527-529; Jérôme Lippomano, II, 615.

(2) Jean Le Frère, p. 373 v° ; Jal de Brulart ; Mém. de Condé, in-4°, I, p. 211.

Digitized by Google

l'ambassadeur français (24 septembre 1570) (1), un passeport pour lui, sa femme et ses gens, afin qu'il pût en toute sûreté se rendre à La Ferté et aller de là « très-humblement bayser les mains du roi ; » il pria en même temps M. de Salignac d'écrire au roy de France « que ses déportemens (de lui Maligny) par deça n'avoient été en rien contre son service. » L'ambassadeur, sans instructions de sa cour, refusa de se rendre garant de la conduite de ce réfugié en Angleterre ; toutefois, après bien des hésitations, cédant aux pressantes sollicitations de Maligny, il lui délivra un passeport, sans lui rendre la visite qu'il en avait reçue. Maligny débarqua à Dieppe, dans le courant d'octobre 1570 (2). Mais l'entrée du territoire français lui fut interdite et il fut forcé de revenir en Angleterre ; il y rapporta un mécontentement assez vif contre l'ambassadeur français, qui parvint cependant à le calmer et à lui persuader que cette interdiction ne pouvait être que temporaire, à cause du changement survenu dans la politique du gouvernement français à l'égard des Protestants, qui avaient lieu de s'attendre à l'exécution sincère du dernier édit. Maligny, de retour en Angleterre, poursuivit la négociation commencée par le cardinal de Châtillon, relativement au mariage d'Elisabeth avec le duc d'Anjou. Lord Burleigh, grand-trésorier d'Angleterre, parut ne pas mal accueillir ses ouvertures (novembre 1570) (3) ; mais cette union, à laquelle la noblesse d'Angleterre était fort opposée, resta à l'état de projet.

Maligny obtint enfin l'autorisation de rentrer en France ; il prit congé de la reine d'Angleterre dans les premiers jours de février 1571 (4). Elisabeth, dans cette audience, lui parla, il est vrai,

(1) Correspond. dipl. de Salignac, III, 316.
(2) Id., III, 326.
(3) Id., III, 358, 418.
(4) Id., III, 466.

Digitized by Google

de Monsieur; mais, comme le mandait (mars) avec toute justesse Salignac à Catherine de Médicis, « il n'y avoit pas de chance que cela se puisse bientôt accorder (1). » Quand Maligny revint en France, la victoire semblait définitivement acquise au parti protestant, à qui des avances avaient été faites et on ne pouvait mettre en doute la bonne foi de Charles IX, qui avait donné sa propre sœur en mariage au roi de Navarre.

Au mois d'août 1572, l'affluence des gentilshommes protestants à Paris était plus grande que jamais ; ils étaient groupés autour de l'amiral Coligny, dont le crédit paraissait avoir remplacé auprès de Charles IX celui de la maison de Lorraine. Le roi de France parlait « fort privément aux Huguenots, » et, dans ses conversations intimes, il traitait mal les Catholiques : « Je me » défie d'eux tous, disait-il à Teligny, l'ambition de Tavannes » m'est suspecte ; Vieilleville n'ayme que le bon vin ; Cossé est » trop avare ; Montmorency ne se soucie que de la chasse et » volerie ; le comte de Retz est Espagnol ; les autres seigneurs » de ma cour et ceux de mon conseil ne sont que des bêtes ; mes » secrétaires d'Etat, pour ne rien céler de ce que j'en pense, ne » me sont pas fidèles (2). »

Les sentiments manifestés par le roi, en matière de religion, étaient de nature à calmer les inquiétudes des Protestants : on n'ignorait pas que Charles IX, avant d'avoir reçu les dispenses pontificales nécessaires pour le mariage de Marguerite avec Henri de Navarre, n'avait pas craint de dire : « Si le pape fait la bête, je prendrai Margot par la main et je la marierai en plein prêche. » La sécurité était donc à peu près entière chez les Protestants ; cependant quelques-uns d'entre eux, et notamment

(1) Correspond. dipl. de Salignac, IV, 12.
(2) Mém. de P. de l'Estoile.

Digitized by Google

Maligny, ne partageaient pas la confiance de leurs coreligionnaires. Quand Maligny était arrivé à Paris, il n'avait pas voulu se loger dans la ville, et il était venu habiter le faubourg Saint-Germain ; quand on lui en demandait le motif, il répondait que l'air des faubourgs valait mieux que celui de la ville, et que l'air des champs valait encore mieux que celui des faubourgs (1). Blosset, ce gentilhomme protestant qui avait défendu Vézelay contre les Catholiques, était encore moins rassuré. Dans la crainte de quelque événement imprévu, il avait quitté Paris, le 20 août, non sans avoir fait part de sa résolution à l'amiral, qui essaya, mais inutilement, de le retenir. Deux jours après le départ de Blosset, comme l'amiral sortait du Louvre et regagnait son logis rue de Béthisy, Maurevert, l'assassin du comte de Mouy, caché derrière le treillis d'une fenêtre d'une maison du cloître Saint-Germain, tira sur Coligny un coup d'arquebuse qui lui emporta un doigt de la main droite et lui fracassa le bras gauche. A la nouvelle du crime, le roi se rendit de suite chez l'illustre blessé, lui renouvela ses protestations d'amitié et lui promit une vengeance éclatante. A peine Charles IX fut-il sorti de l'hôtel de l'amiral que Maligny y entra (2). Après des paroles de condoléance et de consolation, il laissa éclater son indignation contre des gens dont la lâcheté était telle, qu'ils se cachaient « derrière une fenêtre treillissée, » pour attaquer en sûreté leurs adversaires. Il ne dissimula pas la conviction qu'il avait que cette tentative d'assassinat n'était que le prélude de crimes analogues. — « Je m'estime bien heureux, lui répondit l'amiral, » d'avoir survécu à cette arquebusade, car bienheureux sont » ceux auxquels Dieu pardonne leurs iniquités. » Bientôt après,

(1) Mém. de Sully, ch. IV.

(2) Rec. des choses mémorables, p. 427-428.

Digitized by Google

le roi de Navarre, le prince de Condé et les principaux seigneurs protestants, qui avaient aussi visité Coligny, se réunirent dans une chambre voisine de celle où il était couché. Il y avait urgence pour eux, dans des circonstances qui paraissaient si graves, d'arrêter un plan de conduite. Maligny insista sur le danger auquel on était exposé en restant à Paris et sur la nécessité d'en sortir au plus tôt, afin de recommencer la guerre (1). Téligny fut d'un avis complétement opposé, il avait confiance dans la parole du roi (2). Les craintes de Maligny parurent chimériques, et il fut décidé qu'on attendrait à Paris, de la justice royale, la punition de l'assassin.

Le lendemain matin (samedi 23 août), une nouvelle réunion eut lieu chez Coligny, chacun persista dans l'opinion qu'il avait émise la veille : Maligny demanda qu'on transportât l'amiral hors de Paris et que tous les Protestants quittassent la capitale; « nous ne pouvons pas, dit Téligny, prendre ce parti sans ou- » trager le roi qui nous témoigne tant d'amitié, il faut demander » justice à Charles IX et rester à Paris jusqu'à ce que les cou- » pables soient punis. » Cet avis avait été partagé la veille par le roi de Navarre, le prince de Condé et la plupart des gentilshommes protestants; ils y persistèrent et se retirèrent en leurs logis (3). Dans la nuit qui suivit cette dernière délibération, à un signal donné par le bourdon de l'église St-Germain-l'Auxerrois, sur les deux heures du matin, le massacre des Protestants commença dans les quartiers situés sur la rive droite de la Seine, il

(1) Hist. de Chartres; Bibl. Imp., M^ss Gaignière, 665₃.

(2) De Thou, liv. III, t. VI, p. 390-391; d'Aubigné, Hist. univ., liv. I, ch. III; Matines de la Saint-Barthélemy, p. 60.

(3) Rec. des choses mémorables, p. 429; de Thou, liv. LII, t. VI, p. 392; Mém. de l'Estat de France sous Charles IX, I, 282-283.

Digitized by Google

continua jusqu'au soir. Coligny et la plupart des capitaines huguenots périrent.

Maligny et son beau-frère Jean de La Fin, logés avec plusieurs autres gentilshommes de la religion dans le faubourg Saint-Germain, furent de suite avertis de ce qui se passait de l'autre côté de l'eau. Ils quittèrent Paris au plus vite; et accompagnés de dix hommes seulement ils prirent la route de Dreux, en passant par Montfort-l'Amaury et Houdan, et échappèrent aux poursuites des ducs de Guise et d'Aumale (1). Maligny se retira à La Ferté-Vidame. Muni d'une sauvegarde royale, il espérait y être en sûreté; mais ayant appris que le sieur de Saint-Léger, envoyé par le duc de Guise, se dirigeait sur La Ferté avec quelques gentilshommes et gens de pied (2), il prit la résolution de sortir de France et de se réfugier en Angleterre. Il y arriva au commencement d'octobre (3). Le comte de Montgommery l'y avait devancé. Au sujet de leur fuite, on trouve ce passage dans un auteur comtemporain (4) :

Nostre bon roy, à qui les astres
Mestront le vidame de Chartres
Entre ses mains, avec son compaignon
Mongomery, si vaillant champion,
Qui prindrent à fort grand erre
La route devers l'Angleterre.....

(1) H. Martin, Hist. de France, x, 378; de Thou, liv. LII, t. VI, p. 407-408; Rec. des choses mém., p. 433; le Réveille-matin des Français, 61; Mém. de l'Estat de France sous Charles IX, I, 294-295; les Matines de la Saint-Barthélemy, p. 67-68; d'Aubigné, Hist. univ., II, liv. I, ch. IV.

(2) Correspond. dipl. de Lamothe-Salignac, V, 176; VII, 37.

(3) id. V, 162.

(4) Déluge des Huguenots, par J. Copp.

Digitized by Google

La crainte d'être arrêté dans son château de La Ferté avait seule décidé Maligny à venir chercher un asile en Angleterre ; il ne dissimulait à personne le mobile de sa conduite dans cette circonstance, et il s'en ouvrit même un jour à un des gentilshommes de l'ambassade de France en Angleterre, qu'il rencontra à Windsor (1). A peine arrivé dans ce pays, Maligny fit demander à Charles IX, avec la permission d'y résider, la libre jouissance des biens qu'il possédait en France, où il n'osait retourner « à cause de la suspition mauvaise qu'on pourroit avoir contre lui. » L'ambassadeur anglais, Walsingham, fut chargé de faire des démarches dans ce sens. Le roi de France rejeta la demande de Maligny : celui-ci n'aurait eu, selon une dépêche royale adressée à Lamothe-Fénélon, aucun motif pour fuir en Angleterre, puisqu'il était sauvegardé par le roi ; son séjour à l'étranger ne pouvait qu'être mal interprété, et faisait suspecter la sincérité des intentions de Charles IX à l'égard de ses sujets réfugiés à l'étranger, dans le cas où ils rentreraient en France ; le roi, enfin, désirait que Maligny ne prolongeât pas plus longtemps son séjour en Angleterre et qu'il revînt en France, où il était assuré « qu'il lui seroit fait bon traictement (2). En d'autres termes, Maligny était invité à se conformer à l'édit du 8 octobre, qui enjoignait à tous ceux des *prétendus réformés,* qui avaient quitté la France *à l'occasion des choses advenues le 24 aoust,* à rentrer dans le royaume avec promesse de toute sûreté en cas d'obéissance, et menace de confiscation s'ils n'obéissaient *dedans un temps raisonnable* (3). Fénélon reçut, en outre, l'ordre d'insister auprès d'Elisabeth pour obtenir l'expulsion de Maligny

(1) Correspond. dipl. de Lamothe-Fénélon, v, 176,
(2) Id., VII, 371.
(3) H. Martin, Hist. de France, x, 401.

Digitized by Google

du territoire britannique; la reine répondit à l'ambassadeur de Charles IX qu'elle ne pouvait obliger le sieur de Maligny à rentrer en France, avant qu'il fût assuré d'y trouver toute sûreté et qu'elle ne pouvait douter que le roi de France n'accordât à un de ses propres sujets la faculté de séjourner en Angleterre, dont le territoire, d'ailleurs, lui serait interdit du jour où il y conspirerait contre le roi de France. Aux yeux du gouvernement anglais, Maligny, aussi bien que les autres réfugiés français n'avaient quitté leur patrie que pour éviter une mort certaine, et on ne pouvait leur imputer à crime d'avoir fui « ceux qui ne faisoyent » conscience de tuer indifféremment et sans forme de justice » toutz ceulx de leur religion (1). » Vers le mois de novembre, Salignac fut autorisé à promettre, de la part de Charles IX, aux réfugiés, que, s'ils rentraient en France, il ne leur serait fait ni mal ni déplaisir; il engagea alors à dîner chez lui Maligny, Pardaillan, du Plessis et plusieurs autres gentilshommes, pour leur faire connaître les intentions bienveillantes du roi. Aucun d'eux, à l'exception de Pardaillan, ne se rendit à l'invitation de l'ambassadeur; ils auraient craint, en l'acceptant, de se compromettre vis-à-vis de leurs coreligionnaires anglais; quant à Maligny, il n'était pas loin d'y voir une embûche, il supposait qu'on voulait se débarrasser de lui par le poison. Deux jours après, cependant, en se rendant chez la reine, à Hamptoncourt, il vint avec Pardaillan faire une visite à l'ambassadeur du roi, qui ne put les décider à rentrer en France (2). Quelques semaines plus tard (23 décembre), Maligny alla de nouveau trouver Salignac qui l'informa de l'amnistie accordée aux réfugiés, s'ils rentraient en France. Le terme, passé lequel ils ne pouvaient plus en profiter,

(1) Correspond. dipl. de Lamothe-Salignac, v, 169.
(2) Id., v. 212.

Digitized by Google

était fixé à la Chandeleur (2 février suivant) : Maligny trouva ce terme trop rapproché (1) et déclara ne pas pouvoir user du bénéfice qui lui était offert ; et, tout en protestant de sa fidélité au roi, il fit observer que c'était la première fois que l'absence était qualifiée de crime. Il estimait qu'il n'y avait aucune sécurité pour lui à rentrer en France (2). Les autres réfugiés français ne croyaient pas plus que Maligny à la sincérité des assurances réitérées de l'ambassadeur de France, et ils déclarèrent à Lamothe-Salignac-Fénélon qu'ils délibèreraient entre eux sur le parti à prendre, et qu'ils enverraient un des leurs vers Charles IX pour être informés d'une façon plus précise des intentions royales (3).

Cependant, les protestants de La Rochelle avaient expédié, le 25 octobre, des députés à Maligny et à Montgommery pour les prier de leur envoyer des secours (4). Cédant aux instances de Fénélon, Maligny consentit à ne pas prendre part à la tentative faite par Montgommery pour secourir La Rochelle (mars 1573) (5). Montgommery, en effet, avait rassemblé un petit nombre de bâtiments équipés par des réfugiés, il avait, avec ces navires, quitté les ports d'Angleterre, de crainte d'être arrêté par ordre d'Elisabeth. Il fit parvenir des munitions aux Rochellois, mais il ne put débarquer et se retira dans les eaux de Belle-Isle. Elisabeth avait été loin de favoriser cette expéditon en faveur d'une cause qu'elle regardait comme perdue (6) ; l'ambassade

(1) Correspond. dipl. de Lamothe-Salignac, v, 226.
(2) Id., v, 239.
(3) Id., v, 272.
(4) Mém. de l'Estat de France sous Charles IX, I, 560 ; Rec. des choses mémorables, p. 449 ; de Thou, liv. LIII, t. VI, p. 571 ; d'Aubigné, II, liv. I, ch. VII.
(5) Correspond. dipl. de Lamothe-Salignac, v, 263, 281.
(6) H. Martin, Hist. de France, x, 418.

Digitized by Google

extraordinaire du maréchal de Retz en Angleterre n'avait pas d'autre but que d'entretenir et de stimuler, s'il était possible, les sentiments naissants d'indifférence de la reine pour ses coreligionnaires français (1).

La paix du 6 juillet confirma l'amnistie accordée aux huguenots, avec réintégration dans leurs biens et même liberté du culte dans certaines villes de France ; Maligny n'en resta pas moins en Angleterre, ne se trouvant pas, disait-il, « suffizamment pourveu par les articles de cette paix (2) ; » et, au mois de septembre, il s'établit à Cantorbéry (3). Il ne cessa de protester de son dévouement à Charles IX ; et, lors de la découverte du complot à la suite duquel le duc d'Alençon et le roi de Navarre furent enfermés à Vincennes, et La Mole et Coconnas exécutés, il renouvela à Lamothe-Fénélon la promesse qu'il avait faite de ne rien entreprendre contre le roi, et exprima tous les regrets qu'il éprouvait d'apprendre cette nouvelle conspiration des perturbateurs avec lesquels il repoussait toute solidarité. Il alla même jusqu'à faire offrir à Charles IX ses bons offices auprès du comte palatin, dont l'appui était, depuis plusieurs années, assuré aux mécontents et aux protestants français, et avec lequel il avait conservé des relations fort suivies (1574, mars) (4). Ces offres de service plus ou moins sincères ne paraissent pas avoir été acceptées, et peut-être est-ce à un refus qu'il faut attribuer le projet formé par Maligny de se rendre auprès du comte palatin ou du prince d'Orange qui entretenait avec lui une correspondance fort active (5). Fénélon invita alors Maligny à ne pas

(1) Mém. de l'Estat de France, II, 300.
(2) Correspond. dipl. de Lamothe-Salignac, V, 375.
(3) Id., V, 402.
(4) Id., VI, 58.
(5) Id., VI, 168.

Digitized by Google

quitter l'Angleterre sans en avertir le roi et sans lui avoir demandé ses instructions. Cette invitation paru modifier les dispositions du réfugié qui prétendit n'avoir pour le moment nulle intention de s'éloigner (1). Cependant, au mois d'août, les préparatifs du départ de Maligny étaient terminés, le manque d'argent l'obligeait à partir, et c'était en Allemagne qu'il paraissait décidé à se rendre; il n'espérait pas plus de Henri III que de son prédécesseur; et, malgré les instances de Fénélon, il n'était pas disposé à se présenter devant le nouveau roi de France, et n'attendait rien de bon du règne qui commençait (2). Son départ fut encore différé par la présence du comte palatin et du prince d'Orange à la cour d'Elisabeth; c'était avec eux qu'il comptait partir (3). Il s'embarqua, en effet, le 30 octobre pour Flessingue, avec la plupart des réfugiés français, et se rendit auprès du prince d'Orange. Avant de quitter l'Angleterre, il avait promis, il est vrai, à Lamothe-Fénélon, que son voyage en Allemagne montrerait « qu'il avoit toute dévotion au service du roi et à la paix du royaume (4). » Arrivé en Hollande, Maligny prit la route de Hambourg et manifesta l'intention d'aller vivre « comme un gentilhomme privé auprès du comte palatin, » sans prendre part aux préparatifs que faisaient les Allemands pour porter secours à leurs coreligionnaires de France; c'est alors que les gentilshommes, qui avaient accompagné Maligny, s'en retournèrent en Angleterre pour essayer de passer de là à La Rochelle (5) (1574, décembre). Maligny ne revint pas avec eux, et ce dut être un em-

(1) Correspond. dipl. de Lamothe-Salignac, VI, 93.
(2) Id., VI, 210.
(3) Id., VI, 235, 249, 252. 268.
(4) Id., VI, 280.
(5) Id., VI, 316.

barras de moins pour Lamothe-Salignac, puisque cet ambassadeur, à son retour de Londres, dans le compte-rendu de sa mission qu'il adressa au roi Henri III, lui dit en propres termes : « Maligny est de ceux qui m'ont donné tant d'affaires, que je » dois estre aucunement excusé si je n'ay pu faire réusir pro- » prement toutes choses par delà (en Angleterre) sellon vostre » desir et contantement (1). »

Le prince de Condé était en Allemagne, lorsque Maligny y arriva. Montmorency-Dauville, qui s'était mis à la tête des *politiques* dans le midi de la France, n'avait pas hésité à s'allier aux Protestants qui, dans l'assemblée de Milhaud (juillet-août 1574), avaient élu Condé pour gouverneur-général, en attendant la délivrance du duc d'Alençon et du roi de Navarre. C'est au milieu de ces graves événements qu'eurent lieu le sacre et le mariage de Henri III.

On se prépara de nouveau à la guerre civile, et, au commencement de l'année 1576, l'armée du prince de Condé entra en Lorraine. Maligny l'accompagnait, il avait passé à Strasbourg au mois de décembre précédent, « tant pour négocier en Alemagne « que pour tenir toutes choses en bon ordre durant ceste guerre » et parce que l'on savait que c'était « un seigneur de grand » savoir, de bon jugement et bien experimenté aux afaires » d'Estat (2). » Il suivit l'armée du prince de Condé et fut compris dans le cinquième édit de pacification, du 14 mai 1576 (3).

C'est là la dernière mention faite de Jean de Ferrières, seigneur de Maligny, vidame de Chartres, que nous ayions su

(1) Correspond. dipl. de Salignac, I, xxvj.

(2) Recueil des choses avenues en l'armée du prince de Condé, p. 26.

(3) De Thou, liv. LXII, t. VII, 417.

Digitized by Google

trouver, jusqu'au moment de sa mort, dans les historiens du XVIe siècle.

S'il faut en croire d'Aubigné (1), il serait mort aux galères, faute d'avoir pu payer rançon (2).

Comte LÉON DE BASTARD.

(1) Hist. univ., t. III, liv. I, ch. IV. D'Aubigné fait aussi allusion à ce fait dans les aventures du baron de Fœneste.

(2) Vers 1586. Nous espérons que des recherches ultérieures nous permettront de fixer cette date avec plus de précision, de combler plusieurs lacunes dans cet essai biographique, comme aussi d'en faire disparaître les inexactitudes qui auraient pu s'y glisser.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Françoys etc... savoir faisons à tous présens et advenir nous avoir receu l'humble supplication de nostre bien amé Françoys de Ferrières, chevalier, seigneur de Champlenoys, Maligny et Chamlay, contenant que ou dit lieu de Maligny qui est chastellenye de grant estandue où passent et repassent plusieurs marchans, de plusieurs et divers lieux, lesquelz séjournent voulentiers audit lieu de Maligny, par quoy et affin de mieulx peupler ledit lieu, seroit besoing et chose convenable pour les habitans dudit lieu et chose publique avoir ung marché la sepmaine et troys foires l'an à certains jours et festes où

Digitized by Google

se font aucunes assamblées, c'est assavoir la première des dictes foires le XVIIe jour de janvier, la seconde le XXIVe d'aoust, la tierce le dernier jour de novembre, et ledit marché le jour de mardi chacune sepmaine de l'an, audit lieu de Maligny; à ceste cause nous a le dit suppliant faict supplier et requérir que nostre plaisir soit créer et ériger audit lieu de Maligny les dictes foires et marché aus dicts jours, et sur ce lui impartir noz grace; pourquoy ledit inclinans à la supplication et requeste dudit suppliant, avons créé, ordonné et estably lesdictes troys foires l'an, et ung marché chacune sepmaine de l'année, aux jours dessus déclairez, pour estre tenues et entretenues d'ore en avant perpétuellement aux privilèges, droitz, franchises, libertez que ont les autres foires ou pays d'environ. Et voulons et nous plaist que durant les dictes foires et marché on puisse vendre, revendre, achapter et changer denrées licites et honnestes, comme l'on faict et fera ès autres foires d'envyron, pourveu qu'il n'y ait aus dits jours à quatre lieues à la ronde foire ne marché. Si donnons en mandement par ces mesmes présentes au bailly de Troyes ou à son lieutenant et à tous noz autres justiciers, officiers et subjectz présens et advenir et à chacun d'eulx, si comme à luy appartiendra, que noz présens créacion, ordonnance, establissement, volunté et octroy des dictes foires et marchez dessus dits ils facent, souffrent et laissent joyr et user plainement et paisiblement, sans en ce luy faire mectre ou donner ne souffrir estre faict, mys ou donné ores ne pour le temps advenir, ne aux marchans affluans aus dictes foires et marchez, ne à leurs denrées ne marchandises, aucun destourbier ou empeschement, lequel, si faict, mys ou donné leur avoit esté ou estoit, ilz le réparent et remectent ou facent réparer et remectre sans délay a plaine délivrance; et avec ce facent crier et publier, se mestier est, les dictes foires et marchez ès lieux d'envyron et autres où il appartiendra, à son de trompe et cry public car tel est.....

Donné à Paris ou moys de novembre, l'an de grace mil cinq cens vingt et sept, et de nostre règne le XIIIe.....

(Archives de l'Empire. Trésor des Chartes, Reg. 240, *n°* IIIcI, *f°* 370 *v°.)*

Digitized by Google

II (1).

Cejourd'huy 8e avril 1559 avant Pasques, comparurent en leurs personnes nobles hommes, Regnaud de la Gaymarie, lieutenant des gardes du corps du roy nostre sire, soubz la charge du seigneur de Bragy et Nicolas Leloup, exempt esdictes gardes, soubz les charges du seigneur de Chavigny, lesquels ont dit que, par vertu de la commission à eulx donnée par ledit seigneur roy, pour saisir et prendre au corps ung nommé de Malligny, partout où il pourra estre apprehandé, pour les causes à plain déclairées en ladite commission qu'ils ont dict avoir et qu'ilz feront apparoir en temps et lieu quant besoing sera. Suyvant laquelle commission ilz ont dict eulx estre transpourtez le 5e jour de cedit mois d'avril oudit an, en ceste ville d'Aucerre, au logis qui pend pour enseigne la Gallée, et illec estant ont trouvé cinq pièces de chevaux scellées, sçavoir : une haquenée soubz poil noir, ung courtaut soubz poil rouge, ung aultre cheval soubz poil brung bai, lequel dernier cheval ung nommé Boulet de la compagnye de M. le duc de Laurayne a dict luy appartenir, avecques troys serviteurs de M. de Malligny, ensemble ledit Boulet cy dessus nommé, lequel gentilhomme, serviteurs et chevaulx ilz ont saisiz et arrestez prisonniers en ladite hostellerye de la Gallée. Le nom et surnom desquelz serviteurs s'ensuivent : assavoir l'ung Supplice Guillaume, cuisinier dudit seigneur de Maligny, Jacques Dubiez soy disant varlet de chambre du sieur de Beauvoys beau-frère dudit seigneur de Maligny, et l'autre Pontancian Juste dit Triunphant, lacquest dudit sieur de Maligny, comme ils ont dict. Lesquelles choses cy dessus, scavoir ledit gentilhomme Botet, serviteur et chevaux cy dessus nommés, ensemble une malle de boys couverte de cuyr dans laquelle il y a une robbe de damas gris avec deux bandes de vellours noir et passeman-

(1) La copie de cette pièce nous a été fournie par l'archiviste du département de l'Yonne, M. Quantin, dont l'obligeance est inépuisable.

Digitized by Google

terie fourrée, une paire de chausse de drap noir boufant, le taffetas, une toellette de vellours violet frangez, ensemble ung pignoer ouvré à cinq bandes de soye noyre, ung sacq de cuyr dans lequel y a trois chemises, avec ung estuit couvert de vellours viollet garny de trois pignes, ung misrouer et plusieurs aultres choses, deux paires de boutines noires et blanches de maroquin, deux paires de pantofles, l'une de vellours et l'aultre de cuyr avec un chappeau noyr picqué de soye, et encores deux chemises, une paire de boutines et une paire d'escarpins blancs. Lesditz Regnauld de la Gaymarie et Leloup cy dessus nommez ont mis et baillez en la garde et charge dudit seigneur de Beauvoys à ce présent nommé Jehan de La Fin, escuyer seigneur dudit Beauvoys, beau-frère dudit seigneur de Malligny, lequel de La Fin a promis et accepté la garde et charge dessus dictz tant gentilhomme, serviteurs que chevaulx et aultres meubles cy dessus. Et de la garde d'iceux s'en est chargé et a promis et promet par ces présentes les rendre et représenter toutefois et quantes qu'il en sera requis par les dessus dictz ou aultre qu'il appartiendra, à peine de s'en prendre a luy en son propre et privé nom. Et quand ad ce cy est obligé ledit de Beauvoyr corps et biens. Toutes lesquelles choses cy dessus ont esté présentement délivrez pardevant nous audit de La Fin, qui, de la garde d'iceux s'en est chargé et promis rendre comme dessus.....

Faict pardevant nous notaires royaux soubz signez, les jour et an que dessus, à Auxerre.

Signé : ARMANT, — TAFFINEAU, — JEHAN DE LA FIN.

(Archives de l'Yonne; Minutes des Notaires.)

Digitized by Google

ÉTAT DE LA PAROISSE

SAINT-PÈRE-EN-VALLÉE A AUXERRE,

En 1679.

Le règne du grand roi nous apparaît la plupart du temps au travers du prisme brillant des exploits guerriers qui en signalèrent la première partie, et embelli par les œuvres des poètes et des grands écrivains qui l'illustrèrent à l'envi. Mais au-dessous de cette atmosphère lumineuse il existe des couches sombres où s'agitent pêle-mêle la société provinciale, et ce qu'on appelle aujourd'hui les classes inférieures.

Les longues guerres et la rapacité des traitants avaient atteint dans leur source lès forces vives de la nation, et le document que nous publions aujourd'hui n'est pas étranger à l'histoire de ces misères cachées sous la gloire et la grandeur du siècle de Louis XIV. Disons tout d'abord quelques mots sur l'origine de la pièce. L'évêque d'Auxerre, André Colbert, à peine installé sur son siége épiscopal, en 1678, voulut connaître l'état réel de son diocèse sous le rapport des ressources des églises, de la population des paroisses et des mœurs et coutumes des peuples. Chaque curé s'empressa de satisfaire aux questions de l'évêque, qui fut bientôt à même d'apprécier la situation véritable de son troupeau.

Les documents de cette enquête ont été heureusement conservés et ils présentent sur l'état moral et matériel du diocèse

Digitized by Google

les faits les plus intéressants (1). Un travail d'ensemble sur cette matière offrirait, assurément, le plus vif intérêt.

Pour en revenir à notre sujet particulier, nous verrons que le nombre des pauvres, dans la paroisse de Saint-Père d'Auxerre, auxquels on a distribué des aumônes et du pain pendant l'hiver de l'année 1679, a été de 600 (2); et cette paroisse comptait 1,900 âmes et formait le sixième de la ville d'Auxerre. La pauvreté y était si grande qu'il n'y avait souvent qu'un lit dans chaque maison, et que les enfants, même âgés, couchaient ensemble et avec leurs parents.

Cependant la charité chrétienne s'exerçait alors avec zèle. Trente ans auparavant, la confrérie de la charité de Saint-Père avait été établie, et cet exemple fut bientôt suivi dans les autres parties de la ville. Les détails dans lesquels on entre prouvent même avec quels soins les pauvres étaient traités. Les dames officières et les quêteuses visitaient les malades et leur prodiguaient tous les soins possibles.

Les matières religieuses ont, dans ce document, une grande importanee ; ce qui s'explique par son origine. On y voit l'antagonisme de l'église de la paroisse contre les couvents « qui attirent les paroissiens. » Un trait curieux est celui des bouchers « qui ne gardent, à vrai dire, ni fêtes ni dimanches, » prétextant qu'il leur faut aller ces jours-là à la campagne chercher le bétail pour leur commerce, et qui s'ils assistent à la messe sont tout troublés dans l'appréhension que leurs confrères ne les aient devan-

(1) Archives de l'Yonne, 2 G.

(2) Deux ans auparavant, la misère avait été fort grande et la cherté des grains et le froid de l'hiver de 1677 avaient obligé les bourgeois à de grands sacrifices. On portait à 2,000 le chiffre des pauvres. — Voy. Chardon, Hist. d'Auxerre, t. II, 306.

Digitized by Google

cés en route, et qui ne sont occupés pendant la messe que de la pensée de l'envie, « qui est le vice de leur état. »

Il paraît aussi que les prédicateurs de la cathédrale attiraient beaucoup à leurs sermons « le petit peuple sur qui les dehors et les talents extérieurs agissent beaucoup. » Cela fait l'éloge des vieux Auxerrois.

Le bon curé de Saint-Père n'oublie pas ensuite de signaler les vices dominants et habituels de ses paroissiens ; et comme il écrivait à son évêque, il ne devait rien lui cacher. On y verra, dans l'énumération de ces vices, de singulières choses, qui montrent que nos pères n'étaient pas plus parfaits que nous. Les soins de l'instruction primaire ne demeurèrent pas étrangers au curé de Saint-Père, et il nous apprend qu'alors, comme jusqu'à nous, les maîtres et les maîtresses d'écoles recevaient des enfants des deux sexes. Il fait ressortir les inconvénients d'un pareil état de choses.

Ce tableau des mœurs et des ressources d'une paroisse au XVIIe siècle, en dit plus que toutes les théories. Les études historiques gagneraient beaucoup à être toujours éclairées par de pareils documents. Les archives renferment, on ne saurait trop le répéter, des pièces du plus haut intérêt, et c'est en les mettant au jour qu'on fournira les véritables éléments de l'histoire des temps passés.

QUANTIN.

Texte du Mémoire.

Fondation de la paroisse. — « La paroisse de Saint-Pierre en Valée a esté fondée en l'année 749 par Gérard, duc de Roussillon, et par Berthe, sa femme. Les fonctions curiales ont estés ordinairement exercées par le supérieur du chapitre de Saint-Père, qui a porté la qualité de doyen jusqu'en l'année 1169

Digitized by Google

qu'Alexandre III lui donna le titre d'abbé, qui a esté régulier jusqu'en 1566 que la commende fut donnée à Laurent Petitfou, archidiacre de l'église d'Auxerre. Ce fut apparemment en ce tems là que le titre de la cure de Saint-Père a été séparé de celui de doïen ou d'abbé.

Etendue de la paroisse. — » La paroisse de Saint-Père en Vallée, du tems de sa première fondation et dans les siècles suivants, contenoit toute la basse ville d'Auxerre, et l'église de Saint-Pélerin n'étoit qu'une simple chapelle dans laquelle on établit un secours pour Saint-Père, qui lui fut depuis réuni pour terminer et prévenir les différents qui arrivoient souvent entre les peuples ; ce secours a été une seconde fois détaché de Saint-Père et érigé en titre de cure avec les réserves et les dépendances ordinaires.

Jalousie des paroisses. — » De tout tems il y a eu de la jalousie entre les habitans de la haute et de la basse ville ; elle subsiste encore aujourd'hui, et c'est peut-estre ce qui a beaucoupt contribué à la ruine entière des peuples de Saint-Père.

Nombre des peuples et communiants. — » La paroisse de Saint-Père faisoit autrefois le tiers de la ville d'Auxerre, et elle le feroit encore aujourd'hui si on n'avoit égard qu'au nombre des maisons et à l'étendue du terrain ; mais si on regarde la quantité des peuples qui y habitent présentement ; elle n'en fait pas plus d'une sixième partie, veu qu'il y a la dixième partie des maisons ou démolies ou désertes ; si vrai que le nombre des habitans n'excède pas dix-neuf cent personnes, sçavoir environ onze cent communians et huit cent enfans. On en fera incessamment le dénombrement au juste et on le mettra à la fin du présent état.

Facultés des peuples. — » Dans cette quantité de peuples, il s'y trouve présentement vingt-cinq ou trente familles de bourgeois, avocats, procureurs ou marchands assé commodes, quinze

Digitized by Google

ou vingt familles d'artisans qui subsistent facilement ; tout le reste n'est que familles de vignerons et manœuvres qui manquent à vivre quand ils manquent à travailler ; si vrai que dans l'hiver de l'année présente, le nombre de ceux à qui l'on a fait distribuer les aumônes et le pain, conformément au réglement du clergé et de la ville, monte à 600.

» Cependant, les peuples de Saint-Père, les vignerons même étoient autrefois les plus commodes de la ville ; on le voit par les familles qui en sont sorties et par les alliances qui subsistent encore, et on le vera toujours par les grandes dépenses qu'ils ont faites pour bâtir la tour et l'église de Saint-Père qui n'a presque aucun revenu.

Revenu et charges de la paroisse. — » L'église de Saint-Père a de revenu annuel en rentes toutes assé casuéles, la somme de 220 livres, et ses charges annuelles et fixes montent à la somme de 556 livres, ainsi il paroist que les charges excèdent le revenu de l'église de la somme de 316 livres (1). Pour y satisfaire les femmes des quatre procureurs fabriciens questent tous les jours de festes et dimanches aux messes et vespres. Il se fait aussi quelques offrandes de deniers, tant par ceux qui donnent le pain béni des dimanches, que par les parents des deffunts, pour les faire nommer au prosne les quatre festes annuelles et le jour de leur décès ; ce qui reste de ces deniers et de tout le revenu de l'église après le paiment des charges, est emploié par les procureurs de fabrice, et, de l'avis du curé, en ornements, réparations et à l'achèvement de l'église dont la dédicace n'a point encore été faite. Les procureurs-fabriciens rendoient entiennement leur compte aux notables de la paroisse en présence et dans la maison du curé, feu monseigneur Nicolas Colle-

(1) C'est 376 livres que veut dire le curé.

Digitized by Google

bert, évesque d'Auxerre, a ordonné qu'ils lui seroient représentés et que pour les recevoir il se feroit assister du curé.

Revenu et charges du curé. — » Le curé de Saint-Père n'a pas cinq sols de revenu fixe, il ne reçoit rien des paroissiens pour son propre, et est seulement paié très-modiquement de deux messes qu'il doit tous les jours, de vingt-six grandes messes avec office solennel et exhortation pour les jours et festes qui s'appellent les bastons, quatre anniversaires, vingt saluts solemnels avec messe le landemain et des processions depuis Pasques jusqu'à l'Assension, tous les jours, même de dimanches, quatre autres processions autour de la paroisse, le grand office et chant solemnel toutes les festes de premier et deuxième ordre; et pour toutes ces charges l'église lui donne 412 livres, ce qui ne fait pas la rétribution des seulles messes qu'il doit faire dire. On ne lui donne aucune rétribution pour un vicaire, quoique sa paroisse soit la plus grande de la ville; mais comme elle n'a point de revenu, il faut qu'il se contente de ce que ses peuples peuvent lui donner. On peut juger de son casuel par la commodité de ses peuples.

Confrairies. — » Il y a dans la paroisse de Saint-Père quatre confrairies qui n'ont toutes aucun revènu fixe et qui ne subsistent que par des aumônes et des questes. La première est celle des filles qui ont pour patronne sainte Catherine; la deuxième celle des vignerons qui ont pour patron saint Vincent; la troisième des bouchers qui ont pour patron saint Catalde; la quatrième celle des chartiers qui ont pour patron saint Eloi.

Indulgences. — » Les confraires de saint Vincent ont obtenu des indulgences du pape Innocent XI; les dames de la Charité en ont aussi qui sont toutes dans les formes et avec les approbations de l'ordinaire.

Charité pour les pauvres malades. — » La confrairie de la

Digitized by Google

Charité pour le soulagement des pauvres malades, est établie dans Saint-Père il y a environ trente ans; dans les premières années jusqu'au tems de feu monseigneur Collebert, on y recevoit les dames de toute la ville, mais il a établi des Charités dans toutes les paroisses. La confrairie de la Charité de Saint-Père a pour patron le très-saint nom de Jésus; il y a office solemnel, indulgence et prédication le jour de la feste.

» Cette confrérie a pour supérieur le curé qui fait exhortation aux dames tous les premiers jeudis du mois; il y a une directrice, une thrésorière et une sacristine; ces officières s'élisent à la pluralité des voix, de deux ans en deux ans. On traite aux dépens de la Charité généralement tous les pauvres malades de la paroisse, qui est le refuge de tous les pauvres de la ville; on les traite autant de tems que leurs maladies durent, et on leur fournit généralement tout ce qui leur est nécessaire : remèdes, nouriture, bois, lits, garde, etc., et il arrive toujours qu'il faut nourir toute la famille quand le père ou la mère sont malades, parce qu'ils ne font subsister leurs enfants que par les journées qu'ils gagnent.

» Les officières choisissent toutes les semaines deux questeuses, qui vont le dimanche dans l'église et le jeudy dans les maisons de la paroisse ramasser les aumônes des particuliers; elles accompagnent aussi les officières et les aident dans la visite et le service des malades pandant leur semaine.

» Les officières ont soin d'avertir le curé, le médecin, appoticaire et cirurgien quand il est nécessaire, et font les frais de la sépulture quand leurs pauvres viennent à décéder.

Réglement à établir dans la Charité. — » Les officières de la Charité se sont volontairement chargées des pauvres malades de la paroisse de Saint-Gervais, mais elles se trouvent présentement obligées de les laisser aux soins et à la charge de monsieur

Digitized by Google

le curé dudit Saint-Gervais, puisqu'il n'assiste aucunement la Charité dudit Saint-Père qui ne peut fournir aux besoins des pauvres de sa paroisse ; on continuroit néanmoins la même charité si monseigneur vouloit ordonner que les Charités des autres paroisses qui n'ont pas de pauvres et qui ont de l'argent de réserve aidassent la Charité de Saint-Père. Les officières de la Charité tiennent un registre de leur recepte et de leur mise dont elles rendent compte au curé et aux entienes officières quand elles sortent de charge.

» Les officières de la Charité font une queste extraordinaire dans la semmaine de Noel, et distribuent ce qu'elles trouvent aux pauvres mandians de la paroisse, afin de les aider à subsister pendant les festes et les engager à aprocher des sacrements.

Messe de paroisse. Moyen d'attirer les peuples au prosne. — » La messe de paroisse se dit immanquablement tous les dimanches aux heures marquées par les ordonnances ; le prosne s'y fait aussi très-exactement. Les peuples s'y rendent avec assé d'exactitude, et on s'aperçoit visiblement qu'ils y viennent par une espèce de nécessité quand les basses messes ne se sonnent point une heure devant la grande-messe, comme le veult l'ordonnance ; si elle se pratiquoit dans toutes les églises de la ville, au moins les dimanches, tous les peuples se rendroient à leurs paroisses, surtout si les messes de confrairies des artisans ne se disoient point dans les couvents aux heures des messes de paroisse.

Abus à corriger. — » Il y en a néanmoins une très-grande quantité qui n'y assistent presque jamais : ce sont les bouchers qui sont presque tous de la paroisse de Saint-Père, et à vrai dire ils ne gardent ni festes ni dimanches puisqu'ils emploient ces jours à aller à la campagne chercher du bestial pour la semaine ; ils prétextent que les jours ouvriers ils ne trouveroient pas les

Digitized by Google

gens de vilage dans leurs maisons. Ils perdent même souvent la messe le dimanche, quand ils sortent de la ville auparavent que d'y avoir assisté, et quand ils y assistent devant leur départ, ils le font avec tant de précipitation et tant de trouble dans l'apréhension d'estre devancés par leurs confraires, que l'envie, qui est leur vice de condition et d'état, est souvent la seulle pensée qui les occupe pendant la messe. Cet abus, qui produit une ignorance grossière et une indévotion achevée, a souvent des suittes plus fâcheuses, surtout dans les pastres qui passent toute leur vie à garder les bestes à la campagne. Le remède à cet abus est assé difficile à trouver.

Moyen facile pour le bien spirituel des peuples. — » Quoique les peuples aient beaucoupt de créance en leurs curés, on remarque néanmoins qu'ils en ont daventage aux prédicateurs de la cathédrale, particulièrement le petit peuple sur qui les dehors et les talents extérieurs agissent beaucoupt. Ainsi il seroit de la dernière conséquence que les dimanches que les gens de métier assistent au sermon, les prédicateurs se rendissent plus intelligibles, plus familiers et traitassent au moins dans leur morale les vices dominants et les défauts habituels des peuples, comme le blasphême, l'infidélité des domestiques et des manœuvres qui travaillent pour le bourgeois, l'injuste retranchement de salaire des artisans, le jeu excessif et la débauche habituelle des pères de famille, la désobéissance et la révolte des enfans contre leurs pères, les divisions qui sont presque universelles dans toutes les familles, le parjure en justice et la désobéissance aux monitoires qu'on publie ; tous ces vices sont très-ordinaires.

Abus à corriger. — » Il n'a pas ancore été possible d'empêcher les maîtres et maîtresses d'écoles de prendre des écoliers de différent sexe, quoique les ordonnances le deffendent ; ce qui produit de très-funestes effets. Ils justifient leur résistance sur

Digitized by Google

ce qu'ils disent qu'il n'i a que dans la paroisse de Saint-Père qu'on demande cette séparation, et qu'ils souffriroient de très-grands domages à moins qu'elle ne fût gardée dans toute la ville.

Suitte fâcheuse de la pauvreté des peuples. — » La pauvreté est si grande dans Saint-Père qu'il n'y a souvent qu'un lit dans chaque maison et qu'ainsi les enfans même agés couchent ensemble et avec leurs pères et mères ; ce qui peut avoir des suittes très-fâcheuses. »

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

LE DOCTEUR SONNIÉ-MORET.

Si l'on ne recherchait, pour en tracer l'histoire, que les existences les plus variées en événements, les plus riches en excentricités, les plus émouvantes en péripéties, certaines biographies deviendraient impossibles. Il faudrait renoncer à rendre justice au mérite qui est né dans le silence, au savoir qui rayonne dans une étroite sphère, enfin aux aspirations de l'intelligence qui s'agitent péniblement dans le huis-clos d'un cabinet d'étude. La vie des hommes les plus utiles n'est-elle pas une longue série de méditations solitaires, d'investigations silencieuses, de mystérieuses évocations ? Nous demandons grâce pour ces gloires si modestes qui servent l'humanité sans bruit, sans ostentation, sans arrière-pensée, dont l'auréole n'éblouira personne, mais qui laisseront après elles une lueur où le regard aimera toujours à s'arrêter.

Michel-Louis-Hippolyte Sonnié-Moret, naquit à Irancy, le 9 mars 1809. Il était le sixième enfant de Michel Sonnié-Moret et de Louise Chappotin. Rien de particulier ne signala sa première enfance, sinon l'aptitude précoce aux lectures sérieuses, un caractère méditatif, et d'heureuses dispositions pour les sciences

Digitized by Google

mathématiques. Son frère aîné était depuis quelques années pensionnaire au collége d'Auxerre, lorsque le vénérable dom Laporte, pendant un voyage qu'il fit à Irancy, fut frappé de l'intelligence et de la sérieuse application du jeune Hippolyte. Voulant donner de bonne heure une direction convenable à ces premiers efforts de la pensée, il engagea sa mère à le mettre au collége, et promit à l'instant toute sa sollicitude. Moret n'avait guère que huit ans quand il commença ses humanités; ils parcourut toute ses classes avec succès, et laissa les plus honorables souvenirs à ses maîtres.

Il paraît que sa première idée en terminant ses études élémentaires fut de se présenter au concours pour être admis à l'Ecole forestière de Nancy, mais que, sur l'observation d'un ami de la famille qui fit pressentir toutes les difficultés d'une carrière où la faveur pouvait parfois décourager le véritable mérite, il changea d'avis, et partit pour la capitale. Là, il subit avec succès son examen de bachelier ès-sciences, et prit sa première inscription à la Faculté de médecine, en novembre 1828.

Son séjour à Paris, pendant plus de sept années, fut une suite non interrompue de travaux opiniâtres, de luttes brillantes, de mutations progressives; il fallait payer de sa personne, chercher par les labeurs les plus pénibles et les plus repoussants, par les veilles les plus douloureuses, ces succès de concours qui étaient de vivants témoignages de la science et de la capacité. Ses compétiteurs, ses amis d'alors, pauvres étudiants inconnus comme lui, arrachant à la sueur de leur front quelques promesses à cet avenir si plein de mystères, portent aujourd'hui des noms qui font l'honneur de la chirurgie française : ce sont MM. Boinet, Després, Nélaton, Maisonneuve, Giraldès, Denonvilliers qui tous avaient conservé pour Moret l'estime et l'affection qui commencèrent sur ces paisibles champs de bataille.

Digitized by Google

En 1831, nous le voyons externe à la Charité dans le service de M. Rullier; l'année suivante, il devient l'interne de M. Baudelocque à l'Hôpital des Enfants malades; il passe en 1833 à la Salpétrière, sous M. Lallement; puis successivement à la Pitié, dans les salles de M. Lisfranc et de M. Clément, où il finit son internat.

A la Faculté de médecine, il fut élève et lauréat de l'Ecole pratique, et, l'année suivante, fut nommé prosecteur à Clamart, titre qui ne s'obtient, au concours, qu'à l'aide des plus fortes études d'anatomie. Il fut enfin successivement membre adjoint et membre titulaire de la Société anatomique.

Dès le début de son internat, il ouvrit un cours de dissection que suivaient quelques élèves de son choix. Une faible rétribution de chacun d'eux l'aidait à diminuer les sacrifices que s'imposait pour lui la maison paternelle. Nous avons suivi ce cours pendant notre première année d'études médicales, et comme tous ceux qu'il initia à ces premiers éléments de la science, nous aimons à rendre justice au professeur et à l'ami. Ses démonstrations étaient claires, précises, patiemment élaborées; l'idée pratique arrivait toujours au bout de l'analyse topographique; il stimulait nos mémoires souvent infidèles, ne se lassait pas de revenir sur la même matière quand il avait pressenti l'insuffisance de ses précédentes leçons. Quelques jeunes étrangers se trouvaient au nombre de ses auditeurs; plus tard, l'éloignement n'avait pas brisé les relations affectueuses qui s'étaient établies dans ces conférences de tous les jours. Moret recevait encore, dans ces dernières années, des lettres datées d'Angleterre ou des Etats-Unis, qui l'assuraient de la gratitude et de la profonde sympathie de ses élèves d'outre-mer.

Au milieu de ces préoccupations incessantes, il n'oubliait pas le pays natal. En 1832, le choléra éclate à Irancy: Moret accourt

Digitized by Google

pour protéger sa famille et prodiguer à ses compatriotes les soins dont il venait de faire à Paris le pénible apprentissage. Un douzième de la population succomba dans cette fatale épidémie; mais au milieu de cet affreux malheur s'élevait un cri de reconnaissance pour le zèle infatigable, le dévouement sans bornes, et la vive intelligence que le jeune étudiant déploya sans relâche.

A son retour à Paris, au moment de la recrudescence du fléau, M. Baudelocque, son chef de service, le charge d'une mission qui donne la mesure de la confiance qu'il savait déjà inspirer à ses maîtres. Obligé par devoir de rester à son poste, le médecin de l'Hôpital des Enfants veut, du moins, soustraire sa famille aux dangers de la contagion; il la fait partir pour le Loiret, où le choléra n'avait pas encore pénétré : mais pour rendre sa sécurité plus complète, il veut aussi que son interne l'accompagne dans ces vacances improvisées et soit auprès des siens la sentinelle vigilante toujours prête à prévenir ou à combattre le danger.

Moret s'empresse d'accepter cette mission qu'il regarde comme un honneur, et le voilà, au milieu d'une charmante campagne, à 23 ans, le médecin et l'ami de la famille de son maître. « Ne croyez pas, écrivait-il à l'un des siens, que je reste ici à mener une vie de chanoine, et que je passe mes journées à ne rien faire. On vient, je ne sais sur quel renom, me consulter sur toutes sortes de maladies, et, bon gré malgré, bien qu'un peu incorrectement peut-être, je pratique par anticipation les fonctions de médecin. Il n'est pas de jour où je ne sois réduit à faire dans les environs de Goury une sorte de tournée qui, jusqu'à un certain point, me donne un avant-goût de la profession telle que je serai probablement appelé un jour à l'exercer. Heureusement pour moi qu'on a eu l'idée de mettre un cheval à ma disposition, et grâce à cet utile auxiliaire qui m'allège un peu ma besogne,

Digitized by Google

je puis, sans trop de peine, donner satisfaction aux clients improvisés qui s'imaginent de bonne foi qu'ils ont à faire à un véritable docteur. N'était le brevet, je prendrais assez goût à la chose, et me laisserais peut-être tenter de ne pas aller essayer d'autres résidences. Mais je n'en suis pas encore là. D'autres rêves viendront sans doute me bercer encore avant la réalité, et peut-être aussi ne gagnerai-je point au change ! »

Ces rêves qui tourmentaient déjà l'étudiant en médecine, qui lui faisaient envisager l'avenir avec une certaine défiance, firent place enfin à la réalité.

Le 17 février 1836, il est reçu docteur, et choisit Auxerre pour sa résidence.

Ici commence pour Moret une phase sinon plus sérieuse, du moins plus difficile de son existence. Jusqu'alors il avait franchi toutes les épreuves qui mènent à la vie positive avec le courage et la sérénité d'un homme qui compte sur la justice et la bienveillance de ses juges. Dans ces luttes universitaires, un travail assidu, une instruction solide, un mérite évident trouvent toujours la place qui leur est due : chaque élève est taxé invariablement dans l'esprit de ses condisciples et de ses maîtres, d'après le tarif de sa valeur intellectuelle et scientifique ; les déceptions cruelles, les amers découragements sont rares, parce que chacun a la conscience de ce qu'il peut espérer, et la certitude de ce qu'il doit obtenir. En est-il de même dans le monde, surtout pour l'exercice de la profession médicale ? Sait-on combien de secrètes angoisses, combien de larmes poignantes le jeune médecin dévore dès ses premiers pas dans l'arène, car sa vie désormais n'est plus qu'une lutte de tous les jours ? Et ne lui doit-on pas quelque douce sympathie, à celui dont l'avenir est suspendu aux caprices de l'opinion publique, aux déclamations de l'ignorance, aux sourdes menées de l'envie, aux mille contradictions du

Digitized by Google

hasard? Il faut le plaindre, s'il ne sait pas encore dissimuler son trouble et sa souffrance; il faut l'admirer, si à force de courage et de grandeur d'âme il passe calme et impassible au milieu de tous ces aiguillons de douleurs.

Dans les premières années de sa pratique, Moret supporta difficilement ces petites tempêtes : il voulut les réprimer avec la même aigreur qui les avait dirigées contre lui, et se créa de pénibles préoccupations. Cependant le temps et la froide raison vinrent en aide à sa philosophie, et il oublia insensiblement quelques débats qui avaient impressionné désagréablement ses amis. Il eut du reste d'assez amples compensations à ces misères de la vie médicale : la faveur publique le saisit dès son début dans la carrière. Ses talents, comme opérateur, eurent occasion de se mettre au grand jour ; des succès inattendus grandirent sa renommée, et à l'aide de quelques confrères des environs d'Auxerre, qui savaient apprécier l'étendue de ses connaissances, il fut bientôt un des médecins consultants le plus employés de nos pays.

Il a vécu au milieu de nous tous, et n'avait jamais cessé d'attirer nos regards. Nous le suivions comme un maître et comme un ami ; nous nous réjouissions de ses succès, comme nous avons déploré ses malheurs. Parcourons à la hâte les derniers événements de son existence. Marié dès les premiers mois de son installation à Auxerre, il avait choisi pour compagne une femme aimante et dévouée, qui partagea noblement les joies et les tristesses de sa vie ; il eut un fils qui en était l'orgueil et l'espérance.

En 1838, désirant initier quelques personnes aux sciences accessoires qui sont généralement négligées en province, il institue un cours de chimie, et deux ans plus tard il est nommé professeur de chimie et de physique à l'École normale.

Digitized by Google

Ses profondes connaissances en anatomie et son habileté comme chirurgien éveillent l'attention de l'autorité supérieure, et, en 1839, M. de Bondy, alors préfet de l'Yonne, bravant en sa faveur les coutumes et les règlements jusqu'alors respectés, le nomme chirurgien à l'Hôtel-Dieu d'Auxerre. Ce passe-droit donna lieu à de vives réclamations; mais l'opinion générale n'y vit qu'un hommage de plus rendu aux études consciencieuses du jeune médecin.

Dans le courant de l'année 1845, un nombreux concours de praticiens du département se réunit à Auxerre et forme une Société médicale. De graves intérêts scientifiques et professionnels allaient être débattus; des vœux circonstanciés sur les réformes désirables allaient être envoyés au congrès médical de Paris. Il y avait quelque chose de solennel dans ces états-généraux de la science; il fallait mettre à la tête de cette manifestation les plus haut placés par l'intelligence, le savoir, et l'honorabilité : M. le docteur Paradis fut nommé président; Moret et Droin, secrétaires : ces honneurs avaient été décernés à l'unanimité des voix.

Au mois de septembre 1841, un accident déplorable, qui faillit lui coûter la vie, modifia profondément les habitudes et la position de Moret. En revenant d'Appoigny où il avait visité des malades, son cheval épouvanté le précipite avec sa voiture au fond d'un ravin escarpé; le col du fémur est brisé, et après de longues souffrances et un repos de plusieurs mois, la fracture n'est pas consolidée; il est condamné désormais à marcher péniblement avec des béquilles. Dès ce moment, il est obligé de restreindre sa clientèle; il ne sort plus qu'en voiture, et les longs voyages sont une fatigue et une nouvelle atteinte à sa santé.

Aussi, ses loisirs devenant plus nombreux, le travail du cabinet s'offrit à lui plus nécessaire et plus consolant que jamais.

Digitized by Google

Il se créa une nouvelle existence au milieu de ses livres, de ses manuscrits, de ses collections d'histoire naturelle. Il apportait à tous ces passe-temps l'esprit d'ordre, de méthode, de patience, et de profond savoir que l'on se plaisait à retrouver en lui en toutes circonstances. L'étude des plantes, la connaissance des formations géologiques et des fossiles qui les caractérisent, la classification des insectes, la description de certaines familles ou de certaines espèces peu communes, les recherches microscopiques appliquées à la médecine, telles étaient ses plus chères distractions. Qu'on me pardonne tous ces détails, mais l'homme qui savait tant de choses, qui faisait converger tant de rayons merveilleux vers son intelligence, qui interrogeait si puissamment tant de mystères, n'était pas un homme vulgaire; il a noblement conquis le droit de cité dans la mémoire de chacun de nous.

Une épouvantable catastrophe devait briser tout d'un coup l'évolution de cette existence déjà si bien remplie, et qui promettait encore de si féconds résultats. Il y avait quelques jours à peine, son cœur avait battu sous l'empire des émotions les plus douces; il avait assisté au triomphe de son jeune fils accablé sous le poids des couronnes; il avait mouillé de ses larmes ces lauriers précurseurs d'une gloire héréditaire; il avait oublié pour un instant ses plus vives souffrances et ses ennuis les plus cuisants, il rêvait pour ce fils une fortune, un bonheur qui ne s'étaient pas toujours réalisés pour lui..... Dieu ne permit pas qu'il fût témoin de cet avenir si désiré. Le choléra enveloppait la France entière dans un funèbre linceul; quelques localités seulement semblaient avoir échappé jusqu'alors aux coups du terrible fléau; la ville d'Auxerre était de ce nombre; on se félicitait en silence, quand le miasme empoisonné s'abattit brusquement sur elle, et répandit la terreur la plus profonde et la plus désas-

Digitized by Google

treuse. Moret fut une des premières victimes. Sa santé s'était ébranlée depuis quelques jours : une médication avait été essayée par lui contre cette indisposition première ; le repos et les préparations calmantes semblaient avoir dissipé ses inquiétudes, quand de nouveaux symptômes éclatent dans la soirée du 23 août : de fâcheuses nouvelles lui viennent du dehors ; on arrive à chaque instant réclamer ses soins pour ses clients frappés de l'infection épidémique ; il apprend une mort qui avait porté l'épouvante et la désolation dans ces murs ; il sait que Droin, son confrère et son ami, est presqu'à l'agonie : tant de sinistres messages ébranlent cette constitution déjà très-affaissée ; il ne peut plus indiquer lui-même les moyens qu'il faut opposer au mal qui le gagne ; il appelle ses confrères, mais son état est au-dessus des ressources de l'art, il le reconnaît lui-même ; il faut songer à mourir. A ce moment suprême, il rassemble tout ce qui lui reste de force morale, et invoque les secours de la religion ; il envisage avec résignation cette mort qui va le séparer de tout ce qu'il aime ; il adresse ses adieux déchirants à toute sa famille éperdue, et, le 24, il expire dans les bras de sa femme et de son fils auquel il lègue ces dernières paroles : Maintenant, sois homme !

Non loin de là se passait une scène aussi navrante : Droin, son compagnon d'études, qui marchait de pair avec lui dans l'estime et la considération publiques, Droin s'éteignait sous les coups du fléau, abandonnant avec regret une vie si précieuse pour sa famille et pour ses amis : un prêtre vint, sur sa demande, l'aider à supporter une séparation si cruelle et si prématurée. Etrange bizarrerie de la destinée ! Droin et Moret étaient venus ensemble à l'Ecole de médecine, avaient été nommés internes dans le même concours, s'étaient fixés à Auxerre dans le même temps, s'étaient mariés la même année, et succombaient tous

Digitized by Google

deux le même jour à la même maladie ! Qu'il me soit permis de payer ici un tribut de regrets à cet esprit distingué, à ce cœur loyal et généreux, à cette organisation supérieure par la science et les nobles instincts : je ne suis que le faible écho de tous ceux qui l'approchèrent pendant sa trop courte existence.

Jetons maintenant un coup-d'œil rapide sur les travaux que Moret a laissés.

Ses premières publications se rattachent à des sujets purement médicaux ; elles sont le résultat de ses observations dans les hôpitaux de Paris. L'une d'elles, cependant, et c'est, je crois la première, offre un intérêt plus attachant pour nous, c'est une relation du choléra-morbus de la commune d'Irancy, insérée dans la *Gazette médicale* de 1832.

Les *Archives générales de Médecine* contiennent de lui d'autres communications : ainsi, le tome VII de la 2ᵉ série reproduit une observation de tumeur encéphaloïde, développée chez une femme, et qui, malgré ses énormes proportions, n'avait pas attaqué les organes dans le voisinage desquels elle avait pris naissance. Le tome VIII de la 2ᵉ série cite également une curieuse observation de corps étrangers métalliques ayant séjourné pendant deux mois dans l'estomac, sans laisser d'autres traces de leur contact si prolongé, que deux ou trois petits foyers ramollis dans la membrane externe seulement.

Plusieurs articles d'anatomie pathologique sont insérés dans les Bulletins de la Société anatomique de Paris, dont il était demeuré l'un des rédacteurs.

Enfin, en 1836, parut sa thèse inaugurale pour le doctorat. Elle a pour titre : *Propositions sur quelques points de médecine et de chirurgie*, et est dédiée à son père et à sa mère, ainsi qu'aux divers chefs de service qui furent ses maîtres dans les hôpitaux. Cette dernière épreuve de l'élève en médecine était

Digitized by Google

presque toujours alors le résumé de ses travaux de prédilection, soit qu'il traitât un sujet *ex professo*, soit qu'il rassemblât les faits et les idées les plus remarquables qui l'eussent frappé dans le cours de ses études médicales. Ce dernier mode fut adopté par Moret. Dans vingt et une propositions, il développe ce qui lui a semblé le plus saillant dans les services de médecine et de chirurgie où il fut successivement appelé. La majeure partie de ses observations appartient aux maladies des femmes, spécialité qu'il étudia sous le fameux chirurgien Lisfranc. On reconnaît dans ce recueil de faits choisis et d'idées éminemment pratiques, la patiente investigation, l'induction précise, l'application judicieuse qui distinguent tous ses autres travaux. C'était un remarquable spécimen de son savoir-faire qu'il offrait au public dont il voulait obtenir la confiance.

En 1837, il publia, dans le premier volume de l'*Annuaire de l'Yonne*, une Notice sur le canton de Coulanges-la-Vineuse. Ce travail, qui s'applique plus particulièrement à la commune d'Irancy, son pays natal, est un exposé rapide de ses observations en ce qui touche la topographie, la météorologie, la nature géologique et minéralogique des couches constituantes du sol, de quelques points saillants de la botanique, de l'entomologie, et enfin de l'histoire civile et religieuse de la contrée. Il constate avec tristesse la diminution de la population du canton de Coulange-la-Vineuse depuis 1826; elle était en 1837, pour Irancy, de 125 habitants sur 1,197, et, pour Coulange, de 120 sur 1,344. « Il y a donc, s'écrie-t-il, pour ces communes, une » sorte de décadence, qui, sans doute, n'est pas arrivée à son » dernier terme. Leur industrie reste stationnaire de toute né- » cessité : très-lucrative, autrefois que la culture de la vigne était » limitée en France, ses produits luttent aujourd'hui désavanta-

Digitized by Google

» geusement avec ceux d'autres pays chez lesquels l'abondance » compense la qualité. »

Les craintes de Moret ne se sont réalisées qu'en partie : ainsi, la population de Coulanges, depuis 1836, s'est accrue de 158 habitants, tandis que celle d'Irancy, de 1,039 habitants qu'elle comptait en 1836, n'en compte plus que 1,020 aujourd'hui. Le choléra n'est pour rien dans cette modification fâcheuse, car les communes de Jussy et Gy-l'Evêque, qui ont été aussi maltraitées qu'Irancy, n'ont pas éprouvé ce même abaissement proportionnel de leur population. Tandis que le nombre des mariages augmente d'une manière notable dans les autres communes, il diminue ainsi que celui des naissances pour la commune d'Irancy : il y a là une cause mystérieuse à rechercher; mais ce n'est point ici que doivent se placer ces investigations.

L'année suivante, Moret publia, dans le même recueil, des recherches sur les cimetières, suivies de l'examen du cimetière d'Auxerre. C'est une étude consciencieuse, où, après avoir passé en revue les notions les plus positives de la science sur les phénomènes de la putréfaction cadavérique, sur la nature du sol qui convient aux cimetières, sur leur position, sur leur étendue, sur leur entretien, sur les inhumations et les exhumations, il applique toutes ces données de la médecine et de l'hygiène publique au local occupé par le cimetière de la ville d'Auxerre. Il démontre que la position vicieuse de cet asile des morts est plus que compensée par son grand éloignement, son étendue considérable, et la nature perméable du sol ; il rassure les Auxerrois sur les dangers prétendus dont on les menaçait, et indique à l'administration les améliorations qu'il juge nécessaires à la sécurité publique. — Chemin faisant, il formule quelques idées un peu sévères peut-être sur le luxe qui vient décorer aujourd'hui certaines demeures funéraires, non pas qu'il veuille s'ériger en

Digitized by Google

censeur de la piété des parents qui consacrent par quelques ornements la tombe d'une personne chérie : « Ce que je blâme, dit-il, c'est ce fol orgueil qui semble vouloir imposer aux siècles futurs le deuil d'une mort vulgaire, et qui déploie un luxe puéril pour vivre un jour de plus dans la mémoire des hommes (1). »

Cette protestation du jeune philosophe, qui s'explique assez bien, d'ailleurs, par la tournure un peu austère de ses idées et de ses habitudes, ne s'appliquait pas, hâtons-nous de le dire, au cimetière de notre ville en particulier. Quoi qu'il en soit, et sans lui en faire un reproche, avons-nous le droit, en présence des pieuses manifestations des familles, de chercher à démêler ce qui n'est que vanité pure, d'avec la véritable douleur? Laissons à chacun ériger le monument qu'il préfère ; nous savons tous que le plus touchant cénotaphe est la mémoire du cœur.

Dans ce même travail, il déplore la promptitude des inhumations pendant la durée du choléra de 1832. Il se demande si cette précipitation n'a pas servi le crime, ou n'a pas entraîné de bien cruelles méprises. La crainte d'une infection plus meurtrière, par le séjour trop prolongé des cadavres au milieu des populations, déterminait les autorités à devancer les délais ordinaires pour les faire déposer dans la fosse. Cette mesure, dictée par une sollicitude bien naturelle pour la santé publique, n'était pas fondée sur des appréhensions légitimes, suivant notre regrettable collègue : « J'ai donné des soins aux cholériques, écrit-il ; j'ai cherché par un grand nombre d'autopsies à m'éclairer sur l'étrange affection qui les faisait périr, et, je le déclare, leurs cadavres m'ont toujours paru mieux conservés et moins disposés à la putréfaction que ceux d'individus qui succombent à un

(1) Annuaire, 1838, p. 327.

Digitized by Google

grand nombre d'autres maladies, et pour lesquels on n'a jamais songé à établir des règles d'exception (1). »

En sa qualité de secrétaire de la Société médicale de l'Yonne, il présenta, en 1847, un compte-rendu des travaux de l'association, unique document qui ait survécu à ce concours primitivement si empressé des médecins de ce département. On y trouve l'histoire fidèle des premiers efforts de la société pour lutter contre le charlatanisme qui vient à chaque pas contrister l'homme de cœur et le médecin vraiment pénétré de la hauteur de sa mission. Çà et là sont reproduits des faits curieux de la sottise humaine toujours prête à servir de piédestal à l'audace et à l'ignorance de quelques intrigants de bas étage. Il termine son œuvre en citant les noms de quelques membres décédés depuis

(1) Annuaire, 1838, p. 329.

L'opinion de Moret nous paraît respectable, en ce qu'elle inflige un blâme sévère aux inhumations précipitées. Ce n'est point ici le lieu d'aborder la question de la contagion, si controversée par les meilleurs esprits, mais qu'il me soit permis de dire en passant que ce blâme subsiste encore pour les épidémies de 1849 et 1854. — La terreur des familles, il est vrai, semblait le plus impérieux mobile des magistrats. Dans ces lamentables circonstances, il y avait toujours urgence de soustraire au plus vite des cadavres dont la présence dans certaines demeures multipliait les coups du terrible fléau. La contagion était peut-être moins à craindre que l'espèce de *sidération mentale* dont étaient frappés les proches et les voisins des victimes. Ce vertige instantané de la peur était le miasme le plus redoutable, et il fallait à tout prix le conjurer. Mais il eût été possible, nous le croyons, de concilier les intérêts des populations épouvantées avec les dernières garanties que l'on doit à la société tout entière : on pouvait déposer les morts provisoirement dans un lieu désigné, sous la surveillance d'un homme de l'art, et, par ce moyen, le vœu de la loi eût été accompli, et la conscience publique ne se serait plus alarmée.

Digitized by Google

la naissance de l'association, et en apportant son tribut de regrets et de bienveillants souvenirs à la mémoire de Ravin, médecin d'Appoigny, qui avait eu fréquemment avec lui des relations de bonne confraternité.

Enfin, le Bulletin de la Société renferme ses *Recherches statistiques sur l'influence du sol, considéré principalement dans la composition géologique, sur le choléra en 1832 et 1849, dans le département de l'Yonne.* Nous considérons ce travail comme son œuvre capitale : il prit lui-même l'initiative de cette enquête si palpitante d'actualité et qui peut devenir un jour si féconde en conclusions pratiques. Nous ne voulons pas aborder ici ces questions saisissantes ; nous avons déjà trop abusé de votre bienveillante attention. Mais, du moins, nous exprimerons le vœu bien sincère que ces recherches soient poursuivies dans le sein de notre Société, afin que la pensée de Moret ne meure pas inachevée. L'épidémie qui vient de sévir si cruellement dans certaines parties de ce département, nous offrira malheureusement des rapprochements nombreux et d'un intérêt incontestable : si cette tâche difficile fait jaillir dans son accomplissement de nouvelles lumières sur le mystérieux agent qui décime les populations modernes, nos regrets pour la mémoire de Moret se mêleront encore une fois aux sentiments de notre reconnaissance.

Il publia également dans le Bulletin une Note sur l'apparition à Auxerre du *Sphinx nerii,* et sur quelques autres faits entomologiques qui tendent à prouver l'existence, dans notre département, de plusieurs insectes désignés par les naturalistes comme appartenant aux contrées méridionales de la France et de l'Europe.

Digitized by Google

M. le docteur Robineau-Desvoidy rédigea plus tard, en son nom, d'autres résultats curieux de ses études : il s'agissait de l'éclosion de cinq espèces de Diptères vivant à l'état de larves dans les larves d'insectes d'un autre ordre. Ces faits avaient été observés par Moret avec la patience et la précision qui caractérisent son esprit investigateur, et ont reçu leur consécration définitive sous le contrôle de notre savant confrère de Saint-Sauveur.

Il vous souvient encore de la vive curiosité qu'éveillait en nous la communication dernière de Moret, racontant sa découverte des larves du *Bombylius minor* recueillies dans un nid d'*Halicte*. Cette observation nouvelle pour la science entomologique donne la mesure de ce que peut une sérieuse pensée, quand elle suit pas à pas nos délassements passagers et nos moindres loisirs.

On trouve encore dans le Bulletin une *Observation d'anévrisme traumatique de l'artère plantaire interne*, traité et guéri par la galvano-puncture. Cette heureuse tentative, faite par Moret, dans son service à l'Hôtel-Dieu d'Auxerre, est racontée avec tous les détails qui peuvent la rendre intéressante et féconde, et suivie de réflexions dont la sage réserve dénote le philosophe judicieux et le praticien expérimenté.

Nous savons qu'il existe dans les papiers de notre regrettable collègue un grand nombre de notes et de documents scientifiques concernant la pratique médico-chirurgicale. Ces travaux, d'un observateur aussi consciencieux, seraient d'une utilité incontestable, et nous émettons le vœu qu'une main intelligente soit autorisée à choisir parmi ces manuscrits les renseignements les plus précieux que le Bulletin de la Société se ferait un devoir d'accueillir. Ce serait un hommage rendu à la mémoire d'un collaborateur infatigable, en même temps qu'un service éminent pour les amis de la science et de l'humanité.

Digitized by Google

N'oublions pas qu'il fut l'un des membres fondateurs de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, et que sa collaboration fut bien précieuse pour cette œuvre départementale. Il était l'un des plus assidus aux séances et trouvait souvent occasion de provoquer de sérieuses discussions où venaient se placer ses observations savantes et judicieuses. Ses communications, trop rares au gré de nos vœux, étaient le résultat d'une patiente investigation, de vues toujours fécondes et pratiques, ou la constatation de faits dignes d'être signalés à l'attention des hommes de science.

Personne mieux que lui ne suivait avec plus d'ardeur les progrès en toutes choses : les découvertes, les innovations éveillaient à l'instant même ses commentaires, et, quand il le pouvait, il se hâtait de leur faire subir le contrôle de sa propre expérience.

Sonnié-Moret nous est enlevé par la mort, à quarante-cinq ans, c'est-à-dire à l'âge de la force morale, de la plénitude de ses facultés, de l'achèvement complet de sa nature d'élite : il avait franchi ce détroit de la vie qui nous découvre enfin de plus calmes horizons. En interrogeant cette figure sérieuse et réfléchie, ce front plissé par la pensée, ces allures empreintes de froideur et de sévérité, ne devinait-on pas tout ce qui s'agitait dans cette âme ? Il ne laissait rien aux hasards de l'imagination ; tout ce qui dépassait les limites du possible, tout ce qui ne se pliait pas aux calculs de la science, aux opérations de l'analyse, aux étreintes de la logique la plus rigoureuse, il ne l'acceptait que sous bénéfice d'inventaire. La littérature et la poésie avaient peu de charmes pour lui, parce qu'il ne leur trouvait pas d'applications satisfaisantes pour sa pensée. En un mot, il était de son époque ; il avait fait table rase des rêveries et des tristesses dont le Réné de Châteaubriand était le type le plus nuageux et le

Digitized by Google

plus admiré dès le commencement de ce siècle ; il appartenait à une génération nouvelle qu'un éminent écrivain (1) de nos jours a si bien indiquée dans ces lignes que l'on retrouvera ici avec plaisir : « Les générations d'aujourd'hui sont positives, sans » rêveries, sans tristesse ; radicalement guéries du mal de » René, elles ont en elles l'empressement d'arriver, de saisir le » monde, de s'y faire une place, et d'y vivre de la vie qui leur » semble due à chacun à son tour : générations scientifiques ou » industrielles, peu idéales, avides d'application, estimables » pourtant en ce que la plupart font entrer le travail dans leurs » moyens, et ne reculent pas devant les études spéciales qui » mènent au but. »

Saluons avec respect cette nouvelle phase de la vie dans l'humanité : le doigt de la Providence qui conduit tout en ce monde saura la rendre féconde à son heure.

Et nous, en léguant à Sonnié-Moret ce dernier souvenir d'un ami, nous redirons à ce fils qu'il avait tant aimé : Sois homme, maintenant ! Jette un regard triste mais courageux sur la carrière qui s'ouvre devant toi. Conserve dans ton cœur la tradition paternelle, et, fier de cet héritage, jure de nous rendre plus tard ce que la fatalité vient de nous ravir. C'est une dette sacrée que le ciel a voulu te faire contracter aujoud'hui : tu seras assez riche un jour pour pouvoir t'acquitter envers nous.

Emile Duché.

(1) Sainte-Beuve, Portrait de Rollin, dans les Causeries du lundi.

Digitized by Google

RECHERCHES SUR UNE MÉDAILLE VOTIVE

TROUVÉE A FULVY.

Lorsque la puissance souveraine fut déférée aux empereurs, l'adulation, compagne inséparable du pouvoir, se plut à prodiguer, par des monuments de tous genres, les vœux sincères ou non, formés pour la conservation de ces princes ; pour le salut, la tranquillité ou la prospérité de l'empire. De là ces inscriptions qui se lisent si fréquemment depuis Auguste jusqu'à Théodose.....

Vota publica : Salus augusta; Securitas publica : Beata, vel durata tranquilitas, etc. (1)

Les époques consacrées à la promulgation de ces vœux étaient plus spécialement l'avènement des princes à l'empire, ou leur adjonction à quelques-unes des parties de sa haute administration ; ou bien encore à l'anniversaire de leur avènement, à celui de leurs mariages, de même qu'à l'époque des fêtes *quinquennales* et *décennales* célébrées en leur honneur.

Dans d'autres circonstances analogues à celles qu'on vient d'indiquer, des médailles étaient également frappées à l'occasion des jeux et des fêtes célébrées lors de la 10[e] et 20[e] année du règne des princes, et, dans ce cas, les périodes prenaient le nom de *décennales* ou de *vicennales*.

(1) Mongez, Dict. d'antiquités, t. v, p. 819.

Digitized by Google

Sur les médailles de Tacite, de Gallien et de Probus, les vœux, en général, sont exprimés par ces caractères : Vot. X et XX; sur celles de Gallien-Maximin, par ceux-ci : Vot. X... M. XX (*M pro mastis*) (1) : sur celles de Constantin, par les caractères Vot. X; plusieurs par XX et d'autres avec l'addition déjà indiquée M. XX.

Ces circonstances sont d'ailleurs confirmées par le P. Jobert, en sa *Science des Médailles* (2). Il fait remarquer que l'expression des vœux publics qui s'accomplissaient de cinq en cinq ans, ou de dix en dix, l'indiquaient par des chiffres placés soit en légende, soit sur le champ. Par exemple, X pour une première fois ; XX pour une seconde, et par M. XX pour d'autres périodes subséquentes.

Le même auteur fait remarquer, en s'attachant à celles de dix ans, que sur aucune de ces médailles il n'a jamais lu les chiffres XXXX, c'est-à-dire que jamais empereur romain n'a régné quarante ans; ce qui est conforme à l'histoire et le résultat de l'anarchie militaire qui fut si longtemps le fléau de ce grand empire.

L'illustre Ducange a, selon son usage, merveilleusement éclairé ce qui concerne ce genre de médailles auxquelles le premier il a imposé le nom de *Votives*, soit dans son Histoire byzantine publiée de son vivant, en 1680, soit dans sa dissertation posthume *De imperat. Constantinopolit. numismatibus,* imprimée à Rome en 1755.

Si l'on eût été à même de consulter ces savants ouvrages, autrement que par des citations éparses et fugitives, on eût pu sans doute offrir des détails plus précis que ceux dans lesquels

(1) Mongez, *ibid.*, p. 863.
(2) Paris, 1739, 2 vol. in-12.

Digitized by Google

on va se permettre d'entrer. On voudra donc bien excuser ce qu'ils peuvent offrir d'insuffisant ou de hasardé.

C'est donc à une de ces médailles *votives* des périodes quinquennales, vicennales, ou de tout autre circonstance, que paraît devoir appartenir celle due au zèle incessant et souvent si heureux de M. Mathieu, membre libre de la Société, lequel ne sait rien négliger pour la seconder dans ses recherches sur les antiquités du département, et qui s'empresse aujourd'hui de lui faire hommage de cette nouvelle découverte.

A gauche du chemin de fer conduisant à Dijon, existe un lieu où l'on a droit de supposer que se trouvait un établissement romain, et où, en effet, il y a plusieurs années, on a recueilli des tuiles des poteries et des fragments de statues appartenant évidemment à l'époque gallo-romaine. Cet établissement communiquait, puisqu'on peut encore en suivre les traces, avec Fulvy, et sans doute avec la voie romaine qui est de l'autre côté. C'est donc à l'extrémité de cette communication et dans le voisinage de Fulvy, que la médaille en question aurait été ramassée par un pâtre.

Cette circonstance semble s'accorder avec l'existence de Fulvy, comme siége d'une *station militaire* qui aurait retenu le nom d'un de ses commandants *Fulvius*.

Vers 1824, M. Jacquinot-Pampelune, alors propriétaire du château de Fulvy, situé sur le sommet d'une assez grande élévation, dominant de tous côtés le vallon de l'Armançon, voulut y faire creuser un puits. Les fouilles donnèrent lieu à la découverte de tuiles, de fragments de poterie, de statues et des restes de constructions ayant évidemment appartenu à l'âge gallo-romain.

Fulvy, d'ailleurs, a été pendant longtemps une dépendance de Méreuil, auquel plusieurs personnes donnent le nom latin de

Digitized by Google

Merula, et qu'elles ont toujours considéré comme un établissement romain. Quoique maintenant enclavé dans le territoire de Fulvy, Méreuil donne encore son nom à un finage séparé. Il paraît que cette commune aurait cessé d'y avoir des habitants à l'époque des guerres de religion. Les seigneurs ont d'ailleurs habité préférablement Fulvy; ce village, mieux situé, aura absorbé Méreuil (1).

(1) Cette propriété a été longtemps dans la seigneurie de la famille de MM. Le Cosquino, originaires de Florence, établie dans le Tonnerrois à la suite des guerres de Charles VIII, ajoutant à leur nom celui de Méreuil. Ils étaient en même temps seigneurs de Fulvy et de Villiers-les-Hauts qui en sont tout voisins. Les deux derniers de ce nom sont morts : le premier, à la tête du régiment de Bigorre qu'il commandait, à la bataille de Lawfeld, le 2 juillet 1747.

Le maréchal de Saxe le fit inhumer avec tous les honneurs dus à son rang, dans l'église de Tonnerre où son épitaphe existe encore.

Le second, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, mourut à Ancy-le-Franc en 1756, et fut inhumé dans la charmante chapelle fondée par sa famille en 1563, à l'extrémité du cimetière de cette paroisse.

Leur sœur, Catherine-Elisabeth Le Cosquino, fut six fois abbesse triennale de la célèbre abbaye de Longchamps *, fondée par la bienheureuse Isabelle, sœur de saint Louis, en 1261, et si fameuse par la promenade des habitants de Paris aux époques de la Semaine-Sainte.

De MM. Le Cosquino, les terres de Méreuil et de Fulvy passèrent, par une alliance, dans la famille de MM. Orry. Edmé-Henri-Louis Orry, intendant des finances, frère du contrôleur général, ayant obtenu l'érection de la terre de Fulvy en marquisat, y fit bâtir un château aussi somptueux qu'élégant.

Postérieurement, M. Etienne-Denis Pampelune, marquis de Genouilly, en fit l'acquisition vers 1776, et, à sa mort, elle devint la propriété de sa fille unique, épouse de M. Jacquinot-Pampelune, ancien procureur-général.

* Lefèvre, Calendrier historique de l'église de Paris, au titre des Prélatures

Digitized by Google

A droite, en suivant la route conduisant à Nuits-sur-Armançon, le long d'un coteau très-escarpé, cette élévation a toujours été désignée par le nom de Montitiot, évidemment dérivé des mots *Mons Titi*. Il ne serait pas difficile de trouver d'autres cantons de ce territoire offrant des désignations dérivées de la langue latine.

Ainsi donc, les localités qu'on vient d'indiquer ayant été habitées à l'époque gallo-romaine, il ne doit pas paraître surprenant qu'on y ait déjà recueilli et qu'on puisse encore y recueillir des restes d'antiquités.

On ne s'est permis d'entrer dans des détails aussi étendus et peut-être même minutieux, que pour répondre, aussi exactement

Le dernier du nom de Orry est mort à Londres, en 1823.

Dissipateur d'une grande fortune chargée d'ailleurs de dettes immenses, il se consola de sa perte dans le culte des Muses, car on a de lui des poésies charmantes empreintes de grâce et de naturel.

Son aïeul, Jean Orry, ayant dirigé avec succès les finances de l'Espagne à l'époque de la faveur de la princesse des Ursins, M. Orry, dernier de ce nom, parvint, auprès de la cour d'Espagne, à faire valoir diverses créances pour l'extinction desquelles il lui fut alloué une pension viagère qui devint le soutien de sa vieillesse.

Toutes ces familles aujourd'hui éteintes, ayant par l'élévation de leurs emplois civils et militaires, autant que par les souvenirs honorables qu'elle y ont laissés, jeté quelque lustre sur cette partie de l'arrondissement de Tonnerre, on a pensé que ces renseignements n'étaient pas indignes d'intérêt.

Les deux familles Orry et Le Cosquino sont aujourd'hui représentées, dans les lignes féminines, par MM. Bertier de Sauvigny, par suite de l'alliance de Charles Orry avec Madeleine Le Cosquino, du mariage duquel est issue Jeanne, épouse de Louis-Bénigne Bertier, 1er président du parlement Maupeou, père du dernier intendant de Paris, magistrat aussi intègre qu'éclairé, indignement massacré le 23 juillet 1789.

Digitized by Google

que possible, aux intentions de la Société, sur l'authenticité de monuments ayant évidemment appartenu au département de l'Yonne, existence à laquelle elle a déclaré attacher un intéret exclusif par la nature de son institution.

Cette digression terminée, occupons-nous de la description de la médaille et de tout ce qui doit s'y rattacher.

Cette médaille, ainsi qu'en ont déjà jugé plusieurs connaisseurs à l'examen desquels elle a été soumise, peut contribuer à enrichir la collection de la Société, comme étant de la plus belle conservation et presqu'à fleur de coin.

La face offre le buste de Constantin-le-Grand, casqué, et portant la cuirasse, autour et en deux parties se lit le mot : CONSTANTINUS, suivi des trois sigles A. U. G. (*Augustus*).

Le revers présente un autel votif sur le devant duquel se lit, en deux parties, le mot VO/TIS et au-dessous les deux chiffres XX. Autour se lisent les mots BEATA TRANQUILLITAS.

Entre les deux parties du mot *Tran quillitas*, on aperçoit trois petites étoiles, et au-dessous de l'autre mot, les trois sigles P. T. R. sur un fragment d'une autre lettre déformée par un défaut de frappage.

D'après la plupart des numismates, les lettres P. T. R. s'interprètent le plus ordinairement, selon les cas, par le mot *Posteri* ou *Posteris*. Et la déformation que l'on vient de signaler, pourrait, selon toute vraisemblance, être la lettre Q, qui, souvent, s'écrit de cette manière ω; d'autres fois avec la simple lettre O, sans la queue de la lettre Q et enfin comme cette dernière (1), en telle sorte, au moyen de ces explications, que ces lettres P. T. R. Q. équivalent aux mots *Posterisque ;* les

(1) Zaccaria, Instituzione antiquarie. — Venise, 1793, p. 265.

Digitized by Google

vœux énoncés sur cette médaille seraient adressés à Constantin encore Auguste et à ses trois fils conjointement.

Les renseignements puisés dans l'histoire semblent confirmer cette interprétation. On sait, en effet, que Constantin eut de sa femme Fausta, dont on parlera bientôt, trois fils, savoir :

Constantin II, né en 316;
Constance, né en 317;
Et Constant, né en 320 (1).

N'est-il pas alors permis de supposer que les trois étoiles indiquées plus haut désigneraient ces trois fils, espoir de la famille impériale, de telle sorte que, ces fils étant compris dans les vœux adressés au père, les mots *Posterisque* s'appliqueraient à ceux-ci : au père et aux fils cumulativement.

Cette interprétation peut paraître assez naturelle et s'accorder avec les renseignements historiques.

A l'époque des vœux ainsi adressés à Constantin et à sa famille, les provinces gauloises étaient sans doute placées sous son gouvernement, mais il n'était encore revêtu que du titre d'Auguste. Les trois sigles A. U. G., placés sous son effigie, attestent suffisamment ce fait qui paraît cependant exiger quelques explications.

On sait, en effet, qu'ayant succédé à l'administration de ces provinces dont était investi (comme associé à l'empire par Dioclétien), son père Constance-Chlore, mort à Yorck en 306, Constantin, par suite du degré d'influence exercé par Gallien sur l'esprit de Dioclétien, son beau-père, se vit contraint à se réduire au rôle de César, inférieur à celui d'Auguste (2).

On sait également que ce fut sous le règne de Dioclétien que

(1) Art de vérifier les dates, édition in-8°, t. IV, p. 239 et suivantes.

(2) Naudet, Des changements opérés dans toutes les parties de l'Em-



s'opérèrent des changements si importants dans l'administration de l'empire romain (1). A cette époque mémorable, les empereurs, ne pouvant supporter seuls un aussi pesant fardeau, répartirent leurs pouvoirs entre plusieurs collègues : les uns investis du titre de César, et les autres avec un degré plus éminent de puissance et de prochaine accession au trône, décorés alors de la qualification d'Auguste, revêtus de la pourpre impériale.

En mourant, Constance-Chlore dut espérer que son fils succéderait à toutes ses dignités, de même qu'à son titre d'Auguste (2). Imbues de cette opinion, les légions, pour répondre aux intentions du général sous lequel elles avaient si longtemps et si glorieusement combattu, ne craignirent pas de déférer dès-lors à Constantin le titre d'empereur. Mais l'heure de ce héros n'était pas encore sonnée, et Gallien, gendre de Dioclétien, en forçant Constantin à renoncer à la proclamation des légions, fit désigner Maximin, fils de sa sœur, et Sévère II, l'un de ses protégés, comme Auguste (3), réduisant ainsi Constantin au seul titre de César.

Ce ne fut donc que postérieurement et vers la fin de 307, que le vieux Maximin-Hercule, qui, depuis 286, partageait aussi l'autorité de Doclétien, étant passé dans les Gaules, offrit à

pire romain ; 3e partie, règne de Constantin, p. 3. — Vie de Julien l'Apostat, au dire de la traduction des œuvres de cet empereur philosophe, par Tourret, t. v, p. 19. — 1re Encyclopédie, au mot *Auguste*.

(1) Naudet, Des changements opérés dans toutes les parties de l'Empire romain, sous Dioclétien et Constantin, 2e partie, p. 289 ; 3e partie, p. 3 et 303, note 2e.

(2) Gibbon, Décadence, t. ch. XIV, p. 241, édit. du Panthéon litt. — Beugnot, Hist. de la destruction du Paganisme, t. 1er, p. 45.

(3) Naudet, *ibid.*, règne de Constantin, p. 3.

Digitized by Google

Constantin d'épouser sa fille Fausta, dont le mariage fut magnifiquement célébré à Arles (1), et qu'alors ce prince, revêtu de la pourpre impériale, en qualité d'Auguste, se vit à même d'en prendre sans contestation le titre et les prérogatives.

La médaille dont il s'agit n'a donc été évidemment frappée d'abord qu'après l'année 307 et ensuite postérieurement à l'année 320, puisque Constant, troisième fils de Constantin, serait né cette même année, et dans tous les cas avant 323, époque où, après sa victoire sur Licinius, Constantin, proclamé seul empereur (2), parvint à réunir sous sa puissance unique les membres épars de l'univers romain. Il peut dès-lors paraître évident que les vœux manifestés par cette médaille n'ont pu l'être qu'antérieurement à 323, c'est-à-dire à une époque où Constantin n'était encore revêtu que du titre d'Auguste, et déjà père de ses trois fils. L'opinion que l'on croit devoir manifester peut paraître n'offrir rien d'extraordinaire ou de paradoxal, puisqu'elle concorde avec les renseignements historiques les plus avérés.

« L'autorité des monuments numismatiques, dit M. Daunou » en son *Cours d'Histoire,* à l'article des *Monuments,* est in» férieure à celle des relations contemporaines et n'est admis» sible dans l'histoire que pour confirmer ces relations. » Or, la médaille dont il s'agit confirme tout ce que l'on sait sur Constantin et ses trois fils.

Les mots *Durata Tranquillitas* démontrent le bonheur et le repos dont jouirent les provinces gauloises sous une administration qui fut longtemps prospère et paisible.

« Le règne de Constantin dans cette partie de l'empire, dit

(1) Gibbon, *ibid.*, p. 244. — Bayle, Dictionn., au mot *Fausta*. — Naudet, *ibid.*, p. 5, règne de Constantin.

(2) Gibbon, *ibid.*, pp. 265-66.

Digitized by Google

» Gibbon, paraît avoir été le temps le plus innocent et le plus » vertueux de sa vie. »

Les peuples de la Gaule, en célébrant par des vœux solennels la justice et la modération du gouvernement de Constantin, lui ont donc spontanément, et sans contrainte payé, ainsi qu'à sa famille, un juste tribut de reconnaissance.

Ces provinces furent d'ailleurs constamment l'objet de la sollicitude et de la magnificence de cet empereur, puisqu'il établit à Arles le siége de la préfecture des Gaules avant sa translation à Trèves (1), qu'il y déposa ses trésors, y fit frapper des monnaies, donna son nom à cette ville et même, à ce qu'il paraît, y fit élever l'obélisque qui y existe encore; enfin, ayant séjourné plusieurs fois à Autun dont il protégea les écoles alors si célèbres (2), plusieurs panégyriques y furent prononcés en son honneur. Pour reconnaître les bienfaits de Constantin, cette ville crut devoir prendre le nom de *Ædua flavia* (3), cet empereur appartenant à la famille Flavienne.

Telles sont les observations que je me suis hasardé à rédiger sur la médaille communiquée par M. Mathieu.

Les personnes qui pourront en prendre lecture voudront bien sans doute les honorer de quelqu'indulgence et prendre en considération l'insuffisance de mes connaissances numismatiques ; et de même que Horace le disait à Horus, en s'excusant de ne pas être assez riche, je puis aussi répéter avec ce poète : *Meo sum pauper in ære* (4).

FOURNERAT.

(1) Millin, Voyage dans le midi de la France, t. III, p. 481.

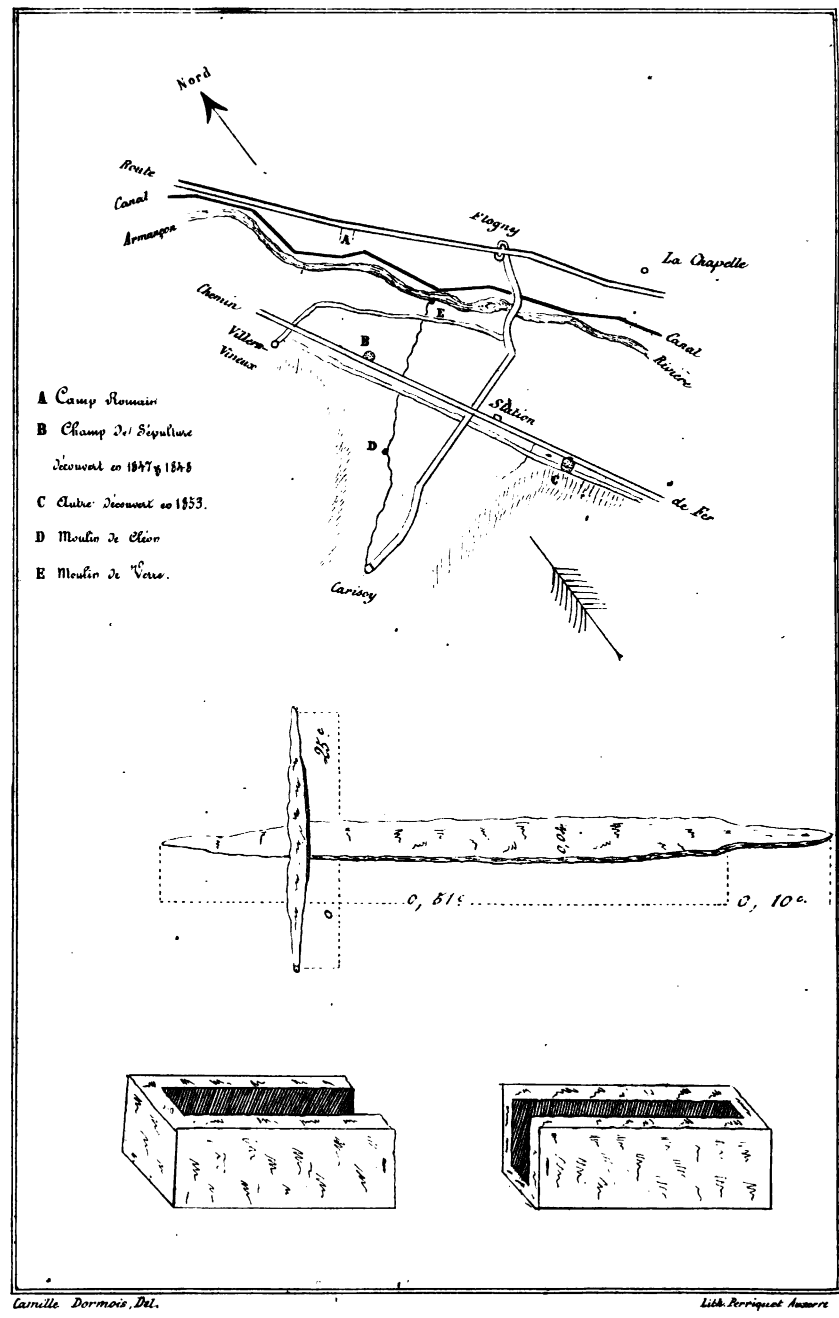
(2) Gibbon, *ibid.*, p. 248.

(3) Voir Courtépée, t. III, pp. 393-394; Description de la Bourgogne.

(4) Horat., lib. II, epist. II, év. 12.

Digitized by Google

Digitized by Google



Camille Dormois, Del. Lith. Perriquet Auxerre

Arme et Tombeau provenant du Champ de Sépulture découvert dans la Vallée de Flogny en 1853.

Digitized by Google

NOTE SUR UN CHAMP DE SEPULTURE

DÉCOUVERT PRÈS DE FLOGNY.

On sait que la vallée de Flogny conserve plusieurs traces de passages militaires et de combats livrés à des époques très-reculées : à droite de la rivière, près de la grande route, c'est un camp romain ; de l'autre côté, et près du village de Villiers-Vineux, c'est l'ossuaire découvert en 1847 et 1848, avec plusieurs monnaies qui permettent de reporter les inhumations qui l'ont formé à l'époque de l'invasion des Normands, sur la fin du IX[e] siècle (1). Une nouvelle découverte vient de faire connaître un autre champ de sépulture, non moins intéressant, placé à 1,500 mètres environ du premier.

Dans le courant de 1853, en exécutant des travaux de terrasse sur le côté sud du chemin de fer, à 500 mètres en amont de la station de Flogny et en face du disque à signaux, on a trouvé le gisement de nombreuses sépultures qui paraissent remonter à peu près à l'époque que nous venons d'indiquer ; placées sur le versant d'un petit monticule qui touche à la plaine, elles étaient à 0,60 centimètres environ de profondeur, moitié dans une sorte de tuf qui fait partie du terrain néocomien.

La portion de terre fouillée est peu étendue, elle ne dépasse pas la largeur du chemin de Villiers-Vineux à Roffey, lequel

(1) Voir nos notes insérées au Bulletin de la Société, années 1848, p. 197, et 1849, p. 93.

Digitized by Google

touche au fossé du chemin de fer, et, cependant, on a trouvé au moins douze cercueils en pierre et d'autres sépultures plus nombreuses placées dans de simples fosses. Ces cercueils, dont les débris existent en partie sur place, étaient presque tous dépourvus de couvercles, et les os qu'ils contenaient étaient mêlés de terre. Nous avons remarqué une disposition toute particulière dans l'établissement de ces sarcophages qui sont en calcaire des divers étages de notre oolithe, puisque tous sont en plusieurs morceaux taillés transversalement à angle droit, de manière à en faciliter la jonction, qui se complétait au moyen de crampons indiqués par les trous qui existent sur chaque morceau ; ils ont, du reste, les mêmes proportions que celles qui caractérisent les tombeaux découverts en 1848, ils diminuent de largeur du côté des pieds.

Ce qui nous détermine à dire que les deux champs de sépulture remontent à peu près à la même époque, bien qu'aucune pièce de monnaie n'ait été recueillie dans la dernière fouille, c'est d'abord la forme des tombeaux, mais plus encore la parfaite analogie qui existe entre les armes qui y ont été trouvées : un sabre et un couteau-poignard, ayant appartenu sans doute au même guerrier, existaient dans l'un des tombeaux découverts il y a cinq ans ; deux armes semblables se trouvaient dans un des tombeaux observés cette année, les sabres, surtout, paraissent de la même fabrique. Ce qu'il y a de particulier sur les deux lames récemment découvertes, c'est qu'elles étaient posées en croix sur la poitrine du guerrier, selon que l'indique le dessin que nous en donnons.

Un autre tombeau contenait une tête d'enfant avec le squelette d'une grande personne que l'on suppose être celui d'une femme ; nous avons déjà fait la même remarque dans un tombeau découvert à Saint-Vinnemer, en 1839.

Digitized by Google

En visitant les lieux, il est facile de reconnaître que des fouilles plus étendues amèneraient d'autres découvertes, car la tranchée des terres, qui longe le chemin de Roffey, laisse voir des fosses coupées en travers et des os qui indiquent une continuation de sépultures (1).

CAMILLE-DORMOIS.

(1) Voy. la Planche jointe à cette Note.

Digitized by Google

Digitized by Google

SCIENCES NATURELLES.

NOTICE SUR L'OXFORD-CLAY

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

En lisant à la Société géologique de France, le 3 novembre 1851 (1), une Note *sur le terrain crétacé moyen du département de l'Yonne*, nous annoncions que le terrain jurassique de ce département présente aussi, dans sa partie moyenne, des assises sur les rapports desquelles les géologues ne sont pas d'accord faute d'études suffisantes, et nous nous réservions de faire à ce sujet une communication ultérieure. Nous occupant de la rédaction de la Statistique géologique de ce pays, nous avons pris les devants par rapport à cette partie des assises sédimentaires, et c'est le résultat de nos recherches que nous exposons aujourd'hui.

Nous désignons, avec la plupart des géologues, par la dénomination d'*étage oolithique moyen*, les assises situées entre les couches les plus supérieures de la Grande oolithe (le Cornbrash compris) et les couches les plus inférieures des argiles à *Exogira virgula*. Dans le département nous appliquons le nom d'*Oxfordclay* aux assises qui se trouvent au-dessous du coral-

(1) *Bulletin*, 2ᵉ série, t. IX, p. 25.

Digitized by Google

rag ou calcaire blanc de Tonnerre, Bailly, Courson, etc. Cette division forme une bande qui court de l'E.-N.-E. à l'O.-S.-O, de Laignes à Entrains, et qui possède une largeur moyenne d'un myriamètre et demi. Examiné aux deux extrémités de la bande, dans les environs d'Ancy-le-Franc et dans ceux de Coulanges-sur-Yonne, l'Oxfordclay présente deux facies très différents ; au N.-E. ce sont, à la base, des argiles avec fer hydroxydé oolithique exploité, puis des argiles et des marnes avec lits calcaires, et enfin, à la partie supérieure, des calcaires compactes tabulaires un peu marneux, séparés par des lits marneux ; au S.-O. les minérais de fer manquent ; sur les derniers bancs de la Grande oolithe viennent quelques couches de calcaire légèrement marneux, puis une immense masse, mal stratifiée, de calcaire blanc souvent oolithique ou pisolithique, remplie de polypiers ; la partie supérieure enfin présente les calcaires compactes tabulaires de la partie orientale, mais sans lits marneux. Sa nature argileuse, ses nombreux fossiles caractéristiques ont toujours fait ranger l'extrémité orientale de la bande dans l'Oxfordclay, tandis que la structure oolithique et les nombreux polypiers des assises coralliennes ont engagé la plupart des géologues à rapporter ces assises à un autre groupe.

La seconde année de nos explorations dans l'Yonne, en 1847, nous parcourûmes un peu rapidement, pour en prendre un premier aperçu, les pays situés sur les deux rives de l'Yonne, au-dessus de Cravan, depuis Courson jusqu'à Vézelay ; nous crûmes voir alors qu'il y avait entre la Grande oolithe et les calcaires tabulaires compactes, tantôt purs, tantôt avec des lits marneux intercalés, rapportés à l'Oxfordclay supérieur par tous les géologues, une grande assise de calcaire blanchâtre plus ou moins oolithique qui devait dépendre de l'Oxfordclay, plutôt que des systêmes inférieurs ou supérieurs, contrairement aux opinions

Digitized by Google

émises jusqu'alors par MM. de Longuemar, Royer et Cotteau ; nous remîmes à l'année suivante pour faire des études plus détaillées et prendre une opinion définitive. En effet, en septembre 1848, nous retournâmes sur les lieux, nous allâmes même visiter les localités critiques en compagnie de M. Cotteau ; nous eûmes le bonheur de trouver sur les deux rives de l'Yonne, dans le vallon qui remonte de Mailly-la-Ville, vers Avigny et dans le coteau qui va de ce bourg à Mailly-le-Château, les superpositions nécessaires pour établir que les calcaires à polypiers de Châtel-Censoir, du Saussois et du Bois-du-Parc, ainsi que ceux de Coulanges-sur-Yonne, de Magny et de Mailly-le-Château sont inférieurs et vont s'enfoncer au nord sous les marnes et calcaires compactes de Sery et de Vermanton, aussi bien que sous ceux de Mailly-la-ville et de Bazarne. Pour moi, la question fut décidée; ces calcaires coralliens formaient la partie moyenne de l'Oxford-clay dans l'ouest du département ; ils étaient un état calcaire de cet étage presque entièrement argileux dans l'est.

Nos excursions postérieures dans diverses parties du département vinrent corroborer l'opinion que nous nous étions faite, et que nous allons exposer en l'étayant de preuves suffisantes. Pour l'étude détaillée du groupe oxfordien, tel que nous le comprenons, nous diviserons la bande qu'il forme dans le département de l'Yonne en autant de sections qu'il y a de coupures opérées par les grandes et moyennes vallées qui la traversent. Celles-ci étant au nombre de cinq, nous aurons nécessairement six sections ; chacune d'elles ayant en moyenne un myriamètre et demi de longueur, il suffira le plus souvent d'une seule coupe dans la partie moyenne. Ces sections seront décrites de l'E.-N.-E. à l'O.-S.-O. dans l'ordre suivant :

1° Au N.-E. de l'Armançon.

Digitized by Google

2° Entre l'Armançon et le Serain.
3° Entre le Serain et la Cure.
4° Entre la Cure et l'Yonne.
5° Entre l'Yonne et le ruisseau d'Andries.
6° Au S.-O. du ruisseau d'Andries.

1° *Au N.-E. de l'Armançon.* C'est dans cette section principalement qu'existent les minerais de fer désignés sous le nom de *mine rouge*, qui ont subi un léger remaniement à l'époque diluvienne. Dans la partie basse orientale, sur le territoire des communes de Gigny, Sennevoy-le-Bas et Jully, on exploite sur beaucoup de points, à la surface du plateau de la Grande oolithe, sur une épaisseur moyenne de 0m,75, une argile rouge qui renferme une grande quantité de grains oolithiques, et aussi des concrétions de fer hydroxydé, des fragments de calcaire marneux avec oolithes ferrugineuses et de calcaire compacte, et des fossiles en fer hydroxydé, parmi lesquels les moins rares sont les suivants (1) :

Myoconcha Rathieriana,
Pecten fibrosus,
Lima proboscidea,
Terebratula varians,
Dentalium Moreanum,
Pleurotomaria Munsteri,
Cerithium cingendum,
Ammonites lunula,
— cordatus,
— perarmatus,
— plicatilis,
Belemnites hastatus.

Par-dessus on voit des argiles également rouges, mais ne renfermant que très-peu de minerai, et dont l'épaisseur variable

(1) Cette liste, ainsi que les suivantes, est extraite de celles, beaucoup plus étendues, que M. Cotteau et moi nous dressons pour la statistique minéralogique et géologique de l'Yonne.

Digitized by Google

atteint quelque fois de 2 mètres à 3m,30. Ces minerais sont lavés pour la plupart dans des patouillets situés dans les trois communes; une partie cependant est transportée à ceux de Ravières; les résidus du lavage portent le nom de *grappes*, et renferment les fossiles qui sont plus abondants à Jully qu'ailleurs.

En montant la route de Laignes à Tanlay, on voit l'Oxfordclay moyen formé par les marnes jaunâtres ou grisâtres, en couches assez épaisses d'abord, puis n'ayant plus que 0m03, à la partie supérieure, renfermant des lits moins épais de calcaire marneux grisâtre; ces assises constituent la partie inférieure de la pente couverte de vignes. C'est à la partie tout à fait supérieure, sans lits argileux, que dans la vallée de l'Armançon se trouvent les couches dans lesquelles sont ouvertes les grandes carrières de Pacy qui montrent la coupe suivante :

Calcaire arénifère grisâtre en couches de 0m,2 à 0m,4 (découvert)	3m,50
Calcaire semblable, en bancs épais (moellon). .	1m,50
Calcaire semblable, en 10 bancs de 0m,2 à 0m,5 (taille. dallage)	4m,00
Calcaire semblable, formant le banc inférieur, avec une bande gris-bleuâtre de 0m,2 dans le milieu.	1m,00

Les principaux fossiles sont les suivants :

Disaster ellipticus,
Mactromya globosa,
Cercomya antica,
Trigonia clavellata,
Modiola imbricata,
Myoconcha Rathieriana,
Pholadomya paucicosta,
Pholadomya similis,
Lima proboscidea,
Griphæa dilatata,
Terebratula inconstans,
Ammonites Babeanus,
— plicatilis,
Nautilus giganteus.

Digitized by Google

L'Oxfordclay supérieur, sur la route de Laignes, commence par des calcaires un peu argileux, compactes, grisâtres, avec divers fossiles, en couches séparées par de petits lits de marne schisteuse grise, un peu endurcie. Autour de Cruzy, on en tire en abondance des dalles désignées sous le nom de *lave*, servant à couvrir les bâtiments. Sur le plateau on extrait des bancs de calcaire compacte, et autour de Crot-Courcelles et de Musseaux, la partie supérieure est formée par des calcaires légèrement argileux, jaunâtres, avec divers fossiles, notamment les *Terebratula corallina* et *Ammonites plicatilis* ; les champs présentent des polypiers saccharoïdes roulés. Ces couches vers le N. vont passer par-dessous les calcaires blancs du coral-rag de la forêt de Maulnes. Parmi les fossiles on peut citer encore les :

Apiocrinites Murchisonianus,
Cidaris Blumenbachii,
Pholadomya cingulata,
— trapezina,
— parcicosta,
Mytilus pectinatus,
Modiola plicata,
— tulipea,
Perna quadrata,
Gervillia aviculoïdes,
Pecten lens,
Ostrea solitaria,
Terebratula insignis,
Phasianella striata,
Pleurotomaria sublineata.

2° *Entre l'Armançon et le Serain.* Dans cette section existe le minerai de fer désigné sous le nom de *mine grise* ou *mine en roche* qui est en grains oolithiques disséminés dans des argiles gris-jaunâtre non remaniées. C'est au N. d'Etivey qu'étaient les principales extractions. Elles ont été abandonnées en 1847, par suite du chômage prévu du haut-fourneau d'Aisy. Le minerai était riche, mais le fer était trop cassant. Du *minerai rouge* remanié a été aussi exploité pendant plus de trois cents ans, dit-on, sur divers points au N. d'Etivey, pour les hauts

Digitized by Google

fourneaux d'Aisy et de Buffon, et pendant quelques années, jusqu'en 1849, au N. de Châtel-Gérard. Les dernières traces de fer hydroxydé oxfordien vers l'O. se trouvent dans le bois au S. de Jouancy, où il y a une couche de 2 mètres, au plus, d'épaisseur d'un calcaire argileux gris se réduisant facilement en fragments et contenant de nombreuses oolithes ferrugineuses et les fossiles habituels. Cette couche est séparée de la Grande oolithe par un banc de calcaire arénifère gris.

La pente et la colline au N.-O. d'Etivey sont formées par des marnes grisâtres avec des lits de calcaire marneux que l'on retrouve, après avoir traversé le vallon de Sanvigne, en montant sur le plateau de Pasilly qui présente de nombreux lits de calcaire compacte blanchâtre alternant avec des marnes.

L'Oxfordclay supérieur, de Pasilly à Moulins et Sambourg, se distingue à peine du moyen, composé qu'il est aussi de calcaires compactes alternant avec des lits de marnes grisâtres. Les parties supérieures à Angy, au S.-E. de Tonnerre, sont formées par des calcaires compactes, à rognons plus durs, brunâtres, donnant de la pierre dure.

3° *Entre le Serain et la Cure.* En sortant de Noyers par la route d'Aigremont, on voit au-dessus de la Grande oolithe des calcaires marneux compactes, tabulaires, grisâtres, puis une grande épaisseur de marnes et d'argiles gris-jaunâtre avec lits de calcaire compacte.

L'Oxfordclay supérieur est surtout formé par des calcaires compactes en petites couches séparées par des lits marneux. Les carrières d'Arton, qui fournissent des dalles et de la lave pour la couverture des bâtiments, appartiennent à la partie moyenne et présentent des calcaires compactes grisâtres en couches de 0m,05 à 0m,20, séparées par de très-petits lits marneux qui renferment parfois des fossiles. La partie supérieure

Digitized by Google

est formée par des calcaires compactes sans lits marneux, recouverts par les calcaires blancs du coral-rag à Chemilly.

Une composition semblable se poursuit par Nitry jusqu'au-delà de Joux-la-Ville ; mais à Précy-le-Sec, les lits et couches de calcaire compacte augmentent d'épaisseur, les argiles et les marnes disparaissent en grande partie. Sur le flanc oriental de la vallée de la Cure, dans la côte de Chaux, la nature des couches a considérablement changé ; au-dessus du tunnel de la nouvelle route d'Avallon, on voit les calcaires oolithiques jaunâtres de la partie supérieure de la Grande oôlithe, dans lesquels il est ouvert, se lier à des calcaires compactes, grenus, gris-jaunâtre clair, complétement massifs, à grands escarpements verticaux, qui composent la partie inférieure de l'Oxford-clay sur 12 à 15 mètres de hauteur, et qui sont recouverts par des calcaires compactes grisâtres, plus ou moins bien stratifiés.

L'Oxfordclay supérieur, dans la descente de l'ancienne route de Lucy-le-Bois à Vermanton, est formé par des alternances de marnes grises et de calcaires compactes grisâtres ; mais c'est surtout dans le coteau qui est à l'O. de ce dernier bourg, qu'on voit bien sa composition ; la base présente des argiles et des marnes grises avec des lits et des bancs de calcaire compacte grisâtre qui s'en séparent mal ; ces alternances existent jusqu'au sommet du coteau où les calcaires compactes finissent par prédominer. Il en est de même dans le coteau au N. de Cravan, où les calcaires supérieurs compactes légèrement brunâtres, en lits de moins de $0^{m},1$ d'épaisseur, passent sous les calcaires blancs du coral-rag d'Irancy.

Dans le voisinage du confluent de la Cure et de l'Yonne, l'Oxfordclay présente ainsi une composition inverse de celle qu'il a habituellement, la partie calcaire étant inférieure à la partie marneuse supérieure.

Digitized by Google

4° *Entre la Cure et l'Yonne.* Sur le flanc occidental de la vallée de la Cure, au-dessus des calcaires oolithiques jaunâtres supérieurs de la Grande oolithe, occupée par les vignes de Saint-Moré, on voit d'abord des bancs de calcaire compacte légèrement grisâtre, irrégulièrement schistoïde, puis des calcaires grenus blancs, sans stratification, renfermant de petits fossiles. Plus haut, à mi-côte, en allant vers Arcy, il y a des calcaires grenus et pisolithiques blancs renfermant des coquilles et des polypiers, et qui sont exploités à peu de distance au-dessus des grottes.

Par suite d'une pente assez rapide des couches vers la partie inférieure de la vallée, on trouve l'Oxfordclay supérieur en descendant à Arcy ; ce sont des alternances de marnes et de calcaires compactes grisâtres qui ont une grande épaisseur et dans lesquelles les calcaires deviennent dominants et même exclusifs au-dessus d'Accolay.

Sur le flanc oriental de la vallée de l'Yonne, à Châtel-Censoir, immédiatement au-dessus des calcaires oolithiques jaunes, avec lits de silex rubané, appartenant à la partie supérieure de la Grande oolithe, on voit des alternances de calcaires compactes à rognons siliceux et de calcaires un peu marneux renfermant beaucoup de fossiles, et surtout les suivants :

Disaster ovalis,
Pholadomya cor,
Trigonia clavellata,
Pinna lanceolata,
Gervillia aviculoïdes,
Lima rigida,
Pecten subfibrosus,
— Virdunensis,
Hinnites inæquistriatus,
Gryphæa dilatata,
Terebratula insignis,
— lagenalis,
Natica cymba,
Purpura Lapierrea,
Ammonites plicatilis,
— Backeriæ,
— canaliculatus,
Nautilus giganteus.

Digitized by Google

Par-dessus viennent des calcaires compactes, grenus, légèrement grisâtres, des calcaires compactes blanchâtres à polypiers, Nérinées, et enfin des calcaires grossiers blancs avec nombreux fossiles formant de gros bancs exploités dans une dizaine de petites carrières et donnant de belles pierres de taille. A peu de distance et alternant avec eux, on voit des calcaires pisolithiques blancs remplis de fossiles appartenant à des genres abondamment répandus dans le coral-rag et le caractérisant ; les espèces les plus abondantes de cette grande assise sont les suivantes :

Mynophylia rastellina,
Centrastrea granulata,
Decacænia Michelini,
Adelocœnia tubulosa,
Eunomia lævis,
Thecosmilia Buvignieri,
Cardium corallinum,
Opis Cotteausia,
Diceras arietina,
Lima alternicosta,
Pecten inæquicostatus,
Pecten lens,
Hinnites inæquistriatus,
Ostrea amor,
Terebratula insignis,
Pileolus costatus,
Nerinea Calliope,
— subcylindrica,
— Defrancii,
— Desvoidyi,
— Mosæ,
Ditremaria ornata,
Purpura Lapierrea.

Au Saussois, il y a des escarpements verticaux de plus de 50 mètres de hauteur qui sont formés par des calcaires en partie compactes, sans la moindre trace de stratification, renfermant une grande quantité de polypiers ; ils sont supérieurs aux précédents. Dans le vallon qui remonte de Mailly-la-Ville à Avigny, on voit les bancs supérieurs, qui sont, les uns de calcaire grossier blanc, peu stratifié, à polypiers, les autres de calcaires oolithiques en gros bancs, donnant de belles pierres de taille et

Digitized by Google

de grandes auges. Près d'Avigny ce sont des bancs pisolithiques grisâtres que l'on exploite, il y a de nombreux polypiers sur le plateau.

Immédiatement au-dessus, vient l'Oxfordclay supérieur qui, dans le même vallon, commence par des calcaires compactes, légèrement grisâtres, en lits de 0m,1, alternant avec des calcaires marneux schistoïdes ; à ces couches succèdent des marnes d'une grande épaisseur, et à la partie supérieure les calcaires prédominent de nouveau. Par Accolay, cette assise, et son équivalente dans la partie orientale de cette section, se rattachent à celle de Vermanton dont elles ne sont séparées que par la plaine de l'Yonne.

5e *Section entre l'Yonne et le ruisseau d'Andries.* Autour de Coulanges-sur-Yonne, la partie inférieure est au-dessous du niveau de l'Yonne, et les pentes des coteaux ne montrent que des calcaires blancs, les uns compactes, d'autres oolithiques, les autres à pisolithes, tantôt stratifiés, le plus souvent massifs, sur d'assez grandes épaisseurs, dans lesquels sont ouvertes des carrières à diverses hauteurs. La forêt de Frétoy, dont le sol est entièrement formé par ces calcaires, présente fréquemment de grosses masses de calcaire grenu qui ne sont que de gros polypiers arrachés à ce calcaire et usés à leur surface.

L'Oxfordclay supérieur, dans le voisinage de la vallée de l'Yonne, commence par des alternances de marnes et de calcaires compactes, et se termine par ces derniers ; mais à mesure que l'on marche vers l'O., on voit les marnes diminuer, et c'est à peine si au S. de Courson, elles forment de petits lits interposés entre les couches de calcaire compacte, soit à Anus pour la partie inférieure, soit à la grande source de Courson pour la partie tout-à-fait supérieure.

6e *Section à l'O. du ruisseau d'Andries.* A Druyes, par

Digitized by Google

suite d'une faille, on voit apparaître la Grande oolithe, sur laquelle, aux Mailloderies, existent des calcaires compactes et grossiers, légèrement grisâtres, renfermant des rognons siliceux dans lesquels il y a fréquemment des échinides et des térébratules. Dans le vallon, à Bois-Avril, on tire des calcaires terreux fins, jaunâtres, à rognons siliceux blanchâtres, renfermant des encrines, pholadomyes, térébratules et ammonites. Le coteau de Bouloy montre des calcaires terreux, jaunâtres, tendres, renfermant de nombreux rognons siliceux plus foncés, et par-dessus des calcaires compactes jaune-brunâtre, avec nombreux polypiers grenus indistincts. A Druyes, autour des sources, il y a de gros bancs rocheux d'un calcaire grossier et grenu, grisâtre, à encrines ; la pente au sommet de laquelle est situé l'ancien château, est formée par des calcaires marneux, tendres, à rognons siliceux, au milieu desquels sont des bancs irréguliers d'un calcaire compacte gris et rose fendillé, à polypiers grenus très-adhérents et indéterminables. Sur le plateau enfin, il y a des bancs puissants de calcaires blancs, tantôt pisolithiques avec polypiers, tantôt grossiers avec empreintes de fossiles ; les bancs supérieurs devant la Fosse-au-Prêtre sont pisolithiques, à fossiles et polypiers grenus.

L'Oxfordclay supérieur, à Fougilet et à Lain, est formé par des calcaires compactes tabulaires blanchâtres, alternant avec quelques lits marneux à la partie inférieure seulement.

Dans la partie occidentale, entre Etais et Sainpuits, la vaste carrière de Chevigny montre un calcaire grossier et oolithique blanc sans stratification, exploité sur 10 à 12 mètres de hauteur ; au-dessus, vers le Gallois, il y a des calcaires blancs grossiers, avec pisolithes et polypiers fréquents dans les champs, et enfin des calcaires compactes blancs, à pisolithes. Ces derniers, dans la montagne des Allouettes, sont surmontés par les cal-

Digitized by Google

caires compactes, tabulaires, sans traces de lits marneux, qui constituent l'Oxfordclay supérieur.

Résumé et conclusions. Si nous résumons ce que les coupes précédentes renferment d'essentiel, nous voyons que l'Oxfordclay du bassin de Paris, dans la partie de son bord comprise dans le département de l'Yonne, se divise en trois assises. L'inférieure, épaisse de quelques mètres seulement, est formée par des argiles gris-jaunâtre. Elle renferme du fer hydroxydé oolithique exploité comme minerai de fer, qui est tantôt en place (Etivey), et tantôt a subi un léger remaniement à l'époque diluvienne (Sennevoy-le-Bas). Elle n'a pas été trouvée jusqu'à présent à l'O. du Serain.

L'assise moyenne, depuis la limite orientale du département jusqu'auprès de la vallée de la Cure, est formée par des argiles, des marnes et des calcaires compactes, alternant ensemble un grand nombre de fois ; les derniers prédominent à la partie supérieure. Sur les deux flancs de la vallée de la Cure, la portion inférieure est formée par des calcaires compactes, massifs, sans stratification, la portion moyenne par des calcaires pisolithiques à coraux, et la portion supérieure par des calcaires compactes. Dans la vallée de l'Yonne, et à l'O., la base est formée par des calcaires un peu marneux, parfois compactes, à rognons siliceux ; au-dessus viennent des calcaires blancs pisolithiques avec nombreux fossiles, des calcaires oolithiques peu fossilifères, ou des calcaires grossiers renfermant de très-nombreux polypiers. Cet ensemble calcaire ne saurait être distingué minéralogiquement du coral-rag ; la superposition seule démontre qu'il ne fait pas partie de celui de l'Yonne, et qu'il est un équivalent de la partie moyenne de l'Oxfordclay oriental ; à Druyes accidentellement, ce système possède en partie une nature marneuse, mais il conserve les polypiers.

Digitized by Google

L'assise supérieure est partout formée par des calcaires compactes tabulaires dans lesquels on observe d'autant moins de lits marneux interposés, qu'on se rapproche davantage de l'O. ; exceptionnellement au point de réunion des vallées de la Cure et de l'Yonne, elle est grise, beaucoup plus argileuse et marneuse que partout ailleurs, ce qui établit un contraste frappant avec l'assise moyenne qui, par-dessous, est uniquement à l'état de calcaire plus ou moins blanc avec polypiers.

Tous les auteurs qui n'ont connu que le facies argileux du N.-E., l'ont rapporté à l'Oxfordclay, en raison de la composition minéralogique et des fossiles, notamment M. Elie de Beaumont en 1829 et en 1848 (1) et M. J. Beaudouin pour le prolongement immédiat dans le département de la Côte-d'Or (2) ; les argiles à fer hydroxydé ont toujours été considérées par eux comme la base de l'étage oolithique moyen. M. d'Orbigny, le premier, en 1852 (3), a séparé en deux parties cette assise qui a 10 mètres de puissance au plus : l'une située aux environs de Châtillon-sur-Seine, dans l'ouest du département de la Côte-d'Or, qu'il laisse à la base de l'Oxfordclay, dans son douzième étage (*étage Callovien*) ; l'autre située dans l'est du département de l'Yonne, qu'il place à la partie moyenne dans son treizième étage (*étage Oxfordien*). Comme les raisons qui ont motivé ce dédoublement n'ont pas été publiées, nous continuons, avec les géologues qui nous ont précédés, à croire cette assise une et indivisible, d'abord parce qu'elle occupe la même place dans la série des couches, ainsi qu'on peut s'en assurer en passant d'un

(1) *Ann. des sc. nat.*, t. XVII, p. 257 et 265. — *Explic. de la carte géol. de la Fr.*, t. II, p. 469-475.

(2) *Bulletin de la Soc. géol. de Fr.*, 2e sér., t. VIII, p. 582 et suiv.

(3) *Cours élém. de paléont. et de géol. stratigr.*, t. II, p. 514 et 526.

département dans l'autre, et ensuite parce que les corps organisés fossiles appartiennent en grande partie aux mêmes espèces.

Mais lorsqu'on est venu à connaître le facies calcaire du sud-ouest, des opinions très-différentes ont été émises. M. de Longuemar qui s'en est occupé le premier en 1843 (1), ayant vu que les couches inférieures blanches à polypiers passent par-dessous les couches marneuses de Vermanton, les rapporta au calcaire à polypiers ou *forest-marble*, faisant des calcaires compactes supérieurs le Kelloway's-rock. Mais M. Cotteau dès 1844 (2) combattit cette opinion et rapporta les calcaires blancs au coral-rag.

M. Royer en 1845 (3), avec les membres de la Société géologique réunis à Avallon, rapporta le système argileux de Vermanton à l'Oxfordclay, et les calcaires blancs inférieurs au coral-rag; il expliquait par des failles la position de ces derniers, plus méridionale et à un niveau inférieur.

M. Cotteau en 1847 (4) adoptait ce classement; mais il pensait qu'il n'était pas nécessaire d'admettre l'existence de failles, et que le coral-rag s'était déposé presque directement sur une protubérance de la Grande oolithe, sans l'interposition de la plus grande partie de l'Oxfordclay qui, suivant lui, n'aurait pas recouvert cette dernière. — Lorsque nous eûmes établi ensemble, de la manière la plus incontestable, que ces calcaires blancs

(1) *Étude géol. des terrains de la rive gauche de l'Yonne*, p. 37, et *Coupes*. fig. 1.

(2) *Annuaire statistique de l'Yonne*, p. 236 et suiv.

(3) *Bull. de la Soc. géol. de Fr.*, 2e sér. t. II, p. 714 et suiv.

(4) *Bull. de la Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne*, t. I, p. 23 et suiv., 307 et suiv.

Digitized by Google

passent par-dessous le système argileux et calcaire de Vermanton, M. Cotteau renonça à l'opinion qu'il avait émise, mais il ne partagea pas la nôtre ; les considérations paléontologiques l'emportèrent à ses yeux sur toutes les autres, peut-être parce qu'il n'avait pas étudié l'Oxfordclay à l'E. de la Cure et de l'Yonne, tant dans la partie orientale du département que dans celui de la Côte-d'Or. Il préféra en 1850 (1) maintenir ces calcaires dans le coral-rag, appliquant ainsi ce nom à un ensemble qui comprit alors le coral-rag véritable de Courson, de Bailly et de Tonnerre, les calcaires marneux et compactes tabulaires de Cruzy, Vermanton, etc., le calcaire à polypiers de Coulanges-sur-Yonne et d'Etais. Il admit que l'Oxfordclay, si puissant dans la partie orientale, était réduit à une très faible épaisseur dans la partie occidentale, et n'était plus représenté que par quelques couches de calcaires marneux avec *Griphœa dilatata* et autres fossiles oxfordiens existant entre les calcaires à coraux et la partie supérieure de la Grande oolithe.

M. d'Orbigny, guidé par des considérations paléontologiques, les plus importantes à ses yeux, et malgré ce que nous lui avions dit en octobre 1848 sur la position réelle des calcaires blancs à polypiers, Dicérates et Nérinées de Châtel-Censoir, a pris en 1852 (2) le singulier parti de les réunir au coral-rag de Bailly et de Tonnerre, tout en laissant dans l'Oxfordclay (3) le système marneux et calcaire de Vermanton et de Tanlay qui les sépare. Il résulte de là que ces deux étages *Oxfordien* et *Corallien* empiètent l'un sur l'autre, et ont des parties contemporaines.

Quant à nous, considérant, d'une part, que l'ensemble que

(1) *Bull. de la Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne*, t. IV, p. 187 et suiv.

(2) *Cours élém. de paléont. et de géol. stratigr.*, t. II, p. 538.

(3) *Cours élém. de paléont. et de géol. stratigr.*, t. II, p. 527.

Digitized by Google

nous avons décrit a toujours été rapporté en entier à l'Oxfordclay, tant dans le département de l'Yonne, à l'E. de la Cure, que dans celui de la Côte-d'Or, et, d'autre part, que cet Oxfordclay paraît bien correspondre à celui qui, dans les départements de la Haute-Marne, de la Meuse et des Ardennes, est placé au-dessous du coral-rag de Juzennecourt, de Saint-Mihiel et de Novion, nous ne pensons pas qu'il doive être réuni, pour la plus grande partie, au coral-rag, malgré la grande anologie des faunes (nous dirons même une identité partielle). Nous ne nous déciderions à scinder cet ensemble et à imiter M. Cotteau qu'autant qu'il viendrait à être démontré que les calcaires coralliens de Châtel-Censoir sont contemporains des parties inférieures du coral-rag de Saint-Mihiel ; fait qui ne pourrait être établi que par la confection des cartes géologiques de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne, ou bien par des explorations spéciales que nous entreprendrions, si nos occupations nous en laissaient le temps.

Quoi qu'il en soit, la vallée de la Cure, à Arcy, est un point à partir duquel des couches (rapportées par nous à la partie moyenne de l'Oxfordclay), prennent vers le N.-E. une nature argileuse et vers le S.-O. une nature calcaire. Cette vallée est située à l'extrémité du Morvan, cette pointe du plateau central qui s'avance au milieu de l'Oolithe inférieure, et qui occasionne un étranglement très-considérable dans la bande qu'elle forme au N. d'Avallon.

On doit supposer que ce cap avancé pouvait occasionner au voisinage de la côte, dans la mer jurassique londino-parisienne, pendant le dépôt de l'étage oolithique moyen, des courants sous l'influence desquels les sédiments argileux de l'E., qui se prolongent dans la Bourgogne et la Lorraine, faisaient place à l'O. à des précipités calcaires qui se continuent dans le Nivernais et le Berry. On ne peut cependant s'empêcher de remarquer que

Digitized by Google

le lias et l'étage oolithique intérieur n'ont pas éprouvé d'influence semblable de la part de ce cap avancé, puisqu'ils possèdent une composition minéralogique peu différente dans les départements de la Côte-d'Or et de la Nièvre, à Semur et au S. de Clamecy; mais pendant leur dépôt la mer londino-parisienne communiquant encore largement avec celle du Jura et celle du S.-O. de la France, les courants y étaient, sans doute, bien différents de ceux qui ont pu s'y manifester plus tard lorsque ces deux communications ont été fermées.

Le passage latéral, incontestable pour nous, du N.-E. au S.-O., de bancs marneux et calcaires à des bancs calcaires avec polypiers, n'a rien qui doive surprendre. L'existence d'une faune en partie analogue et identique avec celle du coral-rag à une époque antérieure à celui-ci, ne nous semble nullement impossible à concevoir et à admettre; des dépôts minéralogiquement semblables, qui se font dans le sein des mers à des époques différentes, devant nécessairement permettre l'existence d'animaux analogues, et même identiques, si les périodes ne sont pas trop éloignées les unes des autres, ainsi que cela a lieu pour la partie moyenne de l'Oxfordclay et le coral-rag qui repose directement sur la partie supérieure. C'est là un fait de répartition de corps organisés fossiles qui a la plus grande analogie avec celui auquel M. Barrande (1) a récemment appliqué le nom de *Colonies* dans les terrains de transition de la Bohême.

Victor RAULIN.

(1) *Bull. de la Soc. géol. de Fr.*, 2e sér., t. VIII, p. 153; et t. IX, p. 308.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES

A L'ÉCOLE NORMALE D'AUXERRE,

Pendant le 3e trimestre de 1854.

Digitized by Google

1854. **Mois**

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A O DE TEMPÉRATURE — à 9 heures du matin.	à midi.	à 8 heures du soir.	à 9 heures du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES — température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	752mm 25	753mm 23	754mm 05	754mm 85	+12 2	+17 0	+14 60	4 8
2	754 75	754 82	754 36	753 83	+12 2	+24 4	+18 30	12 2
3	751 57	750 37	748 79	748 10	+10 0	+30 0	+20 00	20 0
4	746 26	747 14	746 40	747 42	+13 6	+22 0	+17 80	8 4
5	748 72	749 39	750 05	750 37	+15 5	+22 3	+18 90	6 8
6	749 24	748 16		747 84	+11 0	+21 6	+16 30	10 6
7	747 94	748 22	747 82	748 14	+11 0	+22 5	+16 75	11 5
8	748 80	748 60	748 30	748 54	+11 2	+21 5	+16 35	10 3
9	749 56	749 30	749 22	751 33	+12 0	+24 0	+18 00	12 0
10	752 33	753 68	755 58	753 55	+10 7	+24 0	+17 35	13 3
11	753 05	752 06	750 37	751 23	+10 4	+24 2	+17 30	13 8
12	751 23	751 11	750 49	751 13	+11 0	+20 5	+15 75	9 5
13	751 53	752 00		751 93	+12 0	+20 5	+16 25	8 5
14	750 74	750 81	749 17	749 94	+10 5	+25 5	+18 00	15 0
15	750 19	750 17	750 19	753 11	+10 5	+23 5	+17 00	13 0
16	755 20	756 05	756 42	756 69	+14 5	+26 0	+20 25	11 5
17	756 40	755 09	753 96	753 78	+10 0	+25 0	+17 50	15 0
18	753 72	754 26	753 20	753 46	+14 0	+24 5	+19 25	10 5
19	754 36	754 76	753 72	754 03	+11 0	+29 0	+20 00	18 0
20	754 21	754 35		755 29	+14 0	+33 2	+23 60	19 2
21	756 18	756 47	756 48	757 46	+17 0	+34 0	+25 50	17 0
22	757 49	757 58	756 39	756 42	+18 0	+33 8	+25 90	15 8
23	756 56	755 97	755 57	754 82	+18 5	+33 5	+26 00	15 0
24	754 32	754 08	753 16	753 70	+17 0	+36 0	+26 50	19 0
25	753 40	753 28	751 97	753 91	+18 2	+33 8	+26 00	15 6
26	753 31	752 67	752 87	753 82	+17 5	+35 2	+26 35	17 7
27	753 29	753 10	752 01		+16 8	+28 0	+22 40	11 2
28	753 31	753 70	753 70	755 31	+15 6	+25 6	+20 60	10 0
29	756 30	756 74	756 24		+14 0	+26 0	+20 00	12 0
30	754 86	754 15	753 45	752 70	+12 0	+30 8	+21 40	18 8
31	750 55	749 15	748 43		+17 2	+21 4	+18 30	4 2
moyennes du mois.	752 63	752 60	752 16	752 60				

Plus grande élévation 757,58, le 22, à midi.
Moindre élévation 746,26, le 4, à 9 h. du matin.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 36, le 24.
Minimum extr. + 10, le 3 et le 17.
Différence des extrêmes 26.
Moyenne du mois + 19,94.
Moyenne de la variabilité journalière 12,91.

Digitized by Google

de Juillet.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
O.	O.	couvert	couvert	mm	
S.-O.	O.	id.	beau		
S.	S.	très-beau	beau, nuag.		
S.-O.	S.-O.	petite pluie	pluie, nuag.		
O.	O.	id.	couv.. beau	11 5	
S.-O.	S.-O.	couvert	nuag., pluie		
O.	E.	pluie	id.		
O.	S.	petite pluie	assez beau, c.		
O.	O.	couv., pluie	nuageux		
O.	S.-O.	nuageux	beau	14 3	
E.	S.	très-beau	forte pluie		Orage dans la nuit du 11 au 12.
O.	O.	couvert	pluie		
O.	O.	id.	couvert		
O.	O.	id.	beau		
E.	N.-N.-O.	beau	orage, pluie	17 7	
N.	N.-E.	assez beau	nuag., beau		
N.-E.	N. N.-E.	très-beau	nuageux		
N.-O.	N.-N.-E.	nuageux	petite pluie		
N.-E.	N.	très-beau	nuag., beau		
N.-N.-E.	N.-N.-E.	id.	très-beau	8 5	
N.	N.-N.-E.	beau	nuag., tr.-b.		
N.	N.	très-beau	tr.-b., nuag.		
N.-E.	N.-E.	id.	id.		
E.	E.	id.	couvert		
S.-E.	N.	id.	id.	» »	
O.	S.-E.	couvert	orage, grêle		
E.	N.-E.	assez beau	orage, f. pluie		
S.	N.-E.	couvert	nuageux		
N.-E.	N.-E.	très-beau	très-beau		
N.-N.-E.	S.-E.	id.	id.		
E.	N.	forte pluie	pluie	63 9	

Nombre de jours { beaux et couverts, ou jours de beau temps 18. / de pluie 12. / d'orage 3. / de grêle 1.

mm 115 9

1854. **Mois**

Jours du mois.	Observations barométriques à 0 de température. à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	Observations thermométriques. température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	748mm 76	748mm 99	748mm 45	748mm 53	+17 0	+29 2	+23 10	12 2
2	745 69	746 52	748 48	749 77	+15 0	+25 0	+19 00	8 0
3	750 23	750 73		750 49	+14 8	+23 0	+18 90	8 2
4	751 09	751 28		751 47	+14 0	+21 0	+17 50	7 0
5		752 36	752 78	753 21	+12 5	+17 0	+14 75	4 5
6	753 80	753 98	753 86	754 40	+13 0	+25 0	+18 00	10 0
7	752 93	753 56		754 00	+12 4	+21 0	+16 70	8 6
8	755 30			754 68	+10 2	+24 2	+17 20	14 0
9	753 80	752 72	751 60	751 24	+ 9 0	+27 8	+18 40	18 8
10	750 19	749 97	749 97	751 09	+16 5	+20 0	+18 25	3 5
11	753 68	753 89	754 12	755 67	+14 4	+22 2	+18 30	7 8
12	755 67	755 39	753 82	753 76	+ 9 5	+25 0	+17 25	15 5
13	751 59	750 50	749 84	750 75	+10 0	+30 0	+20 00	20 0
14	750 53	750 83	751 22	751 47	+10 5	+25 0	+17 75	14 5
15	751 35	752 86	753 34		+12 8	+22 4	+17 60	9 6
16	752 63	752 28	752 98	754 20	+11 8	+20 2	+16 00	8 4
17				754 40	+10 0	+19 0	+14 50	9 0
18	755 98	756 50	756 73	757 07	+11 8	+21 0	+16 40	9 2
19	757 53	757 08		756 45	+ 7 8	+25 8	+15 80	16 0
20	756 37	755 91	755 58	755 43	+ 9 6	+27 0	+18 30	17 4
21					+12 2	+30 6	+21 40	18 4
22	752 07	732 07	752 76	753 04	+15 0	+23 2	+19 10	8 2
23	757 61	758 38	758 30	758 88	+ 9 8	+22 4	+16 10	12 6
24	758 81	758 03	757 28	756 43	+ 9 0	+25 0	+17 00	16 0
25	757 05	758 04	758 56	760 04	+15 0	+21 2	+18 10	6 2
26		760 98	761 24	761 58	+ 8 0	+19 2	+13 60	11 2
27	761 96	762 11	761 67	761 60	+ 7 0	+21 2	+14 10	14 2
28	762 48	762 63	762 20	762 30	+ 9 4	+23 6	+16 50	14 2
29	763 05	762 80	761 26	761 98	+11 5	+25 0	+18 25	13 5
30	760 75	759 27	757 90	757 52	+11 8	+26 8	+19 30	15 0
31	756 20	756 16		755 78	+10 0	+27 5	+18 75	17 5
moyennes du mois.	754 71	754 85	754 95	755 07				

Plus grande élévation 763,05, le 29, à 9 h. du mat.
Moindre élévation 745,69, le 2, à 9 h. du matin.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 30,6, le 21.
Min. extrême + 7, le 27.
Différence des extrêmes 23,6.
Moyenne du mois + 17,61.
Moyenne de la variabilité journalière 11,91.

Digitized by Google

d'Août.

VENTS avant midi.	VENTS après midi.	ÉTAT DU CIEL avant midi.	ÉTAT DU CIEL après midi.	Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
O.	O.	nuageux	nuageux	mm	
N.	O.	forte pluie	couvert		
S.-O.	O.	couvert	nuageux		
O.	O.	nuageux	assez beau		
O.	O.	couvert	pluie	28 6	
O.	N.-O.	brouillard	couvert		
N.-O.	N.-O.	couvert	forte pluie		
E.-N.-E.	N.-N.-E.	très-beau	beau		
E.	S.	id.	couvert		
S.	O.	pluie	couv., pluie	7 5	
O.	O.	couvert	nuageux		
E.	N.-E.	très-beau	très-beau		
E.	S.	id.	id.		
O.	O.-N.-O.	couvert	orage		
O.	O.	id.	nuageux	21 4	
S.-O.	O.	nuag., pluie	couv., beau		
O.	O.	nuageux	couvert		
N.	N.-O.	id.	nuag., beau		
O.	E.	brouillard	très-beau		
S.	S.-E.	quelq. nuag.	id.	8 9	
S.	S.	très-beau	id.		
N.-O.	N.-O.	nuageux	nuageux		
N.-E.	N.	très-beau	très-beau		
O.-S.-O.	O.-S.-O	beau	nuageux		
N.-N.-O.	N.-N.-O.	très-nuageux	id.	» »	
N.-E.	N.-E.	id.	id..		
N.-E.	N.-E.	très-beau	très-beau		
N.-E.	N.-E.	id.	id.		
N.-E.	E.-N.-E.	id.	id.		
E.	E.	id.	id.		
N.-N.-E.	N.-E.	id.	id.	» »	

Nombre de jours		mm
	beaux et couverts, ou jours de beau temps 24.	65 4
	de brouillard 2.	
	de pluie 5.	
	d'orage 1.	

1854. **Mois**

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A 0 DE TEMPÉRATURE. à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	756mm 18	757mm 07	757mm 01	757mm 64	+14 0	+27 0	+20 50	13 0
2	759 92	760 11	759 38	759 54	+13 8	+26 4	+20 10	12 6
3	759 86	759 01	759 09	759 48	+11 0	+24 5	+17 75	13 5
4	759 08	758 38	757 37		+ 9 5	+25 0	+17 25	15 5
5	758 39	759 94	759 94		+10 5	+24 5	+17 50	14 0
6	759 22				+10 5	+25 4	+17 95	14 9
7	756 51			754 71	+ 9 5	+25 2	+17 35	15 7
8	754 40	755 44	754 36		+12 2	+18 5	+15 35	6 3
9	753 79				+ 5 5	+18 1	+11 80	12 6
10	754 76		754 08		+ 5 6	+18 9	+12 25	13 3
11	755 67		755 48	755 20	+ 3 9	+23 6	+13 75	19 7
12	758 68		755 16	755 65	+ 6 4	+26 3	+16 35	19 9
13	755 59	756 42	755 31	754 85	+12 0	+28 3	+20 15	16 3
14	754 48			752 22	+17 5	+28 5	+23 00	11 0
15	754 61			753 82	+16 6	+28 0	+22 30	11 4
16	754 79		753 26		+15 4	+31 4	+23 40	16 0
17	752 47	752 74	751 27		+17 0	+28 1	+22 55	11 1
18	757 85	757 58	758 07		+14 0	+21 1	+17 55	7 1
19	758 18	757 70			+ 9 0	+21 0	+15 00	12 0
20	757 43	755 08		754 62	+ 8 0	+25 8	+16 90	17 8
21	755 22	756 67			+12 0	+19 3	+15 65	7 3
22	758 66	759 35		759 72	+ 7 0	+17 0	+12 00	10 0
23	759 45	761 35	761 30	762 19	+ 3 5	+18 2	+10 85	14 7
24	761 94	761 50	760 38	759 36	+10 0	+19 0	+14 50	9 0
25	758 90	759 86	759 94	761 05	+10 2	+17 6	+13 90	7 4
26	761 30	761 32			+ 4 8	+16 5	+10 65	11 7
27	760 80	760 63		758 70	+ 3 8	+20 2	+12 00	16 4
28	758 78	758 25		757 34	+ 4 2	+22 4	+13 30	18 2
29	756 95	756 05	755 51	755 24	+ 4 5	+21 0	+12 75	16 5
30	757 32	757 07	756 40	757 02	+ 2 2	+20 0	+11 10	17 8
moyennes du mois.	757 37	758 17	756 85	757 13				

Plus grande élévation 762,19, le 23, à 9 h. du s.
Moindre élévation 751,27, le 17, à 3 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extrême + 31,4, le 16.
Minimum extr. + 2,2, le 30.
Différence des extrêmes 29,2.
Moyenne du mois + 16,18.
Moyenne de la variabilité journalière 13,42.

Digitized by Google

de Septembre.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
N.-E.	N.-E.	très-beau	très-beau	mm	
N.-N.-E.	N.-E.	id.	id.		
N. N.-E.	N.-E.	id.	id.		
E.-N.-E.	N.-E.	id.	id.		
N.-E.	N.-E.	id.	id.	» »	
N.-N.-E.	N.-E.	id.	id.		
N.	E.	id.	id.		
N.-E.	E.	couvert	id.		
N.-E.	E.-N.-E.	très-beau	id.		
N.-E.	N.	id.	id.	» »	
N.-E.	E.	id.	id.		
S.	S.	id.	id.		
S.	N. O.	id.	couvert		
O.-S.-O.	S.-O.	lég. couvert	quelq. nuag.		
O.-S.-O.	O.	nuageux	très-beau	» »	
S.-O.	O.	très-beau	id.		
O.	S.-S.-O.	id.	quelq. nuag.		
N.-O.	N.-N.-O.	quelq. nuag.	très-beau		
S.	O.	très-beau	id.		
S.-S.-O.	O.	id.	id.	0 8	
N.	N.	couvert	nuageux		
N.	N.	nuageux	quelq. nuag.		
O.	S.-O.	couv., p. pl.	couv., p. pl.		
O.	O.	tr.-nuageux	beau		
O.-N.-O.	N.	couv., p. pl.	id.	1 9	
E.-N.-E.	E.-N.-E.	très beau	très beau		
N. E.	E.	id.	id.		
S.	S.	id.	id.		
E. S.-E.	N.-N.-E.	id.	id.		
N.-E.	N.-E.	id.	id.	» »	
Nombre de jours	beaux et couverts, ou jours de beau temps 27. de pluie 3.			mm 2 7	

MOUILLOT,
Maître-adjoint à l'École normale.

Digitized by Google

Digitized by Google

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES

A L'ÉCOLE NORMALE D'AUXERRE,

Pendant le 4e trimestre de 1854.

Digitized by Google

1854. **Mois**

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES À 0 DE TEMPÉRATURE — à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES — température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	758mm 16	758mm 29	757mm 53	757mm 39	+ 2 4	+23 0	+12 70	20 6
2	756 22	755 43	753 86	752 55	+ 3 8	+24 0	+13 90	20 2
3	750 51	750 41		751 31	+ 4 0	+24 3	+14 15	20 3
4	753 65	752 21	751 93	751 83	+ 9 4	+19 2	+14 30	9 8
5	751 13	750 81		750 04	+14 8	+20 4	+17 60	5 6
6	747 58	745 84	743 27	744 49	+13 0	+25 2	+19 10	12 2
7	747 10	748 16	748 95	750 97	+16 8	+26 0	+21 40	9 2
8	751 69	752 07	751 70	749 97	+10 0	+26 5	+18 25	16 5
9	749 07	749 47	749 30	751 01	+13 0	+21 2	+17 10	8 2
10	755 50	756 35	756 85	758 29	+12 2	+20 4	+16 30	8 2
11	758 91	758 59	757 22	758 91	+10 2	+19 2	+14 70	9 0
12	760 53	760 78		761 05	+ 8 0	+13 8	+10 90	5 8
13	760 55	760 11	759 56	760 80	+ 4 8	+12 4	+ 8 60	7 6
14	761 10	760 25	759 88	759 90	+ 1 2	+12 2	+ 6 70	11 0
15	757 73	756 59	756 19	756 43	+ 5 8	+12 4	+ 9 10	6 6
16	755 38	753 96	751 86	749 66	+ 1 0	+11 2	+ 6 10	10 2
17	741 28	737 89	733 87	735 49	+ 8 2	+12 3	+10 25	4 1
18	740 38	742 38	743 42	745 83	+ 5 0	+14 0	+ 9 50	9 0
19	748 61	750 56		751 52	+ 4 5	+14 4	+ 9 45	9 9
20	748 77	746 61	744 14	741 96	+ 3 3	+13 3	+ 8 30	10 0
21	742 86	744 31	745 63	747 85	+ 6 8	+13 4	+10 10	6 6
22	747 25	746 29	745 43	745 35	+ 7 0	+12 6	+ 9 80	5 6
23	741 80	742 16	742 76	743 26	+ 9 0	+12 9	+10 95	3 9
24	746 75	746 47	742 24	736 25	+ 6 0	+13 5	+ 9 75	7 5
25	737 83	735 74	735 55	737 55	+10 0	+15 2	+12 60	5 2
26	750 10	750 50		752 52	+ 4 5	+14 2	+ 9 35	9 7
27	758 75	759 93	761 52	763 74	+ 4 3	+ 9 8	+ 7 05	5 5
28	763 63	762 99	761 82	761 34	— 0 8	+10 3	+ 4 75	11 1
29	760 87	761 01	760 53	761 70	+ 1 8	+17 4	+ 9 60	15 6
30	761 42	759 91	758 66	759 00	+ 3 2	+18 2	+10 70	15 0
31	759 28	759 06	759 01	760 88	+ 2 7	+19 0	+10 85	16 3
moyennes du mois.	752 40	752 10	751 26	751 90				

Plus grande élévation 763,74, le 27, à 9 h. du soir.
Moindre élévation 733,87, le 17, à 3 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 26,5, le 8.
Minimum extr. — 0,8, le 28.
Différence des extrêmes 27,3.
Moyenne du mois + 11,74.
Moyenne de la variabilité journalière 10,19.

Digitized by Google

d'Octobre.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
E.	E.	très-beau	très-beau	mm	
S.	O.	beau	beau		
O.	O.	petite pluie	id.		
O.	O.	couvert	couvert		
S.-O.	S.-O.	id.	id.	1 6	
S.-O.	S.	très-beau	id.		
S.	N.-E.	nuageux	nuageux		
N.	S.-E.	très-beau	très-beau		
S.-O.	S.-O.	pluie	nuageux		
N.-O.	O.	couvert	beau	6 4	
S.-O.	N.-O.	id.	pluie		
N.-N.-E.	N.-N.-E.	beau	beau		
N.-E.	N.-E.	id.	nuageux		
N.-E.	N.-E.	id.	beau		
N.-O.	E.	petite pluie	id.	7 6	
S.-E.	S.	brouil. épais	pluie fine		
S.	S.	pluie	couvert		Vent très-violent.
S.-O.	S.-O.	quelq. nuag.	quelq. nuag.		
O.	N.	beau	beau		
S.-O.	S.-O.	couvert	couv., pluie	10 3	
N.-O.	N.-O.	id.	id.		
S.	S.-O.	p. pl., couv.	couv., pluie		
O.	S.-O.	grande pluie	nuageux		
O.	S.	quelq. nuag.	petite pluie		Tempête dans la nuit du 24-25.
S.	S.	grande pluie	pluie	68 3	Vent très-violent dans la nuit du 25 au 26.
S.	S.	couvert	id.		
O.	E.	id.	beau		
E.	E.	brouil. épais	très-beau		
S.	S.	très-beau	id.		
S.	S.	brouillard	id.		
S.	S.	très-beau	id.	10 8	
Nombre de jours	beaux et couverts, ou jours de beau temps 19. de brouillard 3. de pluie 12.			mm 105 4	

Digitized by Google

1854. **Mois**

Jours du mois.	Observations barométriques à 0 de température. à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	Observations thermométriques. température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	762mm 67	762mm 95	762mm 58	762mm 97	+ 4 2	+18 2	+11 20	14 0
2	762 22	762 13	761 53	761 50	+ 3 2	+15 2	+ 9 20	12 0
3	759 93	759 03	758 07	759 53	+ 4 5	+11 2	+ 7 85	6 7
4	760 21	760 87	758 55	758 45	+ 0 3	+10 0	+ 5 15	9 7
5	754 08	754 16	753 24		+ 6 8	+12 2	+ 9 50	5 4
6	759 45	760 38	760 96	762 08	+ 5 8	+11 2	+ 8 50	5 4
7	764 00	764 00	764 09	764 44	+ 2 8	+ 9 8	+ 6 30	7 0
8	762 17	761 12	758 90	757 73	— 0 2	+ 8 4	+ 4 10	8 6
9	752 56	752 66		756 18	— 0 6	+ 9 4	+ 4 40	10 0
10	759 16	758 66		757 44	— 0 1	+ 5 2	+ 2 55	5 3
11	752 44	752 66	754 26	755 85	+ 3 3	+11 0	+ 7 15	7 7
12	757 97	758 16	758 15	759 57	+ 5 2	+ 9 0	+ 7 10	3 8
13	758 55	757 17	756 18	754 89	+ 2 3	+ 6 3	+ 4 30	4 0
14	747 88	746 76	745 91	746 41	— 0 7	+ 6 3	+ 2 80	7 0
15	742 34	740 04	737 77	735 31	+ 4 3	+13 5	+ 8 90	9 2
16	731 82	732 68	732 80	732 90	+ 9 0	+12 2	+10 60	3 2
17	731 32	731 48	732 28	733 28	+ 6 5	+10 2	+ 8 35	3 7
18		737 41	737 87	741 52	+ 3 8	+ 9 2	+ 6 50	5 4
19	745 82	746 83	747 55	748 43	+ 0 5	+ 4 2	+ 2 35	3 7
20	748 93	749 37	749 25	750 85	+ 0 5	+ 3 3	+ 1 90	2 8
21	749 87	748 57	746 87	745 48	0 0	+ 3 0	+ 1 50	3 0
22	733 51	728 89	729 89	732 29	— 0 8	+ 6 0	+ 2 60	6 8
23	731 99	730 73	729 07	728 97	+ 2 5	+ 6 2	+ 4 35	3 7
24	730 53	730 96	730 00	732 40	+ 3 0	+ 8 9	+ 5 95	5 9
25	739 18	740 26	742 16	743 52	+ 2 0	+ 6 0	+ 4 00	4 0
26	748 27	748 57	749 37	749 87	— 0 2	+ 2 6	+ 1 20	2 8
27	750 27	750 88	750 63	751 47	— 0 8	+ 3 0	+ 1 10	3 8
28	751 49	750 77	748 99	748 37	— 3 0	+ 2 2	— 0 40	5 2
29	739 66	729 26	729 06	731 05	+ 1 6	+10 0	+ 5 80	8 4
30	740 16	746 87		744 40	+ 4 2	+ 9 2	+ 6 70	5 0
moyennes du mois.	749 26	748 48	747 63	748 52				

Plus grande élévation 764,44, le 7, à 9 h. du soir.
Moindre élévation 728,89, le 22, à midi.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 18,2, le 1er.
Min. extrême — 3,0, le 28.
Différence des extrêmes 21,2.
Moyenne du mois + 5,41.
Moyenne de la variabilité journalière 6,11.

de Novembre.

VENTS avant midi.	VENTS après midi.	ÉTAT DU CIEL avant midi.	ÉTAT DU CIEL après midi.	Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
S.-E.	E.	très-beau	très-beau	mm	
N.-N.-E.	N.	brouil. épais	id.		
N.	O.-N.-O.	id.	petite pluie		
O.-N.-O.	O.	très-beau	id., couvert		
O.	O.	pluie	couvert	8 4	
N.	N.-N.-O.	couvert	id.		
N.-N.-E.	N.-E.	id.	très-beau		
N.-N.-E.	N.-E.	brouillard	couvert		
N.	N.	petite pluie	id.		
N.	N.	couvert	id.	4 5	
N.	N.	pluie	id.		
N.-O.	N.-O.	couvert	id.		
E.	E.	beau	beau		
S.-E.	S.	couvert	pluie		
S.	S.	nuageux	couvert	6 4	
S.	S.	pluie	pluie		
N.-O.	N.-E.	id.	couvert		
N.	N.	couvert	id.		
N.-E.	N.-E.	neige	neige fondue		
N.-E.	N.-E.	couvert	couvert	28 7	
N.-N.-E.	N.	id.	id.		
S.	O.	neige	pluie		
S.	S.-O.	couvert	id.		
S.	S.	id.	nuageux		
N. O.	N.-O.	id.	beau	27 6	
S.-O.	O.	id.	couvert		
E.	N.-E.	id.	beau		
O.	O.	brouillard	pluie		
O.	O.	pluie	nuageux		
O.	O.	couvert	pluie	14 8	
Nombre de jours beaux et couverts, ou jours de beau temps 14. de brouillard 3. de pluie 13. de neige 1.				mm 90 4	

Digitized by Google

1854. **Mois**

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES À 0 DE TEMPÉRATURE. à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	742mm 62	744mm 10	746mm 61	748mm 11	+ 5 8	+ 11 4	+ 8 60	5 6
2	752 03	753 18	753 90	755 70	+ 2 3	+ 9 4	+ 5 85	7 1
3	757 62	758 12		756 72	+ 1 4	+ 8 3	+ 4 85	6 9
4	756 80	758 40	758 79	759 49	+ 7 3	+ 10 0	+ 8 65	2 7
5	755 02	751 07	747 79	745 62	+ 2 4	+ 9 5	+ 5 95	7 1
6	743 34	743 84	745 93	748 03	+ 4 4	+ 7 0	+ 5 70	2 6
7	750 97	752 05	752 15	754 15	+ 0 3	+ 5 5	+ 2 90	5 2
8	755 87	754 85	753 95	752 09	+ 0 4	+ 4 4	+ 2 40	4 0
9	741 98	740 46	740 46	742 36	+ 1 8	+ 8 0	+ 4 90	6 2
10	744 28	745 62	747 25	749 07	+ 1 2	+ 5 2	+ 3 20	4 0
11	752 57	754 45		755 37	— 1 6	+ 3 0	+ 0 70	4 6
12	757 88	758 09	758 49	759 49	— 1 3	+ 1 7	+ 0 20	3 0
13	761 28	761 28	761 62	761 76	+ 0 6	+ 3 3	+ 1 95	2 7
14	759 97	759 24	758 74	739 62	+ 3 2	+ 10 4	+ 6 80	7 2
15	760 62	760 59	760 16	759 46	+ 8 8	+ 10 4	+ 9 60	1 6
16	753 40	752 18	752 43	752 90	+ 8 2	+ 11 0	+ 9 60	2 8
17	753 73	753 73	752 83	752 83	+ 4 0	+ 9 5	+ 6 75	5 5
18	742 88	732 09	726 10	734 71	+ 0 7	+ 5 1	+ 2 90	4 4
19	746 27	747 67	748 07	748 97	+ 0 5	+ 5 0	+ 2 75	4 5
20	741 60	742 20	743 48	747 67	— 0 2	+ 3 0	+ 1 40	3 2
21		756 84	758 56	758 96	+ 2 8	+ 5 2	+ 4 00	2 4
22	757 17	756 14	755 44	755 02	+ 2 8	+ 9 4	+ 6 10	6 6
23	752 53	752 93	752 00		+ 8 0	+ 11 3	+ 9 65	3 3
24	754 40	754 24	754 26	754 28	+ 6 8	+ 11 0	+ 8 90	4 2
25	754 10	753 88	753 58	753 78	+ 7 2	+ 11 2	+ 9 20	4 0
26	754 70	754 68	754 68	754 80	+ 5 0	+ 10 2	+ 7 60	5 2
27	753 43	754 14		753 90	+ 1 0	+ 8 0	+ 4 50	7 0
28	755 15	757 94	761 24	763 14	+ 0 5	+ 2 0	+ 1 25	1 5
29	765 26	765 53	765 96	766 76	— 1 0	+ 1 5	+ 0 25	2 5
30	767 38	767 06	766 86	766 78	— 1 8	+ 3 2	+ 0 70	5 0
31	763 68	765 79	764 31	764 26	+ 1 7	+ 7 0	+ 4 35	5 3
moyennes du mois.	753 68	753 62	753 42	754 54				

Plus grande élévation 767,38, le 30, à 9 h. du mat.
Moindre élévation 726,10, le 18, à 3 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extrême + 11,4, le 1er.
Minimum extr. — 1,8, le 30.
Différence des extrêmes 12,9.
Moyenne du mois + 4,94.
Moyenne de la variabilité journalière 4,45.

Digitized by Google

Décembre.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
O.	O.	pluie	couvert	mm	Grand vent dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre.
O.	O.	couvert	petite pluie		
S.-O.	S.-O.	nuageux	nuageux		
O.	N.-O.	couvert	couvert		
S.-O.	S.	id.	id.	6 9	
O.	O.	id.	petite pluie		
N.-O.	N.-E.	id.	id.		
N.-O.	S.-O.	id.	couvert		
S.-O.	O.	pluie	pluie		
N.-O.	N.	id.	couvert	13 1	
N.	N.-E.	couvert	id.		
S.	O.	id.	neige		
S.	N.-O.	id.	petite pluie		
O.	O.	pluie	pluie		
O.	O.	couvert	couvert	10 1	
O.	O.	pluie	id.		
O.	N.-O.	couvert	petite pluie		
S.-O.	S.	pluie	pluie		Grand vent.
N.-O.	N.-O.	couvert	beau		
S.	S.	neige	couvert	12 4	
N.	O.	couvert	pluie		
S.-O.	O.	petite pluie	brumeux		
O.	O.	pluie	pluie		
N.-O.	O.	couvert	couvert		
S.-O.	O.	id.	petite pluie	23 8	
O.	O.	id.	couvert		
O.	O.	id.	id. neige		
N.	N.	id.	id.		
N.-O.	N.-O.	id.	id.		
S.	S.-O.	id.	petite pluie		
O.	O.	petite pluie	couvert	13 2	

Nombre de jours { beaux et couverts, ou jours de beau temps 11.
de pluie 17.
de neige 3.

Total observations pluviométriques : mm 79 5

MOUILLOT,
Maître-adjoint à l'Ecole normale.

Digitized by Google

Digitized by Google

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ.

ARCHÉOLOGIE.

M. Du Boys, ingénieur du chemin de fer. — Un Collier antique, une Fibule et un Brasselet, trouvés dans un cercueil à La Colombine, près de Joigny.

M. Goupilleau. — Quatre Vases romains trouvés dans une des sépultures gallo-romaines d'Augy.



Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU HUITIÈME VOLUME.

Digitized by Google

SCIENCES NATURELLES.

Digitized by Google

INDEX DES PLANCHES.

Digitized by Google

ERRATA.

Page 172, dernière ligne, *mettez* : un point.
— 189, ligne 3, pourqui, *lisez* : pourquoi.
— 190, ligne 20, après travaux, *ajoutez* : littéraires.
— 192, ligne 8, 1762, *lisez* : 1763.

Digitized by Google

Digitized by Google


Digitized by Google